



RAPPORT ANNUEL 2015



SOMMAIRE

| | |
|---|-------|
| Rapport de Gestion | p 5 |
| Rapport de Responsabilité Sociale d'Entreprise 2014 | p 36 |
| Attestation des Commissaires aux Comptes relatif au rapport RSE | p 99 |
| Comptes Individuels et Annexes | p 103 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes individuels | p 157 |
| Rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif sur les conventions et Engagements Réglementés | p 163 |
| Comptes Consolidés et Annexes | p 169 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes consolidés | p 277 |
| Résolutions proposées à l'Assemblée Générale | p 283 |
| Résultats Financiers sur les 5 derniers exercices | p 289 |

RAPPORT DE GESTION 2015

1. Environnement économique et financier

1.1 Conjoncture économique

La croissance mondiale est restée modeste sur 2015, de l'ordre de 3%, malgré la baisse des cours des matières premières qui aurait dû lui être favorable (le poids des économies importatrices nettes est supérieur à celui des économies exportatrices nettes de matières premières). L'absence d'accélération de la croissance s'explique par les évolutions contraires qui animent aujourd'hui les grandes économies de la planète :

- Les seuls pays qui connaissent une accélération de la croissance sont les pays développés et importateurs nets de matières premières (Etats-Unis, Japon, Allemagne, Italie, France, Royaume-Uni et Espagne). Leur croissance a été tirée par la consommation des ménages.
- Les économies émergentes et importatrices de matières premières gardent un niveau de croissance élevé, bien qu'en baisse (Chine, Inde, Corée, Thaïlande etc.)
- La croissance des économies exportatrices de matières premières ralentit, même si les pays développés (Australie, Canada, Norvège, Pays-Bas etc.) résistent mieux que les pays émergents (Russie, Brésil, Indonésie, Arabie Saoudite etc.).

En zone euro, avec la baisse du prix du pétrole qui a fait plonger l'inflation, la dépréciation de l'euro, le relâchement de l'austérité budgétaire, le « Quantitative Easing » décidé par la Banque Centrale Européenne et la baisse du chômage, la zone euro a bénéficié d'un contexte économique favorable et a enregistré une croissance de l'ordre de 1.5% en 2015.

Si la consommation et les exportations nettes ont très largement profité de la baisse du pétrole et de l'euro, l'investissement a toutefois joué un rôle limité dans la reprise cette année. Pourtant, les mesures prises par la Banque Centrale ces dernières années ont contribué à faire baisser considérablement les taux d'intérêt...

Au-delà du scénario optimiste, la reprise en zone euro reste donc toujours fragile, surtout que le contexte extérieur s'annonce difficile (ralentissement chinois, réaction de l'économie américaine et des marchés aux hausses des taux de la Réserve Fédérale américaine, tensions géopolitiques).

Sur le plan politique, la crise grecque a connu une rémission avec l'acceptation d'un nouveau programme d'ajustement. Mais ce programme est ambitieux et peut dérailler facilement.

Les Etats-Unis, avec une croissance de 2.5% (similaire à celle de 2014), se situe à un point avancé dans le cycle économique. La consommation des ménages a été le principal moteur de croissance et l'investissement est resté robuste. En ligne avec l'appréciation du dollar, le commerce extérieur a eu une contribution négative à la croissance.

Les fondamentaux économiques sont solides, mais la détérioration des conditions de financement (resserrement monétaire), un éventuel ralentissement des créations d'emploi et l'impact du ralentissement des pays émergents pourraient déstabiliser la dynamique de la croissance.

1.2 Politiques monétaires divergentes en 2015

En 2015, les politiques monétaires de la réserve fédérale américaine (FED) et de la Banque Centrale Européenne (BCE) ont pris des chemins divergents :

- Fed : première hausse des taux depuis 2006

Après avoir préparé les marchés à un mouvement haussier dès le printemps 2015, la Fed a finalement retardé cette décision à cause des inquiétudes concernant les économies émergentes et la Chine en particulier. La hausse de 25 bps n'est intervenue que mi-décembre 2015 (taux directeurs portés à 0.25-0.50%), après la confirmation d'une bonne dynamique de l'activité économique et de l'amélioration du marché du travail.

La hausse graduelle annoncée pour 2016 dépendra des données économiques publiées en cours d'année, ce qui devrait provoquer un regain de volatilité sur les marchés actions et obligataires.

- BCE : le lancement d'un véritable Quantitative Easing

La BCE a mis en place de nouvelles mesures pour tenter de relancer la croissance en zone euro et enrayer le risque de déflation:

- Dès le début de l'année, la BCE a lancé un programme d'achat de titres pour un montant de 60 milliards €/mois. L'échéance de ce programme, initialement fixée à septembre 2016, a été ultérieurement rallongée de 6 mois (jusqu'en mars 2017). Ce programme ajoute aux achats de créances titrisées et d'obligations sécurisées commencés en 2014, des achats de titres d'Etat et même de dettes de collectivités locales.
- Chaque trimestre, la BCE a continué à allouer de la liquidité via le programme TLTRO mis en place en 2014 (refinancement des banques à horizon 2018, conditionné à la réalisation de prêts à l'économie). Dès janvier, la BCE a décidé d'abaisser de 0.10% le taux de ces opérations, en le ramenant sur les niveaux du taux de refinancement (à 0.05% actuellement). Un montant légèrement supérieur à 200 milliards € a été alloué aux banques en 2015 dans le cadre du TLTRO.
- En octobre, la BCE a commencé à préparer les marchés à des mesures supplémentaires pour combattre un taux d'inflation toujours proche de 0% et les risques de propagation des difficultés des pays émergents à l'économie européenne.
- Lors de sa dernière réunion de 2015, la BCE a décidé d'abaisser son taux de dépôt (taux de rémunération des dépôts effectués auprès de la BCE) de 0.10%, en le portant à -0.30%. Cette mesure a provoqué une baisse supplémentaire des taux courts qui se situaient déjà en territoire négatif.

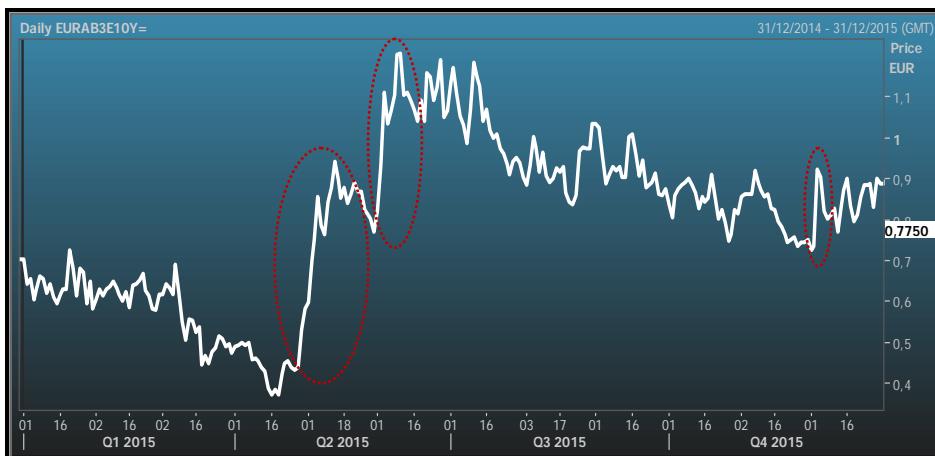
Les divergences de politiques monétaires entre les USA et la zone euro ont entraîné des écarts de taux importants entre les 2 zones économiques et alimenté la baisse significative de l'euro.

1.3 L'évolution des marchés

- Evolution des taux

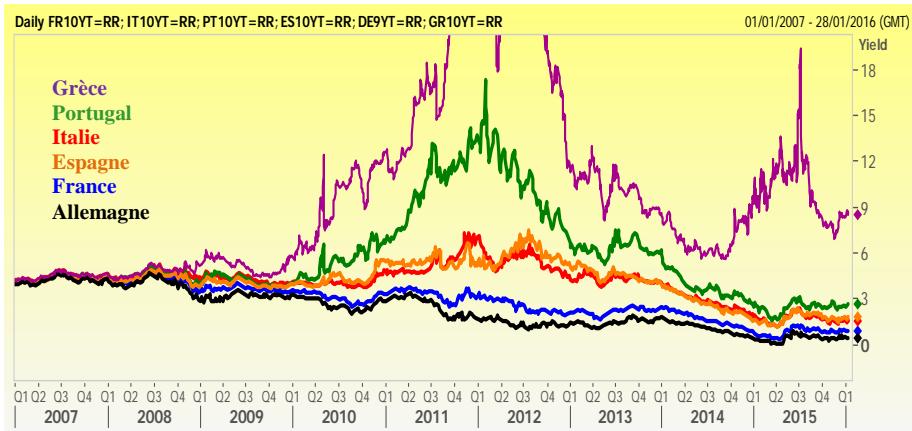
Les taux européens ont connu en 2015 une évolution mitigée :

- Les taux courts (Eonia) ont baissé d'environ 0.20% sous l'influence de l'excès de liquidités et du taux de dépôt BCE abaissé de 0.10% à -0.30% en décembre. Parmi les index monétaires, seuls l'Euribor 9 mois et l'Euribor 12 mois étaient encore positifs à la fin de l'année.
- Les taux longs (10 ans) ont connu une évolution globalement haussière (+ 0.20%), avec 3 mouvements violents enregistrés pendant l'année :



- Fin avril - début mai, une hausse des taux de 0.50% met fin à un cycle baissier quasiment ininterrompu démarré en 2013. Cette violente hausse repose sur plusieurs facteurs : La remontée des anticipations d'inflation sous l'effet de l'action de la BCE (lancement du Quantitative Easing) et du redressement des cours des matières premières (notamment le pétrole). La dynamique positive de l'activité en zone euro qui a conduit à l'amélioration des prévisions de croissance Les obligations souveraines des pays européens « sans risque » (Allemagne, France) ont subi des prises de bénéfices sur des niveaux de taux jugés trop bas.
- Début juin, après une courte période de baisse, les taux enregistrent à nouveau une hausse importante (+0.40%). Ce mouvement a été provoqué par les propos de la BCE sur le contexte des taux qui devrait demeurer volatile, sans que la banque centrale intervienne pour essayer de borner la hausse excessive des taux.
- Début décembre, les décisions de la réunion de la BCE ont déçu les marchés qui anticipaient une baisse plus importante du taux de dépôt et une augmentation de la taille du programme d'achat de titres.

Les taux souverains européens ont évolué quasiment de la même manière en 2015, à part les taux grecs qui ont subi de fortes tensions pendant les négociations entre le gouvernement grec et ses créanciers.



- Les marchés actions

L'année 2015 a été caractérisée par le retour de la volatilité : le soutien des banques centrales à l'économie n'a pas complètement enrayer l'aversion au risque des investisseurs. En Europe, les indices affichent toutefois des performances positives (Eurostoxx 50 : +3.9% ; CAC40 : +8.5%), tandis qu'aux Etats-Unis les marchés ont fini l'année dans le rouge (Dow Jones : -2.2%).

Malgré la mise en place du Quantitative Easing européen dès le début de l'année (annonce qui a soutenu le marché tout au long du premier trimestre), la multiplication des chocs - abandon du cours plancher du franc suisse, la faiblesse du prix du pétrole et des matières premières au sens large, les négociations politiques concernant la dette grecque, la crise chinoise et la dévaluation du Yuan - a fait dévier les actions de la trajectoire haussière.

2 L'année 2015 du Crédit Agricole d'Aquitaine

2.1 Faits marquants

Dans un contexte de baisse ininterrompue des taux de marché, voire de leur basculement en territoire négatif, et d'exigences réglementaires de plus en plus structurantes, la Caisse d'Aquitaine a continué à optimiser la gestion du refinancement de ses crédits tout en constituant des réserves de liquidité réglementaires (ratio LCR) et en optimisant le coût ; ce qui lui permet de préserver sa pleine capacité à offrir des produits et services très compétitifs, tout en préservant le PNB pour les prochaines années. De même pour 2015, cette gestion optimisée contribue à la bonne tenue de sa marge nette d'intérêts issue de l'intermédiation bancaire, et donc de ses résultats.

L'évolution des habitudes de consommation de nos clients et la révolution technologique et numérique transforment notre modèle de banque de proximité. Cette mutation doit se faire dans le respect de nos valeurs mutualistes. Pour y parvenir, notre conviction est qu'il faut renforcer toutes les formes de proximité et délivrer, quel que soit le canal, le meilleur service et la meilleure expertise. Nos clients veulent la banque « partout à tout moment ».

De ce fait, et dans la poursuite de notre projet d'entreprise « Défis Aquitaine » lancé en 2014, l'année 2015 a été une année de transformation pour la Caisse d'Aquitaine, avec :

Une nouvelle organisation

Pour toujours mieux répondre aux besoins de nos clients et accompagner les innovations technologiques, des **évolutions dans notre organisation interne** ont été conduites en 2015 : Une Direction spécifique pour accompagner la transformation a été structurée en début d'année et une cellule innovation mise en place. Son objectif est de favoriser l'innovation continue par la mise en place d'un accompagnement transverse de la conception à la concrétisation du projet.

Le déploiement progressif de la **Banque Multicanale De Proximité** (BMDP) qui définit la nouvelle organisation distributive et ses nouveaux usages et redessine les contours de la gestion de relation client. Elle est orientée vers des canaux de distribution complémentaires pour des parcours clients multiples. **L'ensemble des agences du Crédit Agricole d'Aquitaine est désormais équipé pour la Signature Electronique en Agence.**

Le projet **Nouvelles Agences Collaboratives** est l'une des briques qui vise à dessiner notre modèle de banque de demain. Une volonté affirmée de la Caisse d'Aquitaine d'explorer de nouveaux concepts d'agence. Ce test conduit en 2015 combine une approche sur le parcours client et sur l'environnement de travail des équipes. Le déploiement de nouvelles agences est prévu en 2016.

Ce projet est intrinsèquement lié au projet **Nouvelle Organisation Distributive**, qui installe une spécialisation des métiers afin de placer le bon conseiller face au bon client. Cette organisation prévoit de mettre en place de mettre en place trois types d'espaces : les espaces réservés aux professionnels, aux agriculteurs et aux viticulteurs, les espaces réservés aux clients du marché des Particuliers et les espaces Banque Privée. Depuis le mois de Juin 2015, trois secteurs font l'objet de tests : Bordeaux Centre, Agen et Mont de Marsan.

Un nouveau Siège social : le projet de construction du **futur Siège Social de la Caisse d'Aquitaine** sur le quartier des Bassins à Flots à Bordeaux suit son cours. Le permis de construire a été déposé en Juillet 2015 avec l'objectif de démarrer les travaux fin 2016.

De nouvelles filières qui se structurent en 2015 :

Premier financeur de l'économie régionale, la Caisse d'Aquitaine déploie un dispositif et une organisation dédiés aux filières d'avenir. Pour porter ce projet, le Crédit Agricole s'est entouré d'acteurs majeurs du développement du territoire, mobilisés au profit de l'innovation et de l'accompagnement de projets innovants. Les filières créées en 2015 concernent les domaines suivants : Numérique, Aéronautique, Immobilière, Mer.

La mise en œuvre d'une titrisation :

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe Crédit Agricole a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse d'Aquitaine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 353 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des

obligations « senior » pour 306,2 millions d'euros et des titres subordonnés pour 49,8 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

A travers la mise en place d'un dépôt de garantie par la Caisse d'Aquitaine sur le capital restant dû des créances titrisées en défaut au sens du FCT, la Caisse d'Aquitaine est toujours exposée au risque de crédit des créances cédées et les déprécie en fonction de son appréciation du risque.

La mise en œuvre de cette technique de titrisation permet de créer une réserve de liquidité supplémentaire.

2.2 Activité 2015

Le fonds de commerce, les produits et les services

Le fonds de commerce se développe très significativement avec une progression du stock de clients de +2,0%, soit plus de 18.000 nouveaux clients, quand la population sur la région progresse de +1,0% (source INSEE - estimations de population au 01.01.2007 et projections 2020). Cette progression se caractérise notamment par :

- Plus de 54.000 nouvelles entrées en relation
- Le renforcement de la fidélité des clients et du modèle coopératif avec près de 64.000 nouveaux sociétaires,
- L'ouverture de plus de 35.000 produits d'épargne pour accompagner les projets des clients
- La couverture des risques matériels avec un stock de contrats assurances des biens en hausse de +5,0%
- La couverture des risques personnels avec un stock de contrats assurances des personnes en hausse de +3,8%

Le crédit

Dans un marché de nouveau dynamique, après l'essoufflement constaté en 2014 (+5,3% sur un an contre +1,9% en 2014), les réalisations de crédits de la Caisse Régionale enregistrent des **volumes historiques à 3.700 millions d'euros** (+50,7%). Sur la même période, la CR Aquitaine a traité un volume de 2.500 millions d'euros de réaménagements Crédits, soit au global une activité Crédits de 6.200 millions d'euros pour l'année 2015. Les **encours de Crédits progressent ainsi de +6,1% sur un an**, pour atteindre 15.932 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le secteur de l'immobilier est le premier moteur de cette activité Crédits, la hausse du volume de transactions et du nombre de projets à financer sur le territoire a dopé en 2015 la forte progression du volume de réalisations Habitat, à 2.113 millions d'euros (+69,9% par rapport à 2014) et un encours Habitat qui progresse fortement de +8,2% sur un an.

Le soutien du Crédit Agricole d'Aquitaine à l'économie régionale s'est accru auprès de tous les marchés : le secteur agricole avec 378 millions d'euros de financements (+10,2% par rapport à 2014), les professionnels, les entreprises ou les collectivités, avec 807 millions d'euros de nouveaux crédits (+49,5% par rapport à 2014).

Les réalisations de crédits à la consommation sont elles aussi en hausse de +7,5% en 2015 par rapport à 2014.

La collecte

L'activité collecte enregistre également une progression historique des encours en 2015 de +1.248 millions d'euros, pour atteindre un encours de 22.369 millions d'euros en hausse de +5,9% sur un an, et qui permet à la Caisse Régionale de maintenir sa position d'acteur de premier plan dans la préparation des projets des Aquitains.

La collecte monétaire, composée des dépôts à vue et des ressources à terme, atteint 6.113 millions d'euros et progresse de +13,3% sur un an, portée par les dépôts à vue (+17,8% sur 1 an).

La collecte bancaire atteint un encours de 8.613 millions d'euros, en hausse de +3,2% en 2015, toujours dans un contexte de taux bas. Les placements sur livrets restent dynamiques avec une progression des encours de +3,0% en 2015, portés notamment par la collecte de Livrets d'Economie Locale. Les encours Epargne Logement sont en croissance solide à +7,7% sur la période.

L'encours des produits assurance-vie croît significativement de +4,7%, pour atteindre 6.933 millions d'euros. Concernant les OPCVM, à 676 millions d'euros, l'encours baisse de -5,4%, essentiellement sur les supports monétaires et obligataires, toujours pénalisés par le contexte de taux historiquement bas.

2.3 Les comptes individuels : bilan et compte de résultat

LE BILAN

Le total du bilan atteint 19.769 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 18.778 millions d'euros à fin 2014, soit une progression de +5,3% sur un an.

L'ACTIF (en millions d'euros)

| Actif (en M€) | 2015 | 2014 | % | Valeur |
|--|---------------|---------------|--------------|------------|
| Opérations avec la clientèle | 15 352 | 14 774 | 3,9% | 578,5 |
| Titres et immobilisations | 2 660 | 2 209 | 20,4% | 450,4 |
| Opérations interbancaires et internes au CAM | 1 403 | 1 439 | -2,5% | -36,3 |
| Autres postes | 354 | 356 | -0,6% | -2 |
| Total Bilan | 19 769 | 18 778 | 5,30% | 991 |

Les opérations avec la clientèle (encours crédits) augmentent de +579 millions d'euros (+3,9%) et ce, malgré une opération de titrisation de crédits habitat d'un encours total de 350 M€ au 31 décembre 2015. Sans cette opération, la progression aurait été de +6,3%. L'encours des créances douteuses et litigieuses s'établit à 421,3 millions d'euros (en baisse de -8,6%). Les titres et immobilisations sont en progression de 450 M€ soit +20,4% sur 2015. L'évolution de ce poste trouve également son origine dans la réalisation de l'opération de titrisation de crédits habitat qui a été auto-souscrite par la Caisse Régionale et a généré 356 M€ de titres d'investissement.

Les opérations interbancaires baissent de 36 M€ sous l'effet de l'évolution du compte courant Crédit Agricole S.A. ainsi qu'à l'arrivée à échéance de deux BTAN pour 50 M€ et des prêts interbancaires pour 39 M€ malgré la souscription d'OAT dans le cadre de la convergence LCR pour 104 M€.

LE PASSIF (en millions d'euros)

| Passif (en M€) | 2015 | 2014 | % | Valeur |
|---------------------------------------|---------------|---------------|--------------|------------|
| Opérations avec la clientèle | 6 510 | 5 579 | 16,7% | 931 |
| Dettes représentées par un titre | 1 085 | 988 | 9,8% | 97 |
| Opérations interbancaires et internes | 8 712 | 8 965 | -2,8% | -253 |
| Capitaux propres + FRBG | 2 681 | 2 554 | 5% | 127 |
| Autres postes | 780 | 692 | 12,7% | 88 |
| Total Bilan | 19 769 | 18 778 | 5,30% | 991 |

Au passif, le poste des opérations avec la clientèle progresse de +16,7%, soit +931 millions d'euros, notamment tiré par la croissance des encours DAV (+704 M€) et des livrets d'épargne (+212 M€). Les Capitaux Propres et FRBG augmentent de +127 millions d'euros (+5%). La diminution des opérations interbancaires et internes CASA s'explique par la tombée d'avances spécifiques et d'emprunts internes.

HORS BILAN (en milliers d'euros)

| (en millions d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 | % | Valeur |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|------------|
| ENGAGEMENTS DONNES | 3 458 | 3 266 | 5,9 % | 192 |
| Engagements de financement | 2 050 | 1 868 | 9,8 % | 182 |
| Engagements de garantie | 1 405 | 1 395 | 0,7 % | 10 |
| Engagements sur titres | 3 | 3 | -8,9 % | -0 |

| (en millions d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 | % | Valeur |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|------------|
| ENGAGEMENTS RECUS | 5 192 | 4 856 | 6,9 % | 336 |
| Engagements de financement | 107 | 100 | 7,3 % | 7 |
| Engagements de garantie | 5 082 | 4 753 | 6,9 % | 329 |
| Engagements sur titres | 3 | 3 | -8,9 % | -0 |

Les engagements donnés par la Caisse Régionale d'Aquitaine augmentent de +5,9% par rapport à 2014 et s'élèvent à 3 458 millions d'euros. Les engagements reçus par le Crédit Agricole d'Aquitaine s'élèvent à 5 192 millions d'euros à fin 2015, en progression de 6,9% par rapport à 2014.

- Engagements donnés : la variation s'explique principalement par la progression des encours de prêts acceptés et non réalisés +192 M€.
- Engagements reçus : l'évolution s'explique par l'augmentation des engagements reçus de la CAMCA + 83 millions d'euros et d'autres organismes extérieurs +247 M€ dans le cadre d'une politique de couverture des risques

Fin 2015, l'encours notionnel des instruments financiers de macro-couverture destinés à couvrir le risque global de taux d'intérêt (caps + swaps) s'élève à 2 590 millions d'euros. L'encours notionnel des instruments de micro-couverture atteint 351 millions d'euros.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le Crédit Agricole d'Aquitaine enregistre en 2015 des résultats de bonne tenue.

LE PRODUIT NET BANCAIRE (P.N.B.) : 533,9 millions d'euros

Un PNB total, en diminution de -1,2%, à 533,9 M€ marqué par les prémisses de la déformation de notre modèle économique et ce malgré une excellente performance commerciale.

| (en million d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 | % |
|---|------------|------------|-------|
| Produit net bancaire | 533,9 | 540,1 | -1,2% |
| Produits nets d'intérêts et revenus assimilés | 333,1 | 337,9 | -1,4% |
| Produits nets sur opérations financières | 9,9 | 4,5 | 121% |
| Produits nets sur commissions | 190,9 | 198,8 | -4% |
| Autres produits nets d'exploitation | 0 | -1,0 | NS |

La variation de -1,4% des produits nets d'intérêts s'explique :

- D'une part, par l'impact des réaménagements crédits sur les intérêts clientèles (-4,9%) bien que le coût de refinancement soit également en baisse
- D'autre part, par la baisse du rendement du portefeuille investissement (-15,7%) en raison du faible niveau de rémunération des titres éligibles LCR. En parallèle, les dividendes sur les titres Sacam Développement et Boétie sont en hausse de 5,6%.

Les produits nets sur opérations financières augmentent de 5,4 M€ grâce aux externalisations de plus-values sur titres de placement visant à sécuriser les rendements obtenus dans un contexte de forte volatilité.

Les produits nets sur commissions sont en baisse de 4%, impactés à nouveau par la baisse des commissions Epargne CAM (-14,5 M€). Les commissions Assurance sont en nette hausse (+6,4 M€) conséquence d'une activité commerciale soutenue.

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE) : 242 millions d'euros

Les charges de fonctionnement enregistrent, en 2015, une hausse de 3,7% pour atteindre 291,9 M€, épousant les tendances de l'activité commerciale :

- Les frais de personnel (hors I/P) sont en hausse de +4,7% dans un contexte conjoncturel lié à la rémunération de la performance commerciale.
- Les frais généraux sont en hausse : +2,3%
- Les dotations aux amortissements sont en hausse : +4,2%

Ainsi, le Résultat Brut d'Exploitation diminuent de 6,5% pour atteindre 242 M€. Le coefficient d'exploitation s'établit à 54,7%.

LE COÛT DU RISQUE : 27,1 millions d'euros

Le coût du risque est en baisse sur 2015 : -45,8% en lien avec la baisse des encours de créances douteuses et litigieuses (-0,3%) alors que les encours crédits sont en hausse de 3,8%.

Le taux de créances douteuses et litigieuses ressort à 2,93% contre 3,05% au 31/12/2014.

La Caisse Régionale maintient un niveau significatif de couverture des créances douteuses et litigieuses à 67,36%.

Ainsi, la dotation nette en coût du risque s'élève au total à 27,1 M€.

LE RESULTAT NET : 123,1 millions d'euros

Un complément de FRBG de 18 M€ a été constitué par la Caisse Régionale en 2015 dans le cadre d'une sécurisation du PNB et de la rentabilité futur.

Après prise en compte de l'impôt, le résultat net social s'établit à 123,1 millions d'euros, en hausse de 2,9% par rapport au résultat net de 2014.

L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'Administration a décidé le 21 janvier 2015 de soumettre à l'Assemblée Générale les distributions suivantes du résultat selon deux hypothèses dans l'attente de la validation de l'article de loi par le Conseil Constitutionnel :

- rémunération des parts sociales au taux de 1.70 %
- rémunération des parts sociales au taux de 1.07 %

Le décret n° 2016-121 du 08 Février 2016 paru le 09 Février 2016 autorise dans les conditions prévues la rémunération des parts sociales au taux de 1.70 % et ainsi la distribution suivante :

| | |
|---|-----------------------|
| au paiement d'un intérêt aux parts sociales de 1,7 % ce qui représente 0,05 Euro par part, soit | 1 547 094,08 |
| au paiement d'un dividende net égal à 0,86 Euros par certificat coopératif d'associé, soit | 10 637 606,60 |
| à la réserve légale, les ¾ du disponible (art.36 des statuts), soit | 83 203 122,54 |
| à la réserve générale, soit | 27 734 374,18 |
| TOTAL ÉGAL AU MONTANT A AFFECTER | 123 122 197,40 |

Historique des résultats distribués

| résultats distribués (en milliers d'€) | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 avec IPS* au taux de 1,07% | 2015 avec IPS* au taux de 1,70% |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Intérêts aux Parts sociales | 3 258 | 2 530 | 2 239 | 1 720 | 1 547 | 974 |
| Dividendes aux CCA | 10 514 | 9 895 | 9 895 | 10 390 | 10 638 | 10 638 |
| TOTAL | 13 772 | 12 425 | 12 134 | 12 110 | 12 185 | 11 611 |

*IPS : intérêts des parts sociales

2.4 Les comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Crédit Agricole d'Aquitaine sont établis selon les normes comptables IAS/IFRS. Ils incluent les comptes sociaux de la Caisse Régionale, ceux des 103 Caisses locales, des filiales immobilières de la Caisse Régionale, le fonds dédié Aquitaux Rendement, la structure technique de titrisation, et la mise en équivalence de la participation détenue par la Caisse Régionale dans Crédit Agricole Grands Crus.

Ce périmètre correspond aux dispositions de la réglementation bancaire. La structure technique de titrisation, créée en novembre 2015, est intégrée globalement.

A noter la mise en œuvre sur l'exercice 2015 d'IFRIC 21 qui donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics. Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, IFRIC 21 a pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

Ainsi, sont notamment concernées les principales taxes suivantes : taxe systémique, C3S, taxe foncière, CFE... L'application d'IFRIC 21 est d'application rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs et ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers consolidés.

LE BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2015 s'élève à 19.796 millions d'euros, contre 18.786 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit une progression de +5,4%.

Les capitaux propres s'élèvent à 2.929 millions d'euros sur base consolidées, en hausse de +5,3% sur un an.

LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 558 millions d'euros en légère baisse de -0,8%.

Cette variation repose essentiellement sur l'évolution du PNB issu des comptes individuels de la Caisse Régionale, en baisse de -1,2%. Les retraitements liés aux divergences des normes comptables entre comptes sociaux et comptes consolidés sont stables, autour de +14 millions d'euros sur le PNB. Ils sont principalement justifiés par l'étalement des soultes enregistrées sur les résiliations des produits dérivés et avances globales.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 300 millions d'euros au 31/12/2015, en hausse de +3,5%. L'impact lié au périmètre et aux retraitements de consolidation est stable. Il s'élève à 8 millions d'euros. Le Résultat Brut d'Exploitation s'établit à 257,5 millions d'euros (-5,4%).

Le Résultat Net Part Du Groupe s'élève à 152,4 millions d'euros enregistrant une hausse de +3,1%. Une hausse du résultat net consolidé principalement justifiée par l'évolution du résultat social de la Caisse Régionale, l'ensemble des retraitements de consolidation étant stables, autour de 29 millions, justifiés par la neutralisation des dotations au FRBG et l'étalement des soultes sur résiliation d'avances et dérivés.

2.5 Activité des filiales et participations

La Caisse Régionale d'Aquitaine a participé aux augmentations de capital suivantes :

- CREDIT AGRICOLE AQUITAINE EXPANSION pour 4 500 000 euros le 27 mars 2015, dont 1 125 000 euros immédiatement libérés,
- SCI MAISON DE LA COOPERATION pour 14 178 euros le 27 avril 2015,
- SAS LA BOETIE pour 19 997 897 € le 24 juillet 2015 par conversion d'avance en compte-courant en actions,
- SAS SQUARE ACHAT pour 30 000 euros le 9 novembre 2015,
- DOMOFRANCE pour 17 313 euros le 17 novembre 2015,
- SAS SACAM CAUTION pour 195 415 euros le 27 novembre 2015,
- SAS DELTA pour 2 877 060 euros le 30 novembre 2015
- CA-CHEQUES pour 80 000 euros le 29 décembre 2015

La Caisse Régionale d'Aquitaine a racheté le capital suivant :

- C2MS : rachat de 1 332 152 euros de capital, le 10 décembre 2015,
- BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT : rachat de 14 524 euros de capital, le 29 septembre 2015,
- SCI 11-13 COURS DU XXX JUILLET : rachat de l'intégralité du capital, soit 2 442 300 euros le 1er décembre 2015.

La Caisse Régionale d'Aquitaine a procédé à la cession des titres suivants :

- SNC COURCELLES pour l'intégralité des titres détenus soit 5 745 €, le 12 août 2015, suite à la dissolution de la société,
- GFER pour l'intégralité des titres détenus soit 60 € le 16 novembre 2015,
- SACAM MACHINISME pour 2 857 €, soit 3% des titres détenus, le 26 novembre 2015,
- SARL DIODE IMMO pour l'intégralité des titres détenus soit 10 000 € le 30 novembre 2015, suite à la dissolution de la société,
- SCI MONTAIGNE pour l'intégralité des titres détenus soit 500 € le 7 décembre 2015.

Par ailleurs, les résultats des filiales s'établissent en 2015 comme suit :

Contribution au résultat consolidé de la Caisse Régionale :

- La SAS Aquitaine Investissement Immobilier (A2I), filiale à 100% de la Caisse Régionale et holding immobilière : Contribution au résultat consolidé pour -329 000 € (hors dividendes reçus de CAAI)
- la SAS Crédit Agricole Aquitaine Immobilier (CAAI), filiale à 100% de la SAS A2I et spécialisée dans l'intermédiation immobilière : Contribution au résultat consolidé pour 899 000 €
- la SAS Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (CAAAL), filiale à 100% de la SAS A2I et spécialisée dans les transactions immobilières : Contribution au résultat consolidé pour -473 000€.
- Crédit Agricole Grands Crus, filiale à 21,43% : Contribution au résultat consolidé pour – 1150 000 €
- Aquitaux Rendement, fond de placement détenu à 99,99% : Contribution au résultat consolidé pour – 36 000 €

- Société Technique de Titrification Crédit Agricole Habitat 2015 détenue à 100% : Contribution au résultat consolidé pour – 394 000 €

Résultats individuels des autres filiales :

- la SAS Crédit Agricole Expansion (CAAE), filiale à 100% de la Caisse Régionale et spécialisée dans la prise de participation dans les entreprises régionales : Perte de 346 061 € au 30/09/2015,
- la SCI Turenne-Wilson, Société Civile Immobilière contrôlée à 98,72% par la Caisse Régionale d'Aquitaine et propriétaire du site de Bordeaux loué à la Caisse Régionale : Perte de 1 060 606 € en 2015 sous l'effet du suramortissement généré par la perspective du nouveau siège social.
- la SCI Cam du Libournais, Société Civile Immobilière contrôlée à 93% par la Caisse Régionale d'Aquitaine et propriétaire d'agences louées à la Caisse Régionale : Bénéfice de 125 105 € en 2015,
- la SCI Cam 2, Société Civile Immobilière contrôlée à 100% par la Caisse Régionale d'Aquitaine et propriétaire de l'agence Libourne Foch louée à la Caisse Régionale : Bénéfice de 283 453 € en 2015,
- la SCI Campayrol, Société Civile Immobilière contrôlée à 94% par la Caisse Régionale d'Aquitaine et propriétaire du site d'Agen loué à la Caisse Régionale et à la SA Marraud : Bénéfice de 788 233 € en 2015,
- la SCI Immocam 47, Société Civile Immobilière contrôlée à 99,20% par la Caisse Régionale d'Aquitaine et propriétaire d'agences louées à la Caisse Régionale : Bénéfice de 56 541 € en 2015,
- la SCI Le Mas, Société Civile Immobilière contrôlée à 99,31% par la Caisse Régionale d'Aquitaine et propriétaire du site d'Aire loué à la Caisse Régionale : Bénéfice de 422 682 € en 2015,
- La SAS Diode Invest, filiale contrôlée à 65,61% par la Caisse Régionale d'Aquitaine : Bénéfice de 201 733 € au 30/09/2015,
- la SCI 11-13 COURS DU XXX JUILLET, Société Civile Immobilière contrôlée à 100% par la Caisse Régionale d'Aquitaine depuis le 1er décembre 2015 et propriétaire du bâtiment situé place des Quinconces : Perte de 62 516 € en 2015.

2.6 Evénements postérieurs à l'exercice 2015

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

2.7 Les perspectives

Réunies autour d'une vision partagée par tous au sein du Crédit Agricole d'Aquitaine, 6 ambitions nourrissent le nouveau projet d'entreprise « Défis Aquitaine », centré sur l'utilité de la Caisse Régionale au développement de son territoire, sur la proximité avec tous ses clients, et sur la confiance.

Des projets phares accompagnent le lancement de ce projet d'entreprise avec notamment un projet d'organisation sur Bordeaux Métropole, l'installation d'une démarche performance dans toute l'entreprise visant à satisfaire clients et collaborateurs, tout en faisant progresser la rentabilité de la banque et la fluidité de son fonctionnement.

2016, verra le déploiement d'actions initiées en 2015 comme la Banque multicanale de proximité, les Nouvelles agences collaboratives, la Nouvelle organisation Distributive, le développement de filières d'expertises.

2016 verra également l'ouverture du Village by CA à Bordeaux, qui a pour ambition de faire coopérer des start-up avec des grands groupes et ETI régionales, constituera le point d'orgue de cette démarche d'innovation. Il accueillera entre 20 et 30 start-up en plein cœur de Bordeaux.

Enfin, le nouveau poste de travail collaborateur, qui intègre les standards du Web 2.0 sera déployé sur l'ensemble des agences et des sites en 2016.

3 La gestion des risques

3.1 *Le contrôle interne*

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant de garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse Régionale s'inscrit dans le cadre du nouvel Arrêté du 03 novembre 2014, ainsi que dans un cadre de normes et de principes déclinés aux différents niveaux d'organisation de l'entreprise, visant à répondre aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant sur les politiques de gestion et de limites de risques,
- d'implication de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- de couverture exhaustive du périmètre des activités et des risques,
- de définition des tâches, de séparation des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées,
- de fixation de normes et procédures.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, financiers, opérationnels, de non-conformité et juridiques,
- un système de contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et de contrôles périodiques.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne, trois responsables ont été désignés sur les fonctions de : **Contrôle Périodique (Audit)**, **Contrôle Permanent et des Risques** et **Contrôle de la Conformité**.

Ces trois responsables se réunissent à minima trimestriellement dans le cadre du **Comité de Contrôle Interne (CCI)**, présidé par le Directeur Général, qui a pour mission d'orienter, coordonner et valider les activités de contrôle. Il suit les plans d'actions correctrices.

Un Comité d'Audit, composé de 6 administrateurs, du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) et du Responsable du Contrôle périodique, se réunit trimestriellement pour suivre le processus de l'information financière et du contrôle légal des comptes annuels.

Un Comité des Risques, composé de 6 administrateurs, du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) et du Responsable du Contrôle périodique, se réunit trimestriellement pour conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de la Caisse Régionale et l'appétence en matière de risques actuels et futurs.

Un Comité de Suivi de la Fraude, présidé par le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques et animé par le Responsable du contrôle de la Conformité, se réunit trois fois par an pour suivre et adapter le dispositif de lutte contre la fraude et reporte au Comité de Contrôle Interne.

Contrôle interne consolidé

Conformément à la réglementation, le dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale s'applique sur base consolidée. Ainsi ce périmètre, révisé semestriellement et validé en Comité de Contrôle Interne, englobe les entreprises rattachées et les filiales de la Caisse Régionale dont l'activité est de nature à générer des risques, notamment :

- GIE Informatique CA-Technologies & Services
- SNC CA Titres,
- Grand Sud-Ouest Capital SA,
- DIODE Immobilier,
- Aquitaine Immobilier Investissement

Ces sociétés disposent de leur propre dispositif de contrôle interne et en produisent un reporting qui est intégré dans le Rapport Annuel de Contrôle Interne de la Caisse Régionale.

Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

Mesure et surveillance des risques

Rattaché directement au Directeur Général, le RCPR est chargé du déploiement du dispositif d'identification, de pilotage et de contrôle permanent des risques (risques de crédit, de marché, de contrepartie sur titres et dérivés, de liquidité, de taux d'intérêt global), ainsi que de sa mise en œuvre effective ; le RCPR participe au comité financier et rend un avis sur la politique financière et la politique crédit. A ce titre il a été désigné responsable en charge de la fonction de gestion des risques pour la Caisse Régionale.

Ainsi, la Caisse Régionale définit et revoit au minimum une fois par an ces dispositifs dans le cadre des comités exécutifs, avec présentation au Conseil d'Administration, et le RCPR veille à leur cohérence et efficacité.

Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent est basé sur la responsabilisation des différents intervenants aux processus, avec 3 niveaux de contrôles :

- **contrôles 1er degré** : réalisés de façon courante à l'initiation d'une opération et au cours du processus de validation d'une opération par les opérateurs, ou leur hiérarchie,
- **contrôles 2ème degré – 1er niveau** : effectués sur les opérations générées dans les services ou agences par un niveau hiérarchique supérieur ou par un service différent,
- **contrôles de 2ème degré – 2ème niveau** : effectués par des unités exclusivement dédiées aux fonctions de contrôle permanent.

Les points à contrôler sont notamment définis à l'aide d'une « cartographie des risques opérationnels » régulièrement mise à jour et sont formalisés dans un outil Groupe dédié (RCP) ; Ils font l'objet d'un reporting régulier notamment auprès du Comité de Direction, du Comité de Contrôle Interne et du Comité des Risques.

Le dispositif de contrôle permanent intègre les **risques comptables** à travers le contrôle des centres de responsabilité comptable (siège) et agences (comptes de passages). Des missions de contrôle comptable approfondies sont réalisées selon une planification annuelle et permettent l'actualisation d'une cartographie des risques comptables. Le comité de contrôle comptable se tient chaque trimestre et s'assure du bon respect des principes comptables et autres dispositions réglementaires.

Les **risques financiers** (marché, liquidité et taux d'intérêt global) font l'objet de contrôles spécifiques visant à assurer la conformité de la gestion financière aux normes et procédures édictées par le groupe. Le RCPR délivre un avis sur la Politique Financière de la Caisse Régionale ; il veille à son respect notamment en participant chaque mois au comité financier.

Le contrôle périodique (audit interne)

Le Contrôle Périodique réalise des missions de **contrôle de 3ème degré** au sein de la Caisse Régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant du périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par une équipe dédiée, selon une méthodologie Groupe, dans le cadre d'un plan annuel validé par la Direction Générale, avec la mise en place d'un suivi formalisé des différentes recommandations, donnant lieu à un reporting régulier.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent également sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

3.2 Facteurs de risques

Le risque crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et alors que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La **politique crédit**, révisée chaque année et validée annuellement par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, inclut la gestion de limites et se décline selon trois axes :

- aspect risques
- aspect délégation
- aspect d'engagement global et de respect des limites réglementaires.

L'intégration des limites, des notations **Bâle II** et le respect des délégations se fait avant la prise de décision d'accord du crédit, ce qui garantit une qualité satisfaisante d'appréciation du risque à partir de l'analyse individuelle du dossier. Tout dépassement de limites par dossier est soumis à l'accord du Comité Régional des Prêts et présenté a posteriori pour information en Comité Risques et Provisions et au Conseil d'Administration.

Les limites applicables en 2015 sont détaillées par marché, établies au regard des Fonds Propres, et exprimées en montant :

- pour le **marché des Entreprises**, il s'agit d'une limite d'engagement en risques nets des contre-garanties par groupe de risque, qui a été fixée à 65 millions d'euros.
- en ce qui concerne les **grandes Collectivités Publiques**, la limite est de 110 millions d'euros par groupe de risque.
- pour le **marché de l'Agriculture**, les limites par groupe de risque sont fixées à 15 millions d'euros pour la Viticulture, à 5 millions d'euros pour la sylviculture et 12.5 millions d'euros pour les autres filières de l'agriculture
- pour le **marché des Professionnels**, la limite par groupe de risque est fixée à 6 millions d'euros.
- sur le **marché de la Promotion Immobilière**, les limites sont les suivantes :
 - limite globale : 280 millions d'euros
 - pour les filiales du groupe : 50 millions d'euros
 - 25 millions d'euros d'encours pour les sociétés respectant une Note Groupe et une note opération supérieure ou égale à C.
 - pour les autres sociétés : 10 millions d'euros par groupe de risque.
- sur le marché des Particuliers, la limite par groupe de risque est fixée à 10 millions d'euros.
- concernant les **Corporate (Crédits Syndiqués et obligations sur des entités non publiques ou bancaires)**, ont été établies les limites suivantes :
 - encours global : 692 millions d'euros d'autorisation
 - encours par contrepartie selon cotation :

| A+ | A | B+ | B | C+ | C |
|---------|---------|---------|---------|---------|--------|
| ≤ 50 M€ | ≤ 40 M€ | ≤ 30 M€ | ≤ 20 M€ | < 10 M€ | < 5 M€ |

- enfin pour les opérations de LBO avec investisseurs financiers des limites ont été définies :
 - encours global : 150 millions d'euros
 - opérations limitées selon cotations :

| A+ et A | B+ et B | C+ et C | C-, D+ et D |
|---------|---------|---------|-------------|
| ≤ 25 M€ | ≤ 20 M€ | < 15 M€ | < 10 M€ |

En 2015 un seul nouveau dépassement a été enregistré (un dépassement sur une opération LBO). Les dépassements font l'objet d'une information trimestrielle en Comité Risques et Provisions par le service Contrôles Permanents. En outre, le suivi semestriel des limites est présenté au Conseil d'Administration. La Caisse Régionale ne distribue pas de micro-crédits, et n'a pas de risque pays au titre du crédit.

Chaque marché dispose d'une **politique de garanties**, intégrée dans la politique Crédit de la Caisse Régionale. Elle vise à fournir au réseau d'agences les règles en matière de garantie à appliquer dans la distribution du crédit à la clientèle. La politique de garanties fixe de manière restrictive les exclusions de délégations, en cohérence avec l'extension des délégations d'octroi. Dans l'objectif de réduire le risque de crédit, la Caisse Régionale a recours à un certain nombre de mécanismes : syndications internes au Groupe, contre-garanties (FONCARIS, SIAGI, BPI FRANCE, CAMCA).

Il est retenu dans le cadre de Bâle II que les garanties sont un facteur de réduction des risques et génèrent en cela une diminution de l'exigence en Fonds Propres.

Pour autant, si l'exigence de garanties s'accroît avec les risques que présente l'opération, la garantie ne justifie jamais le crédit. Celui-ci ne peut être consenti que parce qu'il est en adéquation avec les besoins du client et la capacité à rembourser de ce dernier.

Depuis fin 2007, les Autorités de tutelle ont autorisé le Crédit Agricole, et en particulier la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit pour les portefeuilles de la banque de détail. En 2014, le système de notation interne utilisé par le Groupe Crédit Agricole pour les portefeuilles de la clientèle Entreprises a également été certifié.

La **gouvernance du système de notation** s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la **banque de détail**, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des outils et concepts Groupe définis par Crédit Agricole SA. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque, complémentaires à l'approche comptable utilisée pour le calcul des dépréciations.

Sur le périmètre de la **clientèle Entreprises**, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (Entreprises, Administrations & Collectivités publiques et Professionnels de l'Immobilier).

Au 31 décembre 2015, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne, hors banque de détail, représentent 4,4 Milliards d'euros d'Exposition Au Défaut.

La répartition de ces encours par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.

| Equivalent S&P | AAA | AA | A | BBB | BB | B | SS |
|----------------|-------|-------|------|-------|-------|------|------|
| % EAD 2014 | 6,6 % | 12,7% | 8,2% | 21,5% | 41,5% | 6,6% | 2,8% |
| % EAD 2015 | 5,4 % | 9,7% | 9,1% | 22,3% | 44,1% | 5,6% | 3,8% |

L'analyse sur la situation des risques de crédit est présentée par le RCPR à l'occasion du Comité Risques et Provisions sous la présidence d'un Directeur Général Adjoint.

Différents points y sont abordés régulièrement, notamment :

- la situation des risques de crédit (mensuel),
- le suivi des limites issues de la politique crédit (trimestriel)
- Le suivi des usages Bâle 2

Afin d'assurer un suivi des entités dont l'Exposition est supérieure à 20 millions d'euros, un **Comité des Grands Risques** se réunit 3 fois par an sous la présidence du Directeur Général.

Conformément à l'article 118 de l'Arrêté du 3 novembre 2014, la **surveillance des risques de crédit** est réalisée chaque trimestre lors des **revues de portefeuille** qui permettent de suivre l'évolution de la qualité des engagements et particulièrement des plus significatifs ; ces revues sont pilotées par le service Contrôles Permanents et se tiennent chaque trimestre avec les agences de recouvrement amiable représentant les marchés (particuliers, professionnels et de l'agriculture). Pour le marché des entreprises la revue est mensuelle et se tient avec le service Affaires Spéciales. En outre, et en vue de renforcer le dispositif de

surveillance des risques de crédit, les services financement (banque de détail) réalisent leurs propres revues de dossiers.

Afin de répondre à la réglementation du Comité de Bâle, retranscrite dans la directive CRR CRD IV, le Groupe Crédit Agricole doit mener une démarche annuelle dite « d'appétence aux risques ». La Caisse Régionale a donc contribué à cet exercice en produisant sa propre déclaration d'appétence aux risques pour 2015. Cette démarche consiste à définir des seuils d'appétence, de tolérance et de capacité pour des indicateurs clés de gestion (Résultat net, ratio de solvabilité, etc.).

Une **provision collective Bâle II** sur base des encours sains dégradés qui ne sont pas douteux, est actualisée régulièrement et s'établit au 31/12/2015 à un niveau de 82 millions d'euros. Elle est fondée sur les créances dont la notation est dégradée, à l'exception essentiellement de celles déjà dépréciées. Elle est complétée par des provisions filière portant sur la viticulture, l'immobilier locatif, le Tourisme Hôtellerie Restauration et le BTP et s'élevant à 77M€.

Le **pilier 2 de Bâle II** a été actualisé et présenté en Comité Financier. Les fonds propres globaux de la caisse Régionale d'Aquitaine couvrent très largement les exigences du Pilier 2.

Le risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les taux de change, le cours des actions, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La politique de placement des excédents de fonds propres a été révisée en début d'année 2015 et adoptée par le conseil d'administration en mars 2015 :

En a découlé la définition de nouvelles orientations sur :

- les horizons de gestion (Titres de Placement « Banking book » / Titres d'Investissement)
- les allocations par compartiment (optimisation du couple risque / rendement)
- la constitution de réserves de liquidité éligibles auprès de la BCE et répondant aux exigences du ratio LCR.

Disposition générale

Le portefeuille titres est encadré par une limite globale, qui est l'Excédent de Fonds Propres. Pour le respect de cette règle, les emplois et les ressources sont définis sur base sociale. L'équilibre doit être respecté en permanence.

Respect des équilibres sur fonds propres : Les emplois de fonds propres doivent être strictement < aux Fonds propres base sociale (LJ 2013-102) :

Limite globale 2015 exprimée par rapport au montant des fonds propres sociaux ; revue mensuellement selon les calculs de fonds propres

Avec 2 seuils d'alerte successifs DG/DGA et Président du conseil d'administration

A noter que depuis la mise en place de l'opération de titrisation, la CR est tenue de calculer les excédents de fonds propres en se basant sur une consolidation CR plus la Société Technique de Titrisation associée.

Dans l'attente d'évolutions des outils et procédures groupe permettant d'obtenir une balance consolidée (CR+ STT), la CR retrace le montant des titres achetés auprès du FCT dans le calcul des équilibres de fonds propres en base sociale CR.

Dispositions spécifiques au « BANKING BOOK »

Le dispositif de suivi des risques de marché est le suivant :

- Suivi hebdomadaire de la valorisation du portefeuille de placements et des couvertures destiné à mesurer l'impact d'une cession intégrale et immédiate du portefeuille sur le résultat de l'année : calcul en % représentant la variation quotidienne par rapport au maximum observé depuis le 1er janvier et en montant représentant cette variation : Information à la Direction Générale.
- Calcul mensuel de VAR globale (intégralité du portefeuille de placement : **Limite globale de perte probabilisée 2015 = 20% du RNC de l'année 2014** avec 2 seuils d'alerte successifs : DG/DGA et Président du conseil d'administration.
- Calcul mensuel de VAR par classe d'actif assorti de seuils d'alerte : la Caisse Régionale accepte de supporter sur 1 mois avec une probabilité de 99%, du fait de l'évolution défavorable des marchés, une perte maximale de montant variable selon la classe d'actif avec 2 seuils d'alerte successifs DG/DGA et Président du conseil d'administration.
- Le calcul de « stress scénario ». Pour l'année 2015 : Il est basé sur la survenance concomitante de la baisse de rendement sur l'ensemble des classes d'actif selon les scénarios définis par le groupe. L'impact est mesuré sur le résultat net comptable de l'année précédente. **Limite de gestion retenue en 2015 = niveau de perte potentielle maximale fixé à -60% du RNC 2014,** avec 2 seuils d'alerte successifs DG/DGA et Président du conseil d'administration.

L'ensemble de ces dispositions fait l'objet de reportings détaillés mensuels, en comité financier

Par ailleurs, toutes les catégories d'actif et de produits sur lesquels le CR peut investir ont été validées par le conseil d'administration.

- Concernant les OPCVM : adoption de limites par société de gestion, de ratio maximum d'emprise sur l'encours géré pour chacun des fonds, étude des produits selon une grille d'analyse fournie par Crédit Agricole SA,
- Dans le cas spécifique du fonds dédié obligataire dans lequel la CR a investi en 2011 : dispositions de gestion encadrées par une convention spécifique établie avec la société de gestion, consolidation des limites avec celles des lignes détenues « en direct », mise en cohérence avec les règles de « do not deal » adoptées par le groupe.
- Concernant les BMTN structurés sur indices : Chaque produit est étudié selon une grille d'analyse spécifique aux produits complexes et des limites calculées sur la valeur de souscription

(comptable) encadrent les encours globaux et par titres (détaillés dans une « Charte de gestion des produits complexes »).

- Concernant les obligations, titres de créance négociables « vanille », la souscription est encadrée par des limites de contreparties, montant, rating, etc., définies en CR mais aussi par CA SA.
- A noter le recueil d'un avis du RCPR pour tout nouveau produit, préalablement à la souscription

L'organisation mise en place permet un contrôle indépendant des valorisations, le suivi des valorisations est assuré à la fois par :

- Le middle office rattaché hiérarchiquement au responsable du service comptabilité
- Le back office trésorerie rattaché au service comptabilité

Les valorisations des lignes OPCVM publiées par les sociétés qui en sont les gérantes, sont recueillies sur REUTERS et/ou auprès de CA TITRES.

Pour les titres spécifiques de type BMTN structurés, la Caisse Régionale produit lors des comités financiers trimestriels une double valorisation :

- Celle émanant d'un prestataire « groupe » assurant la valorisation des différentes lignes (CACEIS)
- Celle produite par l'intermédiaire ayant structuré le produit

Elle veille à rapprocher autant que faire se peut les méthodes et paramètres utilisés par les 2 valorisateurs pour limiter les écarts

Pour les arrêtés comptables mensuels, elle retient les valorisations calculées par l'émetteur/intermédiaire ayant structuré le produit, sur recommandation de la direction de la comptabilité du groupe crédit agricole.

Le système de contrôle des valorisations est basé sur deux fonctions de contrôles, auxquelles sont associés différents degrés de contrôles :

- Le contrôle permanent :
- Le contrôle périodique (dit de 3ème degré) :

Il est complété par des audits de l'Inspection Générale Groupe et des audits externes (commissaires aux comptes et cabinets spécialisés).

Dispositions spécifiques au « TRADING BOOK »

La Caisse Régionale ne dispose pas de portefeuille de Trading au 31/12/15.

La Caisse Régionale ne détient aucun CDO en portefeuille.

La Caisse Régionale n'a réalisé aucune nouvelle opération sur les dérivés de crédit en 2015.

En ce sens, elle ne détient aucune position sensible au regard des recommandations du Financial Stability Board.

Le risque action est intégralement rapporté au portefeuille de banking book (portefeuille de placement). Au 31/12/2015, l'exposition s'élève à 20.85M€ (dont 9.1 M€ de fonds de private equity) soit 2.5 % du portefeuille de titres de placement/AFS : position action réduite depuis une prise de plus-value sur ce compartiment.

Dispositions adoptées en 2015 concernant les portefeuilles d'instruments dérivés :

Les opérations de hors bilan (swaps, caps, options) sont initiées dans une optique de couverture ; elles peuvent être :

- de micro couverture (couverture d'un élément du bilan bien identifié) au titre de la CR mais aussi pour le compte de la clientèle (opérations dites de « back to back » : opérations parfaitement adossées permettant de neutraliser le risque de taux inhérent aux opérations sous-jacentes) et les prêts syndiqués structurés (neutralisation des expositions aux structures de taux et restitution synthétique d'un rendement à taux fixe ou variable)
- de macro couverture. Ces opérations de hors bilan sont souscrites dans le cadre de couvertures relatives au risque de taux d'intérêt global, en parallèle avec les stratégies de refinancement et politiques commerciales. L'objectif de ces couvertures étant de maintenir l'exposition au risque de taux d'intérêt global dans les limites fixées dans la politique financière
- Les opérations de couverture de dette de nos clients donnant lieu systématiquement à retournement des positions auprès de Crédit Agricole SA pour neutraliser le risque de taux sont rangées comptablement, au sens IFRS dans le portefeuille de trading book mais se trouvent au plan prudentiel exclues du portefeuille de négociation et classées en portefeuille de banking book en raison de l'intention de gestion
- Les couvertures (achats de swaps) de l'exposition sur les OATi (titres de placement) sont rangées comptablement, au sens IFRS dans le portefeuille de micro couverture et sur le plan prudentiel exclues du portefeuille de négociation en raison de l'intention de gestion et de la démonstration de parfaite couverture.

Ces opérations ne rentrent pas dans le cadre de dispositifs exigeant d'identifier les risques de marché supportés et d'en faire un suivi en utilisant des indicateurs de VAR et de stress test.

Gestion de bilan

I. La gestion du bilan – les risques structurels :

La gestion financière de la Caisse Régionale couvre trois domaines :

- l'optimisation financière des ressources et des emplois
- l'optimisation des marges commerciales
- l'activité pour compte propre

Le Conseil d'Administration après validation par le Comité d'Audit et en tant qu'organe délibérant, se prononce sur la politique financière, le niveau de tolérance aux risques, son périmètre d'application, ainsi que sur l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

Le Conseil d'administration délibère au moins annuellement. Il est tenu informé de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et des mesures prises en cas de dépassement de seuils d'alerte ou d'impact défavorable des scénarios de stress sur les comptes de la CR.

Il approuve toute modification substantielle des méthodologies internes à la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale fixe son dispositif de limites dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur et des normes du Groupe. Les limites encadrent les risques de marché, de contrepartie, de taux d'intérêt, de liquidité.

Crédit Agricole S.A. en tant qu'Organe central décline de façon opérationnelle les demandes du Régulateur et les adapte selon les spécificités des Caisses Régionales, et les outils qu'elles utilisent.

II. Le risque de taux d'intérêt global :

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (« trading book »).

La Gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) repose sur un ensemble d'outils de pilotage ayant pour objectif d'optimiser la structure du bilan de la Caisse Régionale afin de pérenniser et d'optimiser le Produit Net Bancaire.

Le dispositif de mesure et de limites du risque de taux, encadrant la gestion financière de la Caisse Régionale a été adopté par le conseil d'administration de mars 2015 :

- Périmètre de calcul : bilan risqué (taux fixe, taux révisable, inflation) - La CR Aquitaine ne calcule pas de risque de taux pour les entités consolidées qui font partie de son « pallier de consolidation » car :
 - la somme des bilans des entités ainsi écartées ne représente pas plus de 5% de la somme des bilans des entités qui composent le groupe
 - et les Fonds Propres réglementaires des entités exclues (CA Aquitaine Immobilier - CA Aquitaine Agences Immobilières - AQUITAUX Rendement - Aquitaine Immobilier Investissement) ne dépassent pas 100 millions d'euros.
- Le risque de taux est mesuré par la sensibilité des Fonds propres et du PNB à une variation uniforme des taux de marché de 2% (1% pour l'inflation).
- la méthode de calcul du risque global de taux d'intérêt de la Caisse Régionale d'Aquitaine demeure celle des gaps statiques : écoulement des encours de bilan en stock sans activité nouvelle, dans la perspective d'une cessation à terme des activités.
- La Caisse Régionale utilise les modèles d'écoulement du groupe et les complète avec des conventions locales (remboursements anticipés des DAT) en accord avec les règles de la direction financière de Crédit Agricole SA. Ces modèles, validés par le Conseil d'administration, font l'objet d'un suivi en Comité Financier et sont contrôlés a posteriori selon une fréquence annuelle par le pôle risques et conformité de la Caisse Régionale.

Pour mesurer son exposition au risque de taux, la Caisse Régionale calcule chaque mois au moyen de l'outil Cristaux 2 (outil groupe) les gaps statiques taux fixe et inflation sur une durée de 30 ans, par pas mensuels sur les deux premières années puis par pas annuels.

Un scénario catastrophe est calculé au minimum une fois par an et présenté au Conseil d'Administration.

A noter que l'option prise par la Caisse Régionale pour entrer, à compter du 1er janvier 2005 dans le système des Avances Miroirs Structurées (AMS) proposé par Crédit Agricole S.A, réduit de façon significative le risque de taux inflation de la Caisse Régionale et par la même sa politique de couverture.

La Caisse Régionale définit ses limites d'exposition au risque de taux d'intérêt global en intégrant les préconisations de CASA. Elle prend en compte la nature des risques qui lui sont propres ainsi que le profil de ses gaps pour affiner ses limites et optimiser la gestion de son bilan.

Les limites globales 2015 de la Caisse Régionale, pour un choc uniforme des taux nominaux de +/- 200 bps (+/- 2%) et de l'inflation de +/- 100 bps (+/- 1%), sont :

- ✓ La perte potentielle actualisée sur toutes les maturités rapportée aux Fonds Propres prudentiels : Ratio VAN / FP < 8%.
- ✓ Limites symétriques de concentration du gap synthétique à horizon 10 ans, calculées à partir du PNB d'activité budgéte pour 2015 :
 - Gap synthétique années 1 glissante et 2 < 5% du PNB budgéte pour un choc de 2%
 - Gap synthétique années 3 à 7 < 4% du PNB budgéte pour un choc de 2%
 - Gap synthétique années 8 à 10 < 3% du PNB budgéte pour un choc de 2%

Ce dispositif de limites globales est assorti de limites opérationnelles (notamment sur le gap inflation) de seuils d'alertes successifs (DG/DGA et président du Conseil d'Administration).

La politique globale ALM est élaborée par la Direction Financière, validée par le Comité Financier et proposée au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit au moins une fois par an.

La Direction Financière présente le reporting sur le risque de taux d'intérêt global et le suivi des limites au Comité Financier qui se réunit mensuellement. Ce Comité fixe les orientations sur la gestion du risque de taux d'intérêt global et décide des mesures de couverture. Il veille au respect des limites et de la politique financière, de ses modifications ou compléments, et prépare le reporting au Conseil d'Administration et au Comité d'audit. Les opérations de couverture décidées par le Comité Financier sont mises en œuvre par les opérateurs de front office du service Trésorerie, contrôlées par le Gestionnaire Actif-Passif et suivies par le Comité Financier.

Au 30 novembre 2015, la Caisse Régionale d'Aquitaine, respecte ses limites globales de risque de taux d'intérêt global :

Impasses de taux en M€ au 30/11/2015 :

| M€ | A1 glissant | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------|------------|------------|
| Gap synthétique 30/11/2015 | -744 | -696 | -383 | -363 | -228 | -267 | -187 | 5 | 154 | 216 |
| Limite + | 1 202 | 1 202 | 961 | 961 | 961 | 961 | 961 | 721 | 721 | 721 |
| Limite - | -1 202 | -1 202 | -961 | -961 | -961 | -961 | -961 | -721 | -721 | -721 |
| Dépassement limite | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Consommation des limites | 62% | 58% | 40% | 38% | 24% | 28% | 19% | 1% | 21% | 30% |

- Le gap synthétique de la Caisse est expliqué essentiellement par sa composante taux fixe
- Le gap inflation et le gap optionnel restent très faible

L'impact sur la valeur actuelle nette en cas de hausse des taux nominaux de 200 points de base et de l'inflation de 100 points de base est de -44,5 M€ soit -2,1 % des fonds propres.

Le programme de couverture du risque de taux d'intérêt se réalise par le biais :

- d'opérations de hors bilan de macro couverture de type « vanille » (caps, swaps). Ces couvertures sont des couvertures de juste valeur (Fair Value Hedge) qui font l'objet d'une documentation de relations de couverture. L'encours de swaps de macro couverture au 31/12/2015 est de 2 590 M€. L'encours des Caps s'élève pour sa part à 118 M€ au 31/12/2015.
- et en parallèle, par des actions bilancielles portant tant sur la collecte que sur les crédits selon les politiques commerciales adoptées.

III. Le risque de change :

La réglementation interne des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales indique que ces dernières ne peuvent pas être en risque de change opérationnel.

Concernant les opérations avec la clientèle, le contrôle est sous la responsabilité de l'Espace International qui s'assure que :

- Tout prêt en devises soit déclaré et fasse l'objet d'une avance à 100% dans la même devise accordée par Crédit Agricole SA
- Dès perception des intérêts, les devises soient immédiatement vendues : la CR ne conserve aucune position en devises
- Par ailleurs, l'Espace International ne gère pas de fiduciaire et n'a donc pas de caisses en devises.

Le risque de change est résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres : il représentait au 31/12/2015 moins de 1% du bilan toutes devises confondues.

Le calcul trimestriel de la position nette de change de la CR incombe au service comptabilité générale (dispositif de contrôle comptable).

La position de change de la CR est non significative : Elle ne nécessite pas de système de mesure d'encadrement et de suivi du risque spécifique.

IV. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

La réglementation relative à la gestion du risque de liquidité vise l'ensemble des établissements de crédit. Au sein du Crédit Agricole, elle s'applique donc individuellement à chaque Caisse Régionale. En outre, au terme de la loi bancaire, Crédit Agricole SA assure la liquidité (et la solvabilité) de l'ensemble des entités du Groupe.

L'accroissement important des encours de crédits ces dernières années et les tensions très vives sur les marchés financiers ont amené la Caisse Régionale à porter une attention toute particulière à ses besoins de liquidité. A ce titre, le Comité Financier intègre une approche spécifique du risque de liquidité. Le suivi et la gestion du risque de liquidité sont confiés à la Direction Financière, au sein de l'activité de gestion globale de bilan.

La Caisse Régionale a revu en 2015 sa politique de gestion du risque de liquidité en adéquation avec le dispositif de suivi du risque de liquidité du groupe.

Ces orientations ont été validées par le Comité d'audit puis par le Conseil d'Administration en mars 2015.

La politique globale ALM est élaborée par la Direction Financière, validée par le Comité Financier et proposée au Conseil d'Administration et Comité d'Audit au moins une fois par an.

Le Comité financier fixe les limites et décide, sur proposition de la Direction Financière, des programmes à engager pour gérer et couvrir les risques. Après décision, ces actions sont mises en œuvre par les opérateurs de front office du service Trésorerie, contrôlées par le gestionnaire Actif-Passif et suivies par le Comité Financier.

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité repose sur les indicateurs suivants :

- Indicateurs Court Terme permettant de vérifier qu'à tout moment, en cas de crise (systémique, globale ou liée au groupe), le groupe peut compenser le fait qu'il n'a plus accès aux refinancements de marché par ses réserves tout en poursuivant son activité.
 - Limite globale d'endettement Court Terme assortie de 2 seuils d'alerte successifs (DG-DGA et président du conseil d'administration) et de limites opérationnelles.
Cette limite est fixée en fonction des possibilités de sollicitation du marché CT et repose sur les « lignes de défense » mesurées par la somme :
 - Des besoins LCR métier c'est-à-dire du net inflows/outflows hors ceux issus des compartiments des placements et ressources de marché CT
 - Du droit à tirage BCE issu des créances éligibles.
 - Structure minimale du refinancement à Court Terme
 - Réserves de liquidité
 - Limites en stress global, systémique et limite en stress idiosyncratique (c'est-à-dire spécifique au Groupe Crédit Agricole).
- Indicateurs Long Terme permettant :
 - de se prémunir contre le risque de ne pas pouvoir lever sur les marchés le montant nécessaire au renouvellement futur des refinancements moyen long terme : Limite de Concentration des échéances du refinancement Long Terme
 - Et contre le risque de prix en cas de hausse du spread d'émission sur la position de transformation en liquidité. Sur ce dernier volet, la CR ne s'est pas fixée de limites en 2015 tant que l'indicateur ne pourra être produit de manière fiable et récurrente (dans l'outil Newdeal ou dans PALMA) et tant que la limite ne sera pas fixée au niveau du groupe
- De manière parallèle, au cours de l'année 2015, la Caisse Régionale mis en œuvre son plan de convergence vers une cible de ratio LCR de 70% au 31 décembre 2015 (attendu réglementairement à 60% au 1er octobre 2015, 70% au 1er janvier 2016, 80% au 1er janvier 2017 et 100% au 1er janvier 2018)

Le ratio LCR a pour objectif de s'assurer qu'une banque dispose :

- à horizon 1 mois
- de davantage de réserves que de sorties de cash
- dans un environnement de marché stressé
- et sans dépendre de la BCE

Les réserves LCR sont divisées en deux niveaux dans le texte de Bâle :

- Niveau 1 : essentiellement constitué des titres d'Etat (+ agences publiques ou institutions supranationales) et des dépôts dans les banques centrales.
- Niveau 2 : constitué aujourd'hui des titres de covered bonds et de grandes entreprises notées au minimum AA-

Dans un contexte de taux excessivement bas, voire négatif sur les durées courtes, le programme de refinancement de la Caisse Régionale a été réalisé par le biais :

- d'opérations de refinancement interbancaires (émission de TCN et emprunts en blanc auprès de CASA),
- de recours aux mécanismes de refinancement spécifiques : Covered bonds (CA SFH), et autres avances structurées adossées à de la collecte groupe.
- d'une opération de refinancement à long terme mise en place par la BCE, collatéralisée par les actifs éligibles (TLTRO : Targeted longer-term refinancing operations)
- de l'optimisation des conditions de refinancement des activités (en montants et durées) auprès de la clientèle (DAV, gamme rafraîchie de DAT, TCN, produits d'épargne)
- de remboursement anticipé d'avances globales classiques

Le refinancement de la CR se présente comme suit au 31/12/2015 : en millions d'euros

| Encours au 31/12/2015 | |
|--|----------------|
| BMTN | 320,0 |
| Avances spécifiques (CRH, Covered,...) | 1 342,9 |
| Emprunts en blanc > 1 an yc TLTRO | 1 101,6 |
| Emprunts en blanc < 1 an | 220,0 |
| CDN | 762,0 |
| Total programme de refinancement | 3 746,5 |
| | |
| Placement en blanc CASA | 275,5 |
| Remboursement anticipé d'avances globales | 229,9 |
| Total des opérations de placement / remboursement | 505,4 |

Le 21 octobre 2015, la Caisse Régionale a participé à hauteur de 356M€ à la première opération de titrisation true sale, consolidante, destinée à l'ensemble des Caisses Régionales. Cette opération a permis la constitution de nouvelles réserves de liquidité pour le Groupe CA.

L'arrêté du 3 novembre 2014 met à jour le dispositif d'identification, de mesure, de gestion et de contrôle du risque de liquidité. Celui-ci permet aux Etablissements de Crédit d'appliquer soit la méthode standard définie par l'ACP, soit la méthode avancée basée sur les méthodes internes de l'entité.

Le Groupe Crédit Agricole a opté pour un dispositif spécifique.

Le Coefficient de Liquidité est calculé mensuellement selon la procédure définie dans le corpus de Crédit Agricole SA au moyen de l'outil SURFI. La norme réglementaire est fixée à 100% minimum. L'arrêté du 3 novembre 2014 indique la suppression du ratio standard de liquidité à partir du 1er octobre 2015 avec l'entrée en vigueur du ratio LCR. Le dernier ratio standard de liquidité est celui du mois de septembre 2015.

| Nature de l'indicateur | Seuil réglementaire | Recommandation Crédit Agricole SA | Cible interne CR | Mesure | | |
|--------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|------------------|----------|---------|--------|
| | | | | 12/14 | 09/15 | 12/15 |
| Coefficient de liquidité | 100% | ≥ 100% | ≥100% | 144.14 % | 127.26% | |
| Liquidity Coverage Ratio (LCR) | 60% (depuis le 1er octobre 2015) | 70% | 70% | 78.59% | 79.58% | 84.32% |

Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures internes, des personnels, des systèmes ou résultant d'événements extérieurs. Cette définition englobe les 7 catégories de risques Bâle II : fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail, relations clientèle, produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes et traitement des opérations et gestion des processus.

I. Objectifs et politique :

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Satisfaire pleinement aux exigences réglementaires.
- Optimiser la détection et le traitement des risques opérationnels.
- Anticiper la montée des risques.

La politique de gestion des risques opérationnels s'appuie sur :

- La diffusion d'une culture de vigilance au risque opérationnel du plus haut niveau de la hiérarchie à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale.
- La mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels décentralisé au plus près des acteurs et gestionnaires de processus.
- L'analyse préventive des modifications majeures apportées au fonctionnement de la Caisse Régionale ou a posteriori des pertes afin d'éviter qu'elles ne se reproduisent

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance :

Le management des risques opérationnels est confié à une personne dédiée, le Manager des Risques Opérationnels (MRO) sous la responsabilité du Responsable de Contrôle Permanent et des Risques de la Caisse Régionale. Cette fonction fait partie intégrante du dispositif de contrôle permanent sous la coordination de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe Crédit Agricole.

Le MRO :

- Met en place le dispositif de gestion : Cartographie, collecte des incidents et pertes, élaboration des scénarios majeurs, gestion des alertes graves, documentation relative au dispositif, formation des services concernés.
- Anime et contrôle le fonctionnement du dispositif de gestion.
- Produit des reportings réguliers sur les expositions aux risques (incluant les pertes) communiqués au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Les incidents de montants significatifs font l'objet d'alertes à tous les échelons de responsabilité selon des conditions prédéfinies (Direction Générale, Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, Comité des Risques, Conseil d'Administration, Crédit Agricole S.A.).

III. Méthodologie

L'ACP a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser la méthode avancée de calcul de l'exigence en fonds propres (AMA – Advanced Measurement Approach) en décembre 2007.

A l'origine la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

La Caisse Régionale d'Aquitaine et ses Caisses Locales entrent dans le périmètre d'entités utilisant cette méthode de calcul.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...).

En 2015 a été réalisée une révision de la cartographie sur l'ensemble des domaines de la Caisse Régionale. Par ailleurs, les scénarios majeurs (risques potentiels d'une gravité extrême) ont été réévalués.

IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale prend en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels.

Par ailleurs, la Caisse Régionale n'utilise pas de techniques de transfert de risque opérationnel autres que l'assurance.

V. Dispositif de contrôle de la conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme font l'objet de moyens spécifiques d'encadrement : suivi des opérations, formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, suivi des rapports d'audit, validation des nouveaux produits, suivi des risques opérationnels etc.

Dans l'objectif de continuer à renforcer son dispositif, la Caisse Régionale a mené notamment les actions suivantes en 2015 :

- Poursuite du plan de vérification de la documentation des clients professionnels, associations et entreprises
- Actualisation des données du stock de clients personnes physiques
- Optimisation du processus de traitement des alertes de sécurité visant la banque en ligne et sécurisation du process WEB EDI
- Formation de l'ensemble du personnel sur les sanctions internationales, du personnel réseau sur le droit au compte et sur la commercialisation et le remboursement des parts sociales

Tous ces dispositifs qui font l'objet d'un suivi par le Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse Régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole SA., ont pour but d'assurer à la Caisse Régionale un développement commercial durable et conforme, au service de sa région et de ses clients.

3.3 Les normes prudentielles

Enfin, selon les termes du règlement n° 93-05 du Comité de la Réglementation Bancaire, les règles de division des risques sont respectées puisque aucun emprunteur ne bénéficie d'engagements dépassant 10% des fonds propres au sens du règlement 90.02.

En 2015, la Caisse Régionale a déployé son processus de mise en conformité avec la Loi Bancaire Française et la règle Volcker (loi américaine issue du Dodd-Frank Act), qui ont pour objectif la séparation des activités de la banque de détail avec les activités d'investissement sur les marchés financiers (activités dites spéculatives).

4 Structure du capital de la société

4.1 Répartition du capital

| | Nombre | Montant (en €) | Structure |
|------------------------------------|------------|----------------|-----------|
| Parts sociales | 29 837 880 | 91 005 534,00 | 70,69% |
| Certificats Coopératifs d'associés | 12 369 310 | 37 726 395,50 | 29,31% |
| TOTAL | 42 207 190 | 128 731 929,50 | 100,00% |

5 Délais de règlement des fournisseurs

En application de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi «LME», complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 du code du commerce, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine publie des informations sur les délais de règlement des fournisseurs.

La Caisse Régionale règle ses factures à compter de la validation des factures par les responsables budgétaires. Le solde créditeur du compte fournisseurs au 31 décembre 2015 s'élève à 501 K€ et concerne des opérations inférieures à 1 mois. Au 31/12/14, le solde du compte fournisseur s'élevait à 507 K€.

6 Conventions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 dernier alinéa du Code de Commerce, issu de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, il est précisé qu'aucune convention, ne portant pas sur des opérations courantes ou des conditions normales, n'a été conclue au cours de l'exercice entre un des dirigeants, mandataires sociaux ou actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote attachés aux actions composant le capital de la Caisse Régionale, et une filiale détenue en capital à plus de 50 %.

PACKTE COOPERATIF & TERRITORIAL

RAPPORT DE RESPONSABILITE
SOCIETALE D'ENTREPRISE 2015



En 2015, notre Caisse Régionale a joué son rôle de financeur et d'accompagnateur de l'économie du territoire aquitain dans un contexte en pleine mutation. Ce territoire, d'une belle diversité et en croissance, couvre les départements de la Gironde, du Lot-et-Garonne, des Landes et d'une partie du Gers.

Après avoir mis en place notre démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) en 2009, nous l'avons inscrite, en 2014, dans le cadre de notre **Pacte Coopératif & Territorial** fondé sur la conviction que nous avons un rôle à jouer en coopération avec les acteurs locaux, dans un développement durable de notre territoire. Il acte nos engagements autour de cinq domaines :

- l'excellence dans la relation avec nos clients,
- le développement économique des territoires et l'environnement,
- la gouvernance,
- les pratiques sociales,
- la responsabilité sociétale.

Le Pacte Coopératif & Territorial intègre toute la dimension de notre Projet d'Entreprise « **Défis Aquitaine** » qui inscrit l'ambition de notre Caisse régionale pour la région.

En 2015, nous avons souhaité aller encore plus loin et faire évaluer l'ensemble de notre stratégie RSE par la méthode **Vigéo 26000**.

Nous souhaitons partager avec vous les objectifs de cette démarche en toute transparence en première partie de ce rapport.

Nous vous invitons ensuite à découvrir les actions conduites en 2015 sur notre territoire avec nos 2 582 collaborateurs et 1300 administrateurs.

Rémi GARUZ
Président

Jack BOUIN
Directeur Général



LA DEMARCHE VIGEO 26000

Conscients que la RSE est au cœur des enjeux de notre entreprise, en 2015, nous avons souhaité bénéficier d'un regard tiers expert pour évaluer la maturité de notre démarche et les axes d'amélioration possibles. Pour réaliser cette mission, nous avons choisi de faire appel au Cabinet Vigéo, cabinet d'audit spécialisé en responsabilité sociétale des organisations, premier expert européen de ce type d'analyse.

Les objectifs visés par cette évaluation, qui n'est pas une certification, sont d'associer les dirigeants, collaborateurs, élus et parties prenantes de l'entreprise à la construction de ce diagnostic au travers d'une revue documentaire et d'interviews, d'identifier les axes de progrès dans une démarche d'amélioration continue et de structurer un plan d'action opérationnel adapté.

Les 7 domaines de la RSE évalués sont ceux de la norme Iso 26000, à savoir : l'environnement, les relations et conditions de travail, les droits de l'homme, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et le développement local et la gouvernance. Pour chaque domaine, l'évaluation porte sur la pertinence des engagements, la cohérence de leur déploiement et les résultats obtenus et se traduit par 4 niveaux croissants de maturité : non tangible, amorcé, probant et avancé.

La mission initiée en Juillet 2015, s'est achevée fin décembre. Ses conclusions seront partagées début 2016 avec les parties prenantes internes de l'entreprise puis ensuite avec les parties prenantes externes.

La maturité RSE du Crédit Agricole d'Aquitaine a été évaluée à un niveau probant avec des résultats homogènes. Le Crédit Agricole d'Aquitaine a identifié et agi sur ses principaux risques et leviers. 80 % des critères sont évalués à un niveau probant ou avancé. Les objectifs RSE les plus importants sont évalués à 92 % à un niveau probant. Des efforts restent à faire sur le déploiement de la politique RSE et sur les résultats qui peuvent être pour certains critères en retrait par rapport aux moyens déployés.



C'est désormais à partir de ces axes de progrès qui seront intégrés au Projet d'Entreprise Défi Aquitaine et aux engagements de notre Pacte Coopératif et Territorial que nous allons nous attacher à tendre vers l'exemplarité de notre démarche RSE, au service d'une performance responsable.

L'EXCELLENCE DE LA RELATION AVEC NOS CLIENTS

Notre ambition : être la banque préférée des particuliers, associations, agriculteurs, professionnels et entreprises, recommandée par nos sociétaires et clients

Nous adaptons nos offres et services Banque, Assurance, Immobilier par l'intermédiaire de nos filiales, à toutes nos typologies de clientèle des plus jeunes aux plus âgés, des plus modestes aux plus fortunés en nous appuyant sur les compétences et la motivation des hommes et des femmes de l'entreprise. Nous mettons le conseil au cœur de la relation pour répondre au plus près aux besoins de nos clients.

Etre une banque de proximité, utile pour tous,

Le Crédit Agricole d'Aquitaine est le 1^{er} réseau bancaire régional⁽¹⁾ et s'applique à développer un réseau d'agences de proximité pour ses 904 725 clients et sociétaires. Il est présent aussi bien dans les zones rurales à faible densité que dans les grandes agglomérations grâce à son réseau de 228 points de vente, 433 distributeurs automatiques.

98 % de nos agences sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) mais ne répondent pas encore en totalité aux normes d'accessibilité à prévoir. Un diagnostic APAVE a conduit la CR à prévoir un plan d'actions portant sur la signalisation des risques, le mobilier et les accès. Les travaux ont été poursuivis en 2015.

La Caisse régionale a également mis en place des relais Points Verts dans les zones les plus reculées du territoire. Ils permettent à nos clients de disposer des services bancaires de base (retrait, dépôt) grâce à des commerçants partenaires. En 2015, 106 points verts sont en place. Une densification du maillage sur le territoire est prévue en 2016.

Nous sommes au service de tous nos clients : particuliers, petites ou grandes entreprises, agriculteurs, professionnels... Nous nous attachons à être la banque de tous, quel que soit l'âge, la profession ou le patrimoine.

Au-delà de nos offres et services bancaires classiques, des actions marquantes qui relèvent de notre responsabilité d'entreprise ont permis d'accompagner toutes nos typologies de clients et sociétaires dans un souci constant d'utilité :

- **Les Particuliers**
 - **Les Jeunes** : nous avons distribué des prêts « Booster » à un taux attractif de 1 % permettant aux jeunes de bien démarrer dans la vie en finançant divers projets : permis auto, garantie logement, études ou projet personnel. Certains jeunes ont pu ainsi bénéficier d'un financement allant jusqu'à 50 000 € pour poursuivre leurs études en France ou à l'étranger. Cette offre engage le Crédit Agricole auprès des jeunes, en tant que facilitateur de leurs projets de vie.
 - **Les Seniors** : une offre assurance « Vers l'Autonomie » intégrant des solutions d'assistance en fonction de la dépendance,
 - Nos 4300 clients britanniques et irlandais bénéficient d'un **accompagnement anglophone** dédié, assorti d'une assistance lors de leurs rendez-vous avec leur conseiller,
 - **Nos clients souffrant d'un handicap visuel** : 22 d'entre eux bénéficient d'un relevé de compte en braille gratuit (+ 2 par rapport à 2014). Cette offre très appréciée de nos clients malvoyants apparait depuis 2015 dans nos Conditions Générales de Banque.

▪ Les Professionnels et les Agriculteurs

Pour encore mieux servir nos clients, nous testons une modification de notre modèle distributif (Voir P 7). Nos Clubs des Entrepreneurs vont se transformer en espaces professionnels et privés.

En 2015, nous les avons accompagnés avec :

- la dématérialisation et sécurisation des flux de nos professionnels via les offres EDI et WEB EDI et les offres de certification,
- notre offre de santé collective pour permettre à nos clients professionnels de répondre à l'obligation d'accorder une mutuelle à leurs salariés,
- le Pack e-commerce pour développer les ventes sur internet en toute sécurité,
- le Pack e-viti pour accompagner la diversification des canaux de commercialisation des viticulteurs avec un service Expert Vin Export, un accès à Winealley.com et ses services, salon virtuel viticole français,

et une gamme complète d'offres pour financer son développement, gérer sa trésorerie, optimiser sa fiscalité, préparer sa retraite et protéger son entreprise.

▪ Les Entreprises

- des produits et services adaptés pour accompagner les entreprises à chaque étape de leur développement, les aider à couvrir leurs besoins de flux et de trésorerie, en fonction des spécificités de leurs métiers (ex. crédit de campagne), leurs besoins d'investissements, à assurer la valorisation de leur capital humain et de leur structure (ex. épargne salariale, transmission d'entreprise), ainsi qu'à développer leur entreprise à l'international,
- des conventions « Grand Partenaire » permettant aux salariés d'entreprises de plus de 100 collaborateurs de bénéficier via leur comité d'entreprise d'offres préférentielles sur nos services Assurance, Habitat, et Conso,
- un panel d'expertises du capital investissement à la transmission.

▪ Les Associations : une offre @ssociation 2.0 permet au Crédit Agricole d'Aquitaine de proposer diverses solutions bancaires, d'assurance et de solidarité aux associations clientes. Pas de frais sur les services bancaires minimum avec des solutions d'épargne adaptées, une offre Tookets (cf volet Gouvernance Coopérative et Mutualiste p 28) pour recevoir des fonds des sociétaires de la Caisse régionale.

▪ Une expertise avec la Banque Privée (chef d'entreprises, agri-manager, cadre, profession libérale...), une approche sur mesure avec notre service Banque Privée pour la gestion des actifs financiers, de la transmission du Patrimoine, de l'Immobilier via nos filiales, et des conseils sur la fiscalité. En 2015, un nouvel espace a été ouvert à la Bourse Maritime à Bordeaux.

Accompagner nos clients même dans les mauvais moments

▪ Nos clients traversant des situations difficiles (faibles revenus, chômage, isolement, maladie...)

Des solutions opérationnelles pour prévenir et accompagner ces personnes avec :

- un module « budget protégé » qui existait depuis déjà 2012. Il a été enrichi fin 2014 d'une offre socle centrée sur l'essentiel de la banque au quotidien et d'une carte bancaire à prix réduit qui pour 3 € par mois permettent une meilleure maîtrise du budget (2015 : 490 offres module protégé – 2014 : 294). Les clients en difficulté, sauf exception, pourront bénéficier d'une exonération des frais d'incident pendant 6 mois, renouvelable une fois,
- des avances « coup de main » : prêt personnel amortissable destiné à financer une avance de trésorerie à taux préférentiel, pour aider nos clients en cas de licenciement, chômage, divorce ou décès du conjoint (2015 : 191 avances pour 284 K€/2014 : 47 avances pour 255 K€). Cette augmentation significative du nombre de prêts prouve que nos clients se sont bien approprié ce dispositif,
- des modulations et pauses de prêts,

dans le cadre d'un accompagnement par une cellule dédiée au Siège de la Caisse régionale (Agence de Recouvrement Amiable).

- **Les personnes protégées et leurs représentants** : un pôle d'expertise à la Caisse régionale avec un interlocuteur dédié aux tuteurs professionnels et une équipe spécialisée pour traiter les demandes administratives, le tout en liaison avec les agences et avec l'appui d'un expert «personnes protégées». Le nombre de personnes suivies par ce pôle depuis sa création en 2012 a augmenté de 13.18 % pour atteindre 7 444 clients à fin 2015.

Etre présent auprès de nos clients en cas de sinistre

- **En assurance de biens**, la Caisse Régionale a poursuivi en 2015 sa dynamique, tant sur le marché des particuliers (+7,6% / 2014) que sur le marché des professionnels et des agriculteurs (+0,3%). Sur le marché des agriculteurs, nous proposons depuis quelques mois une nouvelle assurance Multi Risques Climatiques, avec un socle de garanties plus accessible financièrement et personnalisable. Dans ce contexte atypique mais porteur pour les bancassureurs, la Caisse Régionale enregistre une nouvelle progression de son stock de contrats, bien supérieure aux standards du marché. Nous continuons également de veiller à maintenir une qualité de service optimale, notamment au moment de la gestion des sinistres (94% de taux de satisfaction).
- **Dans le domaine des assurances de personnes**, la Caisse Régionale a poursuivi ses efforts pour améliorer la protection de ses clients, avec plus de 12000 contrats commercialisés (Garanties Décès, Garanties Obsèques, Arrêts de travail professionnels et agriculteurs notamment)
- L'application Pacifica du Crédit Agricole permet désormais à nos clients de remplir leur e-constat auto et de pré-déclarer un sinistre auto ou habitation.
- Comme sur le marché de l'IARD, l'année 2015 a été caractérisée par une nouveauté très structurante : la préparation de l'entrée en vigueur au 01/01/16 de la loi ANI, instaurant l'obligation pour toutes les entreprises de proposer une mutuelle à leurs salariés. La Caisse Régionale a mis à profit cette opportunité commerciale pour investir le marché de la santé collective avec succès, dans une logique d'équipement sur le marché des professionnels et dans une logique de renouvellement sur le marché des agriculteurs (en partenariat avec Agrica).
- Enfin, en tant qu'assureur responsable et porteur des valeurs mutualistes, nous avons, pour la deuxième année consécutive, renforcé notre **politique de prévention** sur les différentes catégories de clientèle. Nos actions de prévention se sont notamment traduites par des initiatives au fil de l'eau (newsletters intégrant des conseils) et par des actions événementielles auprès des seniors (partenariat avec Génération Mouvement), des jeunes (partenariat avec la prévention routière des Landes) et des professionnels (partenariat avec Viaren pour la sécurité incendie).

Etre au plus près de l'évolution du comportement de nos clients

- L'évolution des habitudes de consommation de nos clients et la révolution technologique et numérique transforment notre modèle de banque de proximité. Cette mutation doit se faire dans le respect de nos valeurs mutualistes. Pour y parvenir, notre conviction est qu'il faut renforcer toutes les formes de proximité et délivrer, quel que soit le canal, le meilleur service et la meilleure expertise. Nos clients veulent la banque « partout à tout moment ». Nous avons fait de ce constat l'un des défis majeurs à relever pour notre Projet d'Entreprise Défis Aquitaine.

Dans un univers bancaire en pleine mutation, notre conviction est que nos agences et le digital ne s'opposent pas mais au contraire se complètent. Cette conviction est portée par notre projet de **Banque Multicanal De Proximité** (BMDP) qui définit l'organisation des fonctions distributives et de nouveaux usages au travers d'espaces de travail plus collaboratifs et l'avènement de nouveaux outils relationnels. Il s'agit de proposer au client l'éventail des solutions et expertises quel que soit le canal. Avec le digital, nous renforçons la proximité : la proximité physique est toujours offerte et la proximité relationnelle se développe grâce aux autres canaux. Nous n'avons pas besoin de créer une banque 100 % en ligne à côté de notre réseau. Notre modèle est celui de la **Banque Multicanal de Proximité**. Et au centre de ce dispositif, il y a l'agence et chaque client dispose d'un conseiller dédié car si les opérations courantes sont effectivement réalisées majoritairement à distance, les rendez-vous conseil, continuent de progresser au Crédit Agricole en agence.

- La mise en œuvre de ce modèle passe par une **Nouvelle Organisation Distributive** de notre réseau de proximité (projet NOD) avec la spécialisation des métiers de conseillers et du management regroupés au sein d'agences spécialisées, en proximité des agences traditionnelles, dédiés aux professionnels et aux clients patrimoniaux, en quête de synergies et d'une meilleure expertise. En parallèle, afin d'accroître notre disponibilité, nous développons des middle offices au sein de ces agences. Ils ont pour mission d'assister les conseillers, de les aider à préparer les rendez-vous, de répondre aux questions les plus simples, de finaliser les détails techniques d'une vente, bref, d'assurer une vraie continuité de service dans la relation avec son conseiller. Les clients, eux, pourront contacter les deux : le conseiller et l'assistant commercial. Depuis le mois de Juin, trois secteurs font l'objet de tests : Bordeaux Centre, Agen et Mont de Marsan. Enfin, la relation à distance sera renforcée par la création de pôles d'expertise au sein de la Caisse Régionale avec une mission d'assistance technique et de développement en complément du réseau de proximité.
- Pour accompagner cette nouvelle organisation, nous aménageons nos espaces de travail (agences et sites) dans l'objectif de les rendre plus modernes et plus collaboratifs, et ainsi, d'accroître la compétence collective. Le projet de **Nouvelles Agences Collaboratives** (NAC), en particulier, vise à faire évoluer le format de nos agences pour mieux intégrer cette dimension collaborative et digitale. Le test conduit en 2015 combine une approche sur le parcours client et sur l'environnement de travail des équipes. En juin dernier, les agences de Cestas et Galgon lancent l'expérimentation de ce format, suivies de l'agence de Tarnos dans les Landes. En 2016, il est prévu d'ajouter de nouvelles agences.
- En lien avec cette nouvelle organisation, un projet d'extension du site de Boé en Lot & Garonne est en cours, les travaux ayant commencé en Octobre. Le lieu sera exclusivement orienté Clients et accueillera un espace dédié aux conseillers professionnels et entreprises et une agence de proximité sera transférée pour une meilleure accessibilité.
- Cette nouvelle organisation a fait l'objet d'une analyse des conditions de travail des collaborateurs sous un format d'évaluation participative conduite avec le soutien et l'accompagnement de l'Observatoire des Conditions de travail (FNCA), de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) et de son antenne régionale (ARACT). 70 collaborateurs répartis en 6 groupes représentant chaque métier ont été associés à ce projet qui les a mobilisés jusqu'en décembre et permettra à terme de déployer une organisation qui met la transformation de l'activité de travail au cœur du projet.
- L'**ensemble des agences du Crédit Agricole d'Aquitaine est désormais équipé pour la Signature Electronique en Agence**, une nouvelle brique vers la Banque Multicanal de Proximité. Le principe est simple : tout document bancaire peut dorénavant être signé électroniquement à l'aide des tablettes tactiles installées en agence. Une fois l'opération signée, le client peut alors visualiser son bordereau dans son espace E-document sur la Banque à Accès Multiples (BAM).

- Au-delà de signer électroniquement les documents, les tablettes offrent bien d'autres fonctionnalités comme l'utilisation des simulateurs : le Compte à Composer, le comparateur prêt-placement, l'estimateur budget, le simulateur épargne, le simulateur crédit conso et le comparateur de prêts et également l'accès à la vitrine, l'accès BAM et l'application MA BANQUE qui permet aux clients détenteurs d'un code BAM de consulter leurs comptes, de déposer leurs contrats d'épargne et d'assurance IARD et de prendre rendez-vous directement dans l'agenda de leur conseiller. Ces outils sont désormais au cœur de nos entretiens clients.
- Dans cette dynamique, nous avons mis à la disposition de nos clients utilisateurs de Crédit Agricole en Ligne, un nouveau service de messagerie dont l'objectif est de simplifier les échanges par mail avec nos clients, avec ou sans pièces jointes.
- La totalité de nos offres peuvent être souscrites en ligne en direct ou en différé (formulaire). La fonctionnalité « clic to call » a également été intégrée afin de permettre à nos clients d'accéder en toute simplicité aux conseils de notre Agence à Distance.
- Nos clients et les collaborateurs saisissent facilement tous les avantages liés à la dématérialisation : facilité d'archivage, facilité de gestion, sans oublier la dimension éco-responsable du projet.
- Pour toujours mieux répondre aux besoins de nos clients et accompagner les innovations technologiques, des évolutions dans notre organisation interne ont été conduites en 2015 :
 - une Direction spécifique pour accompagner la transformation a été structurée en début d'année et une cellule innovation mise en place. Son objectif est de favoriser l'innovation continue par la mise en place d'un accompagnement transverse de la conception à la concrétisation du projet,
 - les collaborateurs sont équipés progressivement d'un nouveau poste de travail, le Portail Collaborateur, qui intègre les standards du Web 2.0. En test dans 10 agences depuis octobre 2015, il sera déployé sur l'ensemble des agences et des sites en 2016.

Formaliser des engagements relationnels vis-à-vis de nos clients

Le Crédit Agricole d'Aquitaine exerce son activité dans le respect des principes de transparence et d'intégrité conformément aux normes légales et aux valeurs éthiques citoyennes du Groupe.

3 engagements ont été pris par la Caisse régionale :

- nous garantissons à nos clients un conseil objectif : nos conseillers n'ont aucune incitation financière à proposer un produit plutôt qu'un autre,
- nous donnons à nos clients les moyens de s'engager en toute transparence en leur remettant un mémo descriptif lors de la souscription d'un produit,
- nous laissons à nos clients le temps de la réflexion grâce à un délai de rétractation de 30 jours. Il peut, en effet, se rétracter s'il change d'avis après avoir souscrit un produit, sans avoir à se justifier, au-delà du délai légal de 14 jours. Ces délais ne sont pas cumulables.

Veiller aux intérêts et à la satisfaction de nos sociétaires et clients

Cela implique un comportement éthique irréprochable et une écoute attentive de nos clients. Les obligations des salariés relatives au secret professionnel, à la discréetion, à la conformité sont détaillées dans une charte

de déontologie et dans le règlement intérieur et sont applicables par tous en fonction des responsabilités exercées.

Afin de préserver l'intérêt et la sécurité de nos clients, nous nous engageons à assurer :

- une **transparence sur tous les frais et les tarifs** de nos solutions : nous informons nos clients à chaque mise à jour de la tarification ou de l'évolution des produits et services grâce aux Conditions Générales de Banque, aux relevés annuels de frais, à des communications sur l'évolution des contrats,
- une **validation préalable au lancement de tout nouveau produit, service ou process** par le service conformité pour s'assurer de préserver l'intérêt des clients et maîtriser les risques,
- un **conseil en produits d'investissement adapté aux connaissances financières et au risque encouru de nos clients**. Chaque client est invité à répondre à un Questionnaire de Connaissance et d'Expérience (QCE) également appelé questionnaire MIF (Marchés Instruments Financiers) qui permet de déterminer son profil investisseur. Il permet d'apporter un conseil de qualité en ciblant les produits les plus adaptés au profil, à la situation financière et aux objectifs d'investissement de chaque client. Le taux de réponse en 2014 est de 76.82 %. Depuis le 01/01/2015, la validité de tous les Questionnaires Connaissances et Expériences (<2 ans) ainsi que leur présence dans l'outil de travail des collaborateurs agence sont contrôlées. Si l'un de ces critères n'est pas respecté, le QCE est non-conforme. Le taux de qualification MIF s'en trouve donc fortement impacté, de sorte que l'on ne peut pas comparer le chiffre de 2015 avec celui de 2014.
- **la surveillance et la vigilance nécessaires à la prévention de la corruption notamment par le dispositif de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude :**

La lutte contre le blanchiment (LAB) et le financement du terrorisme sont pour une banque, au-delà de ses exigences réglementaires, une nécessité au regard de ses responsabilités sociétales et de sa perception par les clients ou futurs clients, comme l'actualité ne manque pas de nous le rappeler. Dans ce cadre, la **formation régulière des collaborateurs** est considérée comme un axe important de maintien du niveau de notre dispositif de sécurité financière. Elle s'appuie sur son réseau d'agences et de services du siège, régulièrement formés. En 2014, tous les collaborateurs en CDI depuis le 31/12/12 ont suivi une formation à la lutte contre le blanchiment, adaptée à la fonction occupée. Dorénavant, les salariés des agences et du siège seront formés tous les 2 ans donc en 2016. En 2015, 118 nouveaux collaborateurs ont été formés.

Dotée d'outils experts de veille et de détection, la Caisse Régionale analyse toute opération atypique. En raison d'une recrudescence des remises de chèques frauduleuses en 2014, la CR a mis en place de nouveaux dispositifs dont une requête visant à les détecter, des mesures préventives sur certaines remises douteuses ainsi qu'une nouvelle requête sur la cavalerie. La surveillance a été renforcée sur les flux à destination ou arrivant de pays à risques (Pays listes GAFI 1,2 et 3) et sur les pays sous embargo. En 2015, 5289 opérations ont été analysées, en hausse de 13.8 %. Le nombre de dossiers constitués se situe à 234 en diminution de -2.50 %. Le coût du risque de non-conformité s'établit pour 2015 à 0.2 M€.

- **la sécurité des achats de nos clients sur Internet** grâce au système d'Authentification Non Rejouable (ANR) qui permet, lors d'un achat, d'obtenir un code à usage unique directement sur le mobile pour un maximum de sécurité,
- **la protection de nos clients contre les attaques informatiques** (ex. phishing, malware), avec 639 alertes sécurités faites aux clients en 2015 (186 alertes en 2014) à corrélérer au nombre de tentatives de piratages en forte augmentation. Le Groupe Crédit Agricole s'est doté, depuis 2006, d'une structure dénommée Unité Sécurité Multimédia chargée entre autres d'assurer la prévention et le suivi des risques pesant sur les services bancaires et financiers sensibles en ligne. Cette unité alerte régulièrement le

Crédit Agricole d'Aquitaine notamment en cas de vague de pishing ou de détection de malwares ayant pu infecter les ordinateurs des clients utilisateurs de notre banque en ligne,

- la sécurité des utilisateurs de **Distributeurs Automatiques de Billets** : en 2015, nous avons terminé la mise en place du **programme de maculation des billets par encre indélébile** des DAB hors site avec l'installation de sas et renforcement des accès existants,
- des **formations visant à se prémunir des escroqueries sur internet** à destination de nos clients,
- la **confidentialité et le respect des réglementations dans le traitement de données sensibles** ou à caractère personnel (ex Questionnaire Santé Assurance Crédit),
- des **pratiques éthiques dans le domaine de la communication et du marketing**, guidées par des valeurs d'honnêteté et de transparence.

La **satisfaction et l'avis de nos clients et sociétaires** sont essentiels. A ce titre, nous avons mis en place :

- un **traitement des réclamations efficace, avec accusé de réception sous 48h, et un engagement de revenir vers le client sous 10 jours ouvrés**, avec un outil de saisie et de suivi du traitement. En 2015, 6434 réclamations ont été traitées, avec une baisse sensible en nombre (2014 : 6481)
- des **enquêtes** pour interroger nos clients sur la qualité de nos services et de nos offres et mesurer leur satisfaction. En 2015, 51.5 % d'entre eux se sont déclarés très satisfaits suite à un entretien, en légère hausse de 1.3 pt par rapport à 2014
- nous réalisons également des **enquêtes par typologie de clientèle** afin de mieux répondre à leurs besoins et d'orienter plus finement nos actions en cohérence avec leurs attentes (jeunes, seniors, entreprises, agriculteurs, professionnels, haut de gamme). Nous réalisons annuellement des « **enquêtes mystère** » qui nous permettent d'apprécier la qualité d'accueil et de service dans nos agences. Elles portent sur l'ensemble des canaux de communication entre clients et agences (visite, appel téléphonique et mail).
- les clients satisfaits recommandent le Crédit Agricole d'Aquitaine. L'**indice de Recommandation Client (IRC)** constitue un véritable indicateur de la qualité de service. Il évalue la propension des clients à recommander le Crédit Agricole Aquitaine, mesure ainsi leur attachement et guide leur fidélité à la banque. Ainsi, une enquête de satisfaction réalisée par Crédit Agricole SA sur le marché des Particuliers a été menée auprès des clients des 31 Caisses régionales participantes en 2015. Elle a positionné le Crédit Agricole d'Aquitaine à un **IRC à -1** en progression de 1 point par rapport à 2014 et au-dessus de la moyenne des CR : IRC à -6
- un **dialogue continu avec nos clients** grâce à :
 - notre site « **Dites-le nous** », qui permet à nos clients sociétaires d'exprimer leurs remarques, leurs attentes et leurs besoins, et d'obtenir des réponses en ligne. 106 messages ont été postés en 2015 sur le site. Plus de la moitié des messages ont une tonalité positive. Les sujets traités concernent la relation client ou les opérations,
 - notre blog « **Vivre Utile en Aquitaine** », sur lequel nous partageons nos réalisations entreprises en faveur de l'Aquitaine, celles de nos partenaires et associations, ainsi que des animations,
 - afin de favoriser les interactions avec la communauté, la Caisse régionale est également présente sur les réseaux sociaux. Elle met en avant sa page Facebook et son compte Twitter grâce à des raccourcis accessibles depuis la page d'accueil de son site internet, facilitant la prise de parole des clients.

En 2015 le Crédit Agricole d'Aquitaine a franchi le cap des 1.000 abonnés sur Twitter, ce qui nous place au 4e rang des CR. Nous utilisons ce réseau social de plusieurs façons :

- un canal de la relation client : réponse rapide aux demandes clients
- comme un fil d'actualités en continu : relai de nos actions sur le territoire, décryptage de la banque en lien avec nos temps forts...
- sous la forme de Livetweet, c'est-à-dire une prise de parole en direct à l'occasion d'événements importants

- Le CAA a lancé en octobre 2015 son compte Instagram - https://instagram.com/ca_aquitaine/



Crédit Agricole d'Aquitaine



@caaquitaine

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES & L'ENVIRONNEMENT

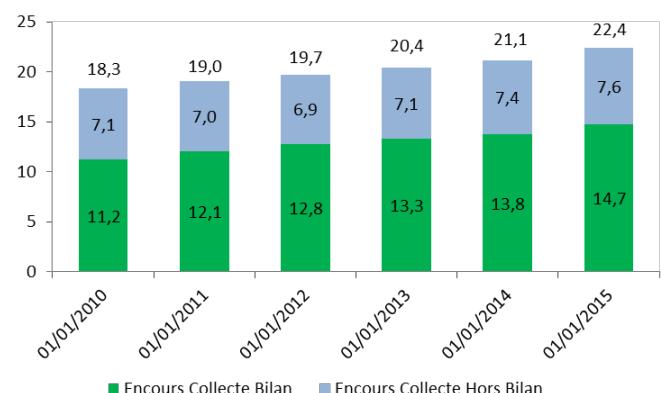
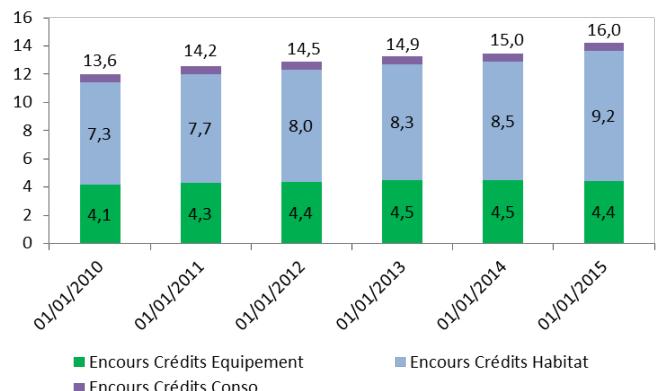
Notre ambition : cultiver une rentabilité durable et équilibrée pour être un acteur de référence du territoire et des mutations de la société

Notre modèle de banque coopérative est porteur intrinsèquement et historiquement de ce lien de responsabilité avec son territoire. Le résultat n'est pas une fin, mais un moyen d'abord de conforter la solidité et la pérennité de l'entreprise et également de contribuer au développement économique de nos 3 départements. Malgré les impacts de la crise économique et les nouvelles contraintes réglementaires, la banque a continué à distribuer des crédits sur son territoire. Par notre activité bancaire, c'est près de **16 milliards** qui ont été injectés dans l'économie de nos territoires.

Créer de la valeur économique

Des résultats financiers de bonne tenue traduisent la solidité de nos fondamentaux commerciaux et financiers dans une conjoncture économique dégradée et un contexte complexe.

| En millions d'€ | 2013 | 2014 | 2015 |
|----------------------|-------|-------|-------|
| Produit Net Bancaire | 525,1 | 540,2 | 533,9 |
| Résultat Net | 114,4 | 119,7 | 123,1 |



La solidité de ces résultats nous permet de relever les défis relevant de notre domaine d'activité, à savoir :

Redistribuer cette valeur en Aquitaine

Le Crédit Agricole d'Aquitaine est un **contribuable de 1^{er} plan** pour la région et conduit une **politique de redistribution de ses résultats** tournée vers le territoire.

EN 2015:

Produit Net Bancaire : 533.9 M€

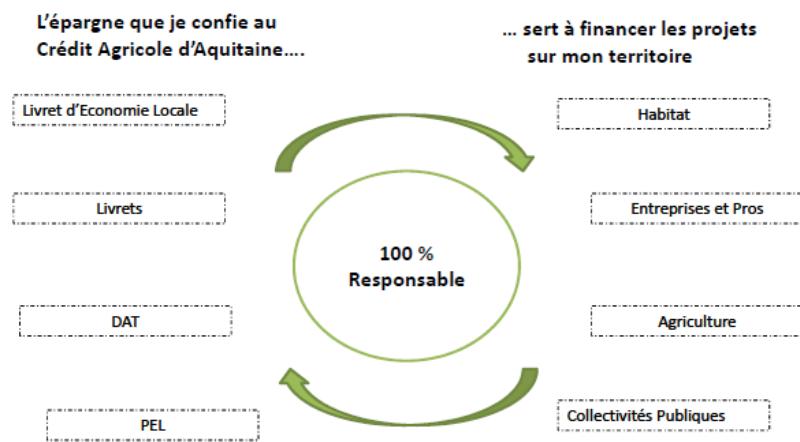
Résultat Net Comptable : 123.1 M€ (comptes individuels)

- 1.72 M€ d'intérêts versés aux sociétaires en 2015 au titre de l'exercice 2014
- 20.3 M€ d'intéressement et de participation versés aux salariés
- 7.51 M€ d'impôts locaux dont 0.72 M€ versés au titre de la taxe foncière aux communes
- 1.87 M€ de taxe d'apprentissage et formation

Financer les projets et besoins des Aquitains

La collecte auprès de nos clients, en augmentation de 6 %, a permis au Crédit Agricole d'Aquitaine de soutenir l'économie régionale en 2015 avec un encours de crédit en hausse de 6 % sur un an. Nous avons la volonté de consacrer l'épargne bilan déposée par nos clients, aux financements locaux.

Depuis Septembre 2014, nous allons encore plus loin en proposant le Livret d'Economie Locale qui permet à nos sociétaires de donner du sens à leur épargne. En effet, ils participent au développement économique du territoire car leur épargne est mobilisée en faveur d'un financement utile, 100 % local. Une nouvelle campagne d'information a été diffusée en 2015 <https://www.youtube.com/watch?v=VV5S7xcIak0>



Soutenir la création et le développement des Entreprises

Avec nos filiales spécialisées :

Crédit Agricole Aquitaine Expansion : cette filiale a été créée en 2007 pour doter la Caisse régionale d'une structure de capital-développement. Celle-ci permet de prendre directement part au capital d'entreprises implantées sur son territoire. Elle prend des participations de l'ordre de 100 000 à 500 000 euros qui peuvent être complétées par d'autres structures telles que Grand Sud Ouest Capital. En réponse à la volonté de s'inscrire pleinement sur le développement du territoire, en 2015, Crédit Agricole Aquitaine Expansion a réalisé une augmentation de capital de 4,5 M€ sur 3 ans.

Grand Sud Ouest Capital, société créée par 6 Caisses régionales et basée à Bordeaux, accompagne les PME dans leurs projets de développement et d'ouverture de capital à des investisseurs, de transmission. Elle est le correspondant naturel de la Caisse régionale.

Avec nos partenariats :

Avec **Initiative France**, autour de la création-reprise, décliné auprès de 4 plateformes régionales sur le territoire de la Caisse : Initiative Gironde - Initiative Landes - Initiative Lot & Garonne et Initiative Val de Garonne. Outre une participation à la constitution des fonds de prêts, la Caisse régionale participe aux Comités d'agrément et de pilotage de ces structures et anime des réunions thématiques

Nous avons signé en 2015 un nouveau partenariat avec le **réseau France Active** pour notre territoire de compétence, autour de la création reprise en diffusant les garanties de l'association et en participant aux comités de sélection.

Avec le **Réseau Entreprendre** : sur la base de conventions signées avec les réseaux Aquitaine (Gironde et Lot & Garonne) et Adour (Landes), nous participons aux fonds de prêts d'honneurs de ces deux réseaux, ainsi qu'aux Comités de sélection des dossiers pour l'attribution des prêts d'honneur et sommes garants de la viabilité financière des projets.

Avec les réseaux **Boutiques de Gestion des Entreprises** (BGE), Institut pour la Création Entreprise du BTP, Centre de gestion Agréé de Bordeaux (CECOGEB) ou encore Aquitaine Pionnière pour l'entrepreneuriat féminin, nous accueillons pour accompagnement les projets qui nous sont soumis.

Une nouvelle forme d'accompagnement à la création d'entreprises : les Cafés de la Création

Pour le Crédit Agricole Aquitaine, c'est d'abord l'ambition de nous affirmer comme LA banque de la création d'entreprises. La première édition a eu lieu en Octobre à Dax. 21 créateurs se sont présentés pour rencontrer des experts de la création au cours d'entretiens en face à face sur une dizaine de minutes. Chacun a pu trouver des réponses et des pistes de réflexions dans les domaines comptables, juridiques, commerciaux, de la communication ou stratégiques... De nouvelles éditions sont prévues en 2016 sur tout le territoire.

Nous avons noué des partenariats avec les **Chambres institutionnelles** (Métiers, Commerce et Industrie) sur chacun des départements. Ils reposent sur une concertation sur les projets de leurs ressortissants et l'intervention de la Caisse régionale aux stages préparatoires à l'installation et à diverses réunions d'information telles que les « Faites de la Création » ou "Journées Transmissions" sur les 3 départements.

Le CAA aux côtés des entrepreneurs landais : la Chambre de Commerce d'Industrie des Landes a organisé la Semaine des Entrepreneurs Landais, début octobre 2015. 5 jours de conférences, ateliers, conseils et bonnes idées à destination des Entrepreneurs sur 4 lieux (Mont de Marsan, Dax, Hossegor et Biscarrosse).

Le CAA à l'Université des entreprises : le 19 novembre dernier, le Medef Gironde organisait à Kedge Business School l'Université des Entreprises, soit une journée de conférences et d'ateliers autour de la thématique "Entreprendre en grand". Le CA Aquitaine, partenaire de l'espace innovation, a convié 10 startups girondines à cette université.

Certaines de nos agences adhèrent aux associations de commerçants ou clubs d'entreprises locaux. Cela leur permet d'être en lien direct avec les acteurs du secteur : une cinquantaine d'adhésions annuelles sur notre territoire.

Nous apportons notre expertise et notre soutien à l'association 60 000 rebonds par du coaching destiné aux entrepreneurs ayant fait faillite et souhaitant lancer de nouveaux projets.

En Juin 2015, le Crédit agricole Aquitaine a renouvelé son partenariat avec le Journal des entreprises pour organiser les **Trophées des réseaux économiques**. Ces trophées récompensent les associations ou clubs d'entreprises qui ont le plus œuvré dans le soutien au développement économique du territoire. Trois catégories ont été récompensées : les clubs d'entreprises, les associations professionnelles et les réseaux de soutien à la création, reprise et accompagnement, avec à la clef 1.500 € par lauréat.

Les lauréats sont :

Réseau d'accompagnement : Pépinière hôtel d'entreprises de la Haute Gironde

Association professionnelle : Association des professionnels aquitains de la communication (Apacom)

Club d'entreprises : Le club des entrepreneurs Ceba

De nouvelles filières qui se structurent en 2015 :

La filière Innovation

Premier financeur de l'économie régionale, la Caisse régionale déploie un dispositif et une organisation dédiés aux filières d'avenir, comme déjà dans le domaine du numérique et de l'aéronautique. Pour porter ce projet, le Crédit Agricole s'est entouré d'acteurs majeurs du développement du territoire, mobilisés au profit de l'innovation et de l'accompagnement de projets innovants.

Déjà partenaire du Village by CA à Paris, où sont hébergées trois jeunes entreprises de son territoire, le Crédit Agricole d'Aquitaine installera prochainement un **Village by CA au cœur de Bordeaux**.

L'ouverture en 2016 du **Village by CA à Bordeaux**, qui a pour ambition de faire coopérer des start-up avec des grands groupes et ETI régionales, constituera le point d'orgue de cette démarche.

Une adresse, un lieu...

Idéalement situé au cœur de Bordeaux. Cet espace hébergera des habitants réunis par un point commun : l'innovation. Jusqu'à 30 start-up pourront y côtoyer des entreprises innovantes et bénéficier de la proximité de grands partenaires.

Le Village sera conçu comme un lieu de partage et de création organisé autour de quatre grandes missions :

- favoriser l'émergence de projets innovants et de nouveaux talents,
- accompagner les jeunes entreprises dans la mise en œuvre de leurs solutions et dans leur réussite commerciale,
- promouvoir, accélérer et diffuser l'innovation sous toutes ses formes,
- servir le développement économique des territoires.

La filière numérique : le Crédit Agricole d'Aquitaine entend devenir un acteur de référence sur ce marché en pleine dynamique. L'ouverture en 2017 de la Cité numérique à Bègles sera une nouvelle étape dans la structuration de cette filière. En 2015, très concrètement, nous avons :

- nommé un chargé d'affaire dédié au numérique. Nous aidons les conseillers à apporter des solutions complètes et adaptées aux besoins des acteurs de la filière,
- renforcé les fonds propres de notre outil de capital Crédit Agricole Aquitaine Expansion, c'est aujourd'hui un portefeuille de participations pour plus de 25 sociétés, telles que Valorem, Exoës, 1001 Pneus, Bordeaux River Cruise, Fabzat...
- renforcé nos liens avec des structures de capital amorçage de la région Technostart et ACI
 - «Techno'Start» qui accompagne les jeunes sociétés innovantes implantées sur la technopole Bordeaux-Technowest
 - «ACI» : Aquitaine Création Investissement : fonds régional semi public/privé destiné aux financements soutenant les jeunes sociétés à la recherche de fonds propres

La filière Aéronautique : le 6 octobre dernier, le Crédit Agricole d'Aquitaine a signé une convention de partenariat avec Bordeaux Technowest, seule technopole en France thématisée Aéronautique-Spatial-Défense (ASD). Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Défi Territoires de notre projet d'entreprise, qui vise à se développer sur les filières d'excellence.

La filière Mer : lancée en Avril à l'occasion du salon nautique d'Arcachon, elle répond à une forte volonté d'engagement sur tous les territoires de croissance de la caisse régionale. Transversale, cette filière va compter plusieurs « Référents Mer » implantés au niveau régional et local. Quatre collaborateurs ont été formés en 2015, auxquels viennent s'ajouter deux spécialistes de l'ostéiculture déjà en place. Leur mission : développer le réseau commercial en lien avec les activités maritimes : nautisme, pêche, construction navale, collectivité territoriale, syndicat portuaire etc... L'objectif est d'accompagner 200 nouveaux clients

professionnels d'ici à trois ans. Leur action sera soutenue par le travail de terrain mené par les Caisses locales du secteur.

Soutenir le développement du territoire au travers d'investissements et d'initiatives variés, en relation avec les acteurs locaux, publics ou privés

Le Crédit Agricole d'Aquitaine souhaite accompagner et soutenir les petites et moyennes collectivités locales dans leurs projets. En 2015, cet engagement s'est traduit par l'accompagnement de **404** collectivités publiques dans leurs investissements ou leurs besoins de trésorerie.

Des engagements pris en 2015 auprès :

- de **Bordeaux Métropole Aménagement** (BMA). Cette Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML), aménage de grands sites urbains de l'agglomération bordelaise, construit des équipements publics et privés sur le territoire et participe à l'élaboration des projets de développement métropolitains,
- d'**Agrisud** : la mission de cette association est de favoriser la mise en économie des populations pauvres, par la création de TPE agricoles familiales en Afrique, Asie ou Amérique du Sud. La Caisse Régionale est intervenue aux côtés de la filiale Amundi pour un accompagnement de trésorerie sur 3 ans du fonds de dotation éponyme. Notre action a permis sur notre territoire au fonds Agrisud de mener une initiative dans le Médoc en vue de la création d'une couveuse de petites entreprises de maraîchage en circuits courts,
- du **Comité Régional Conchyliculture Arcachon Aquitaine** : la Caisse d'Aquitaine a permis à ce comité la continuité de ses actions notamment l'entretien du littoral en trouvant des solutions d'attente de subventions générées par le changement de règles d'attribution des fonds européens,
- de **l'Union Interprofessionnelle d'action économique et sociale** financement d'un nouveau centre culturel situé à Pessac (lieu d'expositions éphémères, apprentissage de tous les arts...),
- de **l'Association Service Santé au Travail Inter-Entreprises 33** : financement d'un pôle médical de la médecine du travail.

Investir dans nos 4 domaines d'excellence

A l'instar du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale d'Aquitaine s'est fixé pour objectif d'investir dans 4 domaines prioritaires, afin de contribuer aux côtés des acteurs territoriaux à apporter des réponses aux grands défis sociaux de demain.

I. Le Logement

En 2015, la Caisse Régionale a affiché sa priorité pour le logement à travers la création d'une **Direction dédiée au Développement Immobilier**, au service des Défis Territoriaux et Commerciaux de notre projet d'entreprise. Il s'agit de fédérer et de développer nos expertises en la matière, de rendre notre organisation plus lisible et visible en interne comme en externe.

L'**organisation de l'activité immobilière** permet de disposer de toutes les expertises requises sur l'ensemble de la chaîne de valeur : promotion immobilière, transaction dans le neuf et l'ancien, administration de biens, crédit et assurance, conseil patrimonial.

Qu'elles soient exercées directement par la Caisse Régionale ou filialisées notamment au sein de Square Habitat (27 agences, un chiffre d'affaires en progression de 8 %), les principales activités poursuivies sont :

- le financement et la prise de participation dans des opérations de promotion immobilière. Fin 2015 cela concernait 2600 logements en construction,
- la transaction de biens immobiliers neufs ou anciens : 750 ventes en 2015,
- l'administration de biens : 9000 lots en syndic ou gestion locative fin 2015.

Toutes ces activités sont en croissance sensible. A noter également que la Caisse régionale a renoué en 2015 avec l'activité de prescription de crédit immobilier, essentiellement sur Bordeaux Métropole, dans le but de conquérir de nouveaux clients et d'augmenter à terme ses réalisations de crédit Habitat de l'ordre de 20 %.

Afin de favoriser l'accès à la propriété, le Crédit Agricole d'Aquitaine, qui s'est associé à la ville de Bordeaux pour proposer un "**Passeport Premier Logement**" à ses clients, a également signé fin 2013 un partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, visant à favoriser l'installation des familles sur le territoire de l'agglomération pour l'acquisition de leur première résidence principale par le biais d'un prêt de 15 000 à 20 000€ à 0 % sur 14 ans.

Le Crédit Agricole a développé son offre en ligne avec le site **E-Immo**, qui permet d'apporter une réponse facile et rapide à toute question que se posent les futurs propriétaires. Les 2 engagements piliers de E-Immo : rappeler l'internaute sous 24h et proposer 1 rendez-vous sous 5 jours. L'internaute a ensuite le choix de pouvoir continuer son opération 100 % à distance ou avec un conseiller en agence.

Pour le Crédit Agricole d'Aquitaine, le logement social est un volet de la filière Immobilier qui s'inscrit dans les valeurs de responsabilité sociale.

En 2015, nous avons ainsi intensifié notre **accompagnement des Bailleurs Sociaux**, notamment les Coopératives HLM, sur plusieurs projets dans le cadre des "50 000 Logements" dont :

- financement libre et en Prêt Social Location Accession des opérations de construction,
- le développement du financement de l'accès sociale,
- l'enrichissement de notre offre avec le Prêt Logement Intermédiaire, distribué par Crédit Agricole SA.

II. L'Agriculture et l'Agro-alimentaire

L'Agriculture et l'Agroalimentaire constituent 2 piliers essentiels de l'économie aquitaine, 1er employeur industriel de l'économie régionale, un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'€, 1ère région en nombre d'exploitations AOC et 5ème rang national en terme d'exportations.

Son massif forestier est la plus grande forêt cultivée d'Europe et la viticulture représente la première région en production d'AOC.

L'Agriculture et l'Agroalimentaire sont également confrontés à de fortes mutations et à de nouveaux défis qu'ils vont devoir relever avec l'appui des organisations professionnelles agricoles.

Le Crédit Agricole, banque traditionnelle des agriculteurs et des entreprises de l'agroalimentaire, se pose ainsi en moteur de cet accompagnement. Tant au niveau du groupe qui a inscrit l'Agriculture et

l'Agroalimentaire dans les priorités de son projet à moyen terme, qu'au niveau du Crédit Agricole Aquitaine qui accompagne tous les jours les exploitations qui couvrent son territoire avec son réseau de 100 conseillers spécialisés et les élus qui œuvrent sur le terrain au quotidien.

En 2015, la Caisse régionale a contribué au **plan gouvernemental de soutien de l'élevage français** (bovins lait, bovins viande, porcins) en proposant des restructurations de dette et la prise en charge d'intérêts dans le cadre du Fonds d'Allègement des Charges.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine a également permis à certaines PME de se développer pour passer de la taille d'exploitation moyenne à la taille d'entreprises ouverte sur l'international.

La Caisse régionale est entrée en 2015 au capital du GIP Agrolandes Développement. Ce Groupement d'Intérêt Public fédère à ce jour 39 entreprises entourées par le Conseil Départemental des Landes, la Communauté de Communes du Cap Gascogne et les Compagnies Consulaires du département.

AgroLandes démarre son activité avec la construction d'un AgroCampus qui hébergera une pépinière d'entreprises et le siège du nouveau Technopôle.

Ce GIP a pour ambition de mettre en oeuvre des projets de recherche et développement pour la croissance et l'emploi de demain. Il sera organisé autour de 4 thématiques :

- bioraffinerie,
- développement de la recherche sur les énergies renouvelables,
- nouvelles technologies et nouveaux process de transformation en matière agro-alimentaire,
- et un pôle « amont » dédié à l'amélioration des performances (élevage, alimentation, santé animale...).

Tout cela s'organisera sur un site de 85 hectares à proximité de Mont de Marsan, sur la commune du HAUT MAUCO.

En 2015, le Crédit Agricole d'Aquitaine a installé plus de 130 jeunes agriculteurs, accompagné l'agriculture par l'octroi de financements à hauteur de 320 M€, dont plus de 120 M€ sur le machinisme agricole. Les encours de crédit progressent de 3.48 % et illustrent la bonne dynamique de notre agriculture.

La Caisse régionale est au cœur de la couverture du risque climatique au travers des assurances climatiques.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine accompagne également au quotidien des agriculteurs en difficulté au travers de l'intervention de notre Agence de Recouvrement Amiable.

Une présence sur le terrain au plus près des professionnels et de notre terroir...

En partenariat avec le Bottin Gourmand, le Crédit Agricole a lancé en 2013 un grand concours dans de nombreuses régions « **Talents Gourmands** », afin de valoriser le patrimoine culinaire français et tous ceux qui participent à son excellence, à savoir les agriculteurs, les artisans et les restaurateurs.

Ce concours permet de mettre en lumière les femmes et les hommes qui défendent avec talent les richesses et la diversité de nos terroirs. Il a été reconduit en 2015 pour découvrir de nouveaux talents.

III. La Santé et le Vieillissement

L'augmentation de la population âgée est prévisible en Aquitaine comme ailleurs et la Caisse régionale entend manifester son utilité dans ce domaine en proposant des solutions concrètes.

- Silver économie : un projet territorial, sociétal et industriel

Depuis 2014, la Caisse régionale est membre de la filière **Silver économie**, en partenariat avec le Conseil régional. Face au vieillissement de la population et pour répondre aux besoins associés, l'Aquitaine a lancé une filière industrielle et un écosystème de l'innovation dédié à la Silver Economie.

L'Aquitaine, une région très attractive pour les seniors : 20% de la population a plus de 65 ans, ce chiffre devrait approcher 35 % en 2030.

La Silver Economie représente un ensemble d'activités économiques et industrielles au profit des seniors, qui permet :

- d'améliorer le lien social
- d'accroître la qualité et le confort de vie
- de maintenir l'autonomie
- de gagner en espérance de vie.

La dynamique impulsée par ce projet de filière Silver Economie est un gage de croissance (création d'entreprises, diversification / nouvelle offre) et d'emplois pour les années à venir en région Aquitaine.

- **11 associations** œuvrant dans les domaines Santé et Vieillissement ont été soutenues en 2015 dans leurs projets grâce à **Crédit Agricole Aquitaine Mécénat** et **le Fonds d'Initiatives Locales** pour près de 75 000 euros.

- Les **aidants familiaux** jouent un rôle essentiel face aux problèmes de dépendance (âge, maladie, accident). Depuis 2010, en partenariat avec l'association française des aidants et Crédit Agricole Assurances, notre Caisse régionale participe à l'appel à projet lancé vers les associations du territoire qui développent des actions en faveur des aidants. Si leur projet est jugé éligible, Crédit Agricole Assurances leur apporte un soutien financier.

IV. L'économie de l'Energie et de l'Environnement

Le Crédit Agricole d'Aquitaine veut être acteur de la transition énergétique en accompagnant aussi bien des projets de clients particuliers, agriculteurs, entreprises que des collectivités locales.

L'action de notre Caisse régionale s'articule autour de **4 axes majeurs** :

1. la sobriété et l'efficacité énergétique
2. les énergies renouvelables
3. la protection du capital naturel
4. l'épargne responsable

1. La sobriété et l'efficacité énergétique

Pour favoriser les économies d'énergie, notre Caisse régionale propose diverses solutions financières pour concrétiser efficacement les travaux de rénovation énergétique de nos clients tout en apportant expertise et conseil avec :

- **des prêts Economie d'Energie** pour réaliser des travaux d'économie d'énergie (panneaux solaires, chaudière bois, isolation des murs) et réduire ainsi sa facture énergétique. 109 prêts ont été réalisés en 2015 portant l'encours à 30.6 M€,
- **des Prêts Eco PTZ**, qui permettent à nos clients propriétaires de résidences principales de bénéficier d'un financement sans intérêt à payer, tout en réalisant des travaux visant à réduire leur consommation d'énergie (isolation thermique toiture, fenêtres, murs extérieurs...). 346 prêts ont été réalisés en 2015 portant l'encours à 37.4 M€,

- une aide à la décision permettant d'évaluer les différentes aides aux travaux, nationales et régionales, via notre outil **Calculeo** accessible sur la vitrine de la CR. Par ailleurs, Calculeo verse directement au porteur de projet sa prime Energie par chèque et le met en relation avec des professionnels de la rénovation énergétique,
- une attention particulière a été portée à la lutte contre la précarité énergétique avec la **signature d'un accord entre la Caisse Régionale et GDF Suez dans le cadre de notre démarche Point Passerelle** (*voir détail du dispositif Passerelle p 43*),
- un bonus de 5% de réduction sur les contrats d'assurance des véhicules les moins émetteurs (moins de 140g de CO₂), qui sont adossés à un crédit auto.

2. Les énergies renouvelables (EnR)

Nous souhaitons nous positionner comme la banque régionale experte et de proximité du financement et de l'accompagnement permettant l'utilisation des énergies renouvelables. Nous sommes attentifs aux projets de notre territoire et nous appuyons sur nos expertises internes et sur celles de nos filiales, notamment Unifergie, filiale du groupe Crédit Agricole et Gleize Energies Services pour apporter notre concours aux différentes filières.

- Photovoltaïque, éolien, biomasse

En 2015, nous avons accompagné 25 projets d'agriculteurs, de professionnels et d'entreprises pour un montant de 5,9 Millions d'Euros dont 5,4 M€ en photovoltaïque et 0,4 M€ sur les autres types d'énergies renouvelables. Si le nombre de projets est inférieur, les financements chutent fortement du fait d'une baisse d'activité de nos clients, dans le domaine photovoltaïque.

Quelques illustrations :

- **le Crédit Agricole a soutenu la création d'une serre à haute performance environnementale inaugurée en 2015**
L'INRA (Institut national de recherche agronomique) s'est doté d'une serre de confinement à haute performance environnementale. Cette serre s'inscrit dans une démarche de développement durable qui vise à réduire significativement son empreinte écologique globale. Grâce à cette infrastructure, l'INRA va pouvoir développer des expérimentations encore plus approfondies sur les plants de tomates, de salades et, surtout, les vignes ; expérimentations fondamentales dans un contexte de changement climatique.
Le Crédit Agricole Aquitaine a apporté son soutien financier à cette opération à travers son Fonds d'Initiative Locale (FIL) car il s'agit là d'un projet exemplaire au regard du développement durable, de la vigne — secteur où évoluent nombreux de nos clients à la Caisse régionale — et de sa proximité avec l'Institut des sciences de la vigne et du vin,
- **le financement des serres de Lapouyade** pour 4 producteurs de tomates du marmandais qui ont construit 4ha de serres sur le site VEOLIA de traitement des ordures par enfouissement de Lapouyade au Nord de Libourne. Le site produit du méthane, la chaleur dégagée sert à chauffer les serres,
- **soutien de la filière bois** : avec plus d'un million d'hectares de forêt, l'Aquitaine est la première région forestière française et détient le plus grand massif forestier cultivé d'Europe. La filière bois en Aquitaine emploie environ 34 000 salariés et génère plus de 3 milliards d'Euros de chiffre d'affaires,
- le Crédit Agricole d'Aquitaine est la première banque à proposer aux sylviculteurs le **Compte d'Investissement Forestier d'Assurance** (CIFA), produit d'épargne à long terme attendu par les forestiers. Ce support d'épargne réservé aux détenteurs d'assurance, leur permet de se constituer une réserve financière de précaution afin de financer leurs travaux forestiers courants ou en cas de sinistre.

Cette démarche s'inscrit dans un programme visant à accompagner les forestiers dans leur activité au quotidien comme dans leurs projets à long terme afin de valoriser et protéger leur patrimoine,

- le fonds de dotation « **Plantons pour l'Avenir** » a par ailleurs fait l'objet d'un accompagnement par Crédit Agricole Aquitaine Mécénat. L'objectif de ce fonds est de participer à la relance du reboisement de la forêt française. Par ce soutien le CAA vise à encourager une gestion durable de la forêt, soutenir la filière économique, mobiliser l'opinion et favoriser l'innovation. Le 8 octobre dernier, "Plantons pour l'Avenir" a fêté sa première année d'existence et, à cette occasion, a créé son Comité de Mécènes dont le CAA fait partie.

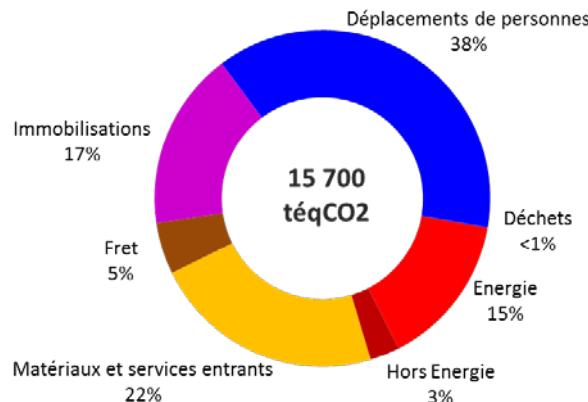
3. Notre contribution à la protection du capital naturel

Parce que notre environnement est un capital à entretenir et à faire prospérer, cet axe est majeur pour le Crédit Agricole d'Aquitaine. A ce jour, il recouvre la consommation de matières premières, les émissions de CO2 et les actions conduites pour les réduire, la gestion des déchets. Demain, nous avons la volonté d'y intégrer des actions spécifiques appuyant celles que nous conduisons naturellement pour le respect de la biodiversité, la gestion durable des terres agricoles et de la forêt, évoquées précédemment dans le rapport.

Nous avons conduit en 2015, notre **troisième bilan carbone**. Il a été réalisé par le cabinet Eco-Act, grâce à la méthodologie développée par l'Ademe et a permis d'estimer les émissions de gaz à effet de serre générées par notre activité sur l'exercice 2014. Elles s'élèvent à 15 700 tonnes équivalent CO2, soit 6,4 t éq CO2 par ETP, moyenne inférieure aux émissions annuelles d'un collaborateur d'une autre Caisse Régionale (7,4 t éq CO2). Ces émissions sont en diminution de 11 % par rapport au bilan carbone conduit sur l'exercice 2011. Les principales variations portent sur :

- le poste Energie avec une baisse de la consommation d'électricité, de bois et de fuel due essentiellement à un hiver 2013/2014 doux,
- le poste Matériaux et Services Entrants baisse de 49 % avec une diminution importante des fournitures ainsi que des repas pris dans les 3 restaurants d'entreprise,
- le poste Déplacements augmente de 13 %.

– Répartition de nos émissions de Carbone en 2014



- Notre consommation annuelle d'énergie et d'eau se répartit de la façon suivante :

| | 2015 | Evolution | Equivalent Emissions en tonnes équivalent CO2 (TeqCO2) ⁽¹⁾ |
|----------------------------|-----------------------|-----------|---|
| Fuel (kWh) | 827 332 | + 32% | 268 TeqCO2 |
| Gaz (kWh) | 3 502 511 | - 11.55 % | 767 TeqCO2 |
| Électricité (kWh) | 12 836 898 | + 3.19 | 1 052.6 TeqCO2 |
| Autre énergie : Bois (kWh) | 865 809 | + 96 % | 11.43 TeqCO2 |
| Eau | 29 159 m ³ | - 7.5 % | - |

(1) Cf source facteurs d'émission utilisés p 55

La diminution de la consommation d'eau s'explique par un retour à la normale suite à une surconsommation en 2014 due à des fuites d'eau sur le site de Bordeaux. La consommation de bois retrouve un niveau similaire à celui de 2013 avec une fin d'hiver 2014/2015 plus froide que celle de début 2014.

La Caisse régionale s'est attachée à mettre en place des leviers de progrès internes lui permettant d'agir en faveur des enjeux environnementaux du développement durable. En 2015, le CA Aquitaine a adhéré au contrat cadre du Groupe Crédit Agricole pour bénéficier d'une énergie électrique 100 % verte.

- **La réduction de nos consommations :**

- **liées à notre parc immobilier** : des actions ont été conduites en 2015 sur les process internes pour réduire les consommations d'énergie :
 - réalisation de 10 diagnostics énergétiques en agences, et 2 sites administratifs d'Aire et d'Agen avec suivi des recommandations qui en ont découlé (isolation, remplacement vitrages ...),
 - remplacement de climatisations au gaz R22, avec installation de système de pilotage (horaire et températures) pour 10 agences,
 - remplacement de fenêtres en agence,
 - réalisation des contrôles réglementaires sur les clim >12kw sur 29 agences.

- **liées aux déplacements des collaborateurs**

Le nombre de web-conférences organisées dans nos 7 salles de réunion équipées est en diminution de 24 % en 2015. Cela se justifie par le fait que l'année 2014 avait donné lieu à un grand nombre de réunions préparatoires au projet d'entreprise qui est désormais en phase de plan de marche. L'ensemble des déplacements professionnels (collaborateurs, élus, flotte CR) est en baisse de 2 % par rapport à 2014.

La Caisse Régionale a remplacé la plupart des véhicules de son parc auto par des véhicules peu émissifs de GES et notamment avec 3 véhicules électriques type «Bluecar » sur le site de Bordeaux. Des créneaux horaires ont été réservés à l'occasion du Challenge de la Mobilité pour permettre aux collaborateurs de découvrir les fonctionnalités de ces véhicules. Il a également été proposé aux collaborateurs de tester l'utilisation de ces véhicules sur leurs trajets domicile/travail afin de les familiariser à ce mode de conduite. Les témoignages ont ensuite été diffusés sur le magazine interne de la Caisse régionale.

- **Notre consommation de papier** format A4 a légèrement augmenté (+ 8 %). Cette variation est la conséquence des modalités obligatoires d'impression des contrats de prêts clients. La consommation globale de papier est en diminution de -6.55 % avec 389 tonnes en 2015. Nous retrouvons l'effet positif des actions de dématérialisation des relevés de compte et autres supports à destination de nos clients.

-La gestion des déchets

Le Crédit Agricole d'Aquitaine s'est engagé depuis plusieurs années déjà à recycler la totalité du papier consommé sur ses sites et agences (hors contrats client) et les cartons en faisant appel à des prestataires externes qui en assurent un traitement spécifique et sécurisé sur ses 3 départements. La quantité de papier recyclée en 2015 (153.44 tonnes) est supérieure à celle de 2014 (132 tonnes). Cela se justifie par une opération de purge de nos archives sur le site de Boé, exceptionnellement prise en charge par la Société Everal. Nos prestataires habituels sont pour les départements 47, 40, l'Entreprise Soulard à Villeneuve sur Lot et, pour le département 33, l'Entreprise Elise à Bordeaux.

La société Elise opère par ailleurs la collecte selective des cartouches d'encre usagées, des gobelets café sur le site de Bordeaux. Des bacs de tri des bouteilles plastique, de piles ont été mis à la disposition des collaborateurs sur les 3 sites de Bordeaux, Agen et Aire en 2015 à l'occasion de la semaine du Développement Durable.

Le matériel informatique usagé est affecté à la filière Déchets Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Aucun déchet de ce type n'a été traité en 2015, l'ensemble des postes ayant fait l'objet d'un renouvellement récent.

Le service achats de la Caisse régionale a pris l'initiative de mettre en place des points de récupération des fournitures non utilisées par les différents services pour les mettre à la disposition des collaborateurs qui en auraient l'utilité, sur des points de passage visibles de tous. De même un point « échanges de livres » à Agen permet aux collaborateurs d'échanger sur leurs goûts de lecture et d'offrir une seconde vie aux ouvrages. Un exemple d'économie circulaire.

Par ailleurs, le projet de construction du **futur Siège Social de la Caisse régionale** sur le quartier des Bassins à Flots à Bordeaux suit son cours. La conception du bâtiment a donné lieu à un concours d'architecture auquel a été associé, très tôt, la Ville de Bordeaux.

En février 2015, le projet retenu a reçu l'adhésion d'Alain Juppé, Maire de Bordeaux et Président de Bordeaux Métropole, représenté au sein du jury. Ce jury a choisi de confier la réalisation du projet au cabinet Wilmotte & Associés Architectes.

Ce projet inscrit le nouveau bâtiment dans la dynamisation économique et urbaine du territoire impulsée par le projet de la ville, « Bordeaux 2030 ».

Le permis de construire a été déposé en Juillet 2015 avec l'objectif de démarrer les travaux fin 2016.

D'ici là, les études se poursuivent et portent notamment sur l'atteinte de nos ambitions environnementales et sur l'aménagement des espaces de travail et de vie.

Le projet siège social est l'opportunité d'un changement positif des modes de relation, d'organisation et de fonctionnement favorisant l'épanouissement professionnel de chacun.

La gouvernance du projet associe le Conseil d'administration CR, le Comité de direction et les collaborateurs dans le cadre d'un dispositif collaboratif. Son évolution est partagée sur un blog accessible à tous.

-La sensibilisation des salariés, des élus, des sociétaires, clients et partenaires à la question environnementale : suivons le calendrier de cette année 2015, riche en évènements marquants !

- Le Crédit Agricole d'Aquitaine a participé fin mars, à une **conférence organisée par l'école Kedge Business School**. Les enjeux de la RSE pour Crédit Agricole SA et pour la Caisse régionale ont été présentés aux étudiants. Parmi ces enjeux, le retrait du Groupe Crédit Agricole des financements carbonés.

- La semaine du Développement Durable, du 30 Mai au 5 Juin, marque un temps fort de la sensibilisation de nos parties prenantes aux questions environnementales. Plusieurs animations destinées aux collaborateurs ont présenté sous forme d'épisodes publiés dans le journal interne en ligne, les actions mises en place concernant la gestion des déchets et la mise en place du tri sélectif des bouteilles plastiques, les investissements responsables de la Caisse régionale, l'annonce du bilan carbone 2015 et ses étapes. Ces informations sont communiquées aux élus via le Bulletin d'information mutualiste mensuel. Le **Pacte Coopératif et Territorial** a fait l'objet d'une présentation en home de notre site internet assorti de la diffusion d'un film « Comprendre la RSE en 5 mn » <https://www.youtube.com/watch?v=YGz2wyUSp0c>

- Cette communication a été mise à profit pour poursuivre notre démarche de **consultation des parties prenantes**. Pour la première fois en 2015, nous avons invité nos sociétaires à nous faire part de leurs attentes sur le **positionnement de leur banque en matière de RSE**. Le faible nombre de retours nous engage à renouveler cette expérience. Il en ressort toutefois que nos sociétaires sont attachés aux efforts de transparence vis-à-vis des clients. Les domaines d'intervention les plus légitimes sont le social et la solidarité. Les attentes prioritaires sur le domaine de l'énergie et de l'environnement sont la capacité à conseiller et informer les clients sur les dispositifs d'aides aux projets d'économie d'énergie, sur les diagnostics énergétiques et l'accompagnement des projets (offres). 68% des répondants estiment que le soutien aux associations correspond à un engagement sociétal prioritaire. En conclusion, les répondants estiment que la stratégie RSE doit prioritairement permettre à l'entreprise de créer de la valeur pour elle-même et pour son territoire.

- Grâce à notre lettre « **Ma Banque Régionale en 5 mn** », nos clients et sociétaires ont pu bénéficier en Mai 2015 d'informations sur les évolutions de la loi fiscale liées à la transition énergétique, sur les subventions relatives aux travaux d'économies d'énergie et en Septembre 2015 d'un retour sur notre participation au festival Ocean Climax et sur le Bilan Carbone.

- **Notre participation au 1^{er} festival Ocean Climax ou l'engagement de la Caisse régionale en faveur de la préservation de son territoire**, en partenariat avec Darwin Eco Systèmes et la Surfrider Foundation.

Ce festival a réuni du 10 au 13 septembre 2015, de nombreuses personnalités dont Hubert Reeves, Gilles Bœuf, Ségolène Royal, Alain Juppé... autour de la cause des océans et autour d'animations très variées.

Ce partenariat nous a permis d'affirmer les engagements du Pacte Coopératif et Territorial autour :

- d'un quizz sur le réchauffement climatique et les actions environnementales du Crédit Agricole Aquitaine pour lequel nous nous sommes engagés à reverser 1€ par participant à l'association Surfrider Foundation
- du relais pour la signature de l'appel pour les océans présenté à la COP 21
- de la découverte du littoral arcachonnais en 360°

- **La semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre 2015 : plusieurs évènements organisés à cette occasion :**

- pour la 3^{ème} année, les collaborateurs ont pu participer au **Challenge de la Mobilité** organisé par l'Ademe le 19 septembre 2015. L'objectif était d'éviter de se rendre au travail seul dans sa voiture et de favoriser les déplacements doux. 56 collaborateurs ont relevé ce défi. Le Crédit Agricole d'Aquitaine a été désigné lauréat sur le département du Lot & Garonne. La remise du prix a donné lieu à une pause-déjeuner conviviale sur le site d'Agen autour d'un circuit et d'un quizz Développement Durable proposé aux collaborateurs,

- des animations ont été proposées aux collaborateurs par **Blue CUB** qui offrait un abonnement gratuit d'1 an favorisant ainsi l'utilisation des voitures électriques de Bordeaux Métropole,
- toujours dans le cadre de cette semaine, 50 sociétaires des Caisses locales de Bordeaux Wilson et Verdun ont pu participer le 19 Septembre au **Cyclo-Tour Patrimoine**, évènement organisé avec nos partenaires la Fédération Aquitaine de Cyclisme, Bord'Origine et la Rock School Barbey autour de la mobilité durable et des journées du patrimoine. Une occasion de découvrir le patrimoine économique et culturel de Bordeaux Métropole autour d'un mode de déplacement doux.
- **Les acteurs de l'Aquitaine, mobilisés pour les énergies vertes !** En amont de la **COP 21** et en partenariat avec Crédit Agricole SA et le magazine Valeurs Vertes, nous avons voulu échanger avec nos clients, sociétaires, étudiants et partenaires de Bordeaux Métropole, sur le thème du changement climatique. C'est un éclairage régional du sujet, apporté par les experts scientifiques que sont Hervé le Treut et Ivan Grenetier, suivi du témoignage de nos entreprises locales telles Valorem et Exosun porteuses de solutions et d'innovations pour la région. Unifergie, filiale du Groupe CA, spécialisée dans les financements EnR, représentée par sa Directrice Générale a confirmé ce fort dynamisme.
- Par ailleurs, un **module de formation « Du Développement durable à la Responsabilité Sociétale d'Entreprise »** est proposé dans le cadre du plan de formation aux administrateurs de Caisses locales en format de Caisses locales regroupées depuis 3 ans. Ce module est mis à la disposition des collaborateurs sur l'espace collaboratif RSE/Développement durable.

4. L'épargne et les flux responsables

Le Crédit Agricole d'Aquitaine souhaite être un acteur de référence en matière d'épargne responsable et de flux peu impactants pour l'environnement :

- **en matière d'épargne :**

- avec des **Fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR)** qui permettent à nos clients de donner un autre sens à leur épargne. Cette gamme de fonds proposée par Amundi, filiale de Crédit Agricole SA, intègre des critères extra-financiers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Les 3 fonds Atouts Valeurs durables, Amundi Actions USA, Amundi AFD Avenir Durables représentent un encours de 4,7 M€,
- avec nos **Fonds Solidaires** CA Habitat et Humanisme, CA contre la Faim et CPR Patrimoine Solidaire qui représentent un encours de 478 646 €,
- grâce au **Livret Développement Durable**, une solution d'épargne pour les Particuliers qui permet de financer les projets d'amélioration énergétique des habitations et le logement social. En 2015, Le Crédit Agricole d'Aquitaine détenait 263 304 livrets pour un encours de 1 089 M€ en baisse de 2 % par rapport à 2014.
- et bien sûr, grâce au **Livret d'Economie Locale**, qui donne du sens à l'épargne des sociétaires et leur permet de participer au développement économique du territoire. Il s'agit d'une épargne libre dans la limite d'un plafond de versement. Les sommes placées sont disponibles à tout moment, sans pénalité (cf p 13).

- **en matière de banque au quotidien :**

- 325 249 clients ont opté pour l'e-relevé, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2014,

- nous proposons à nos clients la **souscription en ligne d'offres d'assurance-vie** et également celle de nos offres assurance dommages : Multirisque Habitation (MRH), Protection Juridique (PJ), Assurance santé, Garantie Accident de la Vie (GAV) et depuis
- le Crédit Agricole d'Aquitaine a mis en place depuis quelques années déjà, la **récupération des cartes bancaires** échues de ses clients. Le dispositif prévoit la récupération des cartes échues et leur recyclage avec récupération et valorisation des métaux précieux par réutilisation pour fabriquer de nouveaux produits dans d'autres secteurs. Parallèlement, un support alternatif 100 % végétal (PLA, fabriqué à base d'amidon de maïs, pour remplacer le support plastique) permet le remplacement progressif du matériau plastique sur l'ensemble du parc de cartes de nos clients (21 % en 2015). La sensibilisation de nos clients est déployée via nos lettres d'information clients ainsi que par un affichage en agence. **Nous avons recyclé en 2015, 256 923 cartes clients, en augmentation de 27 % par rapport à 2014.**

Cette initiative se positionne à la croisée de la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale du Crédit Agricole et du développement des innovations technologiques sur les moyens de paiement.

Offrir l'un des meilleurs ratios de solvabilité de la région

Notre ratio de solvabilité qui s'établit à 19.45 % constitue un gage de sécurité pour nos clients.

Etre un acteur majeur de l'innovation

Au Crédit Agricole d'Aquitaine, nous souhaitons accélérer l'offre digitale. Grâce à la technologie, nous parions sur l'efficacité commerciale d'une relation clientèle reposant sur la proximité... à distance dans le cadre de notre dispositif de Banque Multicanale de Proximité.

Au Crédit Agricole d'Aquitaine, le digital c'est :

- 2,5 millions de visites mensuelles sur le site www.ca-aquitaine.fr
- 329 000 utilisateurs de la Banque par internet,
- 81000 utilisateurs de l'application Ma Banque,
- + de 1 600 tablettes Signature Electronique Agence (SEA) autour desquelles se reconstruit totalement la relation avec le client, 239 000 conventions SEA signées,
- ce sont aussi des simulateurs : le simulateur carte (15 000 cartes consultées par mois), le simulateur épargne (30 000 projets simulés par mois), le simulateur Compte à Composer (500 visites par mois), le simulateur Eco-PTZ (2 700 visites),
- un univers "jeunes" (11 000 visites par mois),
- la possibilité de signer des contrats sur tablettes : la SEA,
- la mise à disposition de simulateurs tablette pour nos conseillers,
- la mise en place en 2016 de formation réseau-siège à l'acculturation digitale,
- les réflexions dans le projet Banque Multicanale de Proximité (BMDP) de la mise en place de « pôle d'expertise client » joignables à distance,

- lancement des Nouvelles agences collaboratives avec notamment la mise en place de la Publicité sur le Lieu de Vente numérique.

Vers un nouveau poste de travail collaborateur

Le Crédit Agricole a basculé vers un système d'information unique en mai 2013, ce qui permet à la caisse régionale de bénéficier de la puissance d'une plate-forme unique pour augmenter et sécuriser notre capacité de développement et de production informatique. De nouveaux développements ont déjà été intégrés et se poursuivront dans les années à venir. Ces développements seront résolument orientés « client » et « distribution » et apporteront en simplicité et fluidité.

Le sans contact

La Caisse régionale d'Aquitaine est très active sur la carte sans contact. Notre déploiement massif nous positionne comme un des leaders de la Carte Bancaire sans contact.

Etre un client majeur de nos fournisseurs locaux dans le cadre d'une politique d'achats responsables

En tant qu'acteur économique majeur sur son territoire, le Crédit Agricole d'Aquitaine cherche à prioriser les achats locaux et régionaux, à recourir à des entreprises adaptées à l'emploi des travailleurs handicapés et à réduire les risques de dépendance réciproque. Pour ce faire, plusieurs engagements ont été pris par la Caisse régionale :

- prendre en compte des aspects développement durable tout au long du cycle de vie,
- limiter son empreinte écologique en réduisant autant que possible les impacts environnementaux sur les fournitures et prestations achetées,
- promouvoir les achats solidaires en augmentant les achats auprès des secteurs adaptés et protégés,
- sensibiliser les fournisseurs sur leur responsabilité, les inciter à intégrer les principes de développement durable. L'intégration d'un questionnaire Développement Durable traitant à la fois de la responsabilité environnementale et sociale figure dans l'ensemble de nos appels d'offres. Une cotation développement durable est attribuée à chaque prestataire et participe au classement général servant à choisir le mieux disant.

Nous interrogeons et travaillons avec des prestataires du secteur protégé en concertation avec notre « Comité de Pilotage du Recours au Secteur Protégé ». A titre d'exemple, le prestataire nettoyage retenu en 2014 dans le cadre de l'Appel d'Offres, travaille avec une Entreprise Adaptée pour la préparation et la livraison sur nos sites et agences des consommables sanitaires, et ce conformément au cahier des charges.

Dans le cadre des relations avec nos fournisseurs les plus importants, conformément aux exigences de Bâle II, des contrats spécifiques relevant des Prestations de Services Essentielles Externalisées (PSEE) sont rédigés et un contrôle spécifique est opéré.

Une rencontre biannuelle avec les prestataires PSEE permet de vérifier la complétude des reporting, des dossiers réglementaires (non recours au travail clandestin, situation financière et dépendance économique notamment), la conformité des indicateurs par rapport aux seuils définis dans le contrat, les plans d'actions correctifs, les Plans de Continuité d'Activité avec les résultats des tests et la présence et la mise à jour d'une procédure interne de contournement.

Il convient de préciser que les activités de cœur de métier de la Caisse régionale ne sont pas directement concernées par la sous-traitance. Pour autant des prestations indispensables au bon fonctionnement de l'entreprise sont sous-traitées telles que les activités "Nettoyage des sites et agences", "Maintenance Multi

technique des agences et des sites administratifs", "Télésurveillance" ou encore "Tri et transport du courrier interne".

Ces prestations représentent des montants annuels conséquents comme le montrent le tableau ci-après (pour 2015, les chiffres arrêtés au 31 décembre 2015) :

| Montants en K€ | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|-------|-------|-------|
| Nettoyage des Agences et Sites | 1 487 | 1 441 | 1 388 |
| Maintenance Multi technique Agences et Sites | 886 | 1 037 | 1 172 |
| Télésurveillance | 109 | 143 | 142 |
| Tri et transport du courrier interne | 694 | 675 | 641 |

Evaluation RSE de nos fournisseurs : piloter, renforcer le dialogue et évaluer nos fournisseurs pour des achats plus responsables et plus sûrs

Dans le cadre notre démarche RSE et de conformité, avec les Caisses d'Atlantique-Vendée, Centre Est, Languedoc et Nord Midi Pyrénées, nous avons conclu fin 2015 avec l'Afnor un contrat visant à muscler notre **politique d'achats responsables**. Ce groupe pilote va bénéficier en ligne de la **plate-forme ACESIA** hébergeant les documents de conformité obligatoires, mis à jour tous les 6 mois conformément à la réglementation. Pour évaluer leur performance RSE, un questionnaire rempli par les fournisseurs et les pièces justificatives permettent d'obtenir une note intégrée par exemple dans les appels d'offre. Le positionnement RSE permet également au fournisseur d'élaborer un plan de progrès. Pour les secteurs à risque RSE élevé, des questionnaires spécifiques permettent d'évaluer plus précisément le risque métier. Pour le fournisseur, les demandes correspondantes n'engendrent pas de coûts supplémentaires.

Avec Acesia, les CR ajoutent une pierre à l'édifice RSE et de conformité de leur fonction Achats.

LA GOUVERNANCE COOPÉRATIVE & MUTUALISTE

Notre ambition : que chacun, salarié et administrateur, incarne avec engagement et fierté une entreprise coopérative, ouverte et économiquement responsable

Nos principes coopératifs et mutualistes nous confèrent une gouvernance toute particulière qui doit sa légitimité à notre sociétariat, base de notre édifice. Elle a la spécificité d'associer au regard du professionnel de la banque, celui des élus, représentants des sociétaires. Les Conseils d'Administration de la Caisse régionale et des Caisses locales et la Direction générale ont la volonté de renforcer la lisibilité et la visibilité de cette synergie humaine. Le Projet d'entreprise « Défis Aquitaine » porte des engagements forts pour affirmer cette identité :

Renforcer le sociétariat, base de notre structure mutualiste

Pour le Crédit Agricole d'Aquitaine, **tout client a vocation à devenir sociétaire**. C'est dans cette perspective que nous avons mis en œuvre depuis 2006, avec notre réseau d'élus et de collaborateurs, une stratégie de développement du sociétariat à laquelle ont adhéré nos clients puisque plus de 373 195 d'entre eux ont choisi depuis de souscrire une ou plusieurs parts sociales de leur Caisse locale. Nous enregistrons de ce fait une progression de 234 % du nombre de nos sociétaires en 9 ans. L'année 2015 ne dément pas la tendance avec 63 727 nouveaux sociétaires et une progression de 16 %, l'une des plus fortes évolutions des Caisses régionales. La stabilité du capital social de nos Caisses locales s'en trouve confortée.

Les sociétaires constituent la clé de voute de notre organisation. Ils sont regroupés au sein d'une Caisse locale couvrant un territoire déterminé dans ses statuts. En détenant une partie du capital social, le sociétaire s'implique dans la vie de sa CL selon le principe coopératif « un homme, une voix », quel que soit le montant du capital souscrit.

Il exerce ce droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle de sa Caisse locale, au cours de laquelle il élit ses représentants au sein du Conseil d'administration. Il y approuve également les comptes et le taux de rémunération des parts sociales (1,69 % au titre de l'exercice 2014).

Les administrateurs élisent annuellement le Président de leur Caisse locale. Les 21 administrateurs de la Caisse régionale sont élus par les 103 Présidents de Caisses locales pour 3 ans, ils sont renouvelables par tiers chaque année. Le Conseil d'administration de la Caisse régionale élit chaque année son Président.

Délivrer une information privilégiée à nos sociétaires

Nous nous attachons à répondre à leur besoin d'information et à leur envie de participer à la vie de leur banque. Nous veillons à ce que ces informations soient pédagogiques et leur apportent un éclairage sur la gestion, les résultats, les orientations de la Caisse régionale et les actions de leur Caisse locale.

- lors de nos **103 assemblées générales**, toutes suivies d'une réunion au cours desquelles les sociétaires reçoivent des informations privilégiées délivrées par les représentants de la Direction et du Conseil d'Administration de la Caisse régionale. En 2015, 20 826 sociétaires présents et représentés ont pris part aux décisions des assemblées générales (-15%). Cette sensible diminution est probablement due au nouveau formalisme de convocation des sociétaires via internet qui n'est pas encore familier à tous. En effet, en parallèle, le nombre de clients invités par les agences sans formalisme et présent aux assemblées générales est en augmentation de 6 %,

- grâce à la **lettre du sociétaire** adressée annuellement à chacun d'entre eux les informant des actions des Caisses locales,
- par la remise d'un **livret d'accueil** à chaque nouveau sociétaire, présentant notre organisation et notre stratégie mutualiste,
- lors de **réunions de sociétaires ou de nouveaux sociétaires** organisées par nos Caisses locales sur des thématiques variées,
- par de l'actualité permanente via notre site mutualiste « **Ma Banque Différente** », notre blog « **Vivre utile en Aquitaine** » et des blogs locaux qui permettent de partager nos réalisations en faveur du territoire aquitain ou les sites facebook du Crédit Agricole d'Aquitaine et de certaines de nos agences.

>>> Pour en savoir plus:

▪ www.vivreutileenaquitaine.fr - www.vivreutileavilleréal.fr - www.coeurdebordeaux.monagenceca.com www.hautelandemonagenceca.com



Reconnaitre et valoriser le statut de sociétaire

Un sociétaire n'est pas un client comme les autres. Il est un coopérateur à la fois acteur et copropriétaire de sa banque. La Caisse régionale a déployé des engagements dédiés aux sociétaires, preuves tangibles de leur différence ainsi qu'un nouveau dispositif pour accompagner les sociétaires :

- **6 engagements qui font du sociétaire plus qu'un client**
 - ⇒ Vous bénéficiez de solutions et de services qui vous sont réservés,
 - ⇒ Vous êtes informé des actions qui témoignent de notre engagement près de chez vous,
 - ⇒ Vous contribuez, en nous faisant part de votre avis, à ce que nos solutions et services soient les plus adaptés à vos besoins,
 - ⇒ Vous disposez d'un droit de vote et vos représentants élus participent aux grandes décisions de l'entreprise,
 - ⇒ Vous êtes informé sur la gestion, les résultats et les orientations de votre Caisse de Crédit Agricole,
 - ⇒ Vous rencontrez chaque année les dirigeants de votre Caisse régionale.
- **un programme de fidélité** pour nos sociétaires leur permettant de bénéficier d'avantages spécifiques : Tchats, réductions dans le cadre de certaines offres*, invitations privilégiées à des manifestations culturelles et sportives.

* offres consultables sur le site

Réserver une offre sociétaire spécifique, solidaire ...

- en premier lieu avec le **Pass Sociétaire** qui permet, sur présentation de notre carte bancaire sociétaire, de bénéficier d'avantages tarifaires accordés par nos partenaires régionaux (sites culturels comme le Musée d'Agen, des cinémas d'Art et d'Essai, la Maison du Vin à Saint Emilion, etc...), ainsi que des clubs sportifs avec lesquels la CR a noué des partenariats
>>> Pour en savoir plus http://www.credit-agricole-aquitaine.fr/carte_societaire/pass_societaires.html
- avec la **carte bancaire sociétaire** (161 380 porteurs, soit + 60 %), le **Compte sur Livret Sociétaire** (40 594 livrets, soit + 7 %) et le Livret d'Economie Locale lancé en septembre 2014 en remplacement du CSL (cf p 13).

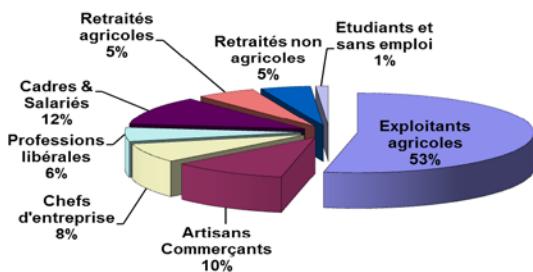
... et productrice de Tookets

Le Tookets est une monnaie virtuelle solidaire distribuée par la Caisse régionale à ses sociétaires lors de la souscription et de l'utilisation des produits liés à cette offre. En souscrivant une **carte bancaire sociétaire**, un **compte sur livret sociétaire ou le Livret d'Economie Locale**, les sociétaires, détenteurs d'un Email, reçoivent des tookets versés par la Caisse régionale dans une cagnotte, créditée mensuellement. Les tookets sont utilisables jusqu'au 31 décembre de l'année de versement. Les sociétaires peuvent les redistribuer à une ou plusieurs associations de leur choix. En 2015, les sociétaires détenteurs d'une cagnotte ont versé, par l'intermédiaire de Crédit Agricole Aquitaine Mécénat, **99 986 €** aux **1 224** associations de leur choix inscrites au programme. La barre des 1 000 associations inscrites au programme Tookets a été franchie le 1er avril 2015. Cette augmentation remarquable tant du nombre de Tookets distribués, que du nombre d'associations inscrites, traduit la bonne appropriation des utilisateurs de ce dispositif solidaire. Ex : la Carte sociétaire génère des Tookets à chaque utilisation (paiement et retrait sur DAB CRAQ) à concurrence d'un Tooket par opération.

Donner la possibilité aux élus de prendre part aux décisions au sein des Caisses locales

La composition des Conseils d'administration de nos **103 Caisses locales** reflète la volonté de tendre vers plus de mixité et de représentativité de toutes les catégories socio-professionnelles de nos sociétaires.

En effet, les **1 299 administrateurs** du Crédit Agricole d'Aquitaine sont un trait d'union entre les sociétaires, les clients et la Caisse locale. Parmi eux, 28 % de femmes (27 % en 2014). Leur âge moyen est relativement stable à 55 ans.



Leur connaissance du terrain, de l'environnement local, leur expertise professionnelle (cf CSP ci-contre), leur contribution au développement local et aux dispositifs de solidarité, sont autant de facteurs

qui les investissent dans la responsabilité sociale du Crédit Agricole d'Aquitaine. Leur rôle est défini au sein d'une charte remise dès leur élection.

Ils assurent une veille économique et la remontée d'information sur la vie locale et les projets économiques en cours auprès de la Caisse régionale. Ces informations sont partagées lors de **Comités d'Economie Locale** (CEL), organisés régulièrement ou lors des **Conseils d'administration** (6 à 8 par an) avec des interventions de la Direction générale et d'experts Caisse régionale à la demande.

Les Présidents de Caisses locales participent au sein de **Commissions mutualistes** à la définition des actions relevant de la stratégie mutualiste.

Deux fois par an, lors d'une **réunion avec les secrétaires de Caisses locales** et d'un séminaire ils font le bilan des actions en cours et partagent sur celles proposées par les Commissions mutualistes et le Conseil d'administration de la Caisse régionale pour la période à venir.

Les Présidents sont informés mensuellement sur l'activité du Groupe, de l'environnement bancaire, de la Caisse régionale et bien entendu de l'actualité mutualiste grâce à un **Bulletin d'Information mensuel**. Ils ont la charge de démultiplier ces informations à l'ensemble des administrateurs de leur Caisse locale.

Un projet de mise à disposition d'un **extranet élus** a été testé fin 2015 et sera déployé pour l'ensemble des administrateurs début 2016. Ce nouvel outil d'information et d'animation des Caisses locales permettra aux élus d'accéder directement aux informations essentielles à leur activité, avec une gestion confidentielle par profil d'utilisateur, de disposer d'un espace d'échange et de travail réservé. Autant d'éléments pour l'aider à remplir son rôle sur le territoire de sa Caisse locale.

La participation des élus au **programme de formation**, par exemple, fait l'objet d'une communication régulière dans ce bulletin. La formation est, en effet, considérée comme une priorité et un investissement indispensable pour mieux exercer la mission d'administrateur et contribuer à la mise en œuvre de la politique mutualiste de la Caisse régionale. Le programme annuel débutant en octobre et se terminant en avril de l'année suivante comportait pour le plan 2014/2015, 18 sessions avec un parcours dédié aux nouveaux Présidents. Par ailleurs, 3 modules supplémentaires ont été proposés en décentralisé auprès des conseils de Caisses Locales regroupés par secteurs. Le Développement durable/RSE fait partie de ces modules. Enfin, pour le plan de formation 2014/2015, un module en ligne a été mis en place pour compléter la gamme. 167 administrateurs de Caisses locales et de la Caisse régionale ont participé au plan de formation précédent, soit – 27 %. Le nombre de jours de formation est évalué à 205 jours en diminution de 29 %.

Cette variation s'explique, en partie, par la baisse du nombre de jours de formation des administrateurs de la Caisse régionale (2015 : 40 jours / 2014 : 91 jours). En effet, dans le cadre de la mise en place de « **L'Académie des Administrateurs du Conseil d'Administration de la Caisse régionale d'Aquitaine** » en 2014, un programme intense de formation leur a été proposé. Le cadre règlementaire, l'appropriation des données financières et risques ayant fait l'objet d'acquisitions, ce programme a été allégé en 2015. Le fait qu'il n'y ait pas eu de changement dans la composition du Conseil en 2015 renforce ce constat puisqu'il n'y a pas eu de formation Nouvel administrateur CR.

Comme prévu dans le plan de marche de **Défis Aquitaine**, les administrateurs Caisse régionale et Caisses locales sont toujours mobilisés autour du Projet d'Entreprise. En 2015, ils ont été sollicités pour participer aux réflexions des nouvelles filières, mer et aéronautique.

Le **séminaire annuel des Présidents de Caisses locales** qui s'est déroulé en Novembre 2015 a porté sur la différenciation coopérative en lien avec Défis Aquitaine.

Et au sein de la Caisse régionale

Le **Conseil d'administration de la Caisse régionale** composé de 21 membres dont 4 femmes se réunit 11 fois par an autour du Président, en présence des 11 membres du **Comité de Direction** dont 3 femmes et de 4 représentants du Personnel. Il participe à la définition et valide la stratégie de l'entreprise sur son territoire. L'âge moyen du Conseil d'administration est de 57 ans et celui du Comité de Direction de 52,3 ans.

Des Comités, émanations du Conseil d'Administration :

- Afin de permettre au Conseil d'Administration d'exercer pleinement ses missions de surveillance, l'Ordonnance CRD IV rend obligatoire la création de comités spécialisés du conseil d'administration dans les établissements de crédit d'une « importance significative ». Par décision du Conseil d'Administration de la Caisse régionale, 2 nouveaux Comités ont été créés, composés chacun de 6 administrateurs :
 - un **Comité des Nominations**, dont les missions sont principalement :
 - d'identifier et recommander au CA les candidats aptes à être nommés administrateurs
 - d'évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, compétences et expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du conseil
 - de préciser les missions et qualifications nécessaire aux fonctions exercées au sein du Conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions
 - de fixer un objectif à atteindre pour que les hommes et les femmes soient représentés de façon équilibrée et élaborer une politique visant à atteindre cet objectif. L'objectif, la politique et les modalités de mise en œuvre sont rendus publics,
 - un **Comité Risques** qui coexiste avec le Comité d'Audit déjà en place. Il a pour mission principale de conseiller la Caisse régionale sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques actuels et futurs,
 - un **Comité d'Audit** en application des dispositions du Code de Commerce (L823-19), demeure en charge du suivi du processus de l'information financière et du contrôle légal des comptes annuels.

Enfin, le Conseil d'Administration de la Caisse régionale a confié à la Commission Nationale des rémunérations des cadres de direction de CR, les responsabilités afférentes au Comité des Rémunerations visé par l'ordonnance CRD I.

- des **Comités de Prêts régionaux et départementaux** réunis hebdomadairement et auxquels participent les administrateurs de la Caisse régionale, un représentant de la Direction générale et des experts Caisse Régionale, permettent de statuer sur les demandes de financement importantes.

Une organisation au service de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise : une présentation des sujets majeurs relatifs à la RSE et au développement durable est effectuée auprès du Comité de Direction et du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale. En 2015, ce sont tout particulièrement les sujets liés à l'évaluation Vigéo 26000 et au Bilan Carbone qui ont été évoqués. Le Pacte Coopératif et Territorial 2015 a été remis à tous les Administrateurs CR et les Présidents de Caisses locales.

Donner la possibilité aux élus de participer au développement local

Les administrateurs sont des ambassadeurs du Crédit Agricole d'Aquitaine sur leur secteur. Ils se positionnent naturellement en tant qu'acteur du développement local en harmonie avec la politique de la Caisse Régionale.

- Grâce au **Fonds d'Initiatives locales** et au dispositif de **Mécénat**

En 2009, la Caisse Régionale et les Caisses locales ont fondé **l'Association Crédit Agricole Aquitaine Mécénat** qui encadre et valorise tous les projets d'associations présentés dans le cadre du Fonds d'Initiatives Locales relevant du mécénat (*sous réserve d'acceptation des dossiers*).

Les administrateurs de Caisses locales participent à la détection des projets et, dans la limite de la délégation accordée à leur Caisse locale, à leur validation. Le Conseil de Crédit Agricole Aquitaine Mécénat et le Comité d'Initiatives Locales de la Caisse régionale statuent sur les dossiers hors délégation.

- Dans le cadre du programme des **Tookets** : Les Conseils d'Administration de Caisses locales valident les inscriptions des associations qui souhaitent s'inscrire sur le site Tookets.com pour recevoir des Tookets de nos sociétaires. Ils s'investissent pour promouvoir le programme auprès des associations en organisant des réunions sur leur territoire.
- En s'investissant dans nos **dispositifs de solidarité**
 - **Passerelle⁽¹⁾**: un réseau d'accompagnants composé d'administrateurs bénévoles qui ont pour mission d'accompagner les bénéficiaires du dispositif dans la durée, après la prise en charge des conseillers Passerelle,
 - **Adie⁽¹⁾**: en orientant les clients de leur secteur ayant un projet d'insertion vers cette structure,
 - **Banque Alimentaire**: Partenaire national des Banques Alimentaires depuis mars 2011, la Caisse régionale a décidé de s'engager pour la quatrième année consécutive dans cette remarquable opération de bénévolat et d'encourager ses salariés et administrateurs à se mobiliser activement, en participant aux journées de collecte en novembre 2015 et au tri des denrées dans les entrepôts aux côtés d'une quarantaine de collaborateurs et administrateurs de la Caisse.

(1) voir détail des dispositifs dans le domaine «Responsabilité Sociétale sur le territoire»

Renforcer notre solidité grâce à la part des résultats conservés

C'est la capacité à réinjecter sur nos territoires la majeure partie des résultats que nous dégageons qui nous permet une telle implication territoriale. En 2015, le Crédit Agricole d'Aquitaine conserve 90 % de ses résultats en réserve qui confortent sa solidité et sa capacité à intervenir sur le long terme.

NOS PRATIQUES RH ET SOCIALES

Notre ambition : développer une réciprocité où compétence et épanouissement riment avec performance et reconnaissance

La politique Ressources Humaines du Crédit Agricole d'Aquitaine est alignée sur l'excellence de la relation Client et fondée sur une logique de symétrie des attentions en accord avec nos valeurs. Cette relation réciproque, faite de droits et de devoirs, construite dans un esprit de dialogue, doit permettre l'épanouissement professionnel et la construction d'un projet en cohérence avec les ambitions, le potentiel et la performance de chacun. Elle doit aussi permettre à l'entreprise de disposer des ressources compétentes et motivées pour assurer son développement et sa performance dans la durée.

Recruter de façon pérenne pour des emplois localisés sur le territoire

Avec un effectif total de **2 582 collaborateurs** (CDI et CDD), le Crédit Agricole d'Aquitaine a continué à s'enrichir de nouveaux talents grâce au recrutement de 101 nouveaux CDI au cours de l'année 2015. 2 379 salariés, soit 92,1 % des collaborateurs sont en CDI (id 2014), contribuant ainsi à la pérennité des emplois sur le territoire. En 2015, il y a eu **104 départs** dont **60 %** sont des départs à la retraite, **5 licenciements** (tous motifs confondus) et un turn over de **4,3 %**, en très légère diminution de **0,3 pt** en raison de la stabilité des effectifs sur l'exercice.

La répartition par âge et par sexe est la suivante :

| | 2013 | 2014 | 2015 | | | |
|-----------------|------|------|------|------|-------|------------|
| | | | H | F | TOTAL | % effectif |
| moins de 20 ans | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |
| 20 à 24 ans | 157 | 146 | 59 | 107 | 166 | 6,4% |
| 25 à 29 ans | 346 | 350 | 155 | 191 | 346 | 13,4% |
| 30 à 34 ans | 409 | 388 | 175 | 215 | 390 | 15,1% |
| 35 à 39 ans | 394 | 407 | 171 | 268 | 439 | 17,0% |
| 40 à 44 ans | 281 | 291 | 112 | 184 | 296 | 11,5% |
| 45 à 49 ans | 227 | 232 | 97 | 142 | 239 | 9,2% |
| 50 à 54 ans | 308 | 280 | 116 | 142 | 258 | 10,0% |
| 55 à 59 ans | 349 | 345 | 159 | 173 | 332 | 12,8% |
| 60 à 64 ans | 89 | 104 | 71 | 43 | 114 | 4,4% |
| 65 et plus | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 0,07% |
| TOTAL | 2563 | 2544 | 1116 | 1466 | 2582 | 100% |

Le Crédit Agricole d'Aquitaine a modernisé les outils de gestion des candidatures avec les outils communautaires développés dans le système d'information Nice « Talent soft ». Il a également développé des partenariats avec les acteurs clés de l'emploi sur le territoire.

Agences et organismes de formations partenaires du Crédit Agricole d'Aquitaine



Donner accès aux métiers par l'apprentissage et l'alternance

Au cours de l'année 2015, le Crédit Agricole d'Aquitaine a accueilli **71 alternants dont 42 apprentis** qui représentaient 3 % de l'effectif des CDI. De même, **90 stagiaires** ont été intégrés au sein de l'entreprise pour une période allant jusqu'à 6 mois.

Des partenariats ont été développés avec des écoles de la région afin de promouvoir les parcours diplômants en alternance auprès des collaborateurs (ex. DU, Licence professionnelle, BEM Master 1 et 2, Master II métiers de la banque).

Développer et valoriser la compétence par la formation et l'évolution interne de nos collaborateurs...

Le Crédit Agricole a mis en place un **programme de formation et de développement des compétences** en faveur de l'évolution de l'expertise et de la **promotion interne**.

Le plan de formation 2015 a permis à **2 599** collaborateurs (toute nature de contrats) de bénéficier d'au moins d'une formation dans l'année. Ce sont **9 129 jours** de formation qui ont été dispensés (cumul de jours de formation participants). L'investissement formation de la Caisse régionale, très important cette année encore, a représenté l'équivalent **6.2%** de la masse salariale brute annuelle soit **5 627 408 €**.

Le programme de développement des compétences et des expertises 2015 était particulièrement ambitieux, les domaines clés couverts :

- des formations de mise au métier : 1 838 jours pour 285 conseillers,
- des formations de perfectionnement dédiées aux métiers commerciaux pour 166 collaborateurs tant en termes de connaissances techniques que d'approches comportementales dans les domaines des valeurs mobilières, du crédit habitat, du crédit à la consommation,
- 2566 jours dédiés au renforcement des compétences dans le domaine assurance pour 289 collaborateurs,
- une offre de perfectionnement pour tous les métiers de la Direction Des Territoires et des Entreprises : 397 jours de formation au total pour 81 collaborateurs, 2.5 jours en moyenne par assistant,
- 3 nouveaux parcours métiers en lien avec les évolutions organisationnelles du réseau commercial : coordinateur Middle Office, Conseillers Commercial, Conseiller Patrimonial,
- des actions dédiées aux évolutions des pratiques multi-canal pour s'adapter au nouveau modèle de Banque Multicanale de Proximité,
- d'importants programmes de formation au sein de l'Ecole Managériale et en appui au management commercial opérationnel,
- un réinvestissement important dans le domaine des méthodes de travail au service de la performance.

Par ailleurs, la Caisse régionale accompagne les mobilités et les retours après longue absence pour favoriser le maintien des compétences (plans personnalisés de formation), conformément aux engagements pris dans l'accord du 30 septembre 2014 sur l'égalité professionnelle.

Pour déployer et animer cette offre de formation la Caisse régionale d'Aquitaine s'appuie sur :

- une équipe de 7 personnes au sein du Service Formation,
- un club de 88 formateurs internes,
- l'Institut de formation du Crédit Agricole (IFCAM) mobilisant des form'acteurs issus de toutes les entités du groupe et des consultants externes,
- Une diversité de modalités d'apprentissages intégrant les nouvelles technologies : e-learning, présentiel, tutorat, immersion, les classes virtuelles (en web conférence).

En complément des ressources pédagogiques en libre accès pour tous : chaque salarié du Crédit Agricole d'Aquitaine peut consulter "où il veut, quand il veut" des supports de formation ciblés selon son profil, son métier, son développement personnel, sa fonction managériale, sa fonction de formateur ou de tuteur. En effet, la plateforme « Campus On Line » recense l'ensemble des ressources pédagogiques en ligne des formations métiers (e-learning, bagages de formation, fiches produits) et des ressources vidéos et e-learning, formations de développement personnel et d'efficacité professionnelle. Ce Campus On line est animé mensuellement par des newsletters éclairant un module en particulier (méthode, communication, management, animation).

Dans la même logique, l'enrichissement du site **Mouv avenir** s'est poursuivi en 2015. Il s'agit d'un outil destiné à accompagner les collaborateurs dans la construction de leur parcours professionnel en leur donnant des repères sur les métiers et les parcours possibles au sein de l'entreprise et en les éclairant sur les différents process RH. Mouv Avenir est facilement accessible depuis le portail RH de l'intranet des collaborateurs.

Chaque collaborateur bénéficie d'un entretien d'évaluation des compétences et de la performance au cours de l'année. Ces entretiens sont l'occasion d'échanges constructifs entre les collaborateurs et leur responsable, qui visent à faire un point sur les compétences, l'activité, l'atteinte des objectifs, et à définir des objectifs de progression personnalisés, à enfin évoquer les besoins de formation et le projet professionnel.

La compétence, la performance et l'expertise sont reconnues au travers du **système de rémunération** qui a pour vocation de :

- valoriser la qualification des personnes et des emplois ainsi que les progrès constatés,
- différencier les situations à partir de l'évaluation des compétences et des résultats au regard des attentes et objectifs de l'emploi occupé,
- associer les collaborateurs aux résultats de l'entreprise dans le cadre d'accords collectifs sur la participation et l'intéressement et soutenir l'épargne salariale au travers de l'abondement d'entreprise

Au cours de l'année 2015, **43,7 %** de nos collaborateurs en CDI ont bénéficié d'une augmentation individuelle soit sous forme d'une promotion (RCE), d'une reconnaissance d'expertise (RCP), ou bien d'une valorisation de leurs compétences individuelles (RCI). On note une progression du nombre de promotions (156) en 2015 (+29 soit +22.8%), à relier aux évolutions d'organisation menées en 2015 notamment sur l'organisation des fonctions support. Ainsi, 6.6% de l'effectif CDI ont bénéficié d'une promotion sur cet exercice. En revanche, le nombre d'attributions RCP (103), valorisant l'expertise ralentit (-21 soit -16%) après plusieurs années de forte hausse et en corrélation avec les promotions intervenues. Une hausse également du nombre d'attributions de RCI (580 soit +32), ainsi que des bénéficiaires de garanties conventionnelles (202) dont la hausse est significative, en nombre (+103%), compte tenu d'une revalorisation nationale des plafonds applicables pour 2015.

Salaire total moyen annuel brut

| CLASSE III | | | CLASSE II | | | CLASSE I | | | FORFAITAIRE | | | MOYENNE | | | |
|------------|--------|--------|-----------|--------|--------|----------|--------|--------|-------------|--------|--------|---------|--------|--------|--------|
| 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | 2013 | 2014 | 2015 | |
| Hommes | 52 983 | 53 599 | 53 259 | 36 144 | 36 565 | 36 400 | 29 428 | 30 237 | 30 214 | 23 431 | 23 628 | 23 660 | 38 991 | 39 919 | 39 801 |
| Femmes | 49 455 | 48 546 | 50 144 | 36 730 | 37 024 | 37 337 | 30 944 | 30 812 | 30 868 | 22 704 | 22 905 | 23 085 | 36 219 | 36 366 | 36 802 |
| MOYENNE | 51 695 | 51 694 | 52 089 | 36 471 | 36 823 | 36 921 | 30 376 | 30 599 | 30 641 | 23 076 | 23 275 | 23 324 | 37 510 | 37 999 | 38 171 |

Le salaire total moyen annuel brut est de **38 171 €** et poursuit sa hausse (+ **1.76 %** depuis 2013). Cette hausse se retrouve dans chacun des classes (classe 1 + **0.87 %** / 2013 ; classe 2 + **1.23 %** / 2013 ; classe 3 + **0.76 %** / 2013)

En classe 1 : Le salaire moyen des femmes augmente sensiblement. L'effet noria constaté en 2014 s'estompe (départs nombreux dans une classe 1 majoritairement féminine alliés à l'arrivée de nouveaux embauchés)

En classe 2 : Le salaire moyen des femmes est supérieur à celui des hommes et augmente plus vite que celui des hommes.

En classe 3 : Le salaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes mais continue d'augmenter. Cela s'explique notamment par notre politique volontariste en faveur des nominations de femmes en classe III qui mécaniquement entraîne un écart par rapport aux hommes présents depuis plus longtemps sur ce niveau.

... dans le cadre d'une organisation du travail adaptée...

L'**organisation du temps de travail** du personnel au sein de la Caisse régionale est régie par notre accord national du 13 janvier 2000 sur le temps de travail au Crédit Agricole et complété par notre accord d'entreprise du 30 avril 2004 relatif au suivi et au contrôle du temps de travail.

La durée du travail hebdomadaire est fixée à 39 heures, la durée moyenne annualisée n'excédant pas 35 heures par semaine, du fait de l'octroi de jours RTT.

Concernant le siège et les sites administratifs, le principe de l'horaire variable repose sur la notion de plages horaires souples et de plages horaires fixes. Concernant les réseaux, les horaires de travail sont fixés pour chaque agence.

Les modalités de recours au temps partiel sont régies par notre accord d'entreprise du 23 décembre 2011, qui complète les dispositions nationales issues de l'accord du 13 janvier 2000.

L'accord d'entreprise du 19 décembre 2013 prévoit le régime applicable aux heures exceptionnellement travaillées les dimanches et jours fériés : les heures réalisées donnent lieu à un paiement à 200% et une récupération à 100%.

La Caisse Régionale dispose également d'un accord du 19 décembre 2013 relatif aux conventions individuelles de forfait, conformément aux dispositions nationales sur le sujet.

Nombre de jours d'arrêts de travail (maladies, incivilités, congés spéciaux, maternité, autres causes)

| | 2013 | 2014 | 2015 | % Evol |
|--------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Maladie | 16 537 | 14 478 | 13 460 | -7.03 % |
| ALD | 4 142 | 6 973 | 7 509 | 7.69 % |
| AT et Trajet | 630 | 780 | 1 198 | 53.59 % |
| Maternité | 11 088 | 9 400 | 10 376 | 10.38 % |
| Autres (congés spéciaux) | 1 854 | 1 991 | 2 300 | 15.52 % |
| Sans solde | 8 606 | 8 931 | 7 053 | -21.03 % |
| TOTAL | 42 857 | 42 553 | 41 896 | -1.54 % |

Nous constatons un « léger » repli du nombre total d'absences entre 2015 et 2014, baisse portée une diminution du nombre de jours d'arrêt maladie (-1018 jours) ainsi que des jours de congé sans solde (-1878 jours). A l'inverse, on note une hausse du nombre de jours liés à la maternité (compris entre les niveaux de 2014 et de 2013), mais surtout une hausse des jours d'arrêt liés à des accidents de travail/trajet. Le nombre de salariés qui ont eu un arrêt AT/Trajet est de 25 en 2015 contre 30 en 2014, en revanche la durée des absences a été plus importante en 2015. Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2015. La Caisse régionale se situe en dessous du taux d'absentéisme de 4.59 % observé dans les entreprises du secteur privé français en 2014* (* Etude Alma Consulting Group 2015), avec un taux d'absentéisme mesuré à 4.16 % en 2015. Ces deux taux sont basés sur les absences maladie, longue maladie, accident du travail et trajet.

Un suivi est effectué par la DRH et des actions sont mises en place pour évaluer les risques professionnels.

... et dans le souci d'une amélioration constante des conditions de travail

La Caisse Régionale a souhaité placer l'amélioration des conditions de travail de ses salariés au cœur de ses projets.

Dans ce cadre, plusieurs actions de nature différentes ont été mises en place au fil du temps pour préserver et améliorer leur qualité de vie au travail et prévenir les risques professionnels.

- **Méthodologie de conduite de projets :** L'entreprise veille à prendre en compte les effets sur les conditions de travail induits par tous les projets menés. Cette démarche est décrite dans la méthodologie de conduite de projet mise en place et diffusé aux différents chefs de projets. L'examen du déroulement des projets au sein du Comité Organisation Performance et Conditions de travail assure la prise en compte de ces aspects dans la conduite du projet.

A ce titre, les différents chefs de projets de la Caisse régionale ont bénéficié d'une formation à l'analyse du travail, de manière à inclure la prise en compte du travail réel dans les évolutions envisagées.

L'analyse du travail a d'ailleurs pris une place centrale dans les projets de mise en place d'un nouveau format d'agence collaborative, pour lequel la caisse régionale s'appuie sur les conseils d'un cabinet d'ergonomes, et de mise en œuvre de la Nouvelle Organisation Distributive (NOD). Sur le projet NOD, en effet, une démarche structurée d'évaluation participative des conditions de travail a été menée en étroite collaboration avec la FNCA et l'ANACT durant la phase de test, avec l'aide de plusieurs groupes de collaborateurs appartenant aux différents métiers concernés, de manière à identifier des ajustements nécessaires pour faciliter l'exercice quotidien de chaque métier et favoriser l'efficacité).

- **Informatique :** Notons également qu'un dispositif de suivi des dysfonctionnements informatiques et de leur résolution a été lancé en 2015, permettant de mesurer l'évolution des dysfonctionnements éventuels et leurs effets sur les conditions quotidiennes d'exercice du travail.
- **Articulation vie professionnelle et personnelle :** le Crédit Agricole d'Aquitaine a mis en place une politique de rapprochement domicile-travail, en s'engageant à rapprocher les collaborateurs de leur lieu de domicile lorsque l'opportunité se présentait. Cette volonté a donné lieu à la mise en place d'un accord en 2008 reconduit en 2011 et 2014 sur les mesures d'accompagnement des mobilités des salariés. La Caisse régionale y exprime le souhait de poursuivre la gestion des mobilités géographiques dans un périmètre de distance restreint correspondant à un maximum de 45 km autour du domicile du salarié.
- **Mobilité :** pour faire suite au Challenge Mobilité auquel les salariés sont invités à participer depuis désormais 3 ans et dans la continuité des engagements pris par la Caisse pour réduire les émissions de CO2 et le risque routier, les salariés peuvent bénéficier de l'aide au transport domicile – travail :
 - prise en charge à 50 % des abonnements SNCF, tramway et bus mensuels ou annuels,
 - prise en charge à 50 % des abonnements Vélos en libre-service CUB (Communauté Urbaine de Bordeaux) annuels,
 - existence d'un partenariat avec la TBC (Trams et Bus de la CUB) : Cité Pass Salarié.

- **Gestion des incivilités** : les collaborateurs sont encouragés à remonter systématiquement toute situation d'incivilité, afin de les accompagner dans la gestion de ces situations. A travers ce procédé, 82 actes ont été recensés en 2015 - 54 en 2014 (ex. incivilités, agressions), débouchant sur des clôtures de compte ou des dépôts de plainte. Au-delà des actions préventives réalisées par le biais de formations, après chaque acte, le service Sécurité de la Caisse régionale effectue une prise en charge et une inscription systématique de l'incident en accident bénin (voire directement accident du travail) pour préserver l'intérêt des salariés. Au-delà de l'écoute de la Médecine du Travail et de la DRH, il oriente le salarié vers les services des psychologues de PSYA. Des dépôts de plainte et main courante peuvent être proposés au manager de l'agence et/ou au salarié.

- **Dispositif d'écoute et de soutien psychologique** : dans une logique préventive et en complément des dispositifs existants, la Caisse régionale a souhaité mettre à la disposition des collaborateurs un service dédié à l'écoute, au soutien et à l'accompagnement psychologique. Chacun peut avoir à traverser des moments difficiles au cours de sa vie personnelle ou professionnelle, pour des raisons multiples. En activant ce service strictement anonyme et confidentiel, en partenariat avec le cabinet PSYA SUD OUEST, la Caisse régionale souhaite permettre aux personnes qui le souhaitent d'évoquer ces difficultés ou ces interrogations auprès de psychologues pour trouver un soutien et un accompagnement adaptés.

- **Enquête salariés** : par ailleurs, une nouvelle enquête salariés destinée à mesurer la satisfaction et l'indice de recommandation collaborateur a été menée en 2015. Elle s'est déroulée en Juillet et 62 % des personnes consultées ont répondu à l'enquête. Les résultats seront partagés début 2016 avec les collaborateurs.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine veille à préserver la santé et la sécurité au travail en collaboration avec l'appui des 3 Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). A noter que 26 réunions se sont tenues en 2015 dont 14 réunions extraordinaires dédiées à l'accompagnement de projets structurants pour la Caisse régionale. A ce titre, et afin de préparer les travaux des instances, une commission locale NICE (composée de représentants du CE et du CHSCT) a été constituée : elle s'est réunie 4 fois en 2015. Une commission a également été créée pour accompagner les réflexions sur la Nouvelle Organisation Distributive testée sur 3 secteurs d'agences, ainsi qu'un groupe de travail pluridisciplinaire pour mener le projet Nouveau format d'agence collaborative.

A noter que le dispositif CESU, le guide de compréhension du stress, les Espaces Détente créés sur chacun des sites sont toujours en place :

- le **dispositif CESU** (Chèques emploi service universel) préfinancé vise à faciliter cette articulation pour nos salariés (CDI et CDD). La Caisse régionale a augmenté depuis le 1^{er} Janvier 2015 sa participation à hauteur de 35 %, une part étant également prise en charge par le Comité d'Entreprise restant inchangée,
- **compréhension et gestion du stress** : une plaquette sur la compréhension du stress a été mise à disposition de nos collaborateurs. Elle expose les causes et conséquences physiques ou psychologiques du stress et présente différentes solutions pour y remédier,
- **espaces détente**: des travaux d'aménagement d'un espace détente sur les sites de Bordeaux, d'Aire sur l'Adour et Agen ont été aménagés. Ces espaces comportent un coin café, une salle de repos et un espace détente, avec télé, babyfoot, billard, coin lecture.

Associer les salariés et les élus aux orientations de l'entreprise

Le **projet d'entreprise « Défis Aquitaine »** est le résultat d'une démarche de co-construction entre collaborateurs et élus du Crédit Agricole d'Aquitaine. En 2015, cette démarche s'est poursuivie avec

l'intégration d'un certain nombre de propositions aux 4 défis : Territoire, Commercial, Humain et Performance.

Une démarche de concertation a également été organisée dans le cadre du projet du **nouveau Siège Social**. Tous les collaborateurs et élus présents sur le site de Bordeaux ont pu, lors d'une journée dédiée, rencontrer et échanger avec tous les acteurs externes (architectes, maître d'œuvre...) et internes du projet et faire part de leurs idées et souhaits sur une zone dédiée. De nombreuses propositions sur les services aux occupants ont été formulées qui vont pouvoir orienter les réflexions sur ces sujets.

La concertation et la co-construction permettent de donner du sens au travail de chacun.

Promouvoir et agir pour la diversité

Le Crédit Agricole d'Aquitaine, conscient de la valeur qu'apporte la diversité à une entreprise, s'engage pour la promouvoir sur le territoire. Depuis 2011, la Caisse Régionale a concrétisé cet engagement en signant la charte de diversité en entreprise, comportant 6 engagements centraux.

Engagements centraux de la charte de diversité

| Charte de diversité | | | | | |
|--|---|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Sensibiliser et former nos collaborateurs RH | Respecter et promouvoir la non-discrimination | Refléter la diversité présente sur notre territoire | Communiquer nos engagements | En faire un objet de dialogue | Rendre compte de nos pratiques |

Afin de promouvoir la non-discrimination et refléter la diversité de nos territoires au sein de l'entreprise, le Crédit Agricole d'Aquitaine a mis en place différentes politiques et actions.

❖ En faveur des personnes en situation de handicap

Le Crédit Agricole d'Aquitaine a intégré une politique **HECA** (Handicap et Emploi au Crédit Agricole), afin d'agir en faveur de l'insertion des personnes en situation d'handicap. En 2015, le taux de collaborateurs handicapés employés serait, selon prévisions, de 5.16 % (contre 5.13% en 2014).

Dans le cadre du maintien à l'emploi, une cellule de coordination est en place afin de réaliser les bilans des aménagements de poste réalisés pour les salariés reconnus handicapés. A ce titre, nous avons réalisé 23 aménagements de poste en 2015 et 3 études de poste ont été menées par un cabinet d'ergonomes.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine a également adapté ses processus de recrutement pour les candidats en situation d'handicap en proposant depuis 2007, une formation aux métiers de la banque. Cette formation en alternance permet aussi de constituer des viviers de pré-recrutement de collaborateurs immédiatement opérationnels sur le métier d'assistant clientèle. Depuis 2007, sur 102 apprenants en situation d'handicap, 40% d'entre eux ont été titularisés en CDI. Pour détecter ces candidats, nous assurons une présence sur les forums dédiés tout au long de l'année et plus particulièrement lors de la Semaine de l'emploi du Handicap. Par ailleurs, nous avons recours à des sites internet de recrutement dédiés.

Dans le cadre de l'engagement socialement responsable de l'entreprise, la Caisse Régionale fait appel à des prestataires de service issus du secteur protégé, à travers les entreprises adaptées (EA) et les

établissements et service d'aide par le travail (ESAT). Les EA emploient au minimum 80% de travailleurs handicapés. Les ESAT sont des organismes offrant une activité à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif. Au cours de l'année 2015, 25 contrats ont été signés avec des organismes et entreprises du secteur protégé, équivalent à 15 Unités Bénéficiaires.

Des actions spécifiques ont été conduites par la Caisse régionale en 2015 :

- au mois de Mars 2015, des actions de sensibilisation sur les déficits visuels se sont déroulées sous forme de conférences et de tests pour détecter les éventuelles maladies de l'œil sur nos trois sites d'Aire, Agen et Bordeaux, en partenariat avec ESSILOR,
- au mois de Novembre 2015, 3 journées de prévention aux risques auditifs ont été organisées sur nos 3 sites et un lien vers une plateforme afin que nos salariés du réseau puissent également effectuer le test. Les salariés étaient invités à effectuer des tests auditifs. 230 salariés y ont participé,
- du 16 au 22 Novembre 2015, dans le cadre de la semaine nationale du handicap dont l'objectif est de sensibiliser le plus grand nombre à la thématique de l'emploi et du handicap auprès de tous, le Crédit Agricole Aquitaine a participé à plusieurs forums sur l'ensemble de son territoire,
- Au mois de Décembre 2015, l'ensemble des collaborateurs a été invité à répondre à un questionnaire permettant de déterminer leur perception du handicap au travail et à améliorer encore l'intégration des travailleurs handicapés dans notre entreprise,
- en partenariat avec France 3, l'ADAPT travaille depuis plusieurs mois sur une série de programmes courts intitulée "la Tête de l'Emploi". Constitué de films courts de 1'30, le programme a pour vocation de valoriser l'emploi de personnes handicapées dans le milieu de l'entreprise en présentant plusieurs témoignages. Il est diffusé chaque samedi après le journal régional du 19/20. Dans la cadre de notre politique en faveur de l'emploi des personnes handicapées et de notre partenariat avec l'ADAPT, 3 de nos collègues ont participé à ces films pour des épisodes diffusés début 2015 sur France 3.

Pour développer la recherche de profils diversifiés et plus précisément les personnes en situation de handicap, nous avons développé de nouveaux partenariats :

- Cap Emploi avec qui nous avons organisé des rencontres avec des candidats pour échanger sur les métiers de la banque,
- le GIE Confluence avec qui nous travaillons sur le développement de recours au secteur protégé,
- Handisport que nous accompagnons lors d'évènements sportifs ou de compétitions.

❖ En faveur des séniors

La politique d'emploi des Seniors est une des composantes de la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences mises en œuvre au sein de la CR. A ce titre, afin de favoriser les évolutions en seconde partie de carrière, en 2014, 120 collaborateurs de plus de 50 ans ont bénéficié d'un entretien. La Caisse régionale s'est engagée, via la signature de l'accord « contrat de génération » du 06/09/2013, à atteindre un objectif global de recrutement de salariés de 50 ans et + équivalent à 4% des recrutements CDI sur la durée de l'accord. En 2015, sur 101 recrutements CDI, ont été recrutés 2 salariés de + 50 ans.

❖ En faveur de l'égalité Homme/Femme

La Caisse régionale entend continuer à garantir l'égalité professionnelle entre tous les salariés et en particulier entre les hommes et les femmes. Actuellement, nos collaboratrices représentent 57 % de l'effectif total. Notre ambition est d'atteindre un taux de féminisation des cadres de 45 % à horizon 5 ans (38.7 % iso 2015)

❖ En faveur de profils diversifiés

En partenariat avec Pôle Emploi, nous avons reconduit en 2015 la méthode de recrutement par simulation (MRS). Cette méthode permet de lutter contre les discriminations à l'embauche, et consiste, par le biais d'une mise en situation, à évaluer les capacités et l'agilité des candidats à exercer le métier d'assistant clientèle. Cette méthode vise à ouvrir les postes à pourvoir à des profils plus variés en se basant sur des tests pratiques et non sur le CV.

La MRS est une action supplémentaire en faveur de la diversité dans l'entreprise et la non-discrimination. Nous avons reçu en entretien de motivation 25 candidats pour 6 offres d'emploi (CDD ou CDI). En Décembre dernier, le Crédit Agricole d'Aquitaine a été invité à témoigner sur la démarche du recrutement sans CV lors du Club RH Pôle Emploi pour fêter les 10 ans de l'existence de cette méthode.

Ces différentes initiatives doivent être soutenues par des actions de sensibilisation en interne, mais également en externe.

Des formations spécifiques à destination des managers ont été mises en place afin de familiariser nos collaborateurs au handicap, en se basant sur des situations précises et en soulignant les comportements adaptés. De même, il existe **16 référents diversité**, salariés de l'entreprise sur l'ensemble de notre territoire, qui ont pour mission de relayer la politique diversité/Handicap et d'être un ambassadeur, un représentant en interne et en externe de notre politique liée à la Diversité.

Au-delà de nos engagements, nous avons des résultats concrets dont nous sommes fiers :

- entre 2010 et décembre 2015, 50 embauches de CDI de profils TH dont 36 personnes ayant suivi une formation diplômante dédiée et spécifique au Crédit Agricole d'Aquitaine,
- 126 personnes ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés travaillent aujourd'hui au Crédit Agricole d'Aquitaine.
- nous avons mis en place le recours au secteur protégé dans notre entreprise (prévisions 2015 : 15 Unités Bénéficiaires),
- nous avons augmenté les nouvelles déclarations de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) en interne (entre 2012 et 2015 : + 30 RQTH en interne) et renouvelé 23 RQTH.
- et nous n'avons plus à régler de pénalités à l'Agefiph depuis 2012.

Instaurer un dialogue social riche

Une grande attention est portée au **dialogue social**. Celui-ci s'instaure à plusieurs niveaux au sein de l'entreprise :

- avec les instances représentatives du personnel,
- avec le management et les équipes,
- un dispositif de communication autour des projets de l'entreprise donne accès aux salariés à la possibilité de s'informer et de s'exprimer via notamment des blogs (ex : portail projet d'entreprise, portail siège social de Bordeaux, NOD, reportages et vidéos...).

S'agissant spécifiquement des instances représentatives du personnel :

- au sein de la Caisse Régionale, suite aux élections professionnelles d'octobre 2013, 4 syndicats sont représentatifs (SUD, SNECA-CGC, CFDT, FO) et 2 syndicats sont non représentatifs (CGT et UNSA),
- les instances représentatives du personnel sont structurées de la manière suivante, conformément à notre accord sur les moyens IRP du 25 juillet 2013 et à la Convention Collective Nationale :
 - un Comité d'Entreprise (13 titulaires et 13 suppléants et 4 représentants syndicaux au CE) -> périodicité des réunions à minima mensuelle,
 - des Délégués du Personnel (14 titulaires et 14 suppléants) -> périodicité des réunions à minima mensuelle,

- 3 CHSCT, soit 1 par département (6 membres chacun) -> périodicité des réunions à minima trimestrielle. Leur composition a été renouvelée en novembre 2015.

Le dialogue social est très riche au sein de la Caisse Régionale :

- 104 réunions sociales en 2015 (CE, DP, CHSCT, négociation, commissions...). Une nette hausse du nombre de réunion constatée en 2015 pour accompagner la mise en œuvre des projets de la Caisse régionale (NICE, NOD, Rétribution globale ...),
- des élus délégués CCPMA (1 titulaire et 1 suppléant),
- 4 délégations syndicales représentatives, qui participent aux négociations annuelles ?

Enfin, 2015 a été significativement marquée par la négociation sociale. Cela a permis la mise en place négociée du don de congés dans l'entreprise selon un procédé innovant et apprécié.

Un deuxième accord conclu portait sur la définition des objectifs prioritaires de la formation professionnelle au sein de la Caisse. Le troisième accord ayant permis la mise en place du Compte Personnel de Formation sous un mode de gestion internalisé. Enfin, malgré les 9 réunions techniques et de négociation, les discussions portant sur la réforme du dispositif de Rémunération Extra Conventionnelle, la mise en œuvre de la rétribution globale et la négociation sur l'intéressement et la participation, n'ont pas permis d'aboutir pour le moment. Les négociations reprendront début février avec l'objectif de parvenir à des accords. Il n'y a pas eu en 2015, d'accord en matière de santé et de sécurité au travail.

Notons que la négociation annuelle obligatoire a permis de parvenir à un accord sur l'enveloppe d'augmentation annuelle, qui fera l'objet d'un avis du CE le 28/01/2016 et devrait être valablement signé.

Bilan des accords collectifs nationaux et régionaux sur l'année 2015

- accord du 28/05/2015 sur le don de congés
- accord du 17/12/2015 sur la gestion du Compte Personnel de Formation
- accord du 17/12/2015 sur les objectifs prioritaires de la formation professionnelle

NOTRE RESPONSABILITE SOCIETALE SUR LE TERRITOIRE

Notre ambition : Favoriser la synergie de tous les acteurs sur notre territoire

Soutenir les associations et les projets locaux

Convaincu que les associations sont indispensables à la vie sociale et au lien entre les individus de son territoire, le Crédit Agricole d'Aquitaine encourage la solidarité de proximité pour permettre à ces acteurs de se développer.

- Grâce au **Fonds d'Initiatives locales** et **Crédit Agricole Aquitaine Mécénat**. Ces dispositifs permettent d'apporter une aide à des projets d'intérêt général dans les domaines économique, social, culturel, touristique et environnemental présentés par des structures associatives, clientes et sociétaires du Crédit Agricole d'Aquitaine. Dans ce cadre, en 2015, **248 projets d'associations** (+ 20 %) ont reçu un accord favorable d'accompagnement pour un montant de 547 600 €.
 - Quelques illustrations de projets accompagnés dans le domaine social ou environnemental :
 - **L'association Landes Ressourcerie** (insertion par l'activité économique) – Caisse Locale Aire-Eugénie 40. Son objet est la collecte auprès des collectivités de « déchets » non dangereux, déclassés ou en fin de vie, remis en état et revendus : appareils électroménager, matériel électrique de bricolage et d'entretien (aide de 20 000 € en mécénat à part égale avec la fondation Crédit Agricole Solidarité Développement pour des investissements en matériel de transport, informatique, sécurité, manutention, communication),
 - **l'association Notre Dame des Barraills** – Caisse locale de Bordeaux Verdun 33 - qui a aménagé la maison St Joseph reçue en donation pour accueillir les personnes en errance à Preignac. Son fonctionnement s'inscrit dans une logique participative. Gestion raisonnée des biens mis à disposition, partage et mutualisation des efforts pour la faire vivre au moindre coût et respect de l'environnement (aide de 15 000 € pour l'installation d'une chaudière à bois et panneaux solaires pour la production d'eau chaude),
 - **le Poney Club de Darel** – Caisse Locale de Puymirol 47 – Ce Club s'attache à ce que les sports équestres soient pratiqués par tous. Il est habilité à accueillir des groupes et particuliers en situation de handicap physique et mental (aide de 8 000 € pour l'aménagement d'une carrière d'équitation pour les personnes à mobilité réduite).
 - Nous avons également noué des partenariats dans le domaine **sportif** avec les Girondins de Bordeaux, les équipes de rugby d'Agen, de Dax et Mont de Marsan... et de nombreux petits clubs du territoire. En 2015, nous sommes devenus partenaire officiel du **Marathon du Médoc**, évènement sportif et festif réunissant 10 000 coureurs à travers les grands domaines viticoles du Bordelais.
 - Nous soutenons 3 associations de notre territoire grâce au **versement mensuel des rompus de salaire des collaborateurs volontaires** sous forme de **Tookets**, dons abondés par Crédit Agricole Aquitaine Mécénat : la Banque Alimentaire, Médecins sans Frontière et Emmaüs. En 2015, 5 442€ ont été reversés aux 3 associations.
- Nous intervenons pour la **Recherche Médicale** via le Fonds d'Initiatives locales, Crédit Agricole Aquitaine Mécénat et à l'aide de partenariats.
- Parmi les structures soutenues, nous pouvons citer :
- la **Fondation pour la Recherche Médicale** que nous aidons annuellement (30 000 € en 2 ans),
 - le **Gefluc**, fédération reconnue d'utilité publique qui a pour mission de lutter contre le cancer aux côtés des salariés des entreprises pour laquelle nos collaborateurs volontaires interviennent avec un abondement de la Caisse régionale à hauteur de leur participation.

- **Association Aquitaine Destination** – Caisse Locale de Mérignac : elle œuvre pour améliorer la vie des enfants en milieu hospitalier. Des caméras sont installées au-dessus des couveuses des bébés prématurés, sous contrôle médical. Cela permet aux mamans en service maternité ou depuis leur domicile de visualiser leur enfant (aide de 4500 € pour un équipement en tablettes et caméras pour un fonctionnement du "cordon numérique »).
- **Association René Vincendeau de Biscarrosse** – Caisse Locale des Grands Lacs : elle a vocation à réunir des donneurs bénévoles de plaquettes sanguines et représente 10 % des dons effectués à l'EFS de Bordeaux (aide de 5 000 € pour l'acquisition d'un véhicule destiné au transport des donneurs).

Permettre aux sociétaires d'accompagner les associations et projets locaux

Nous nous engageons à donner aux sociétaires les moyens de participer aux projets locaux grâce :

- au dispositif solidaire des **Tookets** (*plus d'info page 28 ou sur Tookets.com*)
- la Caisse Régionale a organisé en 2015, le concours des **Tremplins** qui permet de primer les meilleurs projets des associations aidés par le Fonds d'Initiatives locales. 9 projets, soit 3 par département, ont été soumis au vote des sociétaires en Assemblée générale de Caisse locales. Les porteurs de projet ont reçu une aide supplémentaire de 1000, 1500 ou 2000 € en fonction des résultats du vote. Les lauréats par département sont :
 - 33 : Educ'Enfants 33 de la CL de Pessac - Les Chantiers Tramasset de la CL de Cadillac - La Réserve Naturelle de Saucats-La Brède de la CL de Villenave d'Ornon
 - 40/32 : Association Solidarité Travail de la CL de Mt Marsan - La Roue Tourne de la CL de St Vincent de Tyrosse - Pour la réussite de l'Enfant de la CL d'Hagetmau
 - 47 : L'outil en main de la CL de Prayssas – Les Chemins Verts de l'Emploi de la CL d'Agen Ermitage – Les Amis de Bonaguil de la CL de Fumel

Valoriser le patrimoine culturel et architectural

La **sauvegarde du patrimoine Aquitain** nous concerne tous. Le Crédit Agricole d'Aquitaine et ses Caisses locales ont soutenu via le Fonds d'Initiatives Locales et Crédit Agricole Aquitaine Mécénat, 34 projets sur le territoire en 2014.

3 illustrations de projets soutenus dans ce domaine :

- **Les Amis de Vianne** – Caisse locale de Nérac 47 – pour le jalonnement touristique et historique de la Bastide de Vianne (aide de 2 500 €)
- **Ecomusée de Marquèze** - Caisse locale de Labouheyre 40 - pour la restauration d'éléments du patrimoine rural dont le transfert d'une bergerie de parcours du 19ème siècle vers le site de Marquèze et la restauration de la Maison du Meunier et de la grange de l'aire meunière (aide de 20 000 € à part égale avec la Fondation Pays de France)
- **Association Sauvegarde Castrum de Pommiers** - Caisse Locale de la Réole 33 - pour la restauration de la tour de La Réole et de la courtine. (aide de 20 000 € à part égale avec la Fondation Pays de France)

En effet, nous intervenons aux côtés de la **Fondation Pays de France**, filiale du Groupe Crédit Agricole, par du mécénat patrimonial sur des projets visant à contribuer à la vitalité du tissu économique et social de notre région.

Nous sommes partenaire de la **Fondation du patrimoine** en contribuant par une dotation annuelle à l'accompagnement des projets, mais également en permettant la pérennisation de son fonctionnement.

Le Crédit Agricole s'attache à valoriser le **patrimoine artistique et culturel** au niveau local, notamment en faisant découvrir de jeunes talents au plus grand nombre. Nos agences prêtent régulièrement leurs murs afin d'exposer les œuvres d'artistes locaux.

Notre engagement s'exprime aussi par le développement de partenariats visant à relayer et soutenir les initiatives culturelles sur le territoire. Depuis maintenant 9 ans, nous sommes partenaire de la **Rock School Barbey** à travers le Mozaïc Rock Challenge, événement qui vise à faire découvrir des jeunes artistes de la région Aquitaine. Toujours dans le domaine musical nous avons noué en 2015 un nouveau partenariat avec la salle de concert agenaise du **Florida**, dédié aux musiques amplifiées.

Nous nous sommes également associés à « **Lire en poche** », le premier salon du livre consacré au format de poche et organisé par la ville de Gradignan depuis 2005. Chaque année, des points relais de l'événement sont mis en place dans certaines de nos agences. En 2014, nous avons contribué à la création d'un prix lycéen.

Toujours dans le domaine littéraire, le Crédit Agricole d'Aquitaine soutient depuis de nombreuses années le **prix littéraire « Palissy »** qui a fêté en 2015 ses 25 ans d'existence.

Nous soutenons également l'association **Arpeggio**, qui vise à favoriser le développement et le rayonnement de l'Opéra National de Bordeaux en France, comme à l'étranger, ainsi qu'**Arte Flamenco**, un projet éducatif artistique et culturel à destination des écoles primaires de Mont-de-Marsan.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine est mécène pour **La Cité des Civilisations du Vin à Bordeaux**, un grand complexe de 14.000 m² consacré à la culture du vin, qui ouvrira ses portes en 2016. Ce projet de plus de 60 millions d'euros comportera, outre un parcours permanent "multi-sensoriel" sur 3.500 m² à travers 23 thèmes sur le vin, un restaurant panoramique, des ateliers de dégustation, un auditorium et des salles d'expositions temporaires. La CR Aquitaine, CA Assurances et Crédit Agricole SA sont désormais mécènes exceptionnels de cette opération. La Caisse régionale d'Aquitaine contribue ainsi au développement économique et touristique de la ville de Bordeaux et de sa région, tout en diffusant la culture œnologique auprès du grand public.

Favoriser la prévention et l'accompagnement des personnes et entrepreneurs fragiles

Notre solidarité s'exprime également par un service à ses clients qui suite à un accident de la vie, de plus souvent la perte d'emploi, se retrouvent exclus des services bancaires classiques. Depuis 2009, **3 Points Passerelle** permettent d'accueillir ces clients en toute discrétion. Les Points Passerelle sont des espaces d'écoute et de médiation inscrits dans le cadre d'un savoir-faire bancaire et financier où des salariés reçoivent, orientent et accompagnent les clients concernés. L'accompagnement peut se faire par des administrateurs bénévoles.

Depuis leur ouverture, nos 3 conseillers Passerelle ont accompagné 1776 personnes dont 276 nouveaux requérants en 2015. 80 % d'entre eux ont retrouvé une situation économique équilibrée et tous ont bénéficié d'un accompagnement moral. Par ailleurs, Passerelle continue à tisser son réseau avec des associations de soutien et d'accompagnement pour une meilleure couverture du territoire, à créer des partenariats dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique (GDF Suez et EDF par ex) et à travailler en parfaite synergie avec les agences commerciales et les organismes sociaux.

Notre solidarité s'exprime aussi aux côtés de **Crédit Agricole Solidarité Développement**, filiale du Groupe, pour des actions d'insertion économique et sociale et la solidarité Logement.

Depuis 2007, nous accompagnons également **l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE⁽¹⁾)**: acteur du micro-crédit professionnel pour favoriser l'insertion économique des plus démunis. Au-delà du soutien financier, le Crédit Agricole Aquitaine, par son réseau de points de vente, se met au service de l'Adie.

Le renouvellement de la convention pour 2014/2015 reconduit une ligne de financement de 400 K€ et un abondement au fonds de prêts d'honneur de 15 000 € (mécénat CR).

Le secteur des Entreprises est également concerné par nos dispositifs de solidarité. Nous avons noué en 2014 un partenariat avec l'association **60 000 Rebonds** ⁽²⁾ qui accompagne des créateurs d'entreprise en situation de rebond « post-faillite ». L'objectif est de les faire sortir de l'isolement et de les aider à redémarrer une activité. Dans ce cadre, nous accompagnerons par du conseil ou un financement les entrepreneurs pris en charge par l'association avec l'intervention bénévole d'un expert retraité du Crédit Agricole d'Aquitaine.

ETICOOP ⁽³⁾, école territoriale pour l'innovation et la coopération a été créée en 2012 par les Caisse d'Aquitaine et de Pyrénées Gascogne. Cette école « hors les murs » vise à développer l'économie locale et diffuser des valeurs coopératives sur le territoire. Elle a également pour mission de développer des actions en faveur de la recherche et de l'éducation en s'associant à des organismes universitaires. Le programme se décompose en trois phases Formation, Financement, Suivi post-création. En 2015, 2 administrateurs de la Caisse locale de Villenave d'Ornon sont devenus ambassadeurs d'Eticoop. A ce titre, ils participent au Comité de sélection des projets et prennent part à l'accompagnement des entrepreneurs durant les 3 ans qui suivent leur formation.

NOS INDICATEURS D'UTILITÉ TERRITORIALE

L'EXCELLENCE DE LA RELATION AVEC NOS CLIENTS

| INDICATEURS | 2013 | 2014 | 2015 | Variation | Réf décret 225 | Page rapport |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------|-------------|----------------|--------------|
| Nombre de clients | 872 533 | 886 661 | 904 725 | + 2 % | | 5 |
| Etre une banque de proximité, utile pour tous | | | | | | |
| Nbe d'agences Soit pour 1000 hab | 209 | 208 0,09 | 208 0,09 | - | 13b | 5 |
| Nbe de points de vente Soit pour 1000 hab | 230 | 228 0,1 | 228 0,1 | - | 13b | 5 |
| Nbe de points verts | 105 | 106 | 106 | - | 13b | 5 |
| Nbe d'automates Soit pour 1000 hab | 433 0,2 | 433 0,2 | 433 0,2 | - | 13b | 5 |
| Nbe de connexions internet | 31 170 489 | 29 807 822 | 35 109 904 | + 11.8 % | 13b | |
| Taux d'équipement des agences pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite | 98 % | 98 % | 98 % | - | 13b | 5 |
| Taux d'équipement des automates pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite | 96 % | 96 % | 96 % | - | 13b | 5 |
| Accompagner nos clients, même dans les mauvais moments | | | | | | |
| Nbe modules Budget Protégé | 146 | 294 | 490 | 67 % | 13b | 6 |
| Nbe Avances Coups de main | 110 | 47 | 191 | 306 % | 13b | 6 |
| Nbe de cartes « L'Autre Carte » | 6 826 | 6 968 | 7 269 | 1.6 % | 13 b | 6 |
| Veiller aux intérêts et à la satisfaction de nos sociétaires et clients | | | | | | |
| Lutte Anti-Blanchiment, le financement du terrorisme et la Fraude | | | | | | |
| Nombre d'opérations analysées | 5140 | 4 648 | 5 289 | -13.8 % | 16-a | |
| Nombre de dossiers constitués | 195 | 240 | 234 | -6 dossiers | 16-a | |
| Nbe de nos collaborateurs formés à la lutte contre le blanchiment (1) Cycle avec tous les collaborateurs désormais tous les 2 ans | 2183 personnes, soit 96.8 % des CDI | 2055 personnes, soit 86 % des CDI | 118 nouveaux embauchés (1) | - | 16-a | 9 |
| Taux de réponse aux questionnaires MIF (2) Taux 2015 et 2014 non comparables (cf p 9) | 98 % | 98.3 % ⁽²⁾ | 72.82 % ⁽²⁾ | -pt | 16-b | 9 |
| Satisfaction Clients | | | | | | |
| Processus d'écoute clients | | | Descriptif | | | 10 |
| % de nos clients très satisfaits suite à un entretien | 52 % | 50.2 % | 51.5 % | +1.3 pt | 3d-2 | 10 |
| Nombre de réclamations traitées /nombre de clients | 0.5% | 0.7% | 1.4 % | + 0.7 pt | 3d-2 | 10 |
| Indice de Recommandation Client | - | - 2 | - 1 | | 3d-2 | 10 |

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT

| INDICATEURS | 2013 | 2014 | 2015 | Variation | Réf décret 225 | Page rapport |
|--|-----------------------|---|--|--------------------|----------------|--------------|
| Ratio de solvabilité | 18.91% | 17.47 % | | | | 19 |
| Créer et redistribuer de la valeur économique sur le territoire | | | | | | |
| PNB | 525.1 M€ | 540.2 M€ | 533.9 M€ | - 1.2 % | 13a | 12 |
| Résultat Net | 114.4 M€ | 119.7 M€ | 123.1 M€ | + 2.9 % | 13a | 12 |
| Impôts locaux | 7.6 M€ | 7.8 M€ | 7.5 M€ | - 3 % | 13a | 12 |
| Rémunérations des parts sociales | 2.07 M€ | 1.97 M€ | 1.72 M€ | - 12.6 % | 13a | 12 |
| Masse salariale | 89.7 M€ | 89.9 M€ | 91.3 M€ | + 1.49 % | 13a | 33 |
| Intéressement et participations | 18.9 M€ | 19.8 M€ | 20.3 M€ | +2.8 % | 13a | 12 |
| Taxe d'apprentissage et formation | 1.4 M€ | 1.4 M€ | 1.9 M€ | + 12 % | 13a | 12 |
| Financer les projets régionaux | | | | | | |
| Encours crédits | 14.85 Md€ | 15.01 Md€ | 15.93 Md€ | + 6.1 % | 13a | 12 |
| Encours collecte | 20.43 Md€ | 21.11 Md€ | 22.37 Md€ | + 6 % | | 12 |
| Financement des collectivités locales et PPP | 321projets pour 86 M€ | 255 projets pour 31.8 M€ | 204 projets pour 46 M€ | + 45 % | 13a | 15 |
| L'épargne utile localement | | | | | | |
| Collecte bilan | 13.33 Md€ | 13.75 Md€ | 14.73 Md€ | + 7.1 % | | 12 |
| Encours totaux Livrets (hors livrets A et LDD) | 10.83 Md € | 11.27 Md€ | 12.28 Md€ | + 9 % | | |
| Livret d'Epargne Locale (Nbe et encours) | - | 9 201 livrets pour un encours de 149 915 K€ | 24 333 livrets pour un encours de 361 647 K€ | + 164 % + 141 % | | 13 |
| Soutien de nos domaines d'excellence | | | | | | |
| Logement | | | Descriptif | | | 16 à 17 |

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT

| INDICATEURS | 2013 | 2014 | 2015 | Variation | Réf décret 225 | Page rapport |
|--|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|----------------|--------------|
| Agriculture et Industries Agro-Alimentaire | | | | | | |
| Parts de marché Agriculture | 54,79% | 54,60 % | 55,5 % | + 1.86 % | 13a | |
| Taux d'installation des jeunes de - de 40 ans | 84,3% | 89,7 % | 92,9 % | + 3 pt | | 17 |
| Encours de collecte agricole | 1 115 K€ | 1 119 K€ | 1 100 K€ | - 1.70 % | | 17 |
| Santé et Vieillissement | | | Descriptif | | | 18 |
| Economie de l'Energie et de l'Environnement | | | | | | |
| Accompagnement des projets | | | | | | |
| Prêts Eco-PTZ (Nbre et encours) | 496 36.6 M€ | 475 37.8 M€ | 346 37.4 M€ | - 27 % - 1.08% | | 19 |
| Prêts Economies Energie (Nbre et encours) | 392 40.2 M€ | 251 34.8 M€ | 109 30.6 M€ | - 56 % - 18.4 % | | 19 |
| Prêts EnR (photovoltaïque – biomasse) | 44 54.8 M€ | 45 5.8 M€ | 25 5.9 M€ | - 45 % - | | 19 |
| Notre contribution à la protection du capital naturel | | | | | | |
| Emissions totales de GES | 17 719 t eq CO2 | 15 700 t eq CO2 | Cf BC 2014 | - 11.4 % | 10-c | 20 |
| Consommation de papier (tonnes) | 351 | 416 | 389 | - 6.55 % | 9-b | 21 |
| Consommations d'énergie et eau | | | | | | |
| Fuel (kWh) | 898 305 | 626 781 | 827 332 | + 32 % | 10-c | 20 |
| Gaz (kWh) | 5 159 022 | 3 959 993 | 3 502 511 | - 11.55% | 10-c | 20 |
| Électricité (kWh) | 15 088 838 | 13 259 818 | 12 836 898 | + 3.19 % | 10-c | 20 |
| Autre énergie : Bois (kWh) | 936 230 | 441 288 | 865 809 | + 96 % | 10-c | 20 |
| Eau | 22 584 m3 soit 8.8 m3 / salarié | 31 527 m3 soit 12.3 m3 /salarié | 29 159 m3 soit 12.9 m3 par ETP | - 7.5 % | 10-a | 20 |
| Déplacements professionnels | 5 479 737 | 4 982 447 | 4 862 078 | - 2 % | 11-a | 21 |
| Nombre de visio-conférences | 1 155 | 1223 | 930 | - 23.96 % | 11-a | 21 |

| Déchets recyclés | | | | | | |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------|------|----|
| Papier (tonnes) | 195,25 | 132,88 | 153.44 | + 15 % | 9-b | 22 |
| Matériel informatique (nombre) | 6948 | 633 | 0 | | 9-b | 22 |
| Téléphones (nombre) | 83 | 70 | 0 | | 9-b | 22 |
| Cartouches d'encre (nombre pour 2013/2014 – poids pour 2015) | 8 276 | 8 039 | 2 109 kg | % | 9-b | 22 |
| Cartes bancaires Clients (nombre) | Donnée non disponible en 2013 | 202 000 | 256 923 | + 27 % | 9-b | 24 |
| L'Epargne et les flux responsables | | | | | | |
| Livrets Développement Durable (Nbr et encours) | 266 921 pour un encours de 1.12 Md€ | 265 853 pour un encours de 1.11 Md€ | 263 304 pour un encours de 1.09 Md€ | - 0.96 % | | 23 |
| Encours ISR (3 fonds Atouts Valeurs durables- Amundi Actions USA – Amundi AFD Avenir Durables) | 3 017 K € | 4 198 K€ | 4 750 K€ | + 13.6 % | | 23 |
| E-relevés (nombre) | 243 056 | 304 485 | 335 249 | + 10 % | | 24 |
| Etre un client majeur de nos fournisseurs locaux | | Descriptif | | | 15-a | 25 |

GOUVERNANCE

| INDICATEURS | 2013 | 2014 | 2015 | Variation | Réf décret 225 | Page rapport |
|---|--|--|--|-----------|----------------|--------------|
| Nbre et % sociétaires/clients | 226 650 soit 26 % | 309 468 soit 36.6 % | 373 195 soit 2 % | + 21 % | | 27 |
| Nbre de sociétaires présents et représentés aux AGs | 19 175 | 24 599 | 20 826 | - 15 % | | 27 |
| Nbe de sociétaires et clients présents aux AGs | 14 615 | 16 145 | 17 107 | + 6 % | | |
| Livrets sociétaires (Nbe et encours) | 20 709 livrets pour un encours de 209 M€ | 37 809 livrets pour un encours de 397 M€ | 40 594 livrets pour un encours de 397 M€ | + 7 % | | 28 |
| Nbe de Cartes sociétaires | 69 147 | 102 202 | 161 380 | + 58 % | | 28 |
| Nbre de Tookets distribués par les sociétaires aux associations | 776 694 soit 7 766 € | 3 727 500 soit 37 275 € | 9 998 656 soit 99 996 € | + 168 % | | 28 |
| Administrateurs CL | | | | | | |
| Nbre et répartition des genres | 1 329 dont 25.6 % de femmes | 1312 dont 27 % de femmes | 1299 dont 28 % de femmes | - 1 % | | |
| Age moyen | 54 | 54 | 55 | + 1 | | |
| CSP | | | Cf graphe | | | 29 |
| Administrateurs CR | | | | | | |
| Nbre et répartition des genres | 21 dont 19 % de femmes | 21 dont 19 % de femmes | 21 dont 19 % de femmes | - | | |
| Age moyen | 55 | 55 | 57 | + 2 | | |
| CSP | | | Cf graphe | | | |
| Formation des administrateurs | | | | | | |
| Nbre de jours de formation | 303 jours (plan 2012/2013) | 291 jours (plan 2013/2014) | 205,5 jours (plan 2014/2015) | % | | 29 |
| Nbre et % d'administrateurs formés | 302 soit 22.26% | 230 soit 17,5 % | 167 soit 12.8 % | - 27 % | | 29 |
| Comité de Direction et encadrement | | | | | | |
| Composition du comité | 12 dont 33,3 % de femmes | 12 dont 41 % de femmes | 11 dont 27 % de femmes | - | | 30 |
| Age moyen | 49,8 | 51,7 | 52,3 | + 0,6 pt | | 30 |
| % de femmes dans l'encadrement | 37,9 % | 38,7 % | 38,6 % | - 0,1pt | 1-a | 34 |
| Age moyen dans l'encadrement | 48 | 47,4 | 47 | - 0,4 pt | | |
| Part des résultats conservés | 101,96 M€ soit 89,13 % du résultat net | 107,59 M€ soit 89,88 % du résultat net | 110,9 M€ soit 90 % du résultat net | + 3,8 % | | 31 |

PRATIQUES RH & SOCIALES

| INDICATEURS | 2013 | 2014 | 2015 | Variation | Réf décret 225 | Page rapport |
|--|-----------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-----------|----------------|--------------|
| Effectif total | 2 553 | 2 544 | 2 582 | + 1.5 % | 1-a | 32 |
| Nbre et % de CDI | 2 390 soit 93.6 % | 2 382 soit 93.6 % | 2379 soit 92.1 % | - 0.13 % | 1-a | 32 |
| Répartition de l'effectif / sexe et âge | Cf tableau rapport | | | | 1-a | 32 |
| Nbre d'embauches | 92 | 106 | 101 | - 4.7% | 1-b | 32 |
| Nbre de licenciements | 5 | 5 | 5 | - | 1-b | 32 |
| Turn over % | 4.2 % | 4.6 % | 4.3 % | - 0.3 pt | 1-b | 32 |
| Nbre et % d'apprentis | 76 soit 3.16% de l'effectif CDI | 73 soit 3 % de l'effectif CDI | 71 soit 2.7 % de l'effectif CDI | - 0.3 pt | 1-a | 32 |
| Nbre de stagiaires | 86 | 121 | 90 | - 25.62 % | 1-a | 32 |
| Organisation du temps de travail | Cf descriptif rapport | | | | 2-b | 35 |
| Taux d'absentéisme (maladie, acc trav/trajet) | 3.96% | 4.20 % | 4.16 % | - 1 % | 2-b | 35 |
| Nbre de jours d'arrêt de travail | Cf tableau rapport | | | | 2-b | 35 |
| Nombre de réunions du Comité Hygiène et Sécurité | 15 | 24 dont 12 extraordinaires | 26 dont 14 extraordinaires | +2 | 3-a | 40 |
| Formation à la sécurité Nbre et % CDI | 162 personnes, soit 6.3 % | 914 personnes, soit 38 % | | % | 5-b | |
| Nbre de jours de formation par collaborateur formé | 6.6 jours | 3.4 jours | 3.5 jours | - | 5-b | 33 |
| Nbre de collaborateurs formés | 2 267 | 2 509 | 2 599 | + 3.6 % | 5-b | 33 |
| % des masses salariales investies | 7.9 % | 5.6 % | 6.2 % | + 0.6 pt | 5-b | 33 |
| % de bénéficiaires d'une augmentation de rémunération | 37.7 % | 37.5 % | 43.7 % | + 6.2 pt | | 34 |
| Taux de promotion interne (CDI) | 5.3% | 5.1 % | 6.6 % | + 1.5 pt | | 34 |
| Taux de salariés handicapés employés | 5.27 % | 5.13 % | 5.16 % | +0.3 pt | 6-b | 38 |
| Egalité Homme/Femme | 55.34 % de femmes | 56 % de femmes | 56.8 % | +0.8 pt | | 38 |
| Taux de seniors (plus de 50 ans) employés sur l'effectif total | 29.1 % | 28.7 % | 27.3 % | - 1.4 pt | | 38 |
| % de salariés de plus de 50 ans ayant bénéficié d'un entretien de carrière | 15.2 % | 21.2 % | 15.3 % | - 5.9pt | | 38 |
| Dialogue social | Cf descriptif des accords rapport | | | | 3-a | 39 |

NOTRE RESPONSABILITE SOCIETALE SUR LES TERRITOIRES

| INDICATEURS | 2013 | 2014 | 2015 | Variation | Réf décret 225 | Page rapport |
|---|---|--|--------|-----------|----------------|--------------|
| Parcours, sponsoring, et mécénat | 1.7 M€ | 1.8 M€ | 2 M€ | + 8 % | | 41 |
| Nbre de dossiers Passerelle traités | 370 | 350 | 276 | - 21 % | | 43 |
| % de sorties favorables | 78 % | 80 % | 78.8 % | - | | 43 |
| Association pour le Droit à l'Initiative Economique | - 60 000 € destinés à l'octroi de prêts d'honneur - 3 780 € d'appels en engagement de garantie | - ligne de crédit de 400 000 € - 15 000 € de prêts d'honneur (mécénat CR) | | - | | 43 |

PROTOCOLE DE REPORTING RSE 2015

Informations sociales, sociétales et environnementales nécessaires à la communication institutionnelle et réglementaire

Sommaire

1. OBJECTIFS DU PROTOCOLE DE REPORTING RSE

- 1.1. Répondre aux obligations légales en matière de reporting RSE
- 1.2. Encadrer et préciser les informations sociales, sociétales et environnementales
- 1.3. Mesurer l'efficacité des actions à visée Développement Durable
- 1.4. Sécuriser la communication interne et externe

2. LE PÉRIMETRE A RETENIR

- 2.1. Définition
- 2.2. Exclusions
- 2.3. Mises à jour

LEXIQUE

1. OBJECTIFS DU PROTOCOLE DE REPORTING RSE

« On entend par processus de reporting [...] les processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations et d'élaboration des informations RSE, visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations devant être mentionnées dans le rapport de gestion. » 1 in AFNOR normalisation « Développement Durable – Responsabilité Sociétale » Guide pour la conduite des missions de vérification – 15 juillet 2014 – 3.6.

1.1. Répondre aux obligations légales en matière de reporting RSE

L'article L 225-102-1 du Code de Commerce oblige certaines sociétés à présenter dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale (rapport de gestion) un grand nombre d'informations relatives au développement durable. Ce même article instaure une vérification obligatoire de ces informations par un organisme tiers indépendant.

La loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010 renforce la nature, le nombre et les modalités des informations extra-financières à produire :

- Article 75 et décret d'application du 11 juillet 2011 : obligation de publier un bilan des émissions de gaz à effet de serre et un plan de réduction pour les entreprises de plus de 500 salariés.
- Article 225 et décret du 24 avril 2012² : impose aux entreprises de plus de 500 salariés de faire figurer des informations extra-financières dans leur reporting afin de faire connaître leurs agissements en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

Sont concernées, entre autres, « les sociétés non cotées dont le total du bilan ou le montant net du chiffre d'affaires dépasse 400 millions d'euros et dont le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est supérieur à 2000 »². La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine est concernée par cette réglementation depuis l'exercice clos au 31 décembre 2012 (rapport de gestion portant sur l'exercice 2013, publié en 2014).

La vérification obligatoire de ces informations par un organisme tiers indépendant interviendra à compter du rapport de gestion portant sur l'exercice 2016 (publié en 2017). L'arrêté du 13 mai 2013 précise les modalités d'exercice des missions de vérifications de l'organisme tiers indépendant.

Dans le reporting de l'exercice 2015, publié en 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine se doit de répondre aux exigences de communication RSE instaurées par loi Grenelle II article 225 et son décret d'application du 24 avril 2012. La vérification par un organisme tiers indépendant de la présence exhaustive des informations sociales, sociétales et environnementales requises, donne lieu à une Attestation de présence qui est intégrée au rapport de gestion depuis 2013.

« Pour délivrer l'attestation [...] l'organisme tiers indépendant prend connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux [...] il compare la liste des informations mentionnées dans le rapport avec la liste prévue à l'article R.225-105-1 et signale les informations omises et non assorties des explications prévues [...] » in art.2 - Arrêté du 13 mai 2013.

1.2. Encadrer et préciser les informations sociales, sociétales et environnementales

Le Crédit Agricole d'Aquitaine souhaite prendre en compte les impacts sociaux, économiques et environnementaux de ses activités.

L'intégration de la responsabilité sociétale et environnementale impacte l'ensemble des activités : qualité du dialogue social, rapport de la Caisse régionale avec son territoire, attractivité pour de futurs embauchés, amélioration des relations avec les entreprises, les fournisseurs, respect du client, productivité, amélioration des processus, innovation commerciale, gouvernance, maîtrise des risques...

Ces enjeux de développement durable et de RSE font l'objet d'une stratégie portée par le **Pacte Coopératif et Territorial** du Crédit Agricole d'Aquitaine. Il s'organise autour de 5 engagements :

1. Affirmer notre gouvernance coopérative et mutualiste pour privilégier le bien commun
2. Atteindre l'excellence dans la relation avec nos sociétaires et clients
3. Contribuer au développement économique des territoires et à l'environnement
4. Partager des pratiques sociales responsables avec nos collaborateurs
5. Mettre en œuvre une responsabilité sociétale forte sur les territoires

L'ensemble de cette nomenclature correspond :

- aux questions centrales majeures de la norme ISO 26000, à savoir : la Gouvernance, les Bonnes pratiques dans les affaires, les Relations de l'homme au travail, l'Engagement Environnemental, l'Engagement sociétal,
- aux 42 informations sociales, sociétales et environnementales requises par l'article 225 (décret d'application du 24 avril 2012) de la loi Grenelle II.

Le présent protocole de reporting RSE vise à encadrer les informations nécessaires à la production des données RSE intégrées au rapport de gestion. L'objectif est de préciser les modalités de collecte et de calcul des données, leur traçabilité, leur consolidation en vue d'assurer exhaustivité et sincérité des communications.

1.3. Mesurer l'efficacité des actions à visée RSE/DD

A chaque axe d'actions défini en phase avec les engagements du Pacte Coopératif et Territorial du Crédit Agricole d'Aquitaine (voir supra), correspondent des indicateurs précis et mesurables.

Le présent protocole précise les indicateurs économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux, les modalités de collecte et de consolidation ainsi que les contrôles réalisés.

Les modes de calcul clairement précisés et les valeurs de référence, permettent une comparaison de N /N-1 et N-2 pour certaines données. Le respect de cette procédure de reporting contribue à l'intégration de la démarche RSE dans l'ensemble des processus de la Caisse régionale. Les données ainsi comparables sur plusieurs exercices permettent de mesurer les actions à visée Développement Durable et d'améliorer la performance globale.

1.4. Sécuriser la communication interne et externe

Le principe de transparence est de rigueur afin de rendre compte et de justifier des pratiques de la Caisse régionale en matière de développement durable, et ce selon les règles de la communication réglementaire RSE : « volonté d'assurer une communication claire, exacte, opportune, honnête et complète »³.

³Cf Norme NF ISO 26000 – 2.24 Transparence – p5 – Nov 2010

Il s'agit de dire ce que l'on fait et de démontrer qu'on fait ce que l'on dit, selon le principe «*comply or explain*», se conformer ou expliquer.

Le présent protocole vise, en complément des obligations légales de reporting extra-financier, à sécuriser la communication RSE du Crédit Agricole d'Aquitaine pour :

- rendre compte des actions menées en interne et aux tiers concernés
- prémunir la Caisse régionale de tout risque d'atteinte à l'image et éviter la diffusion d'une communication erronée
- permettre de consolider la communication extra-financière de la Caisse régionale, du réseau des Caisses Régionales via la FNCA et du Groupe Crédit Agricole

2. LE PERIMETRE A RETENIR

2.1. Définition

La collecte des informations repose sur l'ensemble des activités du Crédit Agricole d'Aquitaine et prend en compte le périmètre des comptes consolidés : la Caisse régionale de Crédit Agricole et ses 103 caisses locales affiliées sur l'ensemble des départements de son territoire : Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et une petite partie du Gers.

Le périmètre prend en compte :

- le siège social de Bordeaux regroupant l'ensemble des fonctions supports de la Caisse régionale,
- les sites administratifs d'Agen et d'Aire sur l'Adour,
- l'ensemble des agences des 3 départements, y compris les agences spécialisées (Entreprises, Banque Privée, Points Passerelle).

Le périmètre « Gouvernance coopérative » et les engagements sociétaux intègrent les activités et le fonctionnement des Caisses locales.

Le périmètre de consolidation financier de la CR se compose également de :

- la SAS Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (CAAAI), filiale à 100% de la SAS A2I et spécialisée dans les transactions immobilières dont l'effectif est au 31.12.15 de 126 personnes (118 CDI et 8 CDD), soit 4.9 % de l'effectif total de la Caisse Régionale. Les consommations d'énergie de cette structure pour l'exercice 2015 sont pour la consommation de fuel de 11014 kwh et d'électricité de 19 8751 kwh, A l'exception des effectifs et des consommations énergétiques ci-contre, cette filiale n'est pas intégrée dans les données publiées au sein du présent Pacte.
- la SAS Aquitaine Investissement Immobilier (A2I), filiale à 100% de la Caisse régionale et holding immobilière dont l'effectif est d'une personne,
- la SAS Crédit Agricole Aquitaine Immobilier (CAAI), filiale à 100% de la SAS A2I et spécialisée dans l'intermédiation immobilière dont l'effectif est de 5 personnes.

Ces 2 dernières entités sont exclues du périmètre de reporting RSE car non impactantes d'un point de vue RSE.

2.2. Mises à jour

Le protocole de reporting RSE en général et son périmètre d'application en particulier, sont actualisés chaque année. Le suivi et l'identification des principales modifications apportées par rapport à la version précédente sont ici précisés.

Pour 2015, la période de reporting s'étend du 1er janvier au 31 décembre pour l'ensemble des indicateurs, à l'exception des cas particuliers suivants :

- **les consommations d'énergie (1)** portent bien sur la période du 01/01/15 au 31/12/15. Les consommations sont issues des données fournisseurs et sont estimées lorsque la donnée n'est pas disponible,
 - les consommations de fuel sont basées sur les montants des factures envoyées par le fournisseur pour les consommations du 01/01/15 au 31/12/15,
 - les consommations de gaz naturel (en kWh) sont basées sur les factures fournies par les fournisseurs du 01/01/15 au 31/12/15.
- **les kilomètres parcourus par les administrateurs des Caisses locales** font l'objet d'un reporting sur année glissante : du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015,
- **les kilomètres parcourus par les administrateurs de Caisse régionale** font l'objet d'un reporting sur année glissante : du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015,
- **la formation des administrateurs** fait l'objet d'un reporting sur une année glissante (celle du plan de formation) du 1er Octobre 2014 au 30 septembre 2015
- **la formation des administrateurs CR** fait l'objet d'un reporting sur l'année civile.

Les **facteurs d'émissions** utilisés dans le rapport sont issus de la base carbone 2015 développée par l'Ademe, à savoir :

- Electricité : 82 grammes de CO₂ pour 1 kWh
- Gaz naturel : 219 grammes de CO₂ pour 1 kWh
- Fioul : 324 grammes de CO₂ pour 1 kWh
- Bois (plaquettes) : 0.0132 kgCO₂/kWh PCI

| Justification des 12 indicateurs Grenelle jugés non pertinents | | |
|--|---|--|
| | Données du Décret Grenelle | Justification de la non pertinence |
| DONNEES SOCIALES | 4- SANTE ET SECURITE | |
| | 4-c Les accidents de travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles | Les maladies professionnelles sont traitées dans "l'absentéisme". Les notions de fréquence et gravité des accidents de travail sont peu pertinentes par rapport aux enjeux de santé de l'activité directe de la banque. |
| | 7- PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT RELATIVES : | |
| | 7-a Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective | La Caisse régionale exerce ses activités en France et respecte la réglementation en vigueur. Elle n'est pas concernée par le travail des enfants ni par le travail forcé. Les informations relatives au respect de la liberté d'association et de droit de négociation collective et à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession sont traitées dans la section relative à nos Pratiques RH et sociales. |
| | 7-b A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession | |
| | 7-c A l'élimination du travail forcé ou obligatoire | |
| | 7-d A l'abolition effective du travail des enfants | |
| DONNES ENV | 8- POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE | |
| | 8-c Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions | Les risques environnementaux liés à l'activité directe de la Caisse régionale sont limités. La veille et la vigilance constituent, à ce jour, les moyens pour prévenir ce type de risque. |
| | 8d- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours | Il n'existe pas à ce jour de provisions ou garanties pour ce type de risque car l'activité de la CR n'implique pas de risques environnementaux majeurs. |
| | 9- POLLUTION ET GESTION DES DECHETS | |
| DONNES ENV | 9a- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement | L'activité directe de la Caisse régionale qui est une activité de service est peu émettrice de rejets polluants et la CR respecte les normes de traitement en vigueur en France. Les systèmes de climatisation font l'objet de contrôles réguliers assurant un air de qualité satisfaisant dans nos locaux. |
| | 9-c La prise en compte des nuisances sonores et de tout autre forme de pollution spécifique à une activité | L'activité de la Caisse régionale n'est pas source de nuisances sonores ou d'autres formes de pollution. |
| | 10- UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES | |
| DONNES ENV | 10-b La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation | Non pertinent par rapport à l'activité directe de la Caisse régionale : la consommation de matières premières porte essentiellement sur l'énergie dont les consommations sont suivies dans les indicateurs environnementaux. Peu d'impact sur l'eau et pas d'impact sur les ressources rares |
| | 10-d L'utilisation des sols | L'activité directe de la Caisse régionale a peu d'impact sur les sols, à part ceux dus à son emprise directe. Elle n'est pas source de pollution ou de modification notable de la nature des sols. |
| DONNES ENV | 11- CHANGEMENT CLIMATIQUE | |
| | 11-b L'adaptation aux conséquences du changement climatique | A ce jour l'activité directe de la Caisse régionale ne nécessite pas de stratégie d'adaptation à ces conséquences. Elle reste toutefois attentive à cet impact pour sa clientèle. |

| Justification des 12 indicateurs Grenelle jugés non pertinents (suite) | | |
|--|---|---|
| | Données du Décret Grenelle | Justification de la non pertinence |
| DONNEES SOCIETALES | 16- LOYAUTE DES PRATIQUES | |
| | 16-b Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs | Non pertinent par rapport à l'activité directe de la Caisse régionale et à la nature de l'offre bancaire qui, à notre sens, n'a pas d'impact sur la santé physique des consommateurs. |
| DONNEES SOCIETALES | 17 - AUTRES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME | |
| | 17-a Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme | Au vu de l'activité de la CR qui n'a pas d'impact sur les droits de l'homme, aucune action autre que celles évoquées dans le présent rapport n'est engagée. |

MENTIONS LEGALES

- Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 022 491, ayant son siège social situé 304 boulevard du Président Wilson 33 076 BORDEAUX cedex, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 434 651 246
- SASU Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (filiale de la SASU Aquitaine Immobilier Investissement détenue par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine) au capital de 1.435.408,20€ - Siège social : 304, Bd du Président Wilson - 33076 BORDEAUX Cedex - RCS Bordeaux 492 498 746- Mandataire d'intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 09 047 138 - Carte Professionnelle : 33063-2520 "Transactions sur immeubles et fonds de commerce" et "Gestion Immobilière" délivrée par la Préfecture de la Gironde -Garantie CAMCA - 53, rue de la Boétie - 75008 PARIS
- SASU Crédit Agricole Aquitaine Immobilier (filiale de la SASU Aquitaine Immobilier Investissement détenue par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine) au capital de 37 000 € - Siège social : 304, boulevard du Président Wilson - 33076 BORDEAUX Cedex - RCS Bordeaux 481 331 296 - Carte professionnelle n°33063-2260 portant mention « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Préfecture de la Gironde - Garantie CAMCA - 53, rue de la Boétie - 75008 PARIS
- Association pour le droit à l'initiative économique (« Adie ») : association régie par la Loi du 1er juillet 1901, reconnue d'utilité publique par le Décret du 10 janvier 2005 Siège social : 4, boulevard Poissonnière - 75009 Paris Tél. +33 (0)1 49 33 59 00 Siret n° 352 216 873 00054 Code NAF n° 9499Z
- 60 000 rebonds - siège social : 79 rue Henri Barbusse, 92190 Meudon
- ETICoop, Ecole Territoriale pour l'Innovation et la Coopération - association loi de 1901 N°W641005746
Siège Social : 66 avenue de Bayonne 64600 Anglet

LEXIQUE

AG : Assemblée Générale

CA : Crédit Agricole

CAA : Crédit Agricole d'Aquitaine

CAC : Compte à Composer

Caisse Locale (CL) : Société coopérative qui regroupe l'ensemble des sociétaires du Crédit Agricole sur son territoire

Caisse Régionale (CR) : Les Caisses régionales sont des sociétés coopératives au statut fixé par la loi de 1899, dont le capital social est, pour l'essentiel, détenu par les Caisses locales qui leur sont affiliées. Dans sa région, la Caisse régionale est une banque autonome exerçant tous les métiers de la banque et de l'assurance

CASA : Crédit Agricole SA

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

Contrat d'énergie Verte : Contrat où la source d'énergie est renouvelable

Critères ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

CSP : Catégories Socio-Professionnelles (Agriculteurs/indépendants, Cadres/intermédiaires, Employés/Ouvriers, Autres/inactifs)

DAB/GAB : Distributeur Automatique de Billets / Guichets Automatique Bancaire

DD : Développement Durable

DEE : Déchets d'Equipements Electrique et Electronique

Déplacement professionnel : Déplacement pour aller de son domicile vers son lieu de travail, ainsi que le déplacement de retour : lieu de travail vers lieu de résidence.

Développement local : Le Crédit Agricole d'Aquitaine est au service du développement de sa région par son activité de services et de prêts. Il incite aussi les administrateurs des Caisses locales à s'impliquer dans des actions locales aux côtés d'acteurs locaux (associations, etc...) pour développer et animer leur territoire

Energies renouvelables (EnR) : Des énergies inépuisables. Fournies par le soleil, le vent, la chaleur de la Terre, les chutes d'eau, les marées, leur exploitation n'engendre pas ou peu de déchets et d'émissions polluantes

ETP : L'Équivalent Temps Plein est proportionnel à l'activité d'un salarié mesuré par sa quotité (montant quote-part) de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année

GES : Gaz à Effet de Serre

HECA : Handicap et Emploi au Crédit Agricole

IRC : Indice Relation Clients

ISR : Investissement Socialement Responsable

LEL : Livret d'Economie Locale

NICE : Nouvelle Informatique Convergente et Evolutive

Part Sociale : Titre représentatif d'une fraction du capital social d'une Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel

PEE : Prêt Eco-Energie

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PNB : Produit Net Bancaire

Point Vert : Service de proximité permettant d'effectuer un retrait directement chez un commerçant grâce à sa carte bancaire

PTZ : Prêt à Taux Zéro

Relation client 2.0 (RC 2.0) : Nouvelle approche commerciale, qui s'intègre au Projet de Groupe du Crédit Agricole pour répondre à des engagements structurants qui impliquent des changements dans les méthodes et les comportements afin de toujours mieux servir les clients

RO : Risque Opérationnel

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

SEA : Signature Electronique en Agence

Sociétaire : Client qui détient une part de capital social de sa Caisse locale lui donnant un droit de vote.

Tookets : Monnaie solidaire destinée à aider les associations clientes de notre territoire. 100 tookets = 1 €.

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
d'Aquitaine**
Exercice clos le 31 décembre 2015

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

ERNST & YOUNG et Associés



Ernst & Young et Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Exercice clos le 31 décembre 2015

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le chapitre intitulé « Rapport de responsabilité sociétale d'entreprise 2015 » du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des instructions de reporting et de la grille des indicateurs 2015 transmises aux contributeurs (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure à la fin du chapitre intitulé « Rapport de responsabilité sociétale d'entreprise 2015 » dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr



Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre octobre 2015 et la date de signature de notre rapport pour une durée d'environ deux semaines.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre intitulé « Rapport de responsabilité sociétale d'entreprise 2015 » du rapport de gestion, notamment l'exclusion du périmètre de reporting des Informations RSE des filiales S.A.S. Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière, S.A.S. Aquitaine Investissement Immobilier, et S.A.S. Crédit Agricole Aquitaine Immobilier, qui cumulées, représentent 5,1 % des effectifs.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Paris-La Défense, le 26 février 2016

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Eric Duvaud
Associé développement durable

David Koestner
Associé

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2015

Arrêté par le Conseil d'administration
de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine en date du 21/01/2016
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 22/03/2016

BILAN au 31 décembre 2015

ACTIF

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|-------|-------------------|-------------------|
| Opérations interbancaires et assimilées | | 400 703 | 333 278 |
| Caisse, banques centrales | | 97 542 | 98 144 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 5 | 272 735 | 217 876 |
| Créances sur les établissements de crédit | 3 | 30 425 | 17 258 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | 3 | 1 002 086 | 1 105 847 |
| Opérations avec la clientèle | 4 | 15 352 488 | 14 773 925 |
| Opérations sur titres | | 1 654 505 | 1 238 371 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 5 | 975 587 | 589 631 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 5 | 678 919 | 648 740 |
| Valeurs immobilisées | | 1 005 139 | 970 803 |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 6,7 | 849 504 | 823 777 |
| Parts dans les entreprises liées | 6,7 | 60 334 | 56 478 |
| Immobilisations incorporelles | 7 | 2 464 | 2 503 |
| Immobilisations corporelles | 7 | 92 837 | 88 045 |
| Capital souscrit non versé | | | |
| Actions propres | 8 | | |
| Comptes de régularisation et actifs divers | | 354 126 | 356 100 |
| Autres actifs | 9 | 265 486 | 219 657 |
| Comptes de régularisation | 9 | 88 640 | 136 443 |
| TOTAL ACTIF | | 19 769 048 | 18 778 324 |

PASSIF

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|----------|-------------------|-------------------|
| Opérations interbancaires et assimilées | | 7 583 | 28 069 |
| Banques centrales | | | 6 904 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 11 | 7 583 | 21 164 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | 11 | 8 704 607 | 8 936 433 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | 12 | 6 510 195 | 5 578 922 |
| Dettes représentées par un titre | 13 | 1 085 096 | 988 328 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | | 353 937 | 331 904 |
| Autres passifs | 14 | 173 769 | 159 356 |
| Comptes de régularisation | 14 | 180 169 | 172 548 |
| Provisions et dettes subordonnées | | 426 185 | 360 342 |
| Provisions | 15,16,17 | 256 559 | 239 651 |
| Dettes subordonnées | 19 | 169 626 | 120 691 |
| Fonds pour risques bancaires généraux | 18 | 97 000 | 79 000 |
| Capitaux propres hors FRBG | 20 | 2 584 447 | 2 475 327 |
| Capital souscrit | | 128 732 | 128 732 |
| Primes d'émission | | 969 017 | 969 017 |
| Réserves | | 1 358 650 | 1 251 058 |
| Ecart de réévaluation | | | |
| Provisions réglementées et subventions d'investissement | | 4 925 | 6 817 |
| Report à nouveau | | | |
| Résultat de l'exercice | | 123 122 | 119 703 |
| TOTAL PASSIF | | 19 769 048 | 18 778 324 |

HORS-BILAN au 31 décembre 2015

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|----------------------------|-------|------------------|------------------|
| ENGAGEMENTS DONNÉS | | 3 457 914 | 3 265 617 |
| Engagements de financement | 28 | 2 050 159 | 1 867 614 |
| Engagements de garantie | 28 | 1 405 114 | 1 395 105 |
| Engagements sur titres | 28 | 2 641 | 2 898 |

| (en milliers d'euros) | | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|----------------------------|----|------------------|------------------|
| ENGAGEMENTS REÇUS | | 5 191 844 | 4 856 204 |
| Engagements de financement | 28 | 107 343 | 100 075 |
| Engagements de garantie | 28 | 5 081 860 | 4 753 231 |
| Engagements sur titres | 28 | 2 641 | 2 898 |

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

COMpte DE RESULTAT au 31 décembre 2015

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés | 33,34 | 576 380 | 597 740 |
| Intérêts et charges assimilées | 33 | (267 118) | (282 345) |
| Revenus des titres à revenu variable | 34 | 23 875 | 22 478 |
| Commissions (produits) | 35 | 241 793 | 243 559 |
| Commissions (charges) | 35 | (50 889) | (44 744) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | 36 | (1 502) | (3 478) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 37 | 11 445 | 7 982 |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 38 | 2 935 | 1 974 |
| Autres charges d'exploitation bancaire | 38 | (3 035) | (3 014) |
| Produit net bancaire | | 533 885 | 540 152 |
| Charges générales d'exploitation | 39 | (278 207) | (268 270) |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles | | (13 650) | (13 099) |
| Résultat brut d'exploitation | | 242 028 | 258 783 |
| Coût du risque | 40 | (27 089) | (49 992) |
| Résultat d'exploitation | | 214 939 | 208 791 |
| Résultat net sur actifs immobilisés | 41 | 917 | (1 810) |
| Résultat courant avant impôt | | 215 855 | 206 981 |
| Résultat exceptionnel | 42 | | |
| Impôt sur les bénéfices | 43 | (76 626) | (72 041) |
| Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées | | (16 108) | (15 237) |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | | 123 122 | 119 703 |

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, 103 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2015, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,70 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,15 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015, soit 0,15% de son capital, contre 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 29% du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er Janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe

Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidiairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en

équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Cette garantie Switch a été mise en œuvre pour la première fois le 30 juin 2015 (voir note 1.3 relative aux événements significatifs de la période).

1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a bénéficié au cours de l'exercice 2015 de dividendes de la part de la SAS Rue La Boétie d'un montant de 19,9 millions d'euros et de la part de Sacam Développement pour 2,8 millions d'euros.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a procédé au 31/12/2015 à la constitution d'un complément au Fond pour Risques Bancaires Généraux de 18 millions d'euros.

Une reprise nette de 31,9 millions d'euros sur la provision collective Bâle II a été constatée sur l'exercice, du fait de l'élargissement de l'assiette de calcul des provisions filières intégrant les encours sensibles. Cette reprise est toutefois plus que compensée par une dotation nette de 45,1 millions d'euros sur les provisions filières dont deux nouvelles filières constituées en 2015 afin de couvrir ses expositions aux filières « Café Hôtellerie Restaurant » et « Bâtiment et Travaux Publics » pour respectivement 5,1 millions d'euros et 2,4 millions d'euros.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a effectué une reprise de provision de 1,6 millions d'euros sur les titres Sacam International du fait de la réappreciation du titre.

Le remboursement anticipé d'avances globales et la résiliation anticipée de swaps de macro couverture a généré des soultes négatives d'un montant total de 26,1 millions d'euro intégralement enregistrées en charges (impact PNB).

L'engagement de financement reçu de CASA, qui était de 100 millions d'euros à l'ouverture de l'exercice 2015, s'est éteint au cours de l'année avec la disparition du ratio de liquidité standard et son remplacement par le LCR (Liquidity Coverage Ratio).

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 5,4 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la caisse régionale de crédit agricole mutuel d'aquitaine. Cela s'est traduit, dans les comptes de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel d'aquitaine, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 6,8 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 2,5 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du compte de résultat du troisième trimestre.

Opération de titrisation

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a cédé, à l'origine, un portefeuille de crédits habitat pour un montant de 353 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations Senior pour 306,2 millions d'euros et des titres subordonnés pour 49,8 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine donne une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, qui permet au FCT d'opérer une retenue de garantie sur les flux dus à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine lorsque ce dernier constate des créances en défaut au sens du FCT sur le portefeuille de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Dans ce cas, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine comptabilise une créance sur le FCT, qui donnera lieu à dépréciation en fonction de l'appréciation par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine du risque sur les créances titrisées en défaut au sens du FCT (selon la méthodologie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine)

Du fait de la constatation de la créance, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est toujours exposée au risque de crédit des créances cédées. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine peut maintenir des provisions filières/collectives pour toutes les créances, qu'elles soient cédées ou non.

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2015

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

| Règlements | Date de publication par l'Etat français | Date de 1 ^{ere} application : exercices ouverts à compter du | Applicable dans la Caisse d'Aquitaine |
|--|---|--|---------------------------------------|
| Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie | 4 octobre 2012 N° 2012-04 | 1 ^{er} janvier 2015 (modifiée par le règlement ANC N° 2013-02) | Non |
| Règlement ANC relatif à la comptabilisation des terrains et carrières et des redevances de forage | 2 octobre 2014 N° 2014-05 | 1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2014 | Non |
| Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif immobilier | 2 octobre 2014 N° 2014-06 | 1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2014 | Non |
| Règlement ANC relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire | 26 novembre 2014 N° 2014-07 | 1 ^{er} janvier 2015 | Oui |
| Règlement ANC relatif aux comptes des comités d'entreprises des comités centraux d'entreprises et des comités interentreprises relevant de l'article L 2325-45 du code du travail | 2 avril 2015 N°2015-01 | 1 ^{er} janvier 2015 | Non |
| Règlement ANC relatif aux documents comptables des comités d'entreprises des comités centraux d'entreprises et des comités interentreprises relevant de l'article L 2325-46 du code du travail | 2 avril 2015 N°2015-02 | 1 ^{er} janvier 2015 | Non |
| Règlement ANC relatif aux comptes annuels établis par les organismes paritaires collecteurs de la formation | 07 mai 2015 N°2015-03 | 1 ^{er} janvier 2015 | Non |
| Règlement ANC relatif aux comptes annuels des organismes de logement social Chapitre 4 – Les opérations de fusion et opérations assimilées Chapitres 1 à 3 et chapitres 5 à 7 | 04 juin 2015 N°2015-04 | 1 ^{er} janvier 2015 1 ^{er} janvier 2016 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2015 | Non |
| L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel. | | | |

2.1 Crédances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Crédances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du

risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés. Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'élève à 29 011 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 42 940 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 301 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étaillée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée.
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf note 2.1 - Créances et engagements par signature - Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat ».

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclasés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable

- Les titres de participation sont des titres (autres que les parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants:

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas opéré, en 2015, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

| Composant | Durée d'amortissement |
|--------------------------|-----------------------|
| Foncier | Non amortissable |
| Gros œuvre | 30 ans |
| Second œuvre | 30 ans |
| Installations techniques | 12 ans |
| Agencements | 10 à 12 ans |
| Matériel informatique | 3 à 10 ans (linéaire) |
| Matériel spécialisé | 2 à 5 ans (linéaire) |
| Mobilier | 10 ans (linéaire) |

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a partiellement couvert les provisions constituées sur ces

créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie:

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07). sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devise, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciens
 - en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.
- Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Opérations complexes :

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque. Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'établit à 0,709 milliers d'euros.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. L'intéressement est couvert par les accords d'entreprise du 7 juin 2013, qui définissent notamment une enveloppe globale pour l'investissement et la participation.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régime à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a opté pour une externalisation auprès de la compagnie d'assurance PREDICA, qui assure le versement des indemnités de fin de carrière des salariés de la Caisse et le paiement des retraites supplémentaires des cadres dirigeants.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite, qui émane de la variation des engagements sociaux calculés sur la base de paramètres actualisés, est enregistré en « frais de personnel ».

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine enregistre par ailleurs une provision pour risques et charges, d'un montant de 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2015, afin de matérialiser le niveau des engagements sociaux issu des paramètres de calcul initiaux.

2.13 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10.7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | | 31/12/2014 |
|---|----------------|-------------------|------------------|----------------|--------------------|---------------------|------------------|------------------|
| | <= 3mois | > 3mois <= 1an | > 1an <= 5ans | > 5ans | Total en principal | Créances rattachées | Total | Total |
| Etablissements de crédit | | | | | | | | |
| Comptes et prêts : | | | | | | | | |
| à vue | 11 221 | | | | 11 221 | | 11 221 | 24 |
| à terme | 11 621 | | | | 11 621 | | 11 621 | 9 650 |
| Valeurs reçues en pension | | | | | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | | | | |
| Prêts subordonnés | | | | 7 583 | 7 583 | 0 | 7 583 | 7 583 |
| Total | 22 842 | | | 7 583 | 30 425 | 0 | 30 425 | 17 257 |
| Dépréciations | | | | | | | | |
| VALEUR NETTE AU BILAN | | | | | | | 30 425 | 17 257 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | | | | | | | |
| Comptes ordinaires | 256 622 | | | | 256 622 | | 256 622 | 305 517 |
| Comptes et avances à terme | 6 148 | 60 551 | 255 312 | 349 161 | 671 172 | 6 078 | 677 250 | 732 114 |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | | | | |
| Prêts subordonnées | | | | 68 200 | 68 200 | 13 | 68 213 | 68 216 |
| Total | 262 770 | 60 551 | 255 312 | 417 361 | 995 994 | 6 091 | 1 002 085 | 1 105 847 |
| Dépréciations | | | | | | | | |
| VALEUR NETTE AU BILAN | | | | | | | 1 002 085 | 1 105 847 |
| TOTAL | | | | | | | 1 032 510 | 1 123 104 |

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 75 796 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 53 320 milliers d'euros dont 49 800 milliers d'euros suite à l'opération de titrisation présentée en note 32.3.

Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | | 31/12/2014 |
|----------------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|------------|--------------------|---------------------|------------------------------|
| | <= 3 mois | > 3 mois | > 1an | <= 5ans | > 5ans | Total en principal | Créances rattachées | Total |
| Créances commerciales | 27 945 | 7 736 | | | | 35 681 | | 35 681 |
| Autres concours à la clientèle | 1 207 328 | 1 625 767 | 5 239 316 | 7 380 681 | 15 453 092 | 78 493 | 15 531 585 | 14 927 309 |
| Valeurs reçues en pension livrée | | | | | | | | |
| Comptes ordinaires débiteurs | 93 235 | | | | | 93 235 | 1 048 | 94 283 |
| Dépréciations | | | | | | | | (309 062) (323 342) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | | | | | | | | 15 352 487 14 773 924 |

Commentaires:

La ligne « Autres concours à la clientèle » progresse en 2015, malgré l'opération de titrisation pour 352 790 milliers d'euros, décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

En date d'arrêté, il n'a aucun prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 3 520 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 2 220 294 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2015 contre 2 602 448 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

4.2 Opérations avec la clientèle - analyse par agents économiques

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | 31/12/2014 | | | | |
|---------------------------|-------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---|-------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---|
| | Encours brut | Dont encours douteux | Dont encours douteux compromis | Dépréciations des encours douteux | Dépréciations des encours douteux compromis | Encours brut | Dont encours douteux | Dont encours douteux compromis | Dépréciations des encours douteux | Dépréciations des encours douteux compromis |
| Particuliers | 7 526 932 | 114 623 | 59 332 | (77 099) | (40 089) | 7 153 428 | 113 254 | 52 192 | (73 634) | (33 508) |
| Agriculteurs | 2 093 910 | 115 648 | 80 572 | (76 401) | (58 376) | 1 988 421 | 106 983 | 76 050 | (74 899) | (59 713) |
| Autres professionnels | 1 765 511 | 65 172 | 40 737 | (39 296) | (30 420) | 1 663 471 | 66 959 | 43 064 | (42 181) | (32 698) |
| Clientèle financière | 356 838 | 11 430 | 4 561 | (7 772) | (3 465) | 301 973 | 9 921 | 5 943 | (6 479) | (3 358) |
| Entreprises | 3 199 265 | 151 719 | 100 799 | (108 259) | (76 085) | 3 076 299 | 163 405 | 95 267 | (125 900) | (75 117) |
| Collectivités publiques | 676 223 | | | | | 870 427 | 0 | 0 | (0) | (0) |
| Autres agents économiques | 42 869 | 237 | 189 | (233) | (185) | 43 247 | 862 | 163 | (248) | (159) |
| TOTAL | 15 661 548 | 458 829 | 286 190 | (309 060) | 208 620 | 15 097 266 | 461 384 | 272 679 | (323 341) | (204 553) |

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | 31/12/2014 |
|--|----------------|----------------|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Transaction | Placement | Titres de l'activité de portefeuille | Inves-tissement | TOTAL | |
| Effets publics et valeurs assimilées : | | 70 930 | | 200 139 | 271 068 | 216 868 |
| dont surcote restant à amortir | | | | | | |
| dont décote restant à amortir | | | | | | |
| Créances rattachées | | 274 | | 1 394 | 1 668 | 1 008 |
| Dépréciations | | | | | | |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 71 204 | | 201 533 | 272 736 | 217 876 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe (1) : | | | | | | |
| Emis par organismes publics | | 49 674 | | 129 053 | 966 957 | 150 924 |
| Autres émetteurs | | | | 788 230 | | 429 059 |
| dont surcote restant à amortir | | | | 5 647 | | 2 675 |
| dont décote restant à amortir | | | | 4 496 | | 2 552 |
| Créances rattachées | | 66 | | 8 665 | 8 732 | 9 676 |
| Dépréciations | | (102) | | | (102) | (28) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 49 638 | | 925 948 | 975 586 | 589 631 | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | 679 481 | | | 679 481 | 648 892 |
| Créances rattachées | | | | | | |
| Dépréciations | | (562) | | | (562) | (152) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 678 919 | | | 678 919 | 648 740 | |
| TOTAL | 799 760 | | 1 127 481 | 1 927 241 | 1 456 247 | |
| Valeurs estimatives | | 844 180 | | 1 152 044 | 1 996 | 1 544 753 |

(1) Dont 9 116 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2015 et 10 764 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Commentaires:

L'augmentation du poste « Obligations et autres titres à revenu fixe » classés en titres d'investissement s'explique par la souscription d'obligations senior et de titres subordonnés pour un montant de 356 000 milliers d'euros dans le cadre de la participation de l'établissement à l'opération de titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07, s'est élevé à 3 575 milliers d'euros. Les plus ou moins-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 51 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes nettes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 44 094 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 53 325 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 34 622 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 45 685 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------------|------------------|
| Administrations et banques centrales (y compris Etats) (1) | 112 144 | 82 871 |
| Etablissements de crédit | 362 282 | 366 397 |
| Clientèle financière | 1 042 451 | 655 854 |
| Collectivités locales | 16 909 | 22 449 |
| Entreprises, assurances et autres clientèles | 112 653 | 101 304 |
| Divers et non ventilés | | |
| Total en principal | 1 646 439 | 1 228 875 |
| Créances rattachées | 8 732 | 9 676 |
| Dépréciations | (664) | (180) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 1 654 506 | 1 238 371 |

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | 31/12/2014 | | | |
|-----------------------------------|--|--------------------------------------|--|------------------|--|--------------------------------------|--|------------------|
| | Obligations et autres titres à revenu fixe | Effets publics et valeurs assimilées | Actions et autres titres à revenu variable | TOTAL | Obligations et autres titres à revenu fixe | Effets publics et valeurs assimilées | Actions et autres titres à revenu variable | TOTAL |
| Titres à revenu fixe ou variable: | 966 957 | 271 068 | 679 481 | 1 917 507 | 579 984 | 216 869 | 648 892 | 1 445 745 |
| dont titres cotés (1) | 576 577 | 271 068 | | | 540 422 | 216 869 | | |
| dont titres non cotés | 390 381 | | 679 481 | 1 069 862 | 39 562 | | 648 892 | 688 454 |
| Créances rattachées | 8 732 | 1 668 | | 10 399 | 9 676 | 1 007 | | 10 683 |
| Dépréciations | (102) | | (562) | (664) | (28) | | (152) | (180) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 975 587 | 272 736 | 678 919 | 1 927 242 | 589 632 | 217 876 | 648 740 | 1 456 248 |

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 675 903 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 671 905 milliers d'euros.

OPCVM étrangers 3 016 milliers d'euros dont OPCVM étrangers de capitalisation 3 016 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 40 006 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2015 s'élève à 41 899 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2015:

| (en milliers d'euros) | Valeur d'inventaire | Valeur liquidative |
|-----------------------|---------------------|--------------------|
| OPCVM monétaires | 336 007 | 349 613 |
| OPCVM obligataires | 275 679 | 288 746 |
| OPCVM actions | | |
| OPCVM autres | 67 261 | 74 575 |
| TOTAL | | |

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------|----------------|----------------|--------------------|---------------------|----------------|----------------|
| | <= 3mois | > 3mois | > 1an | <= 5ans | Total en principal | Créances rattachées | TOTAL | TOTAL |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | | | | | |
| Valeur Brute | 27 515 | 51 021 | 336 622 | 551 799 | 966 957 | 8 732 | 975 688 | 589 659 |
| Dépréciations | | | | | | | (102) | (28) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 27 515 | 51 021 | 336 622 | 551 799 | 966 957 | 8 732 | 975 587 | 589 631 |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Valeur Brute | | 9 998 | 113 999 | 147 070 | 271 069 | 1 668 | 272 735 | 217 875 |
| Dépréciations | | | | | | | | |
| VALEUR NETTE AU BILAN | | 9 998 | 113 999 | 147 070 | 271 069 | 1 668 | 272 735 | 217 875 |

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2015.

| Informations financières | | Filiales et Participations (en milliers d'euros) | Devise | Capital | Capitaux propres autres que le Capital | Quote-part de capital détenue (en%) | Valeurs comptables des titres détenus | | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la société | PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé | Résultat du dernier exercice clos (1) | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|--|--------|---|--------|---------|--|-------------------------------------|---------------------------------------|---------|--|---|---|---------------------------------------|--|
| Brutes | Nettes | | | | | | | | | | | | |
| Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité | | | | | | | | | | | | | |
| 1) Parts dans les entreprises liées des établissements de crédit (détail) | | | | | | | | | | | | | |
| AQUITAINE IMMOBILIER INVESTISSEMENT (1) | EUR | | | 100,00 | | 2 882 | | 2 490 | | | | -334 | |
| CA GRANDS CRUS (1) | EUR | | | 21,43 | | 44 445 | | 41 511 | | | | -5 686 | |
| CREDIT AGRICOLE AQUITAINE EXPANSION C2AE (2) | EUR | | | 100 | | 12 300 | | 12 300 | | | | -346 | |
| 2) Participations dans des établissements de crédit (détail) | | | | | | | | | | | | | |
| 3) Autres parts dans les entreprises liées (détail) | | | | | | | | | | | | | |
| 4) Autres titres de participations (détail) | | | | | | | | | | | | | |
| GRAND SUR OUEST CAPITAL (1) | EUR | | | 33,85 | | 17 250 | | 17 250 | | | | 2 509 | |
| GRANDS CRIS INVESTISSEMENTS (CGI) (1) | EUR | | | 8,24 | | 2 552 | | 2 552 | | | | 1 076 | |
| SACAM AVENIR (1) | EUR | | | 3,47 | | 5 120 | | 5 120 | | | | -25 | |
| SACAM IMMOBILIER (1) | EUR | | | 3,24 | | 4 529 | | 4 529 | | | | 94 | |
| SACAM PARTICIATIONS (1) | EUR | | | 3,26 | | 2 360 | | 2 360 | | | | 1 851 | |
| SAS SACAM DEVELOPPEMENT (1) | EUR | | | 5,01 | | 36 602 | | 36 602 | 15 853 | | | 89 206 | |
| SAS RUE DE LA BOETIE (1) | EUR | | | 3,92 | | 720 383 | | 720 383 | | | | 484 979 | |
| SACAM FIA NET EUROPE (1) | EUR | | | 3,52 | | 1 662 | | 17 | 148 | | | -21 781 | |
| SACAM FIRECA (1) | EUR | | | 3,33 | | 1 488 | | 768 | | | | -472 | |
| SACAM INTERNATIONAL (1) | EUR | | | 3,92 | | 35 315 | | 23 426 | | | | 44 172 | |
| Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité | | | | | | | | | | | | | |
| 1) Parts dans les entreprises liées dans des établissements de crédit (ensemble) | | | | | | 184 | | 184 | | | | | |
| 2) Participations dans des établissements de crédit (ensemble) | | | | | | 1378 | | 1378 | | | | | |
| 3) Autres parts dans les entreprises liées (ensemble) | | | | | | 915 | | 443 | | | | | |
| 4) Autres titres de participations (ensemble) | | | | | | 11835 | | 11073 | 14051 | | | | |
| TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS | | | | | | | | | | | | | |

- (1) Arrêté au 31/12/2014
- (2) Arrêté au 30/09/2015

6.1 Valeur estimative des titres de participation

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | |
|--|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| | Valeur au bilan | Valeur estimative | Valeur au bilan | Valeur estimative |
| Parts dans les entreprises liées | | | | |
| Titres non cotés | 60 725 | 58 073 | 56 225 | 54 217 |
| Titres cotés | | | | |
| Avances consolidables | 9 581 | 3 406 | 9 581 | 3 406 |
| Créances rattachées | | | | |
| Dépréciations | (9 972) | | (9 327) | |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 60 334 | 61 479 | 56 479 | 57 623 |
| Titres de participation et autres titres détenus à long terme | | | | |
| Titres de participation | | | | |
| Titres non cotés | 840 473 | 1 137 757 | 815 933 | 1 041 484 |
| Titres cotés | | | | |
| Avances consolidables | 20 471 | 19 934 | 20 809 | 20 361 |
| Créances rattachées | 256 | | 255 | |
| Dépréciations | (15 557) | | (17 082) | |
| SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION | 845 643 | 1 157 691 | 819 915 | 1 061 845 |
| Autres titres détenus à long terme | | | | |
| Titres non cotés | 3 861 | 3 861 | 3 861 | 3 861 |
| Titres cotés | | | | |
| Avances consolidables | | | | |
| Créances rattachées | | | | |
| Dépréciations | | | | |
| Sous-total autres titres détenus à long terme | 3 861 | 3 861 | 3 861 | 3 861 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 849 504 | 1 161 552 | 823 776 | 1 065 706 |
| TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION | 909 838 | 1 223 031 | 880 255 | 1 150 329 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | |
|-----------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| | Valeur au bilan | Valeur estimative | Valeur au bilan | Valeur estimative |
| Total valeurs brutes | | | | |
| Titres non cotés | 905 059 | | 876 019 | |
| Titres cotés | | | | |
| TOTAL | 905 059 | | 876 019 | |

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

| (en milliers d'euros) | 01/01/2015 | Diminutions | | | Autres mouvements (1) | 31/12/2015 |
|--|----------------|---------------|-----------------|----------------|-----------------------|----------------|
| | | Augmentations | (cessions) | (Acquisitions) | | |
| Parts dans les entreprises liées : | | | | | | |
| Valeurs brutes | 56 225 | 4 500 | | | | 60 725 |
| Avances consolidables | 9 581 | | | | | 9 581 |
| Créances rattachées | | | | | | |
| Dépréciations | (9 327) | (777) | | 132 | | (9 972) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 56 479 | 3 723 | 132 | | | 60 334 |
| Titres de participation et autres titres détenus à long terme | | | | | | |
| Titres de participation : | | | | | | |
| Valeurs brutes | 815 933 | 24 571 | | (31) | | 840 473 |
| Avances consolidables | 20 809 | 20 172 | | (20 510) | | 20 471 |
| Créances rattachées | 255 | 256 | | (255) | | 256 |
| Dépréciations | (17 081) | (260) | | 1 785 | | (15 557) |
| Sous-total titres de participation | 819 915 | 44 739 | (19 011) | | | 845 643 |
| Autres titres détenus à long terme : | | | | | | |
| Valeurs brutes | 3 861 | | | | | 3 861 |
| Avances consolidables | | | | | | |
| Créances rattachées | | | | | | |
| Dépréciations | | | | | | |
| Sous-total autres titres détenus à long ter | 3 861 | | | | | 3 861 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 823 776 | 44 739 | 19 011 | | | 849 504 |
| TOTAL | 880 255 | 48 462 | 18 879 | | | 909 838 |

(1) La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Immobilisations corporelles et incorporelles

| (en milliers d'euros) | 01/01/2015 | Diminutions | | | Autres mouvements (1) | 31/12/2015 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|-----------------|------------|-----------------------|---------------|
| | | Augmentations | (cessions) | (échéance) | | |
| Immobilisations corporelles | | | | | | |
| Valeurs brutes | 269 269 | 18 488 | | (26 714) | | 261 042 |
| Amortissements et dépréciations | (181 224) | (13 632) | | | 26 651 | (168 205) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 88 044 | 4 856 | (26 714) | | 26 651 | 92 837 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | |
| Valeurs brutes | 3 430 | 47 | | (68) | | 3 409 |
| Amortissements et dépréciations | (927) | (18) | | | | (945) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 2 503 | 29 | (68) | | | 2 464 |
| TOTAL | 90 457 | 4 885 | (26 782) | | 26 651 | 95 301 |

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | 31/12/2014 |
|-----------------------|-----------------------|---------------------|----------------------|-------|------------|
| | Titres de transaction | Titres de placement | Valeurs immobilisées | Total | Total |
| Nombre | | | | | |
| Valeurs comptables | | | | | |
| Valeurs de marché | | | | | |

Valeur nominale de l'action :

NEANT

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIF DIVERS

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|----------------|----------------|
| Autres actifs (1) | | |
| Instruments conditionnels achetés | 4 104 | 7 949 |
| Comptes de stock et emplois divers | 3 439 | 2 538 |
| Débiteurs divers | 257 696 | 209 017 |
| Gestion collective des titres Livret de développement durable | | |
| Comptes de règlement | 248 | 153 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 265 487 | 219 657 |
| Comptes de régularisation | | |
| Comptes d'encaissement et de transfert | 27 878 | 77 798 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écart | | |
| Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers | | |
| Charges constatées d'avance | 545 | 920 |
| Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme | 591 | 765 |
| Autres produits à recevoir | 50 669 | 54 103 |
| Charges à répartir | 467 | 591 |
| Autres comptes de régularisation | 8 490 | 2 267 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 88 640 | 136 444 |
| TOTAL | 354 127 | 356 101 |

(1) Les montants inclus les créances rattachées

(2) Dont 162 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

| (en milliers d'euros) | Solde au 01/01/2015 | Dotations | Reprises et utilisa-tions | Dés-actualisa-tion | Autres mouve-ments | Solde au 31/12/2015 |
|---|---------------------|----------------|---------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| Sur opérations interbancaires et assimilées | | | | | | |
| Sur créances clientèle | 323 342 | 131 372 | (140 891) | (4 761) | | 309 062 |
| Sur opérations sur titres | 180 | 1 198 | (714) | | | 664 |
| Sur valeurs immobilisées | 26 409 | 1 037 | (1 918) | | | 25 528 |
| Sur autres actifs | 1 398 | 4 | (59) | | | 1 343 |
| TOTAL | 351 329 | 133 611 | (143 582) | (4 761) | | 336 597 |

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | | 31/12/2014 |
|---|------------|--------------------|------------------|-----------|--------------------|-------------------|-----------|------------|
| | <= 3 mois | > 3 mois <= 1an | > 1an <= 5ans | > 5ans | Total en principal | Dettes rattachées | Total | Total |
| Etablissements de crédit | | | | | | | | |
| Comptes et emprunts : | | | | | | | | |
| à vue | | | | | | | | 13 581 |
| à terme | | | 5 026 | 2 557 | 7 583 | 0 | 7 583 | 7 583 |
| Valeurs données en pension | | | | | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | | | | | |
| VALEUR AU BILAN | | 5 026 | 2 557 | 7 583 | 0 | 7 583 | 21 164 | |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | | | | | | | |
| Comptes ordinaires | 9 002 | | | | 9 002 | | 9 002 | 50 497 |
| Comptes et avances à terme | 1 187 207 | 2 164 853 | 2 909 917 | 2 420 430 | 8 682 407 | 13 197 | 8 695 604 | 8 885 935 |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | | | | |
| VALEUR AU BILAN | 1 196 209 | 2 164 853 | 2 909 917 | 2 420 430 | 8 691 409 | 13 197 | 8 704 606 | 8 936 432 |
| TOTAL | 1 196 209 | 2 164 853 | 2 914 943 | 2 422 987 | 8 698 992 | 13 197 | 8 712 189 | 8 957 596 |

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | | 31/12/2014 |
|--------------------------------------|------------|--------------------|------------------|---------|--------------------|-------------------|-----------|------------|
| | <= 3 mois | > 3 mois <= 1an | > 1an <= 5ans | > 5ans | Total en principal | Dettes rattachées | Total | Total |
| Comptes ordinaires créditeurs | 4 487 966 | | | | 4 487 966 | 1 553 | 4 489 519 | 3 811 212 |
| Comptes d'épargne à régime spécial : | 59 410 | | | | 59 410 | | 59 410 | 54 914 |
| à vue | 59 410 | | | | 59 410 | | 59 410 | 54 914 |
| à terme | | | | | | | | |
| Autres dettes envers la clientèle | 523 045 | 417 111 | 841 434 | 138 044 | 1 919 634 | 41 631 | 1 961 265 | 1 712 796 |
| à vue | 15 385 | | | | 15 385 | 0 | 15 385 | 3 248 |
| à terme | 507 660 | 417 111 | 841 434 | 138 044 | 1 904 249 | 41 631 | 1 945 880 | 1 709 548 |
| Valeurs données en pension livrée | | | | | | | | |
| VALEUR AU BILAN | 5 070 421 | 417 111 | 841 434 | 138 044 | 6 467 010 | 43 184 | 6 510 194 | 5 578 922 |

NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | | 31/12/2014 | |
|---|----------------|----------------|----------------|---------------|------------------|--------------------|-------------------|------------------|----------------|
| | <= 3mois | > 3mois | <= 1an | <= 5ans | > 5ans | Total en principal | Dettes rattachées | Total | |
| Bons de caisse | | | | | | | | | |
| Titres du marché interbancaire | | | | | | | | | |
| Titres de créances négociables (1) | 208 000 | 592 000 | 261 974 | 20 000 | 1 081 974 | | 3 122 | 1 085 096 | 988 328 |
| Emprunts obligataires | | | | | | | | | |
| Autres dettes représentées par un titre | | | | | | | | | |
| VALEUR AUBILAN | 208 000 | 592 000 | 261 974 | 20 000 | 1 081 974 | | 3 122 | 1 085 096 | 988 328 |

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIF DIVERS

Comptes de régularisation et passifs divers

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|----------------|----------------|
| Autres passifs (1) | | |
| Opérations de contrepartie (titres de transaction) | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Instruments conditionnels vendus | 24 | 36 |
| Comptes de règlement et de négociation | | |
| Créditeurs divers | 163 320 | 151 880 |
| Versements restant à effectuer sur titres | 10 425 | 7 439 |
| VALEURAUBILAN | 173 769 | 159 355 |
| Comptes de régularisation | | |
| Comptes d'encaissement et de transfert | 31 758 | 28 486 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écart | 278 | 12 |
| Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers | | |
| Produits constatés d'avance | 56 936 | 57 872 |
| Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme | 3 866 | 2 481 |
| Autres charges à payer | 85 823 | 80 788 |
| Autres comptes de régularisation | 1 505 | 2 910 |
| VALEURAUBILAN | 180 166 | 172 549 |
| TOTAL | 353 935 | 331 904 |

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 15 PROVISIONS

| (en milliers d'euros) | Solde au 01/01/2015 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres mouve- ments | Solde au 31/12/2015 |
|--|------------------------|----------------|-----------------------|------------------------------|---------------------------|------------------------|
| Provisions pour engagements de retraite et assimilés | 200 | 2 937 | (2 721) | (251) | 1 | 166 |
| Provisions pour autres engagements sociaux | 1 409 | 637 | (169) | | (1) | 1 876 |
| Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature | 9 876 | 15 834 | | (16 389) | | 9 321 |
| Provisions pour litiges fiscaux (1) | 1 553 | | | (191) | | 1 362 |
| Provisions pour autres litiges | 24 063 | 4 038 | (517) | (2 832) | 1 | 24 753 |
| Provision pour risques pays | | | | | | |
| Provisions pour risques de crédit (2) | 145 339 | 52 169 | | (38 968) | | 158 540 |
| Provisions pour restructurations | | | | | | |
| Provisions pour impôts | | | | | | |
| Provisions sur participations | | | | | | |
| Provisions pour risques opérationnels | 16 367 | 3 147 | | (2 168) | 1 | 17 347 |
| Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3) | 17 205 | 6 080 | | (6 033) | | 17 252 |
| Autres provisions (4) | 23 637 | 23 552 | (6 999) | (14 247) | | 25 944 |
| VALEUR AU BILAN | 239 649 | 108 394 | (10 406) | (81 079) | 2 | 256 561 |

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision collective Bâle II s'établit à 81 754 milliers d'euros (dont 307 milliers de provision collective titrisée). Une provision collective destinée à couvrir les créances restructurées a été enregistrée pour 5 270 milliers d'euros. Quatre provisions filières, viticulture, immobiliers locatifs, cafés hôtellerie restaurant, Bâtiment et Travaux publics, ont été enregistrées en 2015 pour 71 516 milliers d'euros (dont 5 milliers d'euros de provision filière titrisée).

(3) Voir note 16 ci-après

(4) Y compris les provisions pour risques sur DAT au taux progressif pour 10 797 milliers d'euros.

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------------|------------------|
| Plans d'épargne-logement : | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 885 100 | 687 590 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 876 170 | 795 310 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 800 510 | 830 920 |
| Total plans d'épargne-logement | 2 561 780 | 2 313 820 |
| Total comptes épargne-logement | 344 030 | 366 970 |
| TOTAL EN COURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT | 2 905 810 | 2 680 790 |

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|---------------|---------------|
| Plans d'épargne-logement | 5 691 | 8 512 |
| Comptes épargne-logement | 31 853 | 42 623 |
| TOTAL EN COURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGE | 37 544 | 51 135 |

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| (en milliers deuros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------|
| Plans d'épargne-logement : | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 5 042 | 4 622 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 2 931 | 3 412 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 9 279 | 9 171 |
| Total plans d'épargne-logement | 17 252 | 17 205 |
| Total comptes épargne-logement | | |
| TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT | 17 252 | 17 205 |

| (en milliers d'euros) | 01/01/2015 | Dotations | Reprises | 31/12/2015 |
|---|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Plans d'épargne-logement | 17 205 | 6 080 | 6 033 | 17 252 |
| Comptes d'épargne-logement | 0 | | | 0 |
| TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEME | 17 205 | 6 080 | 6 033 | 17 252 |

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2015 est liée à l'actualisation du modèle de calcul. Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions:

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice ou les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------|
| Dette actuarielle au 31/12/N-1 | 38 395 | 31 315 |
| Coût des services rendus sur l'exercice | 2 589 | 2 205 |
| Coût financier | 560 | 933 |
| Cotisations employés | | |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | -421 | |
| Variation de périmètre | -265 | 35 |
| Indemnités de cessation d'activité | 0 | |
| Prestations versées (obligatoire) | -3 077 | -2 069 |
| (Gains) / pertes actuariels | -708 | 5 977 |
| DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N | 37 072 | 38 395 |

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|--------------|--------------|
| Coûts des services rendus | 2 589 | 2 205 |
| Coût financier | 560 | 933 |
| Rendement attendu des actifs | -464 | -936 |
| Coût des services passés | -421 | |
| Amortissement des (Gains) / pertes actuariels (1) | 414 | -3 |
| (Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes | 0 | |
| (Gains) /pertes du(e)s au changement de limitation d'actif | 0 | |
| CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT | 2 677 | 2 199 |

- (1) Depuis le 1^{er} janvier 2013, les écarts actuariels sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

Variations de juste valeur des actifs des régimes

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|---------------|---------------|
| Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1 | 32 216 | 31 227 |
| Rendement attendu des actifs | 464 | 936 |
| Gains / pertes actuariels | 258 | -147 |
| Cotisations payées par l'employeur | 2 712 | 2 235 |
| Cotisations payées par les employés | 0 | |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | 0 | |
| Variation de périmètre | -265 | 35 |
| Indemnités de cessation d'activité | 0 | |
| Prestations payées par le fonds | -3 077 | -2 069 |
| JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N | 32 308 | 32 216 |

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Position Nette

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|----------------|----------------|
| Dette actuarielle au 31/12/N | -37 072 | -38 395 |
| Impact de la limitation d'actifs | 0 | |
| (Gains) et pertes actuariels restant à étaler | 4 598 | 5 978 |
| Juste valeur des actifs fin de période | 32 308 | 32 216 |
| POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIFS AU 31/12/N | -166 | -200 |

Rendement des actifs des régimes

| Rendements des actifs des régimes | 2 015 | 2 014 |
|--|-------|-------|
| Retraite des cadres dirigeants | 1,45% | 3,05% |
| Retraite des présidents | 1,74% | 2,09% |
| Indemnités de fin de carrière dirigeants | 1,45% | 3,05% |

Hypothèses actuarielles utilisées

| Taux d'actualisation | 2 015 | 2 014 |
|--|-------|-------|
| Retraites des cadres dirigeants | 2,05% | 1,45% |
| Retraites des présidents | 1,04% | 1,74% |
| Indemnités de fin de carrière | 2,05% | 1,45% |
| Indemnités de fin de carrière dirigeants | 2,05% | 1,45% |

NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Fonds pour risques bancaires généraux | 97 000 | 79 000 |
| VALEUR AU BILAN | 97 000 | 79 000 |

NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | | 31/12/2014 |
|---|------------|---------|--------|---------------|---------------|--------------------|-------------------|----------------|
| | <= 3mois | > 3mois | <= 1an | <= 5ans | > 5ans | Total en principal | Dettes rattachées | |
| Dettes subordonnées à terme | | | | 77 000 | | 77 000 | 1 063 | 78 063 |
| Euro | | | | 77 000 | | 77 000 | 1 063 | 78 063 |
| Autres devises de l'UE | | | | | | | | |
| Dollar | | | | | | | | |
| Franc suisse | | | | | | | | |
| Yen | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | |
| Titres et emprunts participatifs | | | | | | | | |
| Autres emprunts subordonnés à terme | | | | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | | | | | | | | |
| Euro | | | | | | | | |
| Dollar | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | |
| C/C bloqués des Caisses Locales | | | | | 91 365 | 91 365 | 198 | 91 563 |
| Dépôts de garantie à caractère mutuel | | | | | | | | 8 |
| VALEUR AU BILAN | | | | 77 000 | 91 365 | 168 365 | 1 261 | 169 626 |
| | | | | | | | | 120 691 |

[Les dettes subordonnées doivent être ventilées par monnaie d'émission]

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans

Les dettes subordonnées sont toutes émises en euros et à taux fixe.

Les comptes courants bloqués des Caisses Locales ont été rémunérés sur 2015 de la façon suivante :

- Du 01/01/2015 au 08/06/2015 : 1.07 % (TMO)
- Du 09/06/2015 au 31/12/2015 : 0.87%

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 374 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 4 374 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Détails des dettes subordonnées :

| Dettes subordonnées | Échéance | Nominal | Taux facial |
|---------------------|------------|---------|-------------|
| Radian FR0115996821 | 29/12/2018 | 21 000 | 6,195% |
| Radian FR0117016131 | 26/06/2019 | 33 000 | 6,145% |
| Radian FR0117789661 | 29/12/2019 | 23 000 | 4,545% |

En cas de liquidation de l'émetteur, les titres subordonnés seront remboursés à un prix égal au pair et son remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui.

NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

| (en milliers d'euros) | Capital (1) (2) | Réserve léale | Réserve statutaire | Primes, autres réserves et eport à nouveau (3) (4) | Ecart conversion/ réévaluation | Provisions réglementées et subventions d'investissement | Résultat | Total des capitaux propres |
|--|--------------------|------------------|-----------------------|---|--------------------------------------|--|----------------|----------------------------------|
| Solde au 31 décembre 2013 | 128 732 | 945 698 | | 1 172 413 | | 9 580 | 114 098 | 2 370 521 |
| Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés versés au titre de 2013 | | | | | | | (12 134) | (12 134) |
| Variation de capital (6) | | | | | | | | |
| Variation des primes et réserves (6) | | 76 473 | | 25 491 | | | | 101 964 |
| Affectation du résultat social 2013 | | | | | | | (101 964) | (101 964) |
| Report à nouveau | | | | | | | | |
| Résultat de l'exercice 2014 | | | | | | 119 703 | 119 703 | |
| Autres variations | | | | | | (2 763) | | (2 763) |
| Solde au 31 décembre 2014 | 128 732 | 1 022 171 | | 1 197 904 | | 6 817 | 119 703 | 2 475 326 |
| Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés versés au titre de 2014 | | | | | | | -12 110 | -12 110 |
| Variation de capital | | | | | | | | 0 |
| Variation des primes et réserves | | 80 694 | | 26 899 | | | | 107 593 |
| Affectation du résultat social 2014 | | | | | | | -107 593 | -107 593 |
| Report à nouveau | | | | | | | | 0 |
| Résultat de l'exercice 2015 | | | | | | 123 122 | 123 122 | |
| Autres variations | | | | | | -1 892 | | -1 892 |
| Solde au 31 décembre 2015 | 128 732 | 1 102 865 | 0 | 1 224 803 | 0 | 4 925 | 123 122 | 2 584 446 |

La ligne « autres variation » correspond à une reprise de provision pour investissement d'un montant de 1 892 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Composition du capital social :

29 837 880 parts sociales pour un montant de 91 006 milliers d'euros.

12 369 310 CCA pour un montant de 37 726 milliers d'euros.

Droits de vote :

Les parts sociales confèrent 537 droits de vote

NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------------|------------------|
| Capitaux propres | 2 584 446 | 2 475 326 |
| Fonds pour risques bancaires généraux | 97 000 | 79 000 |
| Dettes subordonnées et titres participatifs | 169 626 | 120 683 |
| Dépôts de garantie à caractère mutuel | | 8 |
| TOTAL DES FONDS PROPRES | 2 851 072 | 2 675 017 |

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

| | solde au 31/12/2015 | Solde au 31/12/2014 |
|---|---|---|
| (en milliers d'euros) | Opérations avec les entreprises liées et les participations | Opérations avec les entreprises liées et les participations |
| Créances | 37 925 | 30 539 |
| Sur les établissements de crédit et institutions financières | | |
| Sur la clientèle (1) | 37 925 | 30 539 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| Dettes | 4 210 | 1 725 |
| Sur les établissements de crédits et institutions financières | | |
| Sur la clientèle | 4 210 | 1 725 |
| Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées | | |
| Engagements donnés | | |
| Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit | | |
| Engagements de financement en faveur de la clientèle | | |
| Garanties données à des établissements de crédit | | |
| Garanties données à la clientèle | | |
| Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise | | |
| Autres engagements donnés | | |

(1) Dont CAAAI pour 9 581 milliers d'euros, SACAM Développement pour 15 853 milliers d'euros et SCI 11-13 Cours du XXX Juillet pour 7 725 milliers d'euros.

NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas conclu, au cours de l'année 2015, de transactions avec les parts liées à des conditions anormales de marché.

NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Euro | | | | |
| Autres devises de l'Union Européenne | 1 074 | 1 074 | 1 393 | 1 393 |
| Franc Suisse | 260 | 260 | 592 | 592 |
| Dollar | 12 021 | 12 021 | 14 742 | 14 742 |
| Yen | 389 | 389 | 242 | 242 |
| Autres devises | 1 603 | 1 602 | 989 | 989 |
| VALEUR BRUTE | 15 347 | 15 346 | 17 960 | 17 956 |
| Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation | | | | |
| Dépréciations | | | | |
| TOTAL | 15 347 | 15 346 | 17 960 | 17 956 |

NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | |
|---|----------------|----------------|---------------|---------------|
| | A recevoir | A livrer | A recevoir | A livrer |
| Opérations de change au comptant | | | | |
| Devises | | | | |
| Euros | | | | |
| Opérations de change à terme | 142 116 | 141 999 | 84 000 | 83 942 |
| Devises | 71 172 | 71 172 | 43 170 | 43 170 |
| Euros | 70 944 | 70 827 | 40 830 | 40 772 |
| Prêts et emprunts en devises | | | | |
| Prêts et emprunts en devises | | | | |
| TOTAL | 142 116 | 141 999 | 84 000 | 83 942 |

NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 |
|--|--------------------------|-------------------------------------|------------------|------------------|
| | Opérations de couverture | Opérations autres que de couverture | Total | Total |
| Opérations fermes | 2 941 352 | 624 009 | 3 565 361 | 2 536 896 |
| Opérations sur marchés organisés (1) | | | | |
| Contrats à terme de taux d'intérêt | | | | |
| Contrats à terme de change | | | | |
| Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers | | | | |
| Autres contrats à terme | | | | |
| Opérations de gré à gré (1) | 2 941 352 | 624 009 | 3 565 361 | 2 536 896 |
| Swaps de taux d'intérêt | 2 941 352 | 624 009 | 3 565 361 | 2 536 896 |
| Autres contrats à terme de taux d'intérêt | | | | |
| Contrats à terme de change | | | | |
| F.R.A. | | | | |
| Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers | | | | |
| Autres contrats à terme | | | | |
| Opérations conditionnelles | 121 689 | 111 568 | 233 257 | 399 605 |
| Opérations sur marchés organisés | | | | |
| Instruments de taux d'intérêt à terme | | | | |
| Achetés | | | | |
| Vendus | | | | |
| Instruments sur actions et indices boursiers à terme | | | | |
| Achetés | | | | |
| Vendus | | | | |
| Instruments de taux de change à terme | | | | |
| Achetés | | | | |
| Vendus | | | | |
| Autres instruments à terme | | | | |
| Achetés | | | | |
| Vendus | | | | |
| Opérations de gré à gré | 121 689 | 111 568 | 233 257 | 399 605 |
| Options de swap de taux | | | | |
| Achetées | | | | |
| Vendues | | | | |
| Instruments de taux d'intérêt à terme | | | | |
| Achetés | 120 086 | 418 | 120 504 | 203 895 |
| Vendus | 1 603 | 418 | 2 021 | 1 788 |
| Instruments de taux de change à terme | | | | |
| Achetés | | 55 366 | 55 366 | 96 961 |
| Vendus | | 55 366 | 55 366 | 96 961 |
| Instruments sur actions et indices boursiers à terme | | | | |
| Achetés | | | | |
| Vendus | | | | |
| Autres instruments à terme conditionnels | | | | |
| Achetés | | | | |
| Vendus | | | | |
| Dérivés de Crédit | | | | |
| Contrats de dérivés de crédit | | | | |
| Achetés | | | | |
| Vendus | | | | |
| TOTAL | 3 063 041 | 735 577 | 3 798 618 | 2 936 501 |

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

| (en milliers d'euros) | Total 31/12/2015 | | | Dont opérations effectuées de gré à gré | | | Dont opérations sur marchés organisés et assimilés | | |
|---|---------------------|------------------|----------------|--|------------------|----------------|--|-----------------|---------|
| | <= 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans | <= 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans | <= 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
| | | | | | | | | | |
| Futures | | | | | | | | | |
| Options de change | | | | | | | | | |
| Options de taux | | | | | | | | | |
| Opérations fermes en devise sur marchés organisés | | | | | | | | | |
| F.R.A. | | | | | | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | 597 544 | 2 303 057 | 664 759 | 597 544 | 2 303 057 | 664 759 | | | |
| Caps, Floors, Collars | | 4 043 | 118 483 | | 4 043 | 118 483 | | | |
| Forward taux | | | | | | | | | |
| Opérations fermes sur actions et indices | | | | | | | | | |
| Opérations conditionnelles sur actions et indices | 110 731 | | | 110 731 | | | | | |
| Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux | | | | | | | | | |
| Dérivés de crédit | | | | | | | | | |
| Sous total | 708 275 | 2 307 100 | 783 242 | 708 275 | 2 307 100 | 783 242 | | | |
| Swaps de devises | | | | | | | | | |
| Opérations de change à terme | 283 735 | | 380 | | | | | | |
| Sous total | 283 735 | 380 | | | | | | | |
| TOTAL | 992 010 | 2 307 480 | 783 242 | 708 275 | 2 307 100 | 783 242 | | | |

| (en milliers d'euros) | Total 31/12/2014 | | | Dont opérations effectuées de gré à gré | | | Dont opérations sur marchés organisés et assimilés | | |
|---|---------------------|------------------|----------------|--|------------------|----------------|--|-----------------|---------|
| | <= 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans | <= 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans | <= 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
| | | | | | | | | | |
| Futures | | | | | | | | | |
| Options de change | | | | | | | | | |
| Options de taux | | | | | | | | | |
| Opérations fermes en devise sur marchés organisés | | | | | | | | | |
| F.R.A. | | | | | | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | 179 056 | 2 018 869 | 338 971 | 179 056 | 2 018 869 | 338 971 | | | |
| Caps, Floors, Collars | | 3 576 | 202 107 | | 3 576 | 202 107 | | | |
| Forward taux | | | | | | | | | |
| Opérations fermes sur actions et indices | | | | | | | | | |
| Opérations conditionnelles sur actions et indices | 193 921 | | | 193 921 | | | | | |
| Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux | | | | | | | | | |
| Dérivés de crédit | | | | | | | | | |
| Sous total | 372 977 | 2 022 445 | 541 078 | 372 977 | 2 022 445 | 541 078 | | | |
| Swaps de devises | | | | | | | | | |
| Opérations de change à terme | 158 058 | | 9 884 | | | | | | |
| Sous total | 158 058 | 9 884 | | | | | | | |
| TOTAL | 531 035 | 2 032 329 | 541 078 | 372 977 | 2 022 445 | 541 078 | | | |

26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

| Opérations sur instruments financiers à terme - Juste valeur | | | | |
|--|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | |
| | Total juste valeur | Encours notionnel | Total juste valeur | Encours notionnel |
| Futures | | | | |
| Options de change | | | | |
| Opérations fermes en devise sur marchés organisés | | | | |
| Options de taux | | | | |
| F.R.A. | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | (90 644) | 3 565 361 | (69 697) | 2 536 895 |
| Forward taux | | | | |
| Caps, Floors, Collars | 149 | 122 525 | 1 131 | 205 682 |
| Opérations fermes sur actions et indices | | | | |
| Opérations conditionnelles sur actions et indices | | | | |
| Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux | | | | |
| Dérivés de crédit | | | | |
| Sous Total | (90 495) | 3 687 242 | (68 566) | 2 742 577 |
| Swaps de devises | | | | |
| Opérations de change à terme | | 284 115 | | 167 942 |
| TOTAL | (90 495) | 3 971 357 | (68 566) | 2 910 519 |

26.3 Informations sur les swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

| (en milliers d'euros) | Position ouverte isolée | Micro-couverture | Macro-couverture | Swaps de transaction |
|----------------------------|-------------------------|------------------|------------------|----------------------|
| Contrats d'échange de taux | 623 365 | 351 283 | 2 590 069 | |
| Contrats assimilés (1) | | | | |

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Aucun transfert de contrats d'échange de taux d'intérêt entre deux catégories de portefeuille.

| Ancien portefeuille (en milliers d'euros) | Nouveau portefeuille | | | | Classification au 31/12/2015 | | | |
|--|-------------------------|------------------|------------------|----------------------|------------------------------|------------------|------------------|----------------------|
| | Position ouverte isolée | Micro-couverture | Macro-couverture | Swaps de transaction | Position ouverte isolée | Micro-couverture | Macro-couverture | Swaps de transaction |
| Position ouverte isolée | | | | | | | | |
| Micro-couverture | | | | | | | | |
| Macro-couverture | | | | | | | | |
| Swaps de transaction | | | | | | | | |

NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

| (en milliers d'euros) | | | 31/12/2015 | | 31/12/2014 |
|----------------------------------|------------------|--------------------------|------------------------------------|--------------------------|------------------------------------|
| | Notation interne | Valeur de marché (en K€) | Risque de crédit Potentiel (en K€) | Valeur de marché (en K€) | Risque de crédit Potentiel (en K€) |
| Etablissements financiers | | | | | |
| CREDIT AGRICOLE S.A. | CAM | -111 995 | 21 334 | -117 130 | 12 980 |
| Autres Etablissement Financier | | -79 516 | 16 813 | -69 795 | 5 591 |
| BNP | B+ | -32 479 | 4 521 | -47 335 | 7 389 |
| SOCIETE GENERALE | B | -8 995 | 1 571 | -16 356 | 2 036 |
| BPCE NATIXIS | B | -4 784 | 1 417 | -6 208 | 2 100 |
| BARCLAYS | B | -17 729 | 1 533 | -23 197 | 2 303 |
| Autres (1) | | -971 | 0 | -1 574 | 950 |
| TOTAL | | 21 500 | 24 741 | 24 282 | 2 620 |
| | | -90 495 | 46 075 | -92 848 | 15 600 |

(1) Ce montant correspond à 72 swaps souscrits par la clientèle et retournés à l'identique auprès de Crédit Agricole CACIB

NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|-------------------|-------------------|
| Engagements donnés | 3 457 912 | 3 265 613 |
| Engagements de financement | 2 050 157 | 1 867 611 |
| Engagements en faveur d'établissements de crédit | 112 116 | 31 795 |
| Engagements en faveur de la clientèle | 1 938 041 | 1 835 816 |
| Ouverture de crédits confirmés | 1 217 513 | 1 305 501 |
| - Ouverture de crédits documentaires | 4 852 | 8 505 |
| - Autres ouvertures de crédits confirmés | 1 212 661 | 1 296 996 |
| Autres engagements en faveur de la clientèle | 720 528 | 530 315 |
| Engagements de garantie | 1 405 114 | 1 395 104 |
| Engagements d'ordre d'établissements de crédit | 940 481 | 940 481 |
| Confirmations d'ouverture de crédits documentaires | | |
| Autres garanties (1) | 940 481 | 940 481 |
| Engagements d'ordre de la clientèle | 464 633 | 454 623 |
| Cautions immobilières | 105 918 | 75 549 |
| Autres garanties d'ordre de la clientèle | 358 715 | 379 074 |
| Engagements sur titres | 2 641 | 2 898 |
| Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise | | |
| Autres engagements à donner | 2 641 | 2 898 |
| Engagements reçus | 5 191 844 | 4 856 204 |
| Engagements de financement | 107 343 | 100 075 |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 107 343 | 100 075 |
| Engagements reçus de la clientèle | | |
| Engagements de garantie | 5 081 860 | 4 753 231 |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 1 624 548 | 1 347 320 |
| Engagements reçus de la clientèle | 3 457 312 | 3 405 911 |
| Garanties reçues des administrations publiques et assimilées | 272 071 | 306 366 |
| Autres garanties reçues | 3 185 241 | 3 099 545 |
| Engagements sur titres | 2 641 | 2 898 |
| Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise | | |
| Autres engagements reçus | 2 641 | 2 898 |

- (1) Dont 362 026 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 578 455 milliers d'euros

NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2015, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a apporté 4 626 440 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 580 507 milliers d'euros en 2014. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a apporté :

- 2 649 924 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 623 846 milliers d'euros en 2014
- 619 392 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 685 049 milliers d'euros en 2014;
- 1 357 124 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 271 612 milliers d'euros en 2014 .

NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES NEANT

NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL NEANT

NOTE 32 OPERATIONS DE DESendettement DE FAIT ET DE TITRISATION

32.1 Désendettement de fait

NEANT

32.2 Titrisation

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 353 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations Senior pour 306,2 millions d'euros et des titres subordonnés pour 49,8 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine donne une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, qui génère la constitution d'un dépôt de garantie par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans le FCT lorsque ce dernier constate des créances en défaut au sens du FCT sur le portefeuille de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Le dépôt de garantie se traduira par la comptabilisation d'une créance sur le FCT à l'actif de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Cette créance donnera lieu à dépréciation en fonction de l'appréciation par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine du risque sur les créances titrisées en défaut au sens du FCT (selon la méthodologie de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine).

Du fait de la constatation de la créance, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est toujours exposée au risque de crédit des créances cédées. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine peut maintenir des provisions filières/collectives pour toutes les créances, qu'elles soient cédées ou non.

NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|----------------|----------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 5 887 | 7 167 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 47 235 | 53 073 |
| Sur opérations avec la clientèle | 505 263 | 511 657 |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe | 17 810 | 21 051 |
| Produit net sur opérations de macro-couverture | | |
| Sur dettes représentées par un titre | 184 | 216 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 0 | 4 576 |
| Intérêts et produits assimilés | 576 379 | 597 740 |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 5 859 | 7 018 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 147 556 | 154 039 |
| Sur opérations avec la clientèle | 79 703 | 69 265 |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe | 25 716 | 41 137 |
| Charge nette sur opérations de macro-couverture | | |
| Sur dettes représentées par un titre | 8 278 | 10 863 |
| Autres intérêts et charges assimilées | 6 | 23 |
| Intérêts et charges assimilées | 267 118 | 282 345 |
| TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1) | 309 261 | 315 395 |

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2015 est de – 4 364 milliers d'euros, il était de – 4 360 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 34 REVENUS DES TITRES

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------|
| Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme | 23 875 | 22 374 |
| Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille | | 104 |
| Opérations diverses sur titres | | |
| TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES | 23 875 | 22 478 |

NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 | | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 774 | -89 | 685 | 810 | -160 | 650 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 27 407 | -35 460 | -8 053 | 34 541 | -29 512 | 5 029 |
| Sur opérations avec la clientèle | 65 717 | -1 479 | 64 238 | 64 423 | -1 440 | 62 983 |
| Sur opérations sur titres | | | 0 | | | 0 |
| Sur opérations de change | 170 | | 170 | 158 | | 158 |
| Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan | 686 | -87 | 599 | 713 | -7 | 706 |
| Sur prestations de services financiers | 144 565 | -12 562 | 132 003 | 140 281 | -12 551 | 127 730 |
| Provisions pour risques de commissions | 2 474 | -1 213 | 1 261 | 2 631 | -1 074 | 1 557 |
| TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS | 241 793 | -50 890 | 190 903 | 243 557 | -44 744 | 198 813 |

NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|----------------|----------------|
| Solde des opérations sur titres de transaction | | |
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés | 77 | 552 |
| Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme | (1 579) | (4 030) |
| GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS | (1 502) | (3 478) |

NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|--------------|
| Titres de placement | | |
| Dotations aux dépréciations | (1 198) | (130) |
| Reprises de dépréciations | 714 | 879 |
| Dotation ou reprise nette aux dépréciations | (484) | 749 |
| Plus-values de cession réalisées | 11 932 | 8 350 |
| Moins-values de cession réalisées | | (1 090) |
| Solde des plus et moins-values de cession réalisées | 11 932 | 7 260 |
| Frais d'acquisition | (3) | (28) |
| SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT | 11 445 | 7 981 |
| Titres de l'activité de portefeuille | | |
| Dotations aux dépréciations | | |
| Reprises de dépréciations | | |
| Dotation ou reprise nette aux dépréciations | | |
| Plus-values de cession réalisées | | |
| Moins-values de cession réalisées | | |
| Solde des plus et moins-values de cession réalisées | | |
| SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE | | |
| GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS | 11 445 | 7 981 |

NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|----------------|----------------|
| Produits divers | 818 | 232 |
| Quote part des opérations faites en commun | | |
| Refacturation et transfert de charges | 2 117 | 1 741 |
| Reprises de provisions | | |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 2 935 | 1 973 |
| Charges diverses | (844) | (783) |
| Quote part des opérations faites en commun | (2 190) | (2 230) |
| Refacturation et transfert de charges | | |
| Dotations de provisions | | |
| Autres charges d'exploitation bancaire | (3 034) | (3 013) |
| TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE | (99) | (1 040) |

NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------------|------------------|
| Frais de personnel: | | |
| Salaires et traitements | (100 880) | (96 208) |
| Charges sociales | (43 409) | (41 581) |
| - Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations dé | (12 784) | (11 973) |
| Intéressement et participation | (20 300) | (19 751) |
| Impôts et taxes sur rémunérations | (20 203) | (19 471) |
| Total des charges de personnel | (184 792) | (177 011) |
| Refacturation et transferts de charges de personnel | 4 352 | 4 268 |
| Frais de personnel nets | (180 440) | (172 743) |
| Frais administratifs: | | |
| Impôts et taxes (1) | (12 338) | (13 951) |
| Services extérieurs et autres frais administratifs | (86 372) | (82 239) |
| Total des charges administratives | (98 710) | (96 190) |
| Refacturation et transferts de charges administratives | 943 | 1 326 |
| Frais administratifs nets | (97 767) | (94 864) |
| CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION | (278 207) | (267 607) |
| (1) Dont 378 milliers d'euros au titre du fonds de résolution | | |
| (1) Dont 378 milliers d'euros au titre du fonds de résolution | | |

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé et des exercices, un montant de 3 864 milliers d'euros a été accordé à la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé entièrement au 31 décembre 2015 pour les dépenses suivantes :

- 918 milliers d'euros d'investissements d'innovation dans le but d'améliorer son offre de service et son efficacité commerciale.
- 3020 milliers d'euros pour le financement de nouveaux projets de développement de la Caisse régionale.
- 321 milliers d'euros pour les travaux d'aménagement et d'amélioration des conditions de travail.

Effectif moyen

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

| Catégorie de personnel | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------------------|--------------|--------------|
| Cadres | 502 | 493 |
| Non cadres | 1 875 | 1 840 |
| TOTAL | 2 377 | 2 333 |

Rémunération des dirigeants

(en milliers d'euros)

| Rémunération à court terme | 3067 |
|-------------------------------------|-------|
| Conseil de Direction | 2 841 |
| Conseil d'Administration | 226 |
| Rémunération postérieure à l'emploi | 1545 |
| Conseil de Direction (*) | 1 441 |
| Conseil d'Administration | 104 |

(*) y compris IFC : 157 milliers d'euros

NOTE 40 COUT DU RISQUE

Coût du risque

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------------|------------------|
| Dotations aux provisions et dépréciations | (216 041) | (209 115) |
| Dépréciations sur créances douteuses | (127 250) | (130 885) |
| Autres provisions et dépréciations (6) | (88 791) | (78 230) |
| Reprises des provisions et dépréciations | (205 864) | 175 131 |
| Reprises des dépréciations de créances douteuses (1) | 134 529 | 120 581 |
| Autres reprises de provisions et dépréciations (2) (5) | 71 335 | 54 550 |
| Variation des provisions et dépréciations | (10 177) | (33 984) |
| Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3) | (7 880) | (3 720) |
| Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4) | (15 693) | (15 025) |
| Décote sur prêts restructurés | (226) | (154) |
| Récupérations sur créances amorties | 1 500 | 2 892 |
| Autres pertes | | (2) |
| Autres produits | 5 385 | |
| COÛTDURISQUE | (27 091) | (49 993) |

(1) Dont 12 759 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises

Dont 2 417 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises

(2) Dont 517 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 860 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 12 759 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(5) Dont 5 385 milliers relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch), versés (ou à payer) à Crédit Agricole SA pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

(6) Dont 5 385 milliers relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie globale (Switch), reçus (ou à recevoir) de Crédit Agricole SA suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|----------------|-----------------|
| Immobilisations financières | | |
| Dotations aux dépréciations | (1 037) | (4 897) |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | (1 037) | (4 897) |
| Reprises des dépréciations | 1 918 | 16 116 |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | 1 918 | 16 116 |
| Dotation ou reprise nette aux dépréciations | 881 | 11 219 |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | 881 | 11 219 |
| Plus-values de cession réalisées | 0 | 33 |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | 0 | 33 |
| Moins-values de cession réalisées | (15) | (13 996) |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | (15) | (13 996) |
| Pertes sur créances liées à des titres de participation | | |
| Solde des plus et moins-values de cession | (15) | (13 963) |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | (15) | (13 963) |
| Solde en perte ou en bénéfice | 866 | (2 744) |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | | |
| Plus-values de cessions | 151 | 1 160 |
| Moins-values de cessions | (99) | (226) |
| Solde en perte ou en bénéfice | 52 | 934 |
| RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES | 918 | (1 810) |

NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Néant

NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2015 s'élève à 72 644 milliers d'euros
La totalité de l'impôt provient du résultat ordinaire.

NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine exerce la totalité de son activité en France et dans le secteur de la Banque de proximité. Ceci implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas à être ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zones géographiques.

**NOTE 45 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES
NEANT**

**NOTE 46 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA
CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**

NEANT

NOTE 47 AFFECTATION DES RESULTATS

En fonction du taux de rémunération des parts sociales qui sera fixé le 15 juin 2016, l'Assemblée Générale décidera d'affecter ce montant de la manière suivante :

- si le taux de rémunération des parts sociales est égal à 1,70% :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Bénéfice net 2015 | 123 122 |
| Report à nouveau | 0 |
| Total à affecter | 123 122 |
| Réserves spéciale ménénat | 0 |
| Intérêts aux parts sociales | 1 547 |
| Dividendes CCA | 10 638 |
| Réserve légale | 83 203 |
| Réserves générales | 27 734 |

- si le taux de rémunération des parts sociales est égal à 1,07% :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Bénéfice net 2015 | 123 122 |
| Report à nouveau | 0 |
| Total à affecter | 123 122 |
| Réserves spéciale ménénat | 0 |
| Intérêts aux parts sociales | 974 |
| Dividendes CCA | 10 638 |
| Réserve légale | 83 633 |
| Réserves générales | 27 878 |

NOTE 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX COMPTES INDIVIDUELS

AUDIAL

ERNST & YOUNG et Autres

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
d'Aquitaine**
Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

| | |
|--|--|
| AUDIAL 21, avenue Ariane B.P. 20023 33702 Mérignac Cedex S.A. au capital de € 300 000 | ERNST & YOUNG et Autres Hangar 16 - Entrée 1 Quai de Bacalan 33070 Bordeaux Cedex S.A.S. à capital variable |
| Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Bordeaux | Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles |

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine
Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes compliables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous avons vérifié leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.12 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et Informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Mérignac et Bordeaux, le 4 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL

ERNST & YOUNG et Autres



Frédéric Quennepolx



Frank Astvieux

**RAPPORT SPECIAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS ET
ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
d'Aquitaine**
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2015

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

AUDIAL
21, avenue Ariane
B.P. 20023
33702 Mérignac Cedex
S.A. au capital de € 300.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Bordeaux

ERNST & YOUNG et Autres
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2015

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprecier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 Avec la S.A.S. Diode Invest

Personnes concernées

La Caisse régionale d'Aquitaine, actionnaire.
M. Jack BOUIN, président.

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse régionale.

Modalités

L'avance en compte courant consentie à la S.A.S. Diode Invest a été reconduite jusqu'au 26 novembre 2016 à hauteur de 80 000 €. L'avance se renouvelle par tacite reconduction pour des périodes de une année et ce jusqu'à son remboursement intégral par la S.A.S. Diode Invest. L'avance est rémunérée au TCI 1 an. Les intérêts produits par cette avance s'élèvent au total à 405,79 € sur l'exercice 2015.

Motifs Justifiant de l'intérêt de cette convention pour la Caisse régionale

Le conseil a motivé cette convention de la façon suivante : « Avance consentie par la Caisse régionale, associé majoritaire de la S.A.S. Diode Invest, pour permettre la poursuite de son développement et le règlement des charges de fonctionnement inhérentes à son activité ».

1.2 Avec la S.C.I. IMMOCAM 47

Personne concernée

La Caisse régionale d'Aquitaine, associée et gérante.

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse régionale.

Modalités

L'avance en compte courant de la S.C.I. IMMOCAM 47 accordée par votre Caisse régionale d'un montant de 150 000€ a été reconduite jusqu'au 31 mai 2016. L'avance est rémunérée au taux TCI 1 an. Les intérêts produits par cette avance au 31 décembre 2015 s'élèvent au total à 750 €.

Motifs Justifiant de l'intérêt de cette convention pour la Caisse régionale

Le conseil a motivé cette convention de la façon suivante : « Avance consentie par la Caisse régionale, associé majoritaire de la S.C.I. IMMOCAM 47, pour permettre le règlement des charges de fonctionnement inhérentes à son activité ».

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Avec la S.A.S. Diode Invest

Personnes concernées

La Caisse régionale d'Aquitaine, actionnaire.

M. Jack BOUIN, président.

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse régionale.

Modalités

L'avance en compte courant de 121 000 € consentie à S.A.S. Diode Invest en 2014 et échue au 26 novembre 2015 s'établissait à 80 000 € à cette date suite au remboursement anticipé de 41 000 € au 30 septembre 2015. L'avance a été rémunérée au TCI 1 an. Les intérêts s'élèvent au total à 405,79 € sur l'exercice 2015.

2.2. Avec la S.C.I. IMMOCAM 47**Personne concernée**

La Caisse régionale d'Aquitaine, associée et gérante.

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse régionale.

Modalités

L'avance en compte courant consentie à la S.C.I. IMMOCAM 47 et échue au 31 mai 2015 s'établissait à 150 000 €. L'avance a été rémunérée au TCI 1 an et les intérêts se sont élevés au total à 750 € sur l'exercice 2015.

2.3. Avec la SEM Route des Lasers**Personne concernée**

M. Rémy GARUZ, administrateur.

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse régionale.

Modalités

La Caisse régionale détient 150 000 € d'avances en comptes courants rémunérées au taux de 0,93 %. Les intérêts de cette avance se sont élevés à 1 395 € au titre de 2015.

2.4. Avec le Directeur Général de la Caisse régionale d'Aquitaine**Personnes concernées**

La Caisse régionale d'Aquitaine

M. Jack BOUIN, Directeur Général.

Nature et objet

Suspension du contrat de travail.

Modalités

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale d'Aquitaine, en date du 29 mars 2013, a décidé de formaliser avec Monsieur Jack BOUIN, compte tenu de son ancienneté dans le groupe, un contrat de travail en tant que Directeur Général Adjoint à compter du 1^{er} avril 2013, et de suspendre ce contrat à cette même date afin de formaliser un mandat social de Directeur Général.

Dans ce cadre, sa rémunération en tant que Directeur Général Adjoint a été suspendue au niveau prévu par son contrat de travail et, en cas de réactivation de son contrat de travail, sa rémunération annuelle fixe serait revalorisée sur la base de l'évolution de la rémunération moyenne des Directeurs généraux adjoints des caisses régionales.

En cas de réactivation du contrat de travail suspendu, il est également prévu que la durée de son activité en qualité de mandataire social soit ajoutée à l'ancienneté acquise au titre du contrat de travail pour le calcul de toutes les indemnités et autres avantages dus au titre du contrat de travail.

Le Directeur Général, en sus des retraites légales et complémentaires obligatoires, bénéficie d'un régime supplémentaire de retraite selon les modalités fixées par le règlement du régime de retraite des cadres de direction des caisses régionales.

Mérignac et Bordeaux, le 4 mars 2016

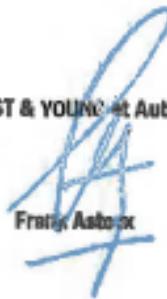
Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL



Frédéric Quennepoix

ERNST & YOUNG et Autres



Frantz Aabæk

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2015

Arrêtés par le Conseil d'administration
de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine en date du 21 janvier 2016
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale en date du 22 mars 2016

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Elle est immatriculée au RCS de bordeaux sous le numéro 434 651 246 et son siège social est situé 304, boulevard du Président Wilson à Bordeaux.

Depuis le 26/11/2009, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine n'est plus cotée à l'Euronext Paris.

Sont rattachées à la Caisse régionale d'Aquitaine, 103 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale d'Aquitaine est un établissement de crédit, de code NAF 6419Z, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse régionale d'Aquitaine fait partie avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole.

Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 29,31 % du capital de la Caisse régionale d'Aquitaine suite à une souscription de Certificats Coopératifs d'Association.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,8 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 150 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancre local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

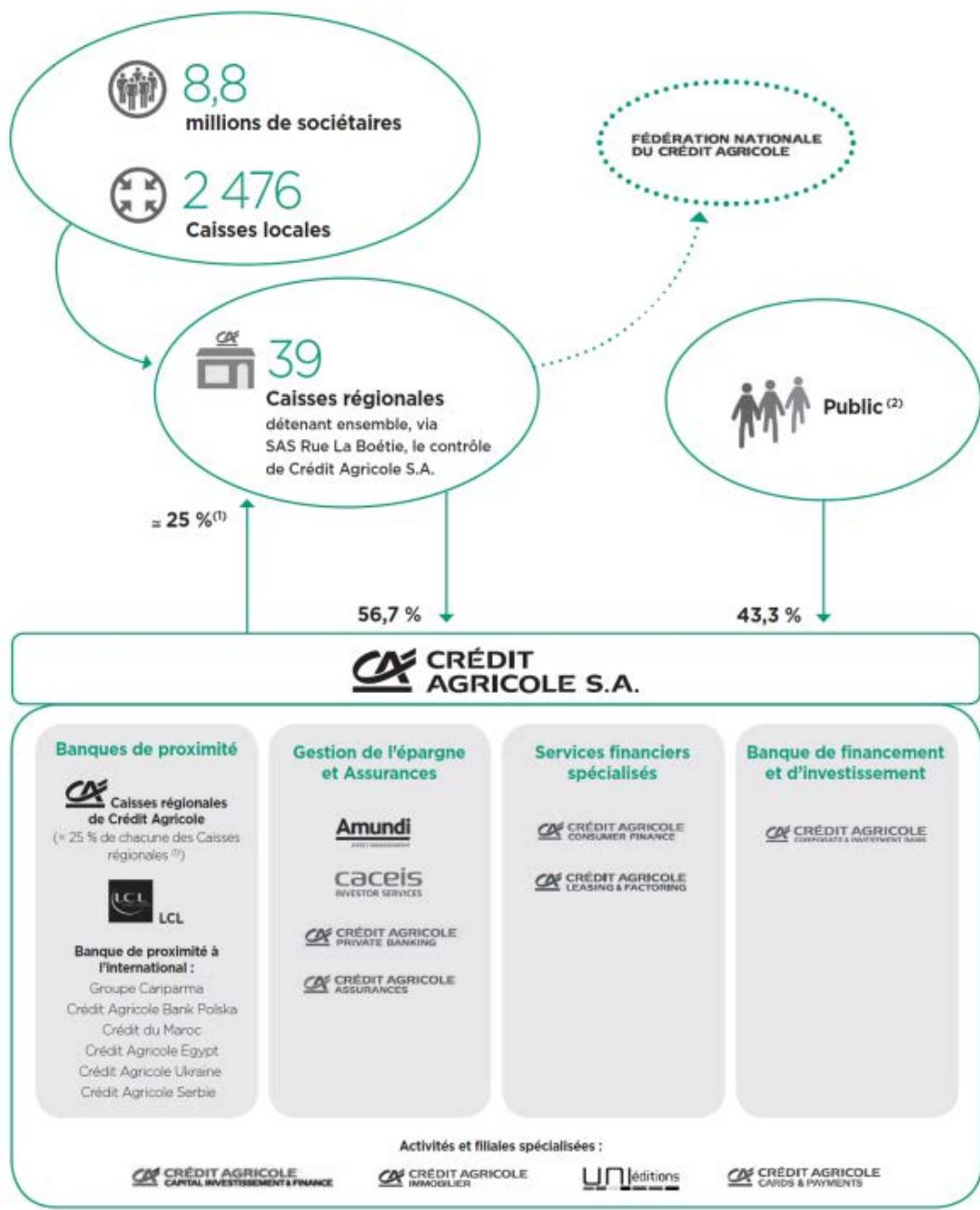
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

»» Organisation du Groupe (au 31 décembre 2015)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

(2) Y compris autocontrôle.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les

excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est

rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

➤ Informations relatives aux parties liées

- Depuis 2005, la Caisse régionale intègre dans son périmètre de consolidation la société CA Grands Crus. Cette société est consolidée par mise en équivalence.

Elle a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée, et est immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 11 avril 2003 sous le numéro 447 963 539.

Son siège social est situé à Paris, 100 boulevard du Montparnasse.

La répartition entre les actionnaires est la suivante :

| Associés | Nombre d'actions de 10€ | % de détention du capital |
|------------------|-------------------------|---------------------------|
| CACIF | 11 204 000 | 54,02 % |
| CRCA d'Aquitaine | 4 444 480 | 21,43 % |
| CRCA Languedoc | 648 234 | 3,12 % |
| Predica | 4 444 480 | 21,43 % |
| TOTAUX | 20 741 194 | 100,00 % |

Par l'intermédiaire de CA Grands Crus, le groupe Crédit Agricole s'est porté acquéreur d'actifs viticoles conformément à sa stratégie d'investissements patrimoniaux.

- Les parts sociales de la Caisse régionale sont détenues par les Caisses Locales à hauteur de 90.906 K€. Un transfert des comptes courants ordinaires vers les comptes courants bloqués a été effectué en 2015 pour 14.693 K€ portant l'encours total des comptes courants bloqués de Caisses locales à 57.313 K€. Ce qui porte l'encours des comptes courants bloqués et BMTN à 91.365 K€.
Depuis 2015, les Caisses Locales ont souscrit des BMTN à hauteur de 34.052 K€.
L'ensemble de ces éléments a fait l'objet d'une élimination intra-groupe.
- Depuis juin 2010, la Caisse régionale consolide ses filiales immobilières, Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière et Crédit Agricole Aquitaine Immobilier. Ces sociétés sont détenues à 100% par la holding AQUITAIN IMMOBILIER INVESTISSEMENT (A2I), créée en 2013. Toutes ces filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
- La Caisse régionale détient 40 millions d'euros, soit 99,99%, du fonds dédié AQUITAUX RENDEMENT créé en juin 2011. Il est consolidé selon la méthode de l'intégration globale depuis le 30 juin 2011.
Les informations relatives à ce fonds sont mentionnées dans le paragraphe 12.1.3.
- Concernant l'information relative aux parties liées que sont les principaux dirigeants, les rémunérations sont citées dans le paragraphe 7.6.
- Les engagements donnés à Crédit Agricole S.A au titre des conventions de garantie sont les suivants :
 - sur les fonds propres : 2.456.400 K€
 - SWITCH : 940.481 K€

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Notes | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité (1) |
|--|-------------|----------------|----------------------------|
| Intérêts et charges assimilées | 4.1 | 327 679 | 333 321 |
| Commissions (produits) | 4.2 | 240 366 | 241 957 |
| Commissions (charges) | 4.2 | -50 897 | -44 743 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 4.3 | -2 525 | -6 313 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 4.4 | 35 797 | 27 420 |
| Produits des autres activités | 4.5 | 10 650 | 15 065 |
| Charges des autres activités | 4.5 | -3 507 | -4 704 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | | 557 563 | 562 003 |
| Charges générales d'exploitation | 4.6-7.4-7.6 | -286 064 | -276 263 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 4.7 | -13 996 | -13 562 |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | | 257 503 | 272 178 |
| Coût du risque | 4.8 | -27 221 | -50 170 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 230 282 | 222 008 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 6.15 | -1 150 | -3 817 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 4.9 | 50 | 776 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | 6.18 | -60 | -718 |
| RESULTAT AVANT IMPOT | | 229 122 | 218 249 |
| Impôts sur les bénéfices | 4.10 | -76 751 | -70 307 |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | | | 0 |
| RESULTAT NET | | 152 371 | 147 942 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | | 0 |
| RESULTAT NET PART DU GROUPE | | 152 371 | 147 942 |

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité (1) |
|---|-------|----------------|----------------------------|
| Résultat net | | 152 371 | 147 942 |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi | 4.11 | 966 | -6 124 |
| Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés | 4.11 | | |
| capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence | | 966 | -6 124 |
| capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence | 4.11 | | |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence | 4.11 | -332 | 2 109 |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | 4.11 | | 0 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | | 634 | -4 015 |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | 4.11 | | |
| Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente | 4.11 | -1 303 | 3 897 |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | 4.11 | 528 | 328 |
| Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés | 4.11 | | |
| capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence | | -775 | 4 225 |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence | 4.11 | 1 253 | 2 826 |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence | 4.11 | 2 368 | -895 |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | 4.11 | 217 | 0 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | | 3 063 | 6 156 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres | | 3 697 | 2 141 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | 156 068 | 150 083 |
| Dont part du Groupe | | 156 068 | 150 083 |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle | | 0 | 0 |

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

BILAN ACTIF

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <i>Notes</i> | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité (1) | 01/01/2014 Retraité (1) |
|--|---------------------|-------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Caisse, banques centrales | 6.1 | 97 542 | 91 247 | 98 197 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.2-6.8 | 22 317 | 25 395 | 25 659 |
| Instruments dérivés de couverture | 3.2-3.4 | 1 459 | 1 725 | 6 999 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 6.4-6.6-6.7-6.8 | 1 687 528 | 1 625 301 | 1 559 047 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 3.1-3.3-6.5-6.7-6.8 | 1 051 335 | 1 122 569 | 984 335 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 3.1-3.3-6.5-6.7-6.8 | 15 603 439 | 14 653 899 | 14 564 842 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 51 666 | 70 552 | 57 456 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 6.7-6.8-6.10 | 771 462 | 690 695 | 575 735 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 6.13 | 98 175 | 103 855 | 89 051 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 6.14 | 266 882 | 261 277 | 327 897 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | 0 | 0 | 0 |
| Participation aux bénéfices différée | | 0 | 0 | 0 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 6.15 | 42 440 | 42 121 | 43 112 |
| Immeubles de placement | 6.16 | 6 291 | 6 445 | 3 262 |
| Immobilisations corporelles | 6.17 | 90 753 | 86 470 | 93 978 |
| Immobilisations incorporelles | 6.17 | 2 709 | 2 680 | 2 690 |
| Ecart d'acquisition | 6.18 | 1 613 | 1 673 | 2 391 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 19 795 611 | 18 785 904 | 18 434 651 |

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

BILAN PASSIF

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <i>Notes</i> | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité (1) | 01/01/2014 Retraité (1) |
|---|--------------|-------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Banques centrales | 6.1 | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.2 | 57 256 | 60 218 | 48 387 |
| Instruments dérivés de couverture | 3.2-3.4 | 80 505 | 56 856 | 70 035 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 3.3-6.10 | 8 703 202 | 8 908 833 | 9 032 194 |
| Dettes envers la clientèle | 3.1-3.3-6.10 | 6 505 216 | 5 572 754 | 5 271 842 |
| Dettes représentées par un titre | 3.2-3.3-6.11 | 1 065 096 | 968 328 | 942 976 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | | |
| Passifs d'impôts courants et différés | 6.13 | 271 | 383 | |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 6.14 | 280 886 | 264 141 | 289 867 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | | | | |
| Provisions | 6.19 | 96 927 | 96 241 | 77 324 |
| Dettes subordonnées | 3.2-3.3-6.11 | 77 596 | 77 480 | 77 359 |
| TOTAL DETTES | | 16 866 955 | 16 005 234 | 15 809 984 |
| CAPITAUX PROPRES | | 2 928 656 | 2 780 670 | 2 624 666 |
| Capitaux propres - part du Groupe | | 2 928 655 | 2 780 669 | 2 624 665 |
| Capital et réserves liées | | 1 127 428 | 1 123 437 | 1 105 654 |
| Réserves consolidées | | 1 603 913 | 1 468 043 | 1 350 959 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | 44 944 | 41 247 | 39 107 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Résultat de l'exercice | | 152 371 | 147 942 | 128 945 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 1 | 1 | 1 |
| TOTAL DU PASSIF | | 19 795 611 | 18 785 904 | 18 434 651 |

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| | Part du Groupe | | | | | | | | | | Participations ne donnant pas le contrôle | | | | |
|---|---------------------------|---|-------------------------------------|--|---|---|---|--------------|--|---|---|---|------------------|-----------------------------|--|
| | Capital et réserves liées | | | | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | Résultat net | Capital réserves consolidées et résultat | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | Capitaux propres | Capitaux propres consolidés | |
| | Capital | Primes et Réserves consolidées liées au capital (1) | Elimination des titres auto-détenus | Autres instruments de capitaux propres | Total Capital et Réserves consolidées | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | | | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | | | | |
| (en milliers d'euros) | | | | | | | | | | | | | | | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2014 Publié | 129 466 | 2 455 403 | | | 2 584 869 | -2 501 | 41 608 | 39 107 | 2 623 976 | | | 0 | 0 | 2 623 976 | |
| Impacts IFRIC 21 | 690 | | | | 690 | | 0 | 690 | | | 0 | 0 | 0 | 690 | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2014 Retraité (2) | 129 466 | 2 456 093 | 0 | 0 | 2 585 559 | -2 501 | 41 608 | 39 107 | 0 | 2 624 666 | 0 | 0 | 0 | 2 624 666 | |
| Augmentation de capital | 17 797 | | | | 17 797 | | 0 | 0 | 17 797 | | | 0 | 0 | 17 797 | |
| Variation des titres auto-détenus | | -12 | | | -12 | | 0 | 0 | -12 | | | 0 | 0 | -12 | |
| Emissions d'instruments de capitaux propres | | 0 | | | 0 | | 0 | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | |
| Rémunération 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée | | 0 | | | 0 | | 0 | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | |
| Dividendes versés en 2014 | | -11 865 | | | -11 865 | | 0 | 0 | 0 | | | 0 | 0 | -11 865 | |
| Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales | | 0 | | | 0 | | 0 | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | |
| Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle | | 0 | | | 0 | | 0 | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | |
| Mouvements liés aux stock options | | 0 | | | 0 | | 0 | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | 17 797 | -11 865 | -12 | 0 | 5 920 | 0 | 0 | 0 | 5 920 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 920 | |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | 0 | -4 015 | 3 330 | -685 | 0 | -685 | | 0 | 0 | -685 | |
| Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence | | | | | 0 | | 2 826 | 2 826 | 0 | 2 826 | | 0 | 0 | 2 826 | |
| Résultat au 31/12/2014 | | | | | 0 | | 0 | 147 942 | 147 942 | | | 0 | 0 | 147 942 | |
| Autres variations | | | | | 0 | | 0 | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2014 Retraité (2) | 147 263 | 2 444 228 | -12 | 0 | 2 591 479 | -6 516 | 47 764 | 41 248 | 147 942 | 2 780 669 | 0 | 0 | 0 | 2 780 669 | |
| Amplification du résultat | 147 243 | | | | 147 243 | | 0 | -147 942 | | | | 0 | 0 | 0 | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2015 | 147 263 | 2 592 170 | -12 | 0 | 2 739 421 | -6 516 | 47 764 | 41 248 | 0 | 2 780 669 | 0 | 0 | 0 | 2 780 669 | |
| Augmentation de capital | 3 991 | | | | 3 991 | | 0 | 0 | 3 991 | | | 0 | 0 | 3 991 | |
| Variation des titres auto-détenus | | -3 | | | -3 | | 0 | 0 | -3 | | | 0 | 0 | -3 | |
| Emissions d'instruments de capitaux propres | | 0 | | | 0 | | 0 | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | |
| Rémunération 2015 des titres super subordonnés à durée indéterminée | | 0 | | | 0 | | 0 | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | |
| Dividendes versés en 2015 | | -12 071 | | | -12 071 | | 0 | 0 | -12 071 | | | 0 | 0 | -12 071 | |
| Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales | | 0 | | | 0 | | 0 | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | |
| Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle | | 0 | | | 0 | | 0 | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | |
| Mouvements liés aux stock options | | 0 | | | 0 | | 0 | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | 3 991 | -12 071 | -3 | 0 | -8 083 | 0 | 0 | 0 | -8 083 | 0 | 0 | 0 | 0 | -8 083 | |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | 0 | 634 | 1 593 | 2 227 | 0 | 2 227 | | 0 | 0 | 2 227 | |
| Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence | | | | | 0 | | 1 470 | 1 470 | 0 | 1 470 | | 0 | 0 | 1 470 | |
| Résultat au 31/12/2015 | | | | | 0 | | 0 | 152 371 | 152 371 | | | 0 | 0 | 152 371 | |
| Autres variations | | | | | 2 | | 2 | 2 | 2 | | | 0 | 0 | 2 | |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015 | 151 254 | 2 580 101 | -15 | 0 | 2 731 340 | -5 882 | 50 827 | 44 945 | 152 371 | 2 928 656 | 0 | 0 | 0 | 2 928 656 | |

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

(2) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Parmi les variations des capitaux propres au cours de l'exercice, les plus significatives portent sur la progression du capital des Caisses Locales pour 3 991 milliers d'euros et l'élimination des dividendes internes pour -12 071 milliers d'euros soit -8 080 milliers d'euros de mouvements liés aux opérations avec les porteurs de titres de capital.

L'impact de la variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres est de 3 697 milliers d'euros au 31 décembre 2015, dont 634 milliers d'euros liés à l'IAS19.

Le résultat consolidé s'élève à 152 371 milliers d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale d'Aquitaine y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.
Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité (5) |
|--|-----------------|----------------------------|
| Résultat avant impôt | 229 122 | 218 249 |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 13 995 | 13 563 |
| Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | 60 | 718 |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions | 20 978 | 48 973 |
| Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence | 1 150 | 3 817 |
| Résultat net des activités d'investissement | -35 | -578 |
| Résultat net des activités de financement | 4 499 | 4 496 |
| Autres mouvements | -2 428 | -30 611 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements | 38 219 | 40 378 |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | -91 474 | -93 651 |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle | -20 817 | 158 866 |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | -3 153 | -121 491 |
| Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | -1 878 | 61 589 |
| Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1) | | |
| Impôts versés | -68 865 | -83 511 |
| Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | -186 187 | -78 198 |
| Flux provenant des activités abandonnées | | |
| TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A) | 81 154 | 180 429 |
| Flux liés aux participations (2) | -6 574 | -15 730 |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | -18 257 | -6 627 |
| Flux provenant des activités abandonnées | | 0 |
| TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B) | -24 831 | -22 357 |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3) | -8 080 | 5 921 |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4) | -4 375 | -4 375 |
| Flux provenant des activités abandonnées | | |
| TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C) | -12 455 | 1 546 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | 0 | 0 |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D) | 43 868 | 159 618 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 325 509 | 165 891 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales * | 91 245 | 98 188 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** | 234 264 | 67 703 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 369 377 | 325 509 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales * | 97 542 | 91 245 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** | 271 835 | 234 264 |
| VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE | 43 868 | 159 618 |

* Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Aucun dividende n'a été reçu des entreprises mises en équivalence.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période Au cours de l'année 2015, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale d'Aquitaine s'élève à - 6 574 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- augmentation de capital de CAAE pour 4,5 millions d'euros et libération pour 2 millions d'euros,
- augmentation de capital de SAS Delta pour 2,877 millions d'euros,
- augmentation de capital de SAS Assurance caution pour 195 milliers d'euros,
- acquisition de titres C2MS pour 1,332 millions d'euros.
- augmentation de capital de Domofrance (17 milliers d'euros), CA-Chèques (80 milliers d'euros) et Square Achat (30 milliers d'euros),
- acquisition de titres Bordeaux Métropole Aménagement pour 15 milliers d'euros.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale d'Aquitaine à ses sociétaires et à son porteur de CCA, à hauteur de 12 110 milliers d'euros pour l'année 2015

(4) au cours de l'exercice 2015, la Caisse régionale a procédé à l'émission de BMTN subordonnés pour un montant de 34 millions d'euros, exclusivement destinés aux Caisses locales. Cette opération a fait l'objet d'une élimination intra-groupe.

(5) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2015 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2014.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2015. Celles-ci portent sur :

| Normes, Amendements ou Interprétations | Date de publication par l'Union européenne | Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du | Applicable dans le Groupe |
|---|--|---|---------------------------|
| Interprétation IFRIC 21 Taxes | 13 juin 2014 (UE n° 634/2014) | 1 ^{er} janvier 2015 | Oui |
| Améliorations des IFRS cycle 2011-2013 : | 18 décembre 2014 (UE n° 1361/2014) | | |
| IFRS 3 Exclusion du champ d'application des formations de partenariats (i.e les co-entreprises déjà exclues et pour la 1 ^{er} fois les activités conjointes) | | 1 ^{er} janvier 2015 | Oui |
| IFRS 13 Extension à certains instruments non financiers de l'exception qui permet l'évaluation de la juste valeur sur base nette | | 1 ^{er} janvier 2015 | Oui |
| IAS 40 Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif (IAS 40) ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises (IFRS 3) | | 1 ^{er} janvier 2015 | Oui |

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (également) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 a pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

Ainsi, sont notamment concernées les principales taxes suivantes : taxe systémique, C3S, taxe foncière, CFE...

L'application d'IFRIC 21 est d'application rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs et ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers.

Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 11 Impacts des évolutions comptables et autres événements.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

| Normes, Amendements ou Interprétations | Date de publication par l'Union européenne | Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du | Applicable ultérieurement dans le Groupe |
|--|--|--|--|
| Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : <ul style="list-style-type: none"> - IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service - IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix - IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs - IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé - IAS 24 Notion de services de direction (« key management personnel services ») | 17 décembre 2014 (UE n°2015/28) | 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) | Oui Oui Oui Non Oui |
| Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel | 17 décembre 2014 (UE n°2015/29) | 1er février 2015 (1) | Oui |
| Amendements IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture : Mode de comptabilisation des plantes productrices | 23 novembre 2015 (UE 2015/2113) | 1 ^{er} janvier 2016 | Non |
| Amendements IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes : Application d'IFRS 3 lorsque l'activité constitue un "business" au sens d'IFRS 3 | 24 novembre 2015 (UE 2015/2173) | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| Amendement IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles : Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables | 02 décembre 2015 (UE 2015/2231) | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : <ul style="list-style-type: none"> - IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : Modifications dans les modalités de cession envisagée - IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir Contrats de services Application de la norme aux états financiers intermédiaires condensés - IAS 19 Avantages au personnel : Taux d'actualisation des avantages postérieur à l'emploi - IAS 34 Information financière intermédiaire : Précision de la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire » | 15 décembre 2015 (UE 2015/2343) | 1 ^{er} janvier 2016 1 ^{er} janvier 2016 1 ^{er} janvier 2016 1 ^{er} janvier 2016 | Oui Oui Oui Oui |
| Amendement IAS 1 Présentation des états financiers : Initiative concernant les informations à fournir | 18 décembre 2015 (UE 2015/2406) | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| Amendement IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels | 18 décembre 2015 (UE 2015/2441) | 1 ^{er} janvier 2016 | Non |

(1) Soit à partir du 1er janvier 2016 dans le Groupe.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2015 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2015.

Cela concerne en particulier les normes IFRS 9 et IFRS 15.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées. Dès début 2015, le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9. Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers
- La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme. Parallèlement, le Groupe est entré dans une phase de déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle remplacera les normes IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme IFRS 15 présente un modèle unique de comptabilisation du revenu pour les ventes de contrats à long terme, les ventes de biens, ainsi que les prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole SA sera réalisé en 2016. Néanmoins, en première analyse, le groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale d'Aquitaine utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encassemens de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
 - o Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale d'Aquitaine.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

La Caisse régionale d'Aquitaine ne dispose plus d'actifs de cette catégorie.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

- o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale d'Aquitaine a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale d'Aquitaine a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale d'Aquitaine utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale d'Aquitaine prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale d'Aquitaine constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse régionale d'Aquitaine en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale d'Aquitaine a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la règlementation bâloise, la Caisse régionale d'Aquitaine détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui

répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse régionale d'Aquitaine a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédefini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instrument de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

✓ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisse régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.19 Provisions.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse régionale d'Aquitaine considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, la Caisse régionale d'Aquitaine valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread émetteur* que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse régionale d'Aquitaine intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indicuels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale d'Aquitaine retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée

par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale d'Aquitaine, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale d'Aquitaine compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

✓ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou

- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale d'Aquitaine identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale d'Aquitaine a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.19 Provisions.

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus,;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

La Caisse régionale d'Aquitaine détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projétées. Cette méthode consiste à

affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé, la Caisse régionale d'Aquitaine impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale d'Aquitaine a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse régionale d'Aquitaine, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable,
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale d'Aquitaine a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

| Composant | Durée d'amortissement |
|--------------------------|-----------------------|
| Foncier | Non amortissable |
| Gros œuvre | 30 ans |
| Second œuvre | 30 ans |
| Installations techniques | 12 ans |
| Agencements | 10 à 12 ans |
| Matériel informatique | 3 à 10 ans (linéaire) |
| Matériel spécialisé | 2 à 5 ans |
| Mobilier | 10 ans (linéaire) |

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale d'Aquitaine sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pourachever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étaillées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ Pérимètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale d'Aquitaine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale d'Aquitaine dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale d'Aquitaine et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale d'Aquitaine est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale d'Aquitaine la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale d'Aquitaine contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale d'Aquitaine détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale d'Aquitaine lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale d'Aquitaine, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale d'Aquitaine est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale d'Aquitaine sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale d'Aquitaine ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale d'Aquitaine constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère). ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2015 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 ».

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par un avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif permet de transférer aux Caisses régionales les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 5.4 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la Caisse régionale d'Aquitaine. Cela s'est traduit, dans les comptes de la Caisse régionale d'Aquitaine, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 5.4 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 5.4 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du résultat du troisième trimestre.

- **Opération de titrisation**

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse régionale d'Aquitaine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 356 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour

306,2 millions d'euros et des titres subordonnés pour 49,8 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour tenir compte de l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale d'Aquitaine est assurée par la Direction Risques et conformité qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion paragraphe 3b)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|-------------------|------------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte) | 22 317 | 25 395 |
| Instruments dérivés de couverture | 1 459 | 1 725 |
| Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable) | 765 102 | 748 690 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes) | 45 392 | 27 664 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 15 674 680 | 14 721 938 |
| Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance | 771 462 | 690 695 |
| Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations) | 17 280 412 | 16 216 107 |
| Engagements de financement donnés (hors opérations internes) | 1 938 043 | 1 835 819 |
| Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) | 458 730 | 448 968 |
| Provisions - Engagements par signature | -9 321 | -9 877 |
| Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions) | 2 387 452 | 2 274 910 |
| Exposition maximale au risque de crédit | 19 667 864 | 18 491 017 |

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------|------------------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes) | | |
| Prêts et créances sur la clientèle (1) | 3 892 065 | 459 097 |
| Engagements de financement donnés (hors opérations internes) | | |
| Engagements de garantie donnés (hors opérations internes) | | |

(1) Au 31/12/2015, l'encours reprend l'intégralité des garanties reçues sur créances clients. Au 31/12/2014, seules les garanties sur créances douteuses étaient mentionnées. L'intégralité des garanties sur créances clients, représentaient 3 877 936 milliers d'euros

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | |
|---|-------------------|---------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|-------------------|
| | Encours bruts | dont encours bruts dépréciés sur base | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total |
| Administration-générale | 711 737 | | | | 711 737 |
| Banques centrales | 34 721 | | | | 34 721 |
| Etablissements de crédit | | | | | |
| Grandes entreprises | 3 528 364 | 163 857 | 107 134 | 71 037 | 3 350 193 |
| Clientèle de détail | 11 831 595 | 296 745 | 202 584 | 87 502 | 11 541 509 |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1) | 16 106 417 | 460 602 | 309 718 | 158 539 | 15 638 160 |

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 29 011 milliers d'euros

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | | |
|---|---------------------|---------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|-------------------|
| | Encours bruts | dont encours bruts dépréciés sur base | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total |
| Administration générale (2) | 870 428 | | | | 870 428 |
| Banques centrales | 17 588 | | | | 17 588 |
| Etablissements de crédit | | | | | |
| Grandes entreprises | 3 360 452 | 174 702 | 124 480 | 51 010 | 3 184 962 |
| Clientèle de détail | 10 892 147 | 288 233 | 199 309 | 94 329 | 10 598 509 |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1) | 15 140 615 | 462 935 | 323 789 | 145 339 | 14 671 487 |

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 42 940 milliers d'euros

(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| Engagements de financement en faveur de la clientèle | | |
| Administration générale | 70 152 | 130 822 |
| Grandes entreprises | 707 064 | 689 670 |
| Clientèle de détail | 1 160 827 | 1 015 327 |
| Total Engagements de financement | 1 938 043 | 1 835 819 |
| Engagements de garantie en faveur de la clientèle | | |
| Administration générale | 141 812 | 145 357 |
| Grandes entreprises | 242 252 | 248 704 |
| Clientèle de détail | 80 570 | 60 563 |
| Total Engagements de garantie | 464 634 | 454 624 |

Dettes envers la clientèle par agent économique

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| Administration générale | 47 761 | 52 364 |
| Grandes entreprises | 2 216 086 | 1 848 625 |
| Clientèle de détail | 4 241 369 | 3 671 765 |
| Total Dettes envers la clientèle | 6 505 216 | 5 572 754 |

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | |
|---|-------------------|------------------------------|-----------------------------|---------------------------|-------------------|
| | Encours bruts | dont encours bruts dépréciés | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total |
| France (y compris DOM-TOM) | 16 053 422 | 459 258 | 308 937 | 158 539 | 15 585 946 |
| Autres pays de l'UE | 23 832 | 890 | 513 | | 23 319 |
| Autres pays d'Europe | 3 529 | 33 | 9 | | 3 520 |
| Amérique du Nord | 3 557 | 1 | 1 | | 3 556 |
| Amériques Centrale et du Sud | 361 | 2 | 2 | | 359 |
| Afrique et Moyen Orient | 12 704 | 414 | 252 | | 12 452 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 9 012 | 4 | 4 | | 9 008 |
| Japon | | | | | 0 |
| Organismes supranationaux | | | | | 0 |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1) | 16 106 417 | 460 602 | 309 718 | 158 539 | 15 638 160 |

(1) Dont encours clientèle sains restructurés pour 29 011 milliers d'euros

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 | | | | |
|---|-------------------|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------|
| | Encours bruts | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total |
| France (y compris DOM-TOM) | 15 092 392 | 461 420 | 322 704 | 145 339 | 14 624 349 |
| Autres pays de l'UE | 22 481 | 871 | 686 | | 21 795 |
| Autres pays d'Europe | 3 553 | 15 | 3 | | 3 550 |
| Amérique du Nord | 3 677 | 1 | 1 | | 3 676 |
| Amériques Centrale et du Sud | 324 | 2 | 2 | | 322 |
| Afrique et Moyen Orient | 12 438 | 619 | 393 | | 12 045 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 5 750 | 7 | | | 5 750 |
| Japon | | | | | 0 |
| Organismes supranationaux | | | | | 0 |
| Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle | 15 140 615 | 462 935 | 323 789 | 145 339 | 14 671 487 |

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 42 940 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| Engagements de financement en faveur de la clientèle | | |
| France (y compris DOM-TOM) | 1 936 772 | 1 828 922 |
| Autres pays de l'UE | 728 | 5 808 |
| Autres pays d'Europe | 139 | 66 |
| Amérique du Nord | 176 | 65 |
| Amériques Centrale et du Sud | 4 | 11 |
| Afrique et Moyen Orient | 167 | 142 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 57 | 799 |
| Japon | | 6 |
| Total Engagements de financement | 1 938 043 | 1 835 819 |
| Engagements de garantie en faveur de la clientèle | | |
| France (y compris DOM-TOM) | 460 291 | 451 267 |
| Autres pays de l'UE | 300 | 245 |
| Autres pays d'Europe | 2 592 | 2 592 |
| Amérique du Nord | 931 | |
| Amériques Centrale et du Sud | | |
| Afrique et Moyen Orient | 420 | 420 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 100 | 100 |
| Japon | | |
| Total Engagements de garantie | 464 634 | 454 624 |

Dettes envers la clientèle par zone géographique

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| France (y compris DOM-TOM) | 6 439 686 | 5 520 543 |
| Autres pays de l'UE | 35 984 | 27 929 |
| Autres pays d'Europe | 2 631 | 3 130 |
| Amérique du Nord | 5 929 | 6 777 |
| Amériques Centrale et du Sud | 935 | 534 |
| Afrique et Moyen Orient | 15 460 | 10 795 |
| Japon | 123 | 78 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 4 468 | 2 968 |
| Organismes supra-nationaux | | |
| Total Dettes envers la clientèle | 6 505 216 | 5 572 754 |

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | 31/12/2015 Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés | |
|--|--|---------------------------|-------------------|----------|---|---|--|
| | Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance | | | | | | |
| | ≤ 90 jours | > 90 jours ≤ 180 jours | > 180 jours ≤ 1an | > 1an | Valeur comptable des actifs financiers en souffrance | | |
| Instruments de capitaux propres | | | | | | 729 053 | |
| Instruments de dette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 36 637 | |
| Administration générale | | | | | 0 | 0 | |
| Banques centrales | | | | | 0 | 0 | |
| Etablissements de crédit | | | | | 0 | 0 | |
| Grandes entreprises | | | | | 0 | 0 | |
| Clientèle de détail | | | | | 0 | 0 | |
| Prêts et avances | 251 360 | 11 785 | 3 272 | 0 | 266 417 | 150 884 | |
| Administration générale | 27 245 | 131 | | | 27 376 | 468 257 | |
| Banques centrales | | | | | 0 | 0 | |
| Institutions non établissements de crédit | | | | | 0 | 0 | |
| Grandes entreprises | 81 090 | 1 953 | 1 148 | | 84 191 | 52 392 | |
| Clientèle de détail | 143 025 | 9 701 | 2 124 | | 154 850 | 182 502 | |
| Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement | 251 360 | 11 785 | 3 272 | 0 | 266 417 | 879 937 | |
| | | | | | | 285 755 | |
| | | | | | | 504 894 | |

| | 31/12/2014 Retraité | | | | | 31/12/2014 Retraité | |
|---|---|---------------------------|-------------------|-------|--|------------------------|--|
| | Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance | | | | | | |
| | ≤ 90 jours | > 90 jours ≤ 180 jours | > 180 jours ≤ 1an | > 1an | Valeur comptable des actifs financiers en souffrance | | |
| (en milliers d'euros) | | | | | | | |
| Instruments de capitaux propres | | | | | 707 482 | 36 460 | |
| Instruments de dette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Administration générale | — | — | — | — | — | — | |
| Banques centrales | — | — | — | — | 0 | — | |
| Etablissements de crédit | — | — | — | — | 0 | — | |
| Grandes entreprises | — | — | — | — | 0 | — | |
| Clientèle de détail | — | — | — | — | 0 | — | |
| Prêts et avances | 308 029 | 5 440 | 3 077 | 12 | 316 558 | 139 146 | |
| Administration générale | 20 366 | 105 | — | — | 20 471 | — | |
| Banques centrales | — | — | — | — | 0 | — | |
| Etablissements de crédit | — | — | — | — | 0 | — | |
| Grandes entreprises | 104 507 | 1 019 | 358 | — | 105 884 | 45 891 | |
| Clientèle de détail | 183 156 | 4 316 | 2 719 | 12 | 190 203 | 93 255 | |
| Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement | 308 029 | 5 440 | 3 077 | 12 | 316 558 | 846 628 | |
| | | | | | | 505 588 | |

3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion paragraphe 3b)

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | 31/12/2014 Retraité | |
|---|----------------------------------|----------------|----------|-------------------------|----------------|--------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | Opérations sur Marchés Organisés | | | Opérations de gré à gré | | | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
| | ≤1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | | |
| <u>Instruments de taux d'intérêt :</u> | 0 | 0 | 0 | 1 | 145 | 1 313 | 1 459 | 1 725 |
| . Futures | | | | | | | | |
| . FRA | | | | | | | | |
| . Swaps de taux d'intérêts | | | | | | | | |
| . Options de taux | | | | | | | | |
| . Caps-floors-collars | | | | | | | | |
| . Autres instruments conditionnels | | | | | | | | |
| <u>Instruments de devises et or :</u> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Opérations fermes de change | | | | | | | | |
| . Options de change | | | | | | | | |
| <u>Autres instruments :</u> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Dérivés sur actions et indices | | | | | | | | |
| . Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | | |
| . Dérivés sur produits de base | | | | | | | | |
| . Dérivés de crédits | | | | | | | | |
| . Autres | | | | | | | | |
| Sous total | 0 | 0 | 0 | 1 | 145 | 1 313 | 1 459 | 1 725 |
| . Opérations de change à terme | | | | | | | | |
| Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif | 0 | 0 | 0 | 1 | 145 | 1 313 | 1 459 | 1 725 |

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | 31/12/2014 Retraité | |
|--|----------------------------------|----------------|----------|-------------------------|----------------|---------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | Opérations sur Marchés Organisés | | | Opérations de gré à gré | | | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
| | ≤1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | | |
| <u>Instruments de taux d'intérêt :</u> | 0 | 0 | 0 | 2 684 | 44 101 | 33 720 | 80 505 | 56 856 |
| . Futures | | | | | | | | |
| . FRA | | | | | | | | |
| . Swaps de taux d'intérêts | | | | | | | | |
| . Options de taux | | | | | | | | |
| . Caps-floors-collars | | | | | | | | |
| . Autres instruments conditionnels | | | | | | | | |
| <u>Instruments de devises et or :</u> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Opérations fermes de change | | | | | | | | |
| . Options de change | | | | | | | | |
| <u>Autres instruments :</u> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Dérivés sur actions et indices | | | | | | | | |
| . Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | | |
| . Dérivés sur produits de base | | | | | | | | |
| . Dérivés de crédits | | | | | | | | |
| . Autres | | | | | | | | |
| Sous total | 0 | 0 | 0 | 2 684 | 44 101 | 33 720 | 80 505 | 56 856 |
| . Opérations de change à terme | | | | | | | | |
| Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif | 0 | 0 | 0 | 2 684 | 44 101 | 33 720 | 80 505 | 56 856 |

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | | 31/12/2014 Retraité |
|--|----------------------------------|----------------|----------|-------------------------|----------------|---------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | Opérations sur Marchés Organisés | | | Opérations de gré à gré | | | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
| | ≤1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | | |
| <u>Instruments de taux d'intérêt :</u> | 0 | 0 | 0 | 62 | 3 467 | 18 170 | 21 699 | 24 282 |
| . Futures | | | | | | | | |
| . FRA | | | | | | | | |
| . Swaps de taux d'intérêts | | | | | | | | |
| . Options de taux | | | | | | | | |
| . Caps-floors-collars | | | | | | | | |
| . Autres instruments conditionnels | | | | | | | | |
| <u>Instruments de devises et or :</u> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Opérations fermes de change | | | | | | | | |
| . Options de change | | | | | | | | |
| <u>Autres instruments :</u> | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 608 | 618 | 1 113 |
| . Dérivés sur actions et indices | | | | | | | | |
| . Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | | |
| . Dérivés sur produits de base | | | | | | | | |
| . Dérivés de crédits | | | | | | | | |
| . Autres | | | | | 10 | 608 | 618 | 1 113 |
| Sous total | 0 | 0 | 0 | 62 | 3 477 | 18 778 | 22 317 | 25 395 |
| . Opérations de change à terme | | | | | | | | |
| Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif | 0 | 0 | 0 | 62 | 3 477 | 18 778 | 22 317 | 25 395 |

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | | 31/12/2014 Retraité |
|---|----------------------------------|----------------|----------|-------------------------|----------------|---------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | Opérations sur Marchés Organisés | | | Opérations de gré à gré | | | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
| | ≤1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | | |
| <u>Instruments de taux d'intérêt :</u> | 0 | 0 | 0 | 72 | 6 330 | 26 637 | 33 039 | 37 716 |
| . Futures | | | | | | | | |
| . FRA | | | | | | | | |
| . Swaps de taux d'intérêts | | | | | | | | |
| . Options de taux | | | | | | | | |
| . Caps-floors-collars | | | | | | | | |
| . Autres instruments conditionnels | | | | | | | | |
| <u>Instruments de devises et or :</u> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Opérations fermes de change | | | | | | | | |
| . Options de change | | | | | | | | |
| <u>Autres instruments :</u> | 0 | 0 | 0 | 0 | 198 | 5 321 | 5 519 | 3 994 |
| . Dérivés sur actions et indices | | | | | | | | |
| . Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | | |
| . Dérivés sur produits de base | | | | | | | | |
| . Dérivés de crédits | | | | | | | | |
| . Autres | | | | | 198 | 5 321 | 5 519 | 3 994 |
| Sous total | 0 | 0 | 0 | 72 | 6 528 | 31 958 | 38 558 | 41 710 |
| . Opérations de change à terme | | | | | | | | |
| Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif | 0 | 0 | 0 | 72 | 6 528 | 31 958 | 38 558 | 41 710 |

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|------------------|------------------------|
| | Total encours | Total encours |
| Instruments de taux d'intérêt : | 3 687 885 | 2 742 579 |
| . Futures | | |
| . FRA | | |
| . Swaps de taux d'intérêts | 3 565 360 | 2 536 896 |
| . Options de taux | | |
| . Caps-floors-collars | 122 525 | 205 683 |
| . Autres instruments conditionnels | | |
| Instruments de devises et or : | 110 730 | 193 920 |
| . Opérations fermes de change | | |
| . Options de change | 110 730 | 193 920 |
| Autres instruments : | 0 | 0 |
| . Dérivés sur actions et indices | | |
| . Dérivés sur métaux précieux | | |
| . Dérivés sur produits de base | | |
| . Dérivés de crédits | | |
| . Autres | | |
| Sous total | 3 798 615 | 2 936 499 |
| . Opérations de change à terme | 284 115 | 167 942 |
| Total Notionnels | 4 082 730 | 3 104 441 |

Risque de change

(cf. Rapport de gestion paragraphe 3b)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 Retraité | |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| EUR | 19 780 264 | 19 780 265 | 18 768 280 | 18 767 946 |
| Autres devises de l'Union européenne | 1 074 | 1 074 | 1 393 | 1 393 |
| USD | 12 021 | 12 021 | 14 742 | 14 742 |
| JPY | 389 | 389 | 81 | 242 |
| Autres devises | 1 863 | 1 862 | 1 408 | 1 581 |
| Total bilan | 19 795 611 | 19 795 611 | 18 785 904 | 18 785 904 |

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 Retraité | | |
|--------------------------------------|-----------------------|--|--|-----------------------|--|--|
| | Emprunts obligataires | Dettes subordonnées à durée déterminée (1) | Dettes subordonnées à durée indéterminée | Emprunts obligataires | Dettes subordonnées à durée déterminée | Dettes subordonnées à durée indéterminée |
| EUR | 0 | 77 596 | 0 | 0 | 76 409 | 0 |
| Autres devises de l'Union européenne | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| USD | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| JPY | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres devises | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 0 | 77 596 | 0 | 0 | 76 409 | 0 |

(1) Total en principal, y compris dettes rattachées pour 1063 milliers d'euros. En 2014, le montant mentionné était hors créances rattachées, soit 1063 milliers d'euros.

En 2014, les créances rattachées étaient exclues. Le montant, y compris créances rattachées s'élevait à 77 472 milliers d'euros.

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion paragraphe 3b)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | |
|--|------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée (1) | Total |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 309 341 | 59 924 | 256 494 | 417 361 | 8 215 | 1 051 335 |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement) | 1 414 042 | 1 633 827 | 5 356 025 | 7 646 611 | 21 191 | 16 071 696 |
| Total | 1 723 383 | 1 693 751 | 5 612 519 | 8 063 972 | 29 406 | 17 123 031 |
| Dépréciations | | | | | | -468 257 |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle | | | | | | 16 654 774 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | | | |
|--|---------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée (1) | Total |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 325 564 | 63 798 | 247 065 | 417 862 | 68 280 | 1 122 569 |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement) | 1 359 560 | 1 612 425 | 4 993 461 | 7 136 773 | 20 808 | 15 123 027 |
| Total | 1 685 124 | 1 676 223 | 5 240 526 | 7 554 635 | 89 088 | 16 245 596 |
| Dépréciations | | | | | | -469 128 |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle | | | | | | 15 776 468 |

(1) En 2015 et 2014, la catégorie indéterminée regroupe notamment :

- le prêt subordonné à durée indéterminée accordé à CASA en 2001, pour un montant de 68 200 milliers d'euros,
- l'avance en compte courant accordée à SACAM Développement en 2009 pour un montant de 15 854 milliers d'euros

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | |
|---|------------------|----------------------|---------------------|------------------|--------------|-------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée | Total |
| Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 1 208 460 | 2 160 699 | 2 899 266 | 2 434 777 | | 8 703 202 |
| Dettes envers la clientèle | 5 111 649 | 416 781 | 838 741 | 138 045 | | 6 505 216 |
| Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle | 6 320 109 | 2 577 480 | 3 738 007 | 2 572 822 | 0 | 15 208 418 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | | | |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|------------------|--------------|-------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée | Total |
| Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 1 357 769 | 2 199 047 | 2 876 755 | 2 473 957 | 1 305 | 8 908 833 |
| Dettes envers la clientèle | 4 202 739 | 194 408 | 1 035 420 | 140 187 | 0 | 5 572 754 |
| Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle | 5 560 508 | 2 393 455 | 3 912 175 | 2 614 144 | 1 305 | 14 481 587 |

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | |
|---|----------------|----------------------|---------------------|----------|-------------|------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | Total |
| Dettes représentées par un titre | | | | | | |
| Bons de caisse | | | | | | 0 |
| Titres du marché interbancaire | | | | | | 0 |
| Titres de créances négociables : | 208 740 | 594 362 | 261 994 | | | 1 065 096 |
| Emprunts obligataires | | | | | | 0 |
| Autres dettes représentées par un titre | | | | | | 0 |
| Total Dettes représentées par un titre | 208 740 | 594 362 | 261 994 | 0 | 0 | 1 065 096 |
| Dettes subordonnées | | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | 1 063 | | 76 533 | | | 77 596 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | | | | | | 0 |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | | | | | | 0 |
| Titres et emprunts participatifs | | | | | | 0 |
| Total Dettes subordonnées | 1 063 | 0 | 76 533 | 0 | 0 | 77 596 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | | | |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------|-------------|----------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | Total |
| Dettes représentées par un titre | | | | | | |
| Bons de caisse | | | | | | 0 |
| Titres du marché interbancaire | | | | | | 0 |
| Titres de créances négociables : | 124 328 | 644 000 | 73 000 | 127 000 | | 968 328 |
| Emprunts obligataires | | | | | | 0 |
| Autres dettes représentées par un titre | | | | | | 0 |
| Total Dettes représentées par un titre | 124 328 | 644 000 | 73 000 | 127 000 | 0 | 968 328 |
| Dettes subordonnées | | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | 1 063 | | 76 409 | | | 77 472 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | 8 | | | | | 0 |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | | | | | | 8 |
| Titres et emprunts participatifs | | | | | | 0 |
| Total Dettes subordonnées | 1 071 | 0 | 76 409 | 0 | 0 | 77 480 |

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion paragraphe 3b)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 Retraité | | |
|---|---------------|---------------|-------------------|---------------------|---------------|-------------------|
| | Valeur marché | | Montant Notionnel | Valeur marché | | Montant Notionnel |
| | positive | négative | | positive | négative | |
| Couverture de juste valeur | | | | | | |
| Taux d'intérêt | 1 459 | 80 437 | 2 986 729 | 1 725 | 56 369 | 2 235 407 |
| Capitaux propres | 1 459 | 80 437 | 2 986 729 | 1 725 | 56 369 | 2 235 407 |
| Change | | | | | | |
| Crédit | | | | | | |
| Matières premières | | | | | | |
| Autres | | | | | | |
| Couverture de flux de trésorerie | | | | | | |
| Taux d'intérêt | 0 | 68 | 13 000 | 0 | 487 | 13 000 |
| Capitaux propres | | 68 | 13 000 | | 487 | 13 000 |
| Change | | | | | | |
| Crédit | | | | | | |
| Matières premières | | | | | | |
| Autres | | | | | | |
| Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger | | | | | | |
| Total Instruments dérivés de couverture | 1 459 | 80 505 | 2 999 729 | 1 725 | 56 856 | 2 248 407 |

3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion paragraphe 3b)

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale d'Aquitaine est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale d'Aquitaine est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitué du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2015 comme en 2014 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse régionale d'Aquitaine a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|-----------------|------------------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 5 912 | 7 185 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 47 235 | 53 067 |
| Sur opérations avec la clientèle | 507 104 | 511 528 |
| Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente | 2 318 | 2 631 |
| Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 15 864 | 19 390 |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture | 1 595 | 21 825 |
| Sur opérations de location-financement | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | | |
| Produits d'intérêts (1) (2) | 580 028 | 615 626 |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | -5 999 | -7 138 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | -132 046 | -153 182 |
| Sur opérations avec la clientèle | -62 478 | -61 180 |
| Sur dettes représentées par un titre | -7 789 | -10 369 |
| Sur dettes subordonnées | -4 375 | -4 374 |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture | -39 447 | -45 990 |
| Sur opérations de location-financement | | |
| Autres intérêts et charges assimilées | -215 | -72 |
| Charges d'intérêts | -252 349 | -282 305 |

(1) dont 12.130 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2015 contre 10.422 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(2) dont 2.840 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2015 contre 3.441 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

4.2 Commissions nettes

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 Retraité | | |
|--|----------------|----------------|----------------|---------------------|----------------|----------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 774 | -89 | 685 | 810 | -160 | 650 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 27 407 | -35 460 | -8 053 | 34 541 | -29 512 | 5 029 |
| Sur opérations avec la clientèle | 66 834 | -2 692 | 64 142 | 65 454 | -2 514 | 62 940 |
| Sur opérations sur titres | | | 0 | | | 0 |
| Sur opérations de change | 170 | | 170 | 158 | | 158 |
| Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan | 686 | -87 | 599 | 713 | -7 | 706 |
| Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers | 140 998 | -12 460 | 128 538 | 136 703 | -12 440 | 124 263 |
| Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues | 3 497 | -109 | 3 388 | 3 578 | -110 | 3 468 |
| Produits nets des commissions | 240 366 | -50 897 | 189 469 | 241 957 | -44 743 | 197 214 |

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|---------------|------------------------|
| Dividendes reçus | | |
| Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature | -2 426 | -7 713 |
| Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option | -190 | 814 |
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) | 91 | 586 |
| Résultat de la comptabilité de couverture | | |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | -2 525 | -6 313 |

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | |
|--|----------------|-----------------|----------|
| | Profits | Pertes | Net |
| Couvertures de juste valeur | 52 316 | -52 316 | 0 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts | 43 847 | -8 356 | 35 491 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) | 8 469 | -43 960 | -35 491 |
| Couvertures de flux de trésorerie | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers | 85 718 | -85 718 | 0 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts | 29 572 | -46 788 | -17 216 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture | 56 146 | -38 930 | 17 216 |
| Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace | | | |
| Total Résultat de la comptabilité de couverture | 138 034 | -138 034 | 0 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | |
|--|---------------------|-----------------|----------|
| | Profits | Pertes | Net |
| Couvertures de juste valeur | 18 058 | -18 058 | 0 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts | 8 356 | -9 702 | -1 346 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) | 9 702 | -8 356 | 1 346 |
| Couvertures de flux de trésorerie | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers | 107 398 | -107 398 | 0 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts | 51 743 | -55 655 | -3 912 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture | 55 655 | -51 743 | 3 912 |
| Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace | | | |
| Total Résultat de la comptabilité de couverture | 125 456 | -125 456 | 0 |

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|---------------|------------------------|
| Dividendes reçus (1) | 23 767 | 22 414 |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (*) (2) | 12 213 | 6 537 |
| Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) | -183 | -1 531 |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances | | |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 35 797 | 27 420 |

(*) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 « Coût du risque ».

(1) Dont dividendes reçus de la SAS Rue La Boétie : 19 522 milliers d'euros en 2015 et 18 984 milliers d'euros en 2014

(2) Les plus et moins-values portent essentiellement sur des cessions d'OPCVM

4.5 Produits et charges nets des autres activités

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|--------------|------------------------|
| Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation | | |
| Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance | | |
| Autres produits nets de l'activité d'assurance | | |
| Variation des provisions techniques des contrats d'assurance | | |
| Produits nets des immeubles de placement | -334 | -273 |
| Autres produits (charges) nets (1) | 7 477 | 10 634 |
| Produits (charges) des autres activités | 7 143 | 10 361 |

(1) Dont 6 361 K€ d'autres produits et charges net réalisés par la société CAAAI en 2015, contre 6 102 K€ en 2014

4.6 Charges générales d'exploitation

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|----------------|------------------------|
| Charges de personnel | 185 690 | 177 310 |
| Impôts et taxes (1) | 12 614 | 14 407 |
| Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation | 87 760 | 84 546 |
| Charges générales d'exploitation | 286 064 | 276 263 |

(1) Dont 378 milliers d'euros au titre du fonds de résolution

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale d'Aquitaine.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2015 est donnée ci-dessous :

| (en milliers d'euros hors taxes) | 2015 | | | 2014 Retraité |
|---|---------------|-----------|------------|------------------|
| | Ernst & Young | Audial | Total | Total |
| Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 135 | 71 | 206 | 189 |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes | 23 | 0 | 23 | 9 |
| Total Honoraires des commissaires aux comptes | 158 | 71 | 229 | 198 |

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|---------------|------------------------|
| Dotations aux amortissements | 13 996 | 13 562 |
| - immobilisations corporelles | 13 977 | 13 553 |
| - immobilisations incorporelles | 19 | 9 |
| Dotations (reprises) aux dépréciations | 0 | 0 |
| - immobilisations corporelles | | |
| - immobilisations incorporelles | | |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 13 996 | 13 562 |

4.8 Coût du risque

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|-----------------|------------------------|
| Dotations aux provisions et aux dépréciations | -216 240 | -209 498 |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe | | |
| Prêts et créances | -179 628 | -169 261 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Autres actifs | -4 | -124 |
| Engagements par signature | -15 834 | -14 217 |
| Risques et charges | -20 774 | -25 896 |
| Reprises de provisions et de dépréciations | 190 240 | 160 312 |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe | | |
| Prêts et créances | 158 322 | 133 280 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Autres actifs | 69 | 125 |
| Engagements par signature | 16 389 | 6 955 |
| Risques et charges | 15 460 | 19 952 |
| Dotations nettes de reprises des dépréciations et | -26 000 | -49 186 |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés | | |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés | -2 099 | -3 130 |
| Récupérations sur prêts et créances amortis | 1 500 | 2 892 |
| Décotes sur crédits restructurés | -226 | -154 |
| Pertes sur engagements par signature | | |
| Autres pertes | -396 | -592 |
| Autres produits | | |
| Coût du risque | -27 221 | -50 170 |

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|-------------|------------------------|
| Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation | | |
| Plus-values de cession | 50 | 776 |
| Moins-values de cession | 151 -101 | 1 172 -396 |
| Titres de capitaux propres consolidés | 0 | 0 |
| Plus-values de cession | | |
| Moins-values de cession | | |
| Produits (charges) nets sur opérations de regroupement | | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 50 | 776 |

4.10 Impôts

Charge d'impôt :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|-------------------------------------|----------------|------------------------|
| Charge d'impôt courant | -80 219 | -71 661 |
| Charge d'impôt différé | 3 468 | 1 354 |
| Charge d'impôt de la période | -76 751 | -70 307 |

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2015

| (en milliers d'euros) | Base | Taux d'impôt | Impôt |
|---|---------|---------------|---------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence | 230 332 | 38,00% | 87 526 |
| Effet des différences permanentes | | | -8 676 |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères | | | |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires | | | 1 567 |
| Effet de l'imposition à taux réduit | | | 18 |
| Effet des autres éléments | | | -3 684 |
| Taux et charge effectifs d'impôt | | 33,32% | 76 751 |

Les dividendes soumis au régime Mère-fille, présents dans la base théorique, sont neutralisés au niveau des différences permanentes pour un montant de -7.418 K€.

Les effets des autres éléments comprennent notamment l'impact des avoirs-fiscaux, crédits d'impôts et crédits d'impôts sur PTZ (-753 milliers d'euros), la régularisation d'IS sur exercice antérieur (-590 milliers d'euros), ainsi que l'économie d'impôt suite à l'intégration fiscale (-2.390 milliers d'euros).

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2014 retraité

| (en milliers d'euros) | Base | Taux d'impôt | Impôt |
|---|---------|---------------|---------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence | 222 783 | 38,00% | 84 658 |
| Effet des différences permanentes | | | -10 332 |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères | | | |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires | | | 2 009 |
| Effet de l'imposition à taux réduit | | | 106 |
| Effet des autres éléments | | | -6 134 |
| Taux et charge effectifs d'impôt | | 31,56% | 70 307 |

Les dividendes soumis au régime Mère-fille, présents dans la base théorique, sont neutralisés au niveau des différences permanentes pour un montant de -7681 K€.

Les effets des autres éléments comprennent notamment l'impact des avoirs-fiscaux, crédits d'impôts et crédits d'impôts sur PTZ (-1.396 milliers d'euros), la régularisation d'IS sur exercice antérieur (-3.283 milliers d'euros), ainsi que l'économie d'impôt suite à l'intégration fiscale (-2.922 milliers d'euros).

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période,

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|--------------|------------------------|
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | | |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | 0 | 0 |
| Ecart de réévaluation de la période | | |
| Transferts en résultat | | |
| Autres reclassifications | | |
| Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente | -1 303 | 3 897 |
| Ecart de réévaluation de la période | 10 727 | 8 914 |
| Transfert en résultat | -12 030 | -5 017 |
| Autres reclassifications | | 0 |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | 528 | 328 |
| Ecart de réévaluation de la période | 528 | 328 |
| Transferts en résultat | | |
| Autres reclassifications | | |
| Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés | 0 | 0 |
| Ecart de réévaluation de la période | | |
| Transferts en résultat | | |
| Autres reclassifications | | |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | 1 253 | 2 826 |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence | 2 368 | -895 |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | 217 | 0 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | 3 063 | 6 156 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | | |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi | 966 | -6 124 |
| Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés | | |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | | |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence | -332 | 2 109 |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables en résultat | 634 | 89 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres | 3 697 | 2 141 |
| Dont part du Groupe | 3 697 | 2 141 |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle | 0 | 0 |

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | | Variation | | | | 31/12/2015 | | | |
|--|---------------------|---------|-------------|-------------------------|-----------|-------|-------------|-------------------------|------------|---------|-------------|-------------------------|
| | Brut | Impôt | Net d'impôt | Net dont part du Groupe | Brut | Impôt | Net d'impôt | Net dont part du Groupe | Brut | Impôt | Net d'impôt | Net dont part du Groupe |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | 59 449 | -16 309 | 43 140 | 43 140 | -1 303 | 2 549 | 1 246 | 1 246 | 58 146 | -13 760 | 44 386 | 44 386 |
| Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente | -451 | 155 | -296 | -296 | 528 | -181 | 347 | 347 | 77 | -26 | 51 | 51 |
| Gains et pertes sur instruments déniers de couverture | 0 | 0 | 0 | 0 | | | 0 | 0 | | | 0 | 0 |
| Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence | 58 998 | -16 154 | 42 844 | 42 844 | -775 | 2 368 | 1 593 | 1 593 | 58 223 | -13 786 | 44 437 | 44 437 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | 5 137 | -217 | 4 920 | 4 920 | 1 253 | 217 | 1 470 | 1 470 | 6 390 | 0 | 6 390 | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | 64 135 | -16 371 | 47 764 | 47 764 | 478 | 2 585 | 3 063 | 3 063 | 64 613 | -13 786 | 50 827 | 44 437 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi | -9 938 | 3 422 | -6 516 | -6 516 | 966 | -332 | 634 | 634 | -8 972 | 3 090 | -5 882 | -5 882 |
| Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés | 0 | 0 | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence | -9 938 | 3 422 | -6 516 | -6 516 | 966 | -332 | 634 | 634 | -8 972 | 3 090 | -5 882 | -5 882 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | 0 | 0 | 0 | 0 | | | 0 | 0 | | | 0 | 0 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables en résultat | -9 938 | 3 422 | -6 516 | -6 516 | 966 | -332 | 634 | 634 | -8 972 | 3 090 | -5 882 | -5 882 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 54 197 | -12 949 | 41 248 | 41 248 | 1 444 | 2 253 | 3 697 | 3 697 | 55 641 | -10 696 | 44 945 | 38 555 |

5 Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

La Caisse régionale d'Aquitaine exerce son activité principalement en France et dans le secteur de la Banque de proximité.

Ceci implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas à être ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 Retraité | |
|------------------------|---------------|----------|---------------------|----------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Caisse | 81 017 | | 79 687 | |
| Banques centrales | 16 525 | | 11 560 | |
| Valeur au bilan | 97 542 | 0 | 91 247 | 0 |

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité | | |
|---|---------------|------------------------|-------|--------|
| | | | Actif | Passif |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 22 317 | 25 395 | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | | |
| Valeur au bilan | 22 317 | 25 395 | | |
| <i>Dont Titres prêtés</i> | 0 | 0 | | |

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|---------------|------------------------|
| Instruments de capitaux propres | 0 | 0 |
| - Actions et autres titres à revenu variable | 0 | 0 |
| Titres de dettes | 0 | 0 |
| - Effets publics et valeurs assimilées | 0 | 0 |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | 0 |
| Prêts et avances | 0 | 0 |
| - Crédit aux clients | 0 | 0 |
| - Crédits sur les établissements de crédit | 0 | 0 |
| - Titres reçus en pension livrée | 0 | 0 |
| - Valeurs reçues en pension | 0 | 0 |
| Instruments dérivés | 22 317 | 25 395 |
| Valeur au bilan | 22 317 | 25 395 |

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|---------------|------------------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 38 558 | 41 710 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 18 698 | 18 508 |
| Valeur au bilan | 57 256 | 60 218 |

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|---------------|------------------------|
| Titres vendus à découvert | | |
| Titres donnés en pension livrée | | |
| Dettes représentées par un titre | | |
| Dettes envers la clientèle | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | | |
| Instruments dérivés | 38 558 | 41 710 |
| Total Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 38 558 | 41 710 |

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2015 | | 31/12/2014 Retraité | |
|---|------------------------------|---|------------------------------|---|
| | Juste valeur au bilan | Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance | Juste valeur au bilan | Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance |
| Dépôts et passifs subordonnés | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Dépôts d'établissements de crédit | | | | |
| - Autres dépôts | | | | |
| - Passifs subordonnés | | | | |
| Titres de dettes | 18 698 | -1 302 | 18 508 | -1 492 |
| Autres passifs financiers | | | | |
| Total Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 18 698 | -1 302 | 18 508 | -1 492 |

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 Retraité | | |
|--|-------------------------|----------------------|------------------------|-------------------------|----------------------|------------------------|
| | Valeur comptable | Gains latents | Pertes latentes | Valeur comptable | Gains latents | Pertes latentes |
| Effets publics et valeurs assimilées | 80 373 | 845 | | 80 175 | 655 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 684 729 | 26 623 | 746 | 668 515 | 34 174 | 5 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 78 916 | 7 459 | 123 | 70 397 | 9 075 | 147 |
| Titres de participation non consolidés (2) | 843 510 | 24 361 | 272 | 806 214 | 16 262 | 564 |
| Total des titres disponibles à la vente | 1 687 528 | 59 288 | 1 141 | 1 625 301 | 60 166 | 716 |
| Créances disponibles à la vente | | | | | | |
| Total des créances disponibles à la vente | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1) | 1 687 528 | 59 288 | 1 141 | 1 625 301 | 60 166 | 716 |
| Impôts | | -13 996 | -235 | | -16 299 | 12 |
| Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts) | | 45 292 | 906 | | 43 867 | 728 |

(1) Dont -36 637 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2015 et -36 460 au 31 décembre 2014 retraité.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 703 267 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 683 269 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| Etablissements de crédit | | |
| Titres de dettes | 0 | 0 |
| - Titres non cotés sur un marché actif | | |
| Prêts et avances | 34 721 | 17 588 |
| - Comptes et prêts | 27 138 | 10 005 |
| dont comptes ordinaires débiteurs sains | 15 517 | 355 |
| dont comptes et prêts au jour le jour sains | 0 | 0 |
| - Valeurs reçues en pension | | |
| - Titres reçus en pension livrée | | |
| - Prêts subordonnés | 7 583 | 7 583 |
| - Autres prêts et créances | | |
| Valeur brute | 34 721 | 17 588 |
| Dépréciations | | |
| Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit | 34 721 | 17 588 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | |
| Titres de dettes | 0 | 0 |
| - Titres non cotés sur un marché actif | | |
| Prêts et avances | 1 016 614 | 1104981 |
| - Comptes ordinaires | 256 318 | 247 751 |
| - Comptes et avances à terme | 692 083 | 789 014 |
| - Prêts subordonnés | 68 213 | 68 216 |
| Valeur brute | 1 016 614 | 1 104 981 |
| Dépréciations | | |
| Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole | 1 016 614 | 1 104 981 |
| Valeur au bilan | 1 051 335 | 1 122 569 |

Prêts et créances sur la clientèle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|-------------------|------------------------|
| Opérations avec la clientèle | | |
| Titres de dettes | 3 548 | 3 548 |
| - Titres non cotés sur un marché actif | 3 548 | 3 548 |
| Prêts et avances | 16 068 148 | 15 119 479 |
| - Créances commerciales | 35 682 | 30 449 |
| - Autres concours à la clientèle | 15 916 740 | 14 926 799 |
| - Titres reçus en pension livrée | | |
| - Prêts subordonnés | | |
| - Créances nées d'opérations d'assurance directe | | |
| - Créances nées d'opérations de réassurance | | |
| - Avances en comptes courants d'associés | 21 443 | 21 882 |
| - Comptes ordinaires débiteurs | 94 283 | 140 349 |
| Valeur brute | 16 071 696 | 15 123 027 |
| Dépréciations | -468 257 | -469 128 |
| Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle | 15 603 439 | 14 653 899 |
| Opérations de location-financement | | |
| Location-financement immobilier | | |
| Location-financement mobilier, location simple et opérations | | |
| Valeur brute | 0 | 0 |
| Dépréciations | 0 | 0 |
| Valeur nette des opérations de location-financement | 0 | 0 |
| Valeur au bilan | 15 603 439 | 14 653 899 |

6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|----------------|------------------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | 201 533 | 146 712 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 569 929 | 543 983 |
| Total | 771 462 | 690 695 |
| Dépréciations | | |
| Valeur au bilan | 771 462 | 690 695 |

6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Au titre de l'exercice 2015, la Caisse régionale d'Aquitaine n'a constaté aucun engagement encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

En Novembre 2015, la Caisse régionale d'Aquitaine a réalisé une opération de titrisation non dé-consolidante intégralement auto-souscrite pour un montant total de 356 000 milliers d'euros.

6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Dotations | Reprises et utilisations | Autres mouvements | 31/12/2015 |
|--|------------------------|-------------------|-----------------------------|----------------------|--------------------|
| Créances sur les établissements de crédit | | | | | 0 |
| Créances sur la clientèle dont dépréciations collectives (1) | 469 128 145 339 | 183 745 52 164 | -184 616 -38 964 | | 468 257 158 539 |
| Opérations de location-financement | 0 | | | | 0 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 0 | | | | 0 |
| Actifs disponibles à la vente | 36 460 | 183 | -6 | | 36 637 |
| Autres actifs financiers | 1 430 | 2 | -67 | | 1 365 |
| Total Dépréciations des actifs financiers | 507 018 | 183 930 | -184 689 | 0 | 506 259 |

(1) Une dotation aux provisions filières a été enregistrée pour 40,6 millions d'euros sur la filière Viticulture et 2,6 millions d'euros sur la filière Immobilier locatif. La reprise porte principalement sur la provision Bâle II pour 32,2 millions d'euros.

| (en milliers d'euros) | 01/01/2014 Retraité | Dotations | Reprises et utilisations | Autres mouvements | 31/12/2014 Retraité |
|--|------------------------|-------------------|-----------------------------|----------------------|------------------------|
| Créances sur les établissements de crédit | | | | | 0 |
| Créances sur la clientèle dans dépréciations collectives (1) | 454 501 134 955 | 174 333 38 071 | -159 706 -27 687 | | 469 128 145 339 |
| Opérations de location-financement | 0 | | | | 0 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 0 | | | | 0 |
| Actifs disponibles à la vente (2) | 35 233 | 1 531 | -304 | | 36 460 |
| Autres actifs financiers | 1 396 | 101 | -67 | | 1 430 |
| Total Dépréciations des actifs financiers | 491 130 | 175 965 | -160 077 | 0 | 507 018 |

- (1) Une dotation aux provisions filières a été enregistrée pour 21,8 millions d'euros sur la filière Viticulture et 5,5 millions d'euros sur la filière Immobilier locatif. Une dotation de provision collective sur créances restructurées a été enregistrée pour 8,7 millions d'euros. La reprise porte principalement sur la provision Bâle II pour 23,3 millions d'euros (soit une reprise nette de dotation de 21 millions d'euros sur la provision Bâle II).
- (2) Les titres SACAM FIA-NET ont été dépréciés durablement au cours de l'exercice pour un montant de 1 519 milliers d'euros.

6.9 Exposition au risque souverain

Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

| (en milliers d'euros) | Expositions nettes de dépréciations | | | | | | |
|-------------------------|---------------------------------------|--|-----------------------|--|---|--|--|
| | Dont portefeuille bancaire | | | | Total activité banque brut de couvertures | Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2) | Total activité banque net de couvertures |
| | Actifs à la juste valeur par résultat | Actifs financiers disponibles à la vente | Prêts et créances (1) | Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | | |
| Belgique | | 11 054 | | 13 765 | 24 819 | | 24 819 |
| France | | 69 319 | | 187 768 | 257 087 | | 257 087 |
| Total Exposition | 0 | 80 373 | 0 | 201 533 | 0 | 281 906 | 0 |

(1) Hors créances d'impôts différés

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

Les expositions portent exclusivement sur des actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à échéance.

| (en milliers d'euros) | Expositions nettes de dépréciations | | | | | | |
|-------------------------|---------------------------------------|--|-----------------------|--|---|--|--|
| | Dont portefeuille bancaire | | | | Total activité banque brut de couvertures | Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2) | Total activité banque net de couvertures |
| | Actifs à la juste valeur par résultat | Actifs financiers disponibles à la vente | Prêts et créances (1) | Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | | |
| Belgique | | 11 058 | | | 11 058 | | 11 058 |
| France | | 69 117 | | 146 712 | 215 829 | | 215 829 |
| Total Exposition | 0 | 80 175 | 0 | 146 712 | 0 | 226 887 | 0 |

(1) Hors créances d'impôts différés

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

Dettes souveraines - Activité bancaire

Variations entre le 31 décembre 2014 retraité et la 31 décembre 2015

| Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros) | Solde au 31/12/2014 Retraité | Variation de juste valeur | Recyclage des réserves AFS | Créances rattachées | Tombées d'échéance | Cessions nettes de reprises de provisions | Acquisitions | Solde au 31/12/2015 |
|---|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------|-----------------------|---|--------------|---------------------|
| Belgique | 11 058 | | | -4 | | | | 11 054 |
| France | 69 117 | | | 202 | | | | 69 319 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 80 175 | 0 | 0 | 198 | 0 | 0 | 0 | 80 373 |
| France | 146 712 | | | -1 723 | -50 000 | | 92 779 | 187 768 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 146 712 | 0 | 0 | -1 641 | -50 000 | 0 | 106 462 | 201 533 |
| Total Activité Banque | 226 887 | 0 | 0 | -1 443 | -50 000 | 0 | 106 462 | 281 906 |

Variations entre le 1^{er} janvier 2014 retraité et le 31 décembre 2014 retraité

| Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros) | Solde au 01/01/2014 Retraité | Variation de juste valeur | Recyclage des réserves AFS | Créances rattachées | Tombées d'échéance | Cessions nettes de reprises de provisions | Acquisitions | Solde au 31/12/2014 Retraité |
|---|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------|-----------------------|---|--------------|---------------------------------|
| Belgique | 7 001 | | | 49 | | | 4 008 | 11 058 |
| France | 70 333 | | | -1 216 | | | | 69 117 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 77 334 | 0 | 0 | -1 216 | 0 | 0 | 0 | 80 175 |
| France | 37 693 | | | 22 935 | | -22 927 | 109 011 | 146 712 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 37 693 | 0 | 0 | 22 935 | 0 | -22 927 | 109 011 | 146 712 |
| Total Activité Banque | 115 027 | 0 | 0 | 21 719 | 0 | -22 927 | 109 011 | 226 887 |

6.10 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| Etablissements de crédit | | |
| Comptes et emprunts dont comptes ordinaires créditeurs dont comptes et emprunts au jour le jour | 7 598 | 22 897 13 843 2 |
| Valeurs données en pension | 15 | |
| Titres donnés en pension livrée | | |
| Total | 7 598 | 22 897 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | |
| Comptes ordinaires créditeurs | | |
| Comptes et avances à terme | 8 695 604 | 8 885 936 |
| Total | 8 695 604 | 8 885 936 |
| Valeur au bilan | 8 703 202 | 8 908 833 |

Dettes envers la clientèle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 4 487 567 | 3 806 995 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 59 410 | 54 914 |
| Autres dettes envers la clientèle | 1 958 239 | 1 710 845 |
| Titres donnés en pension livrée | | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | | |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | | |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques | | |
| Valeur au bilan | 6 505 216 | 5 572 754 |

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|------------------|------------------------|
| Dettes représentées par un titre | | |
| Bons de caisse | | |
| Titres du marché interbancaire | | |
| Titres de créances négociables : | 1 065 096 | 968 328 |
| Emprunts obligataires | | |
| Autres dettes représentées par un titre | | |
| Valeur au bilan | 1 065 096 | 968 328 |
| Dettes subordonnées | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | 77 596 | 77 472 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | | |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | | 8 |
| Titres et emprunts participatifs | | |
| Valeur au bilan | 77 596 | 77 480 |

Au titre de l'exercice 2015, la Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas émis de dettes subordonnées.

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

| 31/12/2015 | | Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires | | | | |
|---|--|--|---|--|--|---|
| Nature des instruments financiers | Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation (1) | Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement (1) (2) et (9) | Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions | | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
| | | | | Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation | Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie | |
| (en milliers d'euros) | (a) | (b) | (c)=(a)-(b) | | (d) (3) et (4) | (e)=(c)-(d) |
| Dérivés (5) | 22 989 | | 22 989 | | | 22 989 |
| Prises en pension de titres (6) | | | 0 | | | 0 |
| Prêts de titres (7) | | | 0 | | | 0 |
| Autres instruments financiers (8) | | | 0 | | | 0 |
| Total des actifs financiers soumis à compensation | 22 989 | 0 | 22 989 | 0 | 0 | 22 989 |

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole.

| 31/12/2014 | | Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires | | | | |
|---|--|--|---|--|--|---|
| Nature des opérations | Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation | Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement | Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions | | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
| | | | | Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation | Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie | |
| (en milliers d'euros) | (a) | (b) | (c)=(a)-(b) | | (d) | (e)=(c)-(d) |
| Dérivés | 26 007 | | 26 007 | 690 | | 25 317 |
| Prises en pension de titres | | | 0 | | | 0 |
| Prêts de titres | | | 0 | | | 0 |
| Autres instruments financiers | | | 0 | | | 0 |
| Total des actifs financiers soumis à compensation | 26 007 | 0 | 26 007 | 690 | 0 | 25 317 |

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole.

Compensation – Passifs financiers

| 31/12/2015 | Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires | | | | |
|--|---|--|--|--|---|
| Nature des instruments financiers | Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation (1) | Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement (1) (2) et (9) | Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
| (en milliers d'euros) | (a) | (b) | (c)=(a)-(b) | (d) | (e)=(c)-(d) |
| Dérivés (5) | 113 488 | | 113 488 | | 113 488 |
| Prises en pension de titres (6) | | | 0 | | 0 |
| Prêts de titres (7) | | | 0 | | 0 |
| Autres instruments financiers (8) | | | 0 | | 0 |
| Total des actifs financiers soumis à compensation | 113 488 | 0 | 113 488 | 0 | 113 488 |

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole.

| 31/12/2014 | Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires | | | | |
|---|---|---|--|--|---|
| Nature des opérations | Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation | Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement | Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
| (en milliers d'euros) | (a) | (b) | (c)=(a)-(b) | (d) | (e)=(c)-(d) |
| Dérivés | 94 572 | | 94 572 | 690 | 93 882 |
| Mises en pension de titres | | | 0 | | 0 |
| Emprunts de titres | | | 0 | | 0 |
| Autres instruments financiers | | | 0 | | 0 |
| Total des passifs financiers soumis à compensation | 94 572 | 0 | 94 572 | 690 | 93 882 |

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole.

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|---------------|------------------------|
| Impôts courants | 12 153 | 20 082 |
| Impôts différés | 86 022 | 83 773 |
| Total Actifs d'impôts courants et différés | 98 175 | 103 855 |
| Impôts courants | 0 | 0 |
| Impôts différés | 271 | 383 |
| Total Passifs d'impôts courants et différés | 271 | 383 |

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 Retraité | |
|--|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|
| | Impôts différés Actif | Impôts différés Passif | Impôts différés Actif | Impôts différés Passif |
| Décalages temporaires comptables-fiscaux | 94 818 | 2 578 | 87 107 | 2 572 |
| Charges à payer non déductibles | 3 219 | | 2 999 | |
| Provisions pour risques et charges non déductibles | 85 402 | 2 506 | 79 500 | 2 501 |
| Autres différences temporaires | 6 197 | 72 | 4 608 | 71 |
| Impôts différés sur réserves latentes | 1 063 | 2 866 | 2 217 | 2 864 |
| Actifs disponibles à la vente | -666 | 2 696 | | 2 864 |
| Couvertures de Flux de Trésorerie | | 27 | 155 | |
| Gains et pertes / Ecarts actuariels | 1 729 | 143 | 2 062 | |
| Impôts différés sur résultat | -4 415 | 271 | -115 | 383 |
| Effets des compensations | -5 444 | -5 444 | -5 436 | -5 436 |
| Total Impôts différés | 86 022 | 271 | 83 773 | 383 |

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|----------------|------------------------|
| Autres actifs | 176 525 | 125 558 |
| Comptes de stocks et emplois divers | 3 438 | 2 538 |
| Gestion collective des titres Livret développement durable | | |
| Débiteurs divers (1) | 172 840 | 122 867 |
| Comptes de règlements | 247 | 153 |
| Capital souscrit non versé | | |
| Autres actifs d'assurance | | |
| Parts des réassureurs dans les provisions techniques | | |
| Comptes de régularisation | 90 357 | 135 719 |
| Comptes d'encaissement et de transfert | 27 878 | 77 798 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écart | | |
| Produits à recevoir | 49 385 | 54 702 |
| Charges constatées d'avance | 4 595 | 947 |
| Autres comptes de régularisation | 8 499 | 2 272 |
| Valeur au bilan | 266 882 | 261 277 |

(1) Dont 162 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|----------------|------------------------|
| Autres passifs (1) | 100 850 | 94 653 |
| Comptes de règlements | 90 424 | 87 214 |
| Créditeurs divers | 10 426 | 7 439 |
| Versement restant à effectuer sur titres | | |
| Autres passifs d'assurance | | |
| Autres | | |
| Comptes de régularisation | 180 036 | 169 488 |
| Comptes d'encaissement et de transfert (2) | 31 758 | 28 486 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écart | 278 | 12 |
| Produits constatés d'avance | 56 936 | 57 872 |
| Charges à payer | 89 559 | 80 204 |
| Autres comptes de régularisation | 1 505 | 2 914 |
| Valeur au bilan | 280 886 | 264 141 |

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.15 Co-entreprises et entreprises associées

Informations financières des co-entreprises et des entreprises associées

Au 31 décembre 2015, la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 42 444 milliers d'euros (42 121 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

La Caisse régionale d'Aquitaine détient des intérêts dans une entreprise associée, CA Grands Crus. Celle-ci est présentée dans le tableau ci-dessous. Il s'agit de l'entreprise associée qui compose la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | |
|---|-------------|-------------------------------|------------------|---|----------------------------|--------------------------------|---------------------|
| | % d'intérêt | Valeur de mise en équivalence | Valeur boursière | Dividendes versés aux entités du groupe | Quote part de résultat net | Quote part de capitaux propres | Ecart d'acquisition |
| Entreprises associées CA Grands Crus | 21,43 | 42 440 | | 0 | -1 150 | 42 444 | 0 |
| Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées) | | 0 | | | 0 | 0 | 0 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | | | | |
|---|---------------------|-------------------------------|------------------|---|----------------------------|--------------------------------|---------------------|
| | % d'intérêt | Valeur de mise en équivalence | Valeur boursière | Dividendes versés aux entités du groupe | Quote part de résultat net | Quote part de capitaux propres | Ecart d'acquisition |
| Entreprises associées CA Grands Crus | 21,43 | 42 121 | | 0 | -3 817 | 42 124 | 0 |
| Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées) | | 42 121 | | | -3 817 | 42 124 | 0 |

La Caisse régionale d'Aquitaine a une influence notable en raison de sa participation dans le capital et de sa présence au sein du conseil d'administration.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2015. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence ont fait l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition, c'est-à-dire en exploitant les estimations de flux futurs attendus des sociétés concernées et en utilisant les paramètres de valorisations décrits dans la note 6.18 « Ecarts d'acquisition ».

Les informations financières résumées de l'entreprise associée de la Caisse régionale d'Aquitaine sont présentées ci-après :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | |
|------------------------------|------------|--------------|-------------|------------------------|
| | PNB | Résultat net | Total actif | Total capitaux propres |
| Entreprises associées | | | | |
| CA Grands Crus | -1 250 | -5 368 | 198 217 | 198 058 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | |
|------------------------------|---------------------|--------------|-------------|------------------------|
| | PNB | Résultat net | Total actif | Total capitaux propres |
| Entreprises associées | | | | |
| CA Grands Crus | -18 391 | -17 814 | 203 699 | 196 566 |

Ces informations financières sont issues des états financiers établis en normes IFRS par les co-entreprises et les entreprises associées.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Restrictions significatives sur les entreprises associées

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale d'aquitaine n'a pas connaissance de restrictions significatives au titre des opérations réalisées avec co-entreprises et entreprises associées.

6.16 Immeubles de placement

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Variations de périmètre | Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (Cessions et échéances) | Autres mouvements | 31/12/2015 |
|---------------------------------|------------------------|----------------------------|--|---|----------------------|--------------|
| Valeur brute | 10 446 | | 182 | -3 | -12 | 10 613 |
| Amortissements et dépréciations | -4 001 | | -335 | 2 | 12 | -4 322 |
| Valeur au bilan (1) | 6 445 | 0 | -153 | -1 | 0 | 6 291 |

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

| (en milliers d'euros) | 01/01/2014 Retraité | Variations de périmètre | Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (Cessions et échéances) | Autres mouvements (2) | 31/12/2014 Retraité |
|---------------------------------|------------------------|----------------------------|--|---|-----------------------------|------------------------|
| Valeur brute | 5 049 | | 2 097 | -94 | 3 394 | 10 446 |
| Amortissements et dépréciations | -1 787 | | -260 | 81 | -2 035 | -4 001 |
| Valeur au bilan (1) | 3 262 | 0 | 1 837 | -13 | 1 359 | 6 445 |

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

(2) La Caisse régionale a effectué des transferts de compte

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|--------------|------------------------|
| Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | | |
| Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | 6 291 | 6 445 |
| Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 | | |
| Valeur de marché des immeubles de placement non évalués à la juste valeur au bilan | 6 291 | 6 445 |

6.17 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (Cessions et échéances) | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2015 |
|---|------------------------|--|---|------------------------|----------------------|---------------|
| Immobilisations corporelles d'exploitation | | | | | | |
| Valeur brute | 266 064 | 18 333 | -26 800 | | 11 | 257 608 |
| Amortissements et dépréciations (1) | -179 594 | -13 977 | 26 727 | | -11 | -166 855 |
| Valeur au bilan | 86 470 | 4 356 | -73 | 0 | 0 | 90 753 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | |
| Valeur brute | 3 720 | 47 | -52 | | | 3 715 |
| Amortissements et dépréciations | -1 040 | -18 | 52 | | | -1 006 |
| Valeur au bilan | 2 680 | 29 | 0 | 0 | 0 | 2 709 |

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations en location simple

| (en milliers d'euros) | 01/01/2014 Retraité | Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (Cessions et échéances) | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------------|--|---|------------------------|----------------------|------------------------|
| Immobilisations corporelles d'exploitation | | | | | | |
| Valeur brute | 270 724 | 8 170 | -9 434 | | -3 396 | 266 064 |
| Amortissements et dépréciations (1) | -176 746 | -13 554 | 8 668 | | 2 038 | -179 594 |
| Valeur au bilan | 93 978 | -5 384 | -766 | 0 | -1 358 | 86 470 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | |
| Valeur brute | 7 014 | | -3 294 | | | 3 720 |
| Amortissements et dépréciations | -4 324 | -9 | 3 293 | | | -1 040 |
| Valeur au bilan | 2 690 | -9 | -1 | 0 | 0 | 2 709 |

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations en location simple

6.18 Ecarts d'acquisition

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité BRUT | 31/12/2014 Retraité NET | Augmentations (Acquisitions) | Diminutions (Cessions) | Pertes de valeur de la période | Autres mouvements | 31/12/2015 BRUT | 31/12/2015 NET |
|--|-----------------------------|----------------------------|---------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------------|--------------------|-------------------|
| Crédit Agricole Aquitaine Agences Immobilières | 3 612 | 1 673 | | | -60 | | 3 612 | 1 613 |
| Total | 3 612 | 1 673 | 0 | 0 | -60 | 0 | 3 612 | 1 613 |

| (en milliers d'euros) | 01/01/2014 Retraité BRUT | 01/01/2014 Retraité NET | Augmentations (Acquisitions) | Diminutions (Cessions) | Pertes de valeur de la période | Autres mouvements | 31/12/2014 Retraité BRUT | 31/12/2014 Retraité NET |
|--|-----------------------------|----------------------------|---------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Crédit Agricole Aquitaine Agences Immobilières | 3 612 | 2 391 | | | -718 | | 3 612 | 1 673 |
| Total | 3 612 | 2 391 | 0 | 0 | -718 | 0 | 3 612 | 1 673 |

6.19 Provisions

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2015 |
|---|------------------------|---------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|----------------------|---------------|
| Risques sur les produits épargne logement | 17 205 | 6 080 | | -6 033 | | | 17 252 |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 9 877 | 15 833 | | -16 389 | | | 9 321 |
| Risques opérationnels | 16 367 | 3 148 | | -2 168 | | | 17 347 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) | 7 665 | 3 573 | -2 890 | -251 | | | 6 716 |
| Litiges divers | 25 766 | 4 047 | -518 | -3 075 | | | 26 220 |
| Participations | 0 | | | | | | 0 |
| Restructurations | 0 | | | | | | 0 |
| Autres risques (2) | 19 361 | 21 680 | -6 999 | -13 971 | | | 20 071 |
| Total | 96 241 | 54 361 | -10 407 | -41 887 | 0 | -1 381 | 96 927 |

- (1) Dont 4 775 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 834 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.
(2) dont 10 797 milliers d'euros au titre de la provision sur DAT à taux progressif.

| (en milliers d'euros) | 01/01/2014 Retraité | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------------|---------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| Risques sur les produits épargne logement | 12 275 | 7 421 | | -2 491 | | | 17 205 |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 2 614 | 14 217 | | -6 954 | | | 9 877 |
| Risques opérationnels | 20 202 | 2 340 | | -6 175 | | | 16 367 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) | 1 754 | 4 037 | -2 374 | -1 650 | | | 7 665 |
| Litiges divers | 20 231 | 9 250 | -32 | -3 683 | | | 25 766 |
| Participations | 0 | | | | | | 0 |
| Restructurations | 0 | | | | | | 0 |
| Autres risques (2) | 20 248 | 21 598 | -4 922 | -17 563 | | | 19 361 |
| Total | 77 324 | 58 863 | -7 328 | -38 516 | 0 | 5 898 | 96 241 |

- (1) dont 6 168 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, et 1347 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail
(2) dont 12 450 milliers d'euros au titre de la provision sur DAT à taux progressif.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| Plans d'épargne-logement : | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 885 100 | 687 590 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 876 170 | 795 310 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 800 510 | 830 920 |
| Total plans d'épargne-logement | 2 561 780 | 2 313 820 |
| Total comptes épargne-logement | 344 030 | 366 970 |
| Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement | 2 905 810 | 2 680 790 |

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015 et à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2015 ;

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|------------|------------------------|
| Plans d'épargne-logement : | 5 691 | 8 512 |
| Comptes épargne-logement : | 31 853 | 42 623 |
| Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement | 37 544 | 51 135 |

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------|------------------------|
| Plans d'épargne-logement : | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 5 042 | 4 622 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 2 931 | 3 412 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 9 279 | 9 171 |
| Total plans d'épargne-logement | 17 252 | 17 205 |
| Total comptes épargne-logement | | |
| Total Provision au titre des contrats épargne-logement | 17 252 | 17 205 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Dotations | Reprises | Autres mouvements | 31/12/2015 |
|---|------------------------|-----------|----------|-------------------|------------|
| Plans d'épargne-logement : | 17 205 | 6 080 | 6 033 | | 17 252 |
| Comptes épargne-logement : | | | | | 0 |
| Total Provision au titre des contrats épargne-logement | 17 205 | 6 080 | 6 033 | 0 | 17 252 |

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.20 Capitaux propres part du groupe

Composition du capital au 31 décembre 2015

La Caisse régionale d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

| Répartition du capital de la Caisse régionale | Nombre de titres au 01/01/2015 | Nombre de titres émis | Nombre de titres remboursés | Nombre de titres au 31/12/2015 | % du capital | % des droits de vote |
|--|--------------------------------|-----------------------|-----------------------------|--------------------------------|---------------|----------------------|
| Certificats Coopératifs d'investissements (CCI) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,00 | 0 |
| Dont part du Public | | | | | | |
| Dont part Crédit Agricole S.A. | | | | | | |
| Dont part Auto-détenue | | | | | | |
| Certificats Coopératifs d'associés (CCA) | 12 369 310 | 0 | 0 | 12 369 310 | 29,31 | 0,00 |
| Dont part du Public | 0 | | | 0 | | |
| Dont part Crédit Agricole S.A. | 12 369 310 | | | 12 369 310 | 29,31 | |
| Parts sociales | 29 837 880 | 0 | 0 | 29 837 880 | 70,69 | 100,00 |
| Dont 103 Caisses Locales | 29 836 825 | | | 29 836 825 | 70,69 | 95,90 |
| Dont 21 administrateurs de la CR | 1 050 | | | 1 050 | | 3,91 |
| Dont Crédit Agricole S.A. | 5 | | | 5 | | 0,19 |
| Total | 42 207 190 | 0 | 0 | 42 207 190 | 100,00 | 100,00 |

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros (CCA et part sociale) et le montant total du capital de la Caisse régionale d'Aquitaine (en tant qu'entité individuelle) est de 128 732 milliers d'euros

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale d'Aquitaine sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2015, le Conseil d'administration de la Caisse régionale d'Aquitaine a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 22/03/2016 un intérêt par part sociale de 0,05 euros, et un dividende net de 0,86 par CCA, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Ce montant a été calculé à partir d'un taux égal à 1,7% sous réserve que le contexte juridique au plus tard le 15/06/2016 l'autorise. Dans le cas contraire, la rémunération des parts sociales sera calculée à partir d'un taux égal à 1,7% ce qui correspond à un montant global de 973,7 milliers d'euros.

| Année de rattachement du dividende | Par CCA | Par Part Sociale (1) |
|------------------------------------|-------------|----------------------|
| | Montant Net | Montant Net |
| 2012 | 0,80 | 0,08 |
| 2013 | 0,80 | 0,08 |
| 2014 | 0,84 | 0,06 |
| Prévu 2015 | 0,86 | 0,06 |

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 12 071 milliers d'euros en 2015.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2015

En fonction du taux de rémunération des parts sociales qui sera fixé le 15 juin 2016, l'Assemblée Générale décidera d'affecter ce montant de la manière suivante :

- si le taux de rémunération des parts sociales est égal à 1,70% :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Bénéfice net 2015 | 123 122 |
| Report à nouveau | 0 |
| Total à affecter | 123 122 |
| Réserves spéciale ménénat | 0 |
| Intérêts aux parts sociales | 1 547 |
| Dividendes CCA | 10 638 |
| Réserve légale | 83 203 |
| Réserves générales | 27 734 |

- si le taux de rémunération des parts sociales est égal à 1,07% :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Bénéfice net 2015 | 123 122 |
| Report à nouveau | 0 |
| Total à affecter | 123 122 |
| Réserves spéciale ménénat | 0 |
| Intérêts aux parts sociales | 974 |
| Dividendes CCA | 10 638 |
| Réserve légale | 83 633 |
| Réserves générales | 27 878 |

6.21 Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2015, les participations non consolidées sont les suivantes :

| Titres de participations non consolidés | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | |
|--|-----------------|------------------------------------|-----------------|------------------------------------|
| | Valeur au bilan | % de capital détenu dans le Groupe | Valeur au bilan | % de capital détenu dans le Groupe |
| CREDIT AGRICOLE AQUITAINE EXPANSION | 13 445 | 100,00% | 8 945 | 100,00% |
| SCI CAM 2 | 184 | 100,00% | 184 | 100,00% |
| SAS DIODE INVEST | 443 | 65,61% | 1 194 | 65,61% |
| TOOKETS.COOP | 0 | 49,52% | 90 | 49,52% |
| GRAND SUD-OUEST CAPITAL | 26 953 | 33,85% | 25 222 | 33,85% |
| ALTERNATIVE FONCIERE DU SUD OUEST | 676 | 33,78% | 676 | 33,78% |
| SAS DIODE IMMOB | 0 | 0,00% | 7 | 25,00% |
| GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS (GCI) | 3 687 | 8,23% | 3 601 | 8,23% |
| SCI CAM SOCIETE IMMOBILIERE DU CREDIT AGRICOLE MUT | 4 455 | 3,81% | 2 732 | 3,81% |
| SACAM FIRECA | 768 | 3,33% | 1 641 | 3,33% |
| CREDIT AGRICOLE TITRES | 1 433 | 2,17% | 1 433 | 2,17% |
| CTCAM - CENTRE DE TELESURVEILLANCE DU CREDIT AGRICOLE | 1 213 | 2,13% | 1 192 | 2,13% |
| Autres titres non consolidés | 10 294 | | 6 159 | |
| Valeur au bilan des titres de participations non consolidés (1) | 63 551 | | 53 076 | |

(1) dont 2 661 K€ de provision pour dépréciation durable au 31/12/2015 contre 2 663 K€ au 31/12/2014

6.22 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | |
|--|------------------|----------------------|---------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | Total |
| Caisse, banques centrales | 97 542 | | | | | 97 542 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | | 62 | 3 477 | 18 778 | 0 | 22 317 |
| Instruments dérivés de couverture | | 1 | 145 | 1 313 | | 1 459 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 11 681 | 15 599 | 102 600 | 32 784 | 1 524 864 | 1 687 528 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 309 341 | 59 924 | 256 494 | 417 361 | 8 215 | 1 051 335 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 176 094 | 1 529 127 | 5 291 982 | 7 585 682 | 20 554 | 15 603 439 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 51 666 | | | | | 51 666 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 26 556 | 46 044 | 359 512 | 339 350 | | 771 462 |
| Total Actifs financiers par échéance | 1 672 880 | 1 650 757 | 6 014 210 | 8 395 268 | 1 553 633 | 19 286 748 |
| Banques centrales | | | | | | 0 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 10 | 62 | 6 528 | 50 656 | | 57 256 |
| Instruments dérivés de couverture | 369 | 2 315 | 44 101 | 33 720 | | 80 505 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 1 208 460 | 2 160 699 | 2 899 266 | 2 434 777 | | 8 703 202 |
| Dettes envers la clientèle | 5 111 649 | 416 781 | 838 741 | 138 045 | | 6 505 216 |
| Dettes représentées par un titre | 208 740 | 594 362 | 261 994 | 0 | | 1 065 096 |
| Dettes subordonnées | 1 063 | | 76 533 | | | 77 596 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | | | | 0 |
| Total Passifs financiers par échéance | 6 530 291 | 3 174 219 | 4 127 163 | 2 657 198 | 0 | 16 488 871 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | | | |
|--|---------------------|----------------------|---------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | Total |
| Caisse, banques centrales | 91 247 | | | | | 91 247 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 142 | 43 | 2 220 | 21 990 | | 25 395 |
| Instruments dérivés de couverture | | | | 1 725 | | 1 725 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 324 | 1 279 | 124 455 | 31 075 | 1 468 168 | 1 625 301 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 325 564 | 63 798 | 247 065 | 417 862 | 68 280 | 1 122 569 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 1 184 631 | 1 557 465 | 4 861 658 | 7 071 863 | -21 718 | 14 653 899 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 70 552 | | | | | 70 552 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 24 836 | 99 356 | 335 729 | 230 774 | | 690 695 |
| Total Actifs financiers par échéance | 1 698 296 | 1 721 941 | 5 571 127 | 7 775 289 | 1 514 730 | 18 281 383 |
| Banques centrales | | | | | | 0 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 4 029 | 38 | 6 337 | 49 814 | | 60 218 |
| Instruments dérivés de couverture | 107 | | 56 061 | 688 | | 56 856 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 1 357 769 | 2 199 047 | 2 876 755 | 2 473 957 | 1 305 | 8 908 833 |
| Dettes envers la clientèle | 4 202 739 | 194 408 | 1 035 420 | 140 187 | | 5 572 754 |
| Dettes représentées par un titre | 124 328 | 644 000 | 73 000 | 127 000 | | 968 328 |
| Dettes subordonnées | 1 071 | | 76 409 | | | 77 480 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | | | | 0 |
| Total Passifs financiers par échéance | 5 690 043 | 3 037 493 | 4 123 982 | 2 791 646 | 1 305 | 15 644 469 |

7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|----------------|------------------------|
| Salaires et traitements (1) | 100 959 | 95 609 |
| Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies) | 9 798 | 9 443 |
| Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies) | 2 642 | 2 590 |
| Autres charges sociales | 31 784 | 30 443 |
| Intéressement et participation | 20 300 | 19 751 |
| Impôts et taxes sur rémunération | 20 207 | 19 475 |
| Total Charges de personnel | 185 690 | 177 311 |

(1) Dont médailles du travail pour 159 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 135 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

7.2 Effectif fin de période

| Effectifs | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|------------------|-------------------|--------------------------------|
| France | 2 517 | 2 463 |
| Etranger | | |
| Total | 2 517 | 2 463 |

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

| (en milliers d'euros) | Zone euro | Hors zone | Toutes zones | Toutes zones |
|--|------------------|------------------|---------------------|------------------------|
| | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
| Variation dette actuarielle | | | | |
| Dette actuarielle au 31/12/N-1 | | | | |
| Ecart de change | 38 396 | | 38 396 | 31 316 |
| Coût des services rendus sur l'exercice | 2 589 | | 2 589 | 2 205 |
| Coût financier | 560 | | 560 | 933 |
| Cotisations employés | | | 0 | |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | -421 | | -421 | |
| Variation de périmètre | -265 | | -265 | 34 |
| Prestations versées (obligatoire) | -3 077 | | -3 077 | -2 069 |
| Taxes, charges administratives et primes | | | 0 | |
| (Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques | 18 | | 18 | 2 048 |
| (Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières | -726 | | -726 | 3 929 |
| Dette actuarielle au 31/12/N | 37 074 | 0 | 37 074 | 38 396 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
| Détail de la charge comptabilisée au résultat | | | | |
| Coût des services | | | | |
| Charge / produit d'intérêt net | 2 168 | | 2 168 | 2 205 |
| | 96 | | 96 | -3 |
| Impact en compte de résultat au 31/12/N | 2 264 | 0 | 2 264 | 2 202 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
| Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables | | | | |
| Réévaluation du passif (de l'actif) net | | | | |
| Montant du stock d'écart actuaire cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1 | 9 939 | | 9 939 | 3 815 |
| Ecart de change | | | 0 | |
| Gains / (pertes) actuaire sur l'actif | -258 | | -258 | 147 |
| Gains / (pertes) actuaire liés aux hypothèses démographiques (1) | 18 | | 18 | 2 048 |
| Gains / (pertes) actuaire liés aux hypothèses financières (1) | -726 | | -726 | 3 929 |
| Ajustement de la limitation d'actifs | | | 0 | |
| Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N | 8 973 | 0 | 8 973 | 9 939 |

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|---------------|------------|---------------|------------------------|
| Variation de juste valeur des actifs | | | | |
| Juste valeur des actifs au 31/12/N-1 | 32 216 | | 32 216 | 31 227 |
| Ecart de change | | | 0 | |
| Intérêt sur l'actif (produit) | 464 | | 464 | 936 |
| Gains / (pertes) actuariels | 258 | | 258 | -147 |
| Cotisations payées par l'employeur | 2 712 | | 2 712 | 2 234 |
| Cotisations payées par les employés | | | 0 | |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | | | 0 | |
| Variation de périmètre | -265 | | -265 | 35 |
| Taxes, charges administratives et primes | | | 0 | |
| Prestations payées par le fonds | -3 077 | | -3 077 | -2 069 |
| Juste valeur des actifs au 31/12/N | 32 308 | 0 | 32 308 | 32 216 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------|------------|------------|------------------------|
| Variation de juste valeur des droits à remboursement | | | | |
| Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1 | | | 0 | |
| Ecart de change | | | 0 | |
| Intérêts sur les droits à remboursement (produit) | | | 0 | |
| Gains / (pertes) actuariels | | | 0 | |
| Cotisations payées par l'employeur | | | 0 | |
| Cotisations payées par les employés | | | 0 | |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | | | 0 | |
| Variation de périmètre | | | 0 | |
| Taxes, charges administratives et primes | | | 0 | |
| Prestations payées par le fonds | | | 0 | |
| Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N | 0 | 0 | 0 | |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|---------------|------------|---------------|------------------------|
| Position nette | | | | |
| Dette actuarielle fin de période | -37 074 | | -37 074 | -38 396 |
| Impact de la limitation d'actifs | | | 0 | |
| Juste valeur des actifs fin de période | 32 308 | | 32 308 | 32 216 |
| Position nette (passif) / actif fin de période | -4 766 | 0 | -4 766 | -6 180 |
| Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus | | | | |
| Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/N-1 | | | | -6 180 |

| Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|------------|------------------------|
| Taux d'actualisation (1) | 2,05% | 1,45% |
| Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement | 1,45% | 3,05% |
| Taux attendus d'augmentation des salaires (2) | 2,08% | 2,45% |
| Taux d'évolution des coûts médicaux | | |
| Autres (à détailler) | | |

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

| Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs | Zone euro | | | Hors zone euro | | | Toutes zones | | |
|---|-----------|------------|-----------|----------------|------------|-----------|--------------|------------|-----------|
| | En % | en montant | dont coté | En % | en montant | dont coté | En % | en montant | dont coté |
| Actions | 9,7% | 3 134 | | | | | 9,7% | 3 134 | |
| Obligations | 84,2% | 27 204 | | | | | 84,2% | 27 204 | |
| Immobiliers | 6,1% | 1 971 | | | | | 6,1% | 1 971 | |
| Autres actifs | | | | | | | 0,00% | | |

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,14 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,34 %.

7.5 Autres avantages sociaux

Le bonus de performance de la Caisse régionale d'Aquitaine est basé sur une rémunération par métiers. Il est fonction des résultats d'atteinte des objectifs collectifs, pour 80%, et individuels pour 20%. Il est versé sous forme de 10 acomptes mensuels de 6% (hors février et décembre), et d'un solde en février de l'année suivante. Sur une base de 100, le bonus varie de 75% (hors absence) à 124% du bonus de référence par métiers pour tous les salariés.

Au 31 décembre 2015, la provision « Médaille du travail » s'élève à 1 834 K€.

7.6 Rémunérations de dirigeants

| Rémunération à court terme | 3 066 856 |
|--|------------------|
| Conseil de Direction | 2 840 562 |
| Conseil d'Administration | 226 294 |
| Rémunération postérieure à l'emploi | 1 544 941 |
| Conseil de Direction (*) | 1 440 593 |
| Conseil d'Administration | 104 348 |

(*) y compris IFC : 157 225 €

8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|------------------|------------------------|
| Engagements donnés | | |
| Engagements de financement | 2 050 159 | 1 867 614 |
| . Engagements en faveur des établissements de crédit | 112 116 | 31 795 |
| . Engagements en faveur de la clientèle | 1 938 043 | 1 835 819 |
| Ouverture de crédits confirmés | 1 217 514 | 1 305 503 |
| - Ouverture de crédits documentaires | 4 853 | 8 506 |
| - Autres ouvertures de crédits confirmés | 1 212 661 | 1 296 997 |
| Autres engagements en faveur de la clientèle | 720 529 | 530 316 |
| Engagements de garantie | 1 405 115 | 1 395 105 |
| . Engagements d'ordre des établissements de crédit | 940 481 | 940 481 |
| Confirmations d'ouverture de crédits documentaires | | |
| Autres garanties (1) | 940 481 | 940 481 |
| . Engagements d'ordre de la clientèle | 464 634 | 454 624 |
| Cautions immobilières | 105 918 | 75 549 |
| Autres garanties d'ordre de la clientèle | 358 716 | 379 075 |
| Engagements reçus | | |
| Engagements de financement | 107 343 | 100 075 |
| . Engagements reçus des établissements de crédit | 107 343 | 100 075 |
| . Engagements reçus de la clientèle | | |
| Engagements de garantie | 5 424 769 | 4 753 232 |
| . Engagements reçus des établissements de crédit | 1 631 715 | 1 347 321 |
| . Engagements reçus de la clientèle | 3 793 054 | 3 405 911 |
| Garanties reçues des administrations publiques et | 272 071 | 306 366 |
| Autres garanties reçues | 3 520 983 | 3 099 545 |

(1) dont 940 481 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 578 455 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|------------------|------------------------|
| Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) | | |
| Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...) | 4 626 440 | 4 580 507 |
| Titres prêtés | 276 | 3 588 |
| Dépôts de garantie sur opérations de marché | | |
| Autres dépôts de garantie | | |
| Titres et valeurs donnés en pension | | |
| Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie | 4 626 716 | 4 584 095 |
| Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres et valeurs reçus en pension | | |
| Titres vendus à découvert | | |
| Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés | 0 | 0 |

Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, l'entité a versé un dépôt de 122 546 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 195 036 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2015 la Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2015, la Caisse régionale d'Aquitaine a augmentée de 45.933 milliers d'euros le montant des créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre une diminution de 524.265 milliers d'euros en 2014. La Caisse régionale d'Aquitaine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale d'Aquitaine a apporté :

- 26.077 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre une diminution de 172.414 milliers d'euros en 2014,
- 85.513 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre une diminution de 52.518 milliers d'euros en 2014.

Par ailleurs, la Caisse régionale d'Aquitaine a :

- maintenu l'encours de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre une diminution de 157.531 milliers d'euros en 2014;
- diminué de 65.657 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre une diminution de 141.813 milliers d'euros en 2014.

9 Reclassements d'instruments financiers

La Caisse régionale d'Aquitaine n'a opéré aucun reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

| (en milliers d'euros) | Valeur au bilan au 31 décembre 2015 | Juste valeur au 31 décembre 2015 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3 |
|--|-------------------------------------|----------------------------------|--|--|--|
| Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan | | | | | |
| Prêts et Créances | | | | | |
| Créances sur les établissements de crédit | 1 051 335 | 1 058 695 | - | 1 058 695 | - |
| Comptes ordinaires et prêts JJ | 271 835 | 271 835 | | 271 835 | |
| Comptes et prêts à terme | 703 704 | 711 064 | | 711 064 | |
| Valeurs reçues en pension | | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | |
| Prêts subordonnés | 75 796 | 75 796 | | 75 796 | |
| Titres non cotés sur un marché actif | | | | | |
| Autres prêts et créances | | | | | |
| Créances sur la clientèle | 15 603 439 | 15 857 597 | - | 434 492 | 15 423 105 |
| Créances commerciales | 35 682 | 35 682 | | 349 776 | 35 682 |
| Autres concours à la clientèle | 15 483 058 | 15 737 199 | | | 15 387 423 |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | |
| Prêts subordonnés | 3 548 | 3 462 | | 3 462 | |
| Titres non cotés sur un marché actif | | | | | |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | | | | | |
| Créances nées d'opérations de réassurance | | | | | |
| Avances en comptes courants d'associés | 20 806 | 20 910 | | 20 910 | |
| Comptes ordinaires débiteurs | 60 345 | 60 344 | | 60 344 | |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 771 462 | 796 322 | 796 322 | - | - |
| Effets publics et valeurs assimilées | 201 533 | 203 462 | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 569 929 | 592 860 | | | |
| Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée | 17 426 236 | 17 712 614 | 796 322 | 1 493 187 | 15 423 105 |

| (en milliers d'euros) | Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité | Juste valeur au 31 décembre 2014 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3 |
|--|--|----------------------------------|--|--|--|
| Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan | | | | | |
| Prêts et Créances | 16 150 266 | 16 037 029 | - | 1 272 261 | 14 764 768 |
| Créances sur les établissements de crédit | 1 113 392 | 1 135 076 | - | 1 135 076 | - |
| Comptes ordinaires et prêts JJ | 248 106 | 248 106 | | 248 106 | |
| Comptes et prêts à terme | 789 503 | 811 171 | | 811 171 | |
| Valeurs reçues en pension | | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | |
| Prêts subordonnés | 75 783 | 75 799 | | 75 799 | |
| Titres non cotés sur un marché actif | | | | | |
| Autres prêts et créances | | | | | |
| Créances sur la clientèle | 15 036 874 | 14 901 953 | - | 137 185 | 14 764 768 |
| Créances commerciales | 30 449 | 30 449 | | 30 449 | |
| Autres concours à la clientèle | 14 842 031 | 14 734 319 | | 14 734 319 | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | |
| Prêts subordonnés | | | | | |
| Titres non cotés sur un marché actif | 3 520 | 3 572 | | 3 572 | |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | | | | | |
| Créances nées d'opérations de réassurance | | | | | |
| Avances en comptes courants d'associés | 21 631 | 21 439 | | 21 439 | |
| Comptes ordinaires débiteurs | 139 243 | 112 174 | | 112 174 | |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 680 362 | 726 048 | 726 048 | - | - |
| Effets publics et valeurs assimilées | 145 983 | 148 860 | 148 860 | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 534 379 | 577 188 | 577 188 | | |
| Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée | 16 830 628 | 16 763 077 | 726 048 | 1 272 261 | 14 764 768 |

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

| (en milliers d'euros) | Valeur au bilan au 31 décembre 2015 | Juste valeur au 31 décembre 2015 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3 |
|---|-------------------------------------|----------------------------------|--|--|--|
| Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 8 703 202 | 8 707 916 | - | 8 707 916 | - |
| Comptes ordinaires et emprunts JJ | 15 | - | | - | |
| Comptes et emprunts à terme | 8 703 187 | 8 707 916 | | 8 707 916 | |
| Valeurs données en pension | | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | | |
| Dettes envers la clientèle | 6 505 216 | 6 505 221 | - | 6 445 811 | 59 410 |
| Comptes ordinaires créditeurs | 4 487 567 | 4 487 567 | | 4 487 567 | |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 59 410 | 59 410 | | 59 410 | |
| Autres dettes envers la clientèle | 1 958 239 | 1 958 244 | | 1 958 244 | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | | | | | |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | | | | | |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques | | | | | |
| Dettes représentées par un titre | 1 065 096 | 1 065 096 | | 1 065 096 | |
| Dettes subordonnées | 77 596 | 77 596 | | 77 596 | |
| Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée | 16 351 110 | 16 355 829 | - | 16 296 419 | 59 410 |

| (en milliers d'euros) | Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité | Juste valeur au 31 décembre 2014 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3 |
|---|--|----------------------------------|--|--|--|
| Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 8 890 283 | 8 916 062 | - | 8 916 062 | - |
| Comptes ordinaires et emprunts JJ | 13 846 | 14 948 | | 14 948 | |
| Comptes et emprunts à terme | 8 876 437 | 8 901 114 | | 8 901 114 | |
| Valeurs données en pension | | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | | |
| Dettes envers la clientèle | 5 531 592 | 5 573 854 | - | 5 518 940 | 54 914 |
| Comptes ordinaires créditeurs | 3 805 728 | 3 806 995 | | 3 806 995 | |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 54 914 | 54 914 | | 54 914 | |
| Autres dettes envers la clientèle | 1 670 950 | 1 711 945 | | 1 711 945 | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | | | | | |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | | | | | |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et | | | | | |
| Dettes représentées par un titre | 964 000 | 968 328 | | 968 328 | |
| Dettes subordonnées | 76 417 | 78 071 | | 78 071 | |
| Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée | 15 462 292 | 15 536 315 | - | 15 481 401 | 54 914 |

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment* – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

| (en milliers d'euros) | Total 31/12/2015 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--|---------------------|--|---|--|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 22 317 | 0 | 22 317 | 0 |
| Créances sur les établissements de crédit | | | | |
| Créances sur la clientèle | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | | | | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | | |
| Instruments dérivés | 22 317 | | 22 317 | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | - | - | - | 0 |
| Créances sur les établissements de crédit | | | | |
| Créances sur la clientèle | | | | |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | | | | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option | | | | |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 687 528 | 151 809 | 1 535 719 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 80 373 | 80 373 | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 684 729 | 71 436 | 613 293 | |
| Actions et autres titres à revenu variable (1) | 922 426 | | 922 426 | |
| Créances disponibles à la vente | | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 1 459 | | 1 459 | |
| Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur | 1 711 304 | 151 809 | 1 559 495 | 0 |
| Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | | |
| Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | | | |
| Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | | | |
| Total des transferts vers chacun des niveaux | | 0 | 0 | 0 |

(1) Y compris 703 267 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--|------------------------|--|---|--|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | | | | |
| Créances sur les établissements de crédit | - | 0 | 25 395 | 0 |
| Créances sur la clientèle | - | | | |
| Titres reçus en pension livrée | - | | | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | - | - | - | - |
| Effets publics et valeurs assimilées | - | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | - | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | - | | | |
| Instruments dérivés | 25 395 | | 25 395 | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | 0 | 0 | 0 |
| Créances sur les établissements de crédit | 0 | | | |
| Créances sur la clientèle | 0 | | | |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | 0 | | | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | 1 625 301 | 146 010 | 1 479 291 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 80 175 | 79 896 | 279 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 668 515 | 66 114 | 602 401 | |
| Actions et autres titres à revenu variable (1) | 876 611 | | 876 611 | |
| Créances disponibles à la vente | - | | | |
| Instruments dérivés de couverture | | 1 725 | | 1 725 |
| Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur | | 1 652 421 | 146 010 | 1 506 411 |
| Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | | |
| Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | | | |
| Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | | | |
| Total des transferts vers chacun des niveaux | | | 0 | 0 |

(1) Y compris 683 269 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif note 1.3 Principes et méthodes comptables).

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|---|----------------|--|--|--|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | | | | |
| Titres vendus à découvert | 38 558 | 0 | 38 558 | 0 |
| Titres donnés en pension livrée | | | | |
| Dettes représentées par un titre | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | | | | |
| Dettes envers la clientèle | 38 558 | | 38 558 | |
| Instruments dérivés | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur options | 18 698 | | 18 698 | |
| Instruments dérivés de couverture | 80 505 | | 80 505 | |
| Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur | 137 761 | - | 137 761 | 0 |
| Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | | |
| Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | | | |
| Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | | | |
| Total des transferts vers chacun des niveaux | | 0 | 0 | 0 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|---|------------------------|--|---|--|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 41 710 | 0 | 41 710 | 0 |
| Titres vendus à découvert | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | |
| Dettes représentées par un titre | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | | | | |
| Dettes envers la clientèle | | | | |
| Instruments dérivés | 41 710 | | 41 710 | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur options | 18 508 | | 18 508 | |
| Instruments dérivés de couverture | 56 856 | | 56 856 | |
| Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur | 117 074 | - | 117 074 | 0 |
| Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | | |
| Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | | | |
| Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | | | |
| Total des transferts vers chacun des niveaux | | 0 | 0 | 0 |

Changements de modèles de valorisation

Néant

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Néant

11 Impacts des évolutions comptables (IFRIC 21) ou autres évènements

Compte de résultat

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Impact IFRIC 21 | Impacts autres | 31/12/2014 Publié |
|--|------------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 333 321 | | | 333 321 |
| Intérêts et charges assimilées | 0 | | | |
| Commissions (produits) | 241 957 | | | 241 957 |
| Commissions (charges) | -44 743 | | | -44 743 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | -6 313 | | | -6 313 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 27 420 | | | 27 420 |
| Produits des autres activités | 15 065 | | | 15 065 |
| Charges des autres activités | -4 704 | | | -4 704 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 562 003 | 0 | 0 | 562 003 |
| Charges générales d'exploitation | -276 263 | 1 | | -276 264 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | -13 562 | | | -13 562 |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 272 178 | 1 | 0 | 272 177 |
| Coût du risque | -50 170 | | | -50 170 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 222 008 | 1 | 0 | 222 007 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | -3 817 | | | -3 817 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 776 | | | 776 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | -718 | | | -718 |
| RESULTAT AVANT IMPOT | 218 249 | 1 | 0 | 218 248 |
| Impôts sur les bénéfices | -70 307 | | | -70 307 |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | 0 | | | 0 |
| RESULTAT NET | 147 942 | 1 | 0 | 147 941 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | | | 0 |
| RESULTAT NET – PART DU GROUPE | 147 942 | 1 | 0 | 147 941 |
| Résultat par action (en euros) (1) | | | | |
| Résultat dilué par action (en euros) (1) | | | | |

(1) correspond au résultat y compris résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Impact IFRIC 21 | Impacts autres | 31/12/2014 Publié |
|--|------------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
| Résultat net | 147 942 | 1 | | 147 941 |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi | -6 124 | | | -6 124 |
| Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence | -6 124 | 0 | 0 | -6 124 |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence | | | | |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence | 2 109 | | | 2 109 |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence | | | | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | -4 015 | 0 | 0 | -4 015 |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | | | | |
| Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1) | 3 897 | | | 3 897 |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | 328 | | | 328 |
| Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence | 4 225 | 0 | 0 | 4 225 |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence | 2 826 | | | 2 826 |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence | -895 | | | -895 |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence | | | | 0 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | 6 156 | 0 | 0 | 6 156 |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres | 2 141 | 0 | 0 | 2 141 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 150 083 | 1 | 0 | 150 082 |
| Dont part du Groupe | | | | 0 |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle | 150 083 | 1 | 0 | 150 082 |

Bilan Actif

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Impact IFRIC 21 | Impacts autres | 31/12/2014 Publié |
|--|------------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
| Caisse, banques centrales | 91 247 | | | 91 247 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 25 395 | | | 25 395 |
| Instruments dérivés de couverture | 1 725 | | | 1 725 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 625 301 | | | 1 625 301 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 1 122 569 | | | 1 122 569 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 14 653 899 | | | 14 653 899 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 70 552 | | | 70 552 |
| Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance | 690 695 | | | 690 695 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 103 855 | -423 | | 104 278 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 261 277 | | | 261 277 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Participation aux bénéfices différée | | | | |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 42 121 | | | 42 121 |
| Immeubles de placement | 6 445 | | | 6 445 |
| Immobilisations corporelles | 86 470 | | | 86 470 |
| Immobilisations incorporelles | 2 680 | | | 2 680 |
| Ecart d'acquisition | 1 673 | | | 1 673 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 18 785 904 | -423 | 0 | 18 786 327 |

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1er janvier 2014

| (en milliers d'euros) | 01/01/2014 Retraité | Impact IFRIC 21 | Impacts autres | 01/01/2014 Publié |
|--|------------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
| Caisse, banques centrales | 98 197 | | | 98 197 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 25 659 | | | 25 659 |
| Instruments dérivés de couverture | 6 999 | | | 6 999 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 559 047 | | | 1 559 047 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 984 335 | | | 984 335 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 14 564 842 | | | 14 564 842 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 57 456 | | | 57 456 |
| Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance | 575 735 | | | 575 735 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 89 051 | -423 | | 89 474 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 327 897 | | | 327 897 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Participation aux bénéfices différée | | | | |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 43 112 | | | 43 112 |
| Immeubles de placement | 3 262 | | | 3 262 |
| Immobilisations corporelles | 93 978 | | | 93 978 |
| Immobilisations incorporelles | 2 690 | | | 2 690 |
| Ecarts d'acquisition | 2 391 | | | 2 391 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 18 434 651 | -423 | 0 | 18 435 074 |

Bilan Passif

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Impact IFRIC 21 | Impacts autres | 31/12/2014 Publié |
|---|------------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
| Banques centrales | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 60 218 | | | 60 218 |
| Instruments dérivés de couverture | 56 856 | | | 56 856 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 8 908 833 | | | 8 908 833 |
| Dettes envers la clientèle | 5 572 754 | | | 5 572 754 |
| Dettes représentées par un titre | 968 328 | | | 968 328 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 0 | | | |
| Passifs d'impôts courants et différés | 383 | | | 383 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 264 141 | -1 114 | | 265 255 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | 0 | | | |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | 0 | | | |
| Provisions | 96 241 | | | 96 241 |
| Dettes subordonnées | 77 480 | | | 77 480 |
| TOTAL DETTES | 16 005 234 | -1 114 | 0 | 16 006 348 |
| CAPITAUX PROPRES | 2 780 670 | 691 | 0 | 2 779 979 |
| Capitaux propres - part du Groupe | 2 780 669 | 691 | 0 | 2 779 978 |
| Capital et réserves liées | 1 123 437 | | | 1 123 437 |
| Réserves consolidées | 1 468 043 | 690 | | 1 467 353 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 41 247 | | | 41 247 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Résultat de l'exercice | 147 942 | 1 | | 147 941 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 1 | | | 1 |
| TOTAL DU PASSIF | 18 785 904 | -423 | 0 | 18 786 327 |

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1er janvier 2014

| (en milliers d'euros) | 01/01/2014 Retraité | Impact IFRIC 21 | Impacts autres | 01/01/2014 Publié |
|---|------------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
| Banques centrales | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 48 387 | | | 48 387 |
| Instruments dérivés de couverture | 70 035 | | | 70 035 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 9 032 194 | | | 9 032 194 |
| Dettes envers la clientèle | 5 271 842 | | | 5 271 842 |
| Dettes représentées par un titre | 942 976 | | | 942 976 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 0 | | | 0 |
| Passifs d'impôts courants et différés | 0 | | | 0 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 289 867 | -1 113 | | 290 980 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | 0 | | | 0 |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | 0 | | | 0 |
| Provisions | 77 324 | | | 77 324 |
| Dettes subordonnées | 77 359 | | | 77 359 |
| TOTAL DETTES | 15 809 984 | -1 113 | 0 | 15 811 097 |
| CAPITAUX PROPRES | 2 624 666 | 690 | 0 | 2 623 976 |
| Capitaux propres - part du Groupe | 2 624 665 | 690 | 0 | 2 623 975 |
| Capital et réserves liées | 1 105 654 | | | 1 105 654 |
| Réserves consolidées | 1 350 959 | 690 | | 1 350 269 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 39 107 | | | 39 107 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Résultat de l'exercice | 128 945 | | | 128 945 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 1 | | | 1 |
| TOTAL DU PASSIF | 18 434 651 | -423 | 0 | 18 435 074 |

Tableau des flux de trésorerie

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Impact IFRIC 21 | Impacts autres | 31/12/2014 Publié |
|---|------------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
| Résultat avant impôt | 218 249 | 1 | | 218 248 |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 13 563 | | | 13 563 |
| Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | 718 | | | 718 |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions | 48 973 | | | 48 973 |
| Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence | 3 817 | | | 3 817 |
| Résultat net des activités d'investissement | -578 | | | -578 |
| Résultat net des activités de financement | 4 496 | | | 4 496 |
| Autres mouvements | -30 611 | -1 | 0 | -30 610 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 40 378 | -1 | 0 | 40 379 |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | -93 651 | | | -93 651 |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle | 158 866 | | | 158 866 |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | -121 491 | | | -121 491 |
| Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | 61 589 | | | 61 589 |
| Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence | 0 | | | 0 |
| Impôts versés | -83 511 | | | -83 511 |
| Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | -78 198 | 0 | 0 | -78 198 |
| Flux provenant des activités abandonnées | | | | |
| TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A) | 180 429 | 0 | 0 | 180 429 |
| Flux liés aux participations | -15 730 | | | -15 730 |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | -6 627 | | | -6 627 |
| Flux provenant des activités abandonnées | | | | |
| TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B) | -22 357 | 0 | 0 | -22 357 |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | 5 921 | | | 5 921 |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | -4 375 | | | -4 375 |
| Flux provenant des activités abandonnées | | | | |
| TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C) | 1 546 | 0 | 0 | 1 546 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | | | | |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D) | 159 618 | 0 | 0 | 159 618 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 165 891 | 0 | 0 | 165 891 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1) | 98 188 | | | 98 188 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2) | 67 703 | | | 67 703 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 325 509 | 0 | 0 | 325 509 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1) | 91 245 | | | 91 245 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2) | 234 264 | | | 234 264 |
| VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE | 159 618 | 0 | 0 | 159 618 |

*Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

**Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créateurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

12.1 Information sur les filiales

12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions règlementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité de la Caisse régionale d'Aquitaine à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs de la Caisse régionale d'Aquitaine.

Contraintes réglementaires

Les filiales de la Caisse régionale d'Aquitaine sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à la Caisse régionale d'Aquitaine.

Contraintes légales

Les filiales du la Caisse régionale d'Aquitaine sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

12.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

La Caisse régionale d'Aquitaine n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

La Caisse régionale d'Aquitaine a souscrit 30 millions d'euros dans le fonds dédié AQUITAUX RENDEMENT créé en juin 2011, détenant ainsi 99,99% du fonds. En 2013, un apport complémentaire de 10 millions d'euros a été réalisé. Il est consolidé selon la méthode de l'intégration globale depuis le 30 juin 2011.

Ce fonds est ouvert dans les livres d'Edmond de Rothschild Investment Managers, qui gère son portefeuille en procédant à des placements diversifiés, selon les opportunités du marché et dans les intérêts de la Caisse régionale.

En 2015 La Caisse régionale d'Aquitaine a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2015, titrisation décrite au niveau de la note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.

12.2 Composition du périmètre

| Périmètre de consolidation de la CR Aquitaine | Méthode de consolidation | Modification de périmètre | Implantation | Siège social si différent de l'implantation | Type d'entité et nature du contrôle | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|--|-----------------------------------|---------------------------|--|---|---|--|--|--|--|
| | | | | | | 31/12/2015 | 31/12/2014 | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| Etablissements bancaires et financiers | | | | | | | | | |
| Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine 103 Caisses Locales de Crédit Agricole d'Aquitaine | IG IG | | France France | | | | | | |
| Divers | | | | | | | | | |
| Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière Crédit Agricole Aquitaine Immobilier Fonds dédié Aquitaux Rendement CA Grands Crus Aquitaine Immobilier Investissement FCT Crédit Agricole Habitat 2015 compartiment CR833 Aquitaine | IG IG IG MEE IG IG | Entrée | France France France France France France | | Filiale Filiale Filiale Entreprise associée Filiale Structure technique de titrisation | 100,00% 100,00% 99,99% 21,43% 100,00% 100,00% | 100,00% 100,00% 99,99% 21,43% 100,00% 100,00% | 100,00% 100,00% 99,99% 21,43% 100,00% 100,00% | 100,00% 100,00% 99,99% 21,43% 100,00% 100,00% |

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née de d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Au 31 décembre 2015 la Caisse régionale d'Aquitaine ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

13 Participations et entités structurées non consolidées

13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Ce poste s'élève à 42 674 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 36 319 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

| | N° SIREN | % détenu | PCCO | Valeur brute IAS | Dépréciation durable IAS | Total Bilan de la société | Motif de non consolidation |
|---|-----------|----------|----------|------------------|--------------------------|---------------------------|--|
| Parts dans les entreprises liées | | | | | | | |
| SAS Crédit Agricole Aquitaine Expansion | 500774369 | 100,00 | A4351000 | 13 445 | 0 | 13 494 | Impact non significatif sur le bilan consolidé |
| SCI Cam2 | 398176669 | 100,00 | A4351000 | 184 | 0 | 409 | non significatif |
| SAS Diode Invest | 530326883 | 65,61 | A4352000 | 1 327 | 884 | 802 | non significatif |
| Titres de participation | | | | | | | |
| Grand Sud Ouest Capital SA | 344276134 | 33,85 | A4351000 | 26 953 | 0 | 68 312 | Impact non significatif sur le bilan consolidé |
| SAS Alternative Foncière du Sud-Ouest | 533399135 | 33,78 | A4351000 | 676 | 0 | 3 766 | non significatif |
| Coop Tookets | 789455649 | 49,52 | A4352000 | 90 | 90 | 178 | non significatif |

13.2 Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale d'Aquitaine a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Fonds de placement

La Caisse régionale d'Aquitaine investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Soutien financier apporté aux entités structurées

La Caisse régionale d'Aquitaine n'a apporté aucun soutien financier aux entités structurées non consolidées, ni intention de fournir un soutien de cette nature.

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 l'implication de la Caisse régionale d'Aquitaine dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse régionale d'Aquitaine dans les tableaux ci-dessous :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | |
|---|------------------------|--|----------------|------------------|
| | Fonds de placement (1) | | | |
| | Valeur au bilan | Exposition maximale au risque de perte | Perte maximale | Exposition nette |
| Actifs financiers détenus à des fins de | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par | 464 371 | 464 371 | | 464 371 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | | | |
| Prêts et créances | | | | |
| Actifs financiers détenus jusqu'à | | | | |
| Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées | 464 371 | 464 371 | 0 | 464 371 |
| Instruments de capitaux propres | | | | |
| Passifs financiers détenus à des fins de | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par Dettes | | | | 0 |
| Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Engagements donnés | | | | |
| Engagements de financement | | | | |
| Engagements de garantie | | | | |
| Autres | | | | |
| Provisions - Engagements par signature | | | | |
| Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total bilan des entités structurées non consolidées | | | | |

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | |
|--|------------------------|--|--|------------------|
| | Fonds de placement (1) | | | |
| | Valeur au bilan | Perte maximale | | |
| | | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Exposition nette |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur | | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 423 362 | 423 362 | | 423 362 |
| Prêts et créances | | | | |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | | | |
| Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités | 423 362 | 423 362 | 0 | 423 362 |
| Instruments de capitaux propres | | | | |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | | | | 0 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur | | | | |
| Dettes | | | | |
| Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Engagements donnés | | | | |
| Engagements de financement | | | | |
| Engagements de garantie | | | | |
| Autres | | | | |
| Provisions - Engagements par signature | | | | |
| Total des engagements hors bilan net de provisions | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total bilan des entités structurées non consolidées | | | | |

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspondent au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

14 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice 2015, susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes, n'est à signaler.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDÉS

AUDIAL

ERNST & YOUNG et Autres

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
d'Aquitaine**
Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

AUDIAL
21, avenue Anane
B.P. 20023
33702 Mérignac Cedex
S.A. au capital de € 300.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Bordeaux

ERNST & YOUNG et Autres
Hangar 16 - Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Mérignac et Bordeaux, le 4 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL



Frédéric Quennepoix

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

PROJET de RESOLUTIONS présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mars 2016

PREMIÈRE RÉSOLUTION : Modification statutaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de la modification de l'article suivant afin de prévoir la possibilité d'admettre des clients et des associés non coopérateurs comme sociétaires de la Caisse Régionale.

Article 10 : Admission des sociétaires

Ancienne rédaction

1. La Caisse Régionale peut admettre comme sociétaires les personnes physiques ou morales dans les conditions et selon les modalités prévues dans le Code Monétaire et Financier.
2. Les nouveaux sociétaires doivent être agréés par le Conseil d'Administration.

Nouvelle rédaction

1. La Caisse régionale peut admettre comme sociétaires, dans les conditions et selon les modalités prévues dans le code monétaire et financier et les présents statuts, les personnes physiques ou morales mentionnées à l'article L. 512-22 du code monétaire et financier et les personnes physiques ou morales pour lesquelles elle a effectué l'une des opérations visées à ce même article.
2. La Caisse régionale peut également admettre, conformément aux dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, sur décision du conseil d'administration, des associés non coopérateurs entendant contribuer, notamment par l'apport de capitaux à la réalisation des objectifs de la Caisse régionale, dans les conditions et limites fixées par les présents statuts.
3. Chaque sociétaire ayant la qualité d'associé non coopérateur disposera d'une voix, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Le pourcentage des droits de vote détenus par l'ensemble des associés non coopérateurs ne peut excéder les plafonds visés à l'article 3 bis de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.
4. Les nouveaux sociétaires doivent être agréés par le Conseil d'administration.

(vote à bulletin secret)

DEUXIÈME RÉSOLUTION : pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent.

PROJET de RESOLUTIONS présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2016

PREMIÈRE RÉSOLUTION : approbation des comptes annuels de l'exercice 2015

L'Assemblée générale, après avoir :

- ◊ entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- ◊ pris connaissance des comptes annuels : compte de résultat, bilan et annexe,
- ◊ entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- **approuve** les comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports,
- **donne**, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice 2015.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015

L'Assemblée générale, après avoir :

- ◊ pris connaissance des comptes consolidés : compte de résultat, bilan et annexe,
- ◊ entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- **approuve** les comptes consolidés, arrêtés au 31 décembre 2015, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION : charges non déductibles

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts,

approuve le montant global s'élevant à **29 782 €** des charges non déductibles, visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à **11 317 €** de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : approbation des conventions réglementées

En application de l'article L 511-39 du code monétaire et Financier, l'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, **prend acte** des conclusions de ce rapport et **approuve** les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : affectation du résultat

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se soldant par un bénéfice de 123 122 197,40 €,

Elle décide, en conséquence, d'affecter ce montant de la manière suivante :

| | |
|---|-----------------------|
| au paiement d'un intérêt aux parts sociales de 1,7 % ce qui représente 0,05 Euro par part, soit | 1 547 094,08 |
| au paiement d'un dividende net égal à 0,86 Euros par certificat coopératif d'associé, soit | 10 637 606,60 |
| à la réserve légale, les ¾ du disponible, soit | 83 203 122,54 |
| à la réserve générale, soit | 27 734 374,18 |
| TOTAL ÉGAL AU MONTANT A AFFECTER | 123 122 197,40 |

Le **dividende de l'exercice 2015** sera mis en paiement en numéraire au plus tard le 15 avril 2016, avec :

- Date de détachement du dividende sur CCA au plus tard le 15 avril 2016
- Date d'arrêté des positions au plus tard le 15 avril 2016

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale **prend acte** que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants (Intérêts servis aux parts sociales et dividendes versés aux CCA) :

| Règlement intérêts et dividendes | Versé en 2013 au titre de 2012 | Versé en 2014 au titre de 2013 | Versé en 2015 au titre de 2014 |
|----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Parts sociales | 2 529 953,84 | 2 238 736,14 | 1 720 004,59 |
| CCA | 9 895 448,00 | 9 895 448,00 | 10 390 220,40 |

SIXIÈME RÉSOLUTION : **constatation du capital social**

L'Assemblée générale, en application de l'article 30 des statuts, **constate** la valorisation du capital social à 128 731 929,50 euros au 31 décembre 2015, composé de la manière suivante :

| | Nombre total | Montant | Valeur nominale |
|----------------|--------------|-----------------|-----------------|
| Parts sociales | 29 837 880 | 91 005 534 € | 3,05€ |
| CCA | 12 369 310 | 37 726 395,50 € | 3,05€ |

SEPTIÈME RÉSOLUTION : **renouvellement du mandat des administrateurs**

L'article 17 des statuts prévoit le renouvellement par tiers des membres du Conseil d'Administration.

Sept administrateurs sont sortants. Six d'entre eux demandent leur renouvellement :

| | |
|----------|------------------------|
| Sophie | De CHERADE De MONTBRON |
| Bernard | COUDERT |
| Patrice | GENTIE |
| Bernard | PEYRE |
| Philippe | ROBERT |
| Pascal | TAUZIN |

(vote à bulletin secret)

HUITIÈME RÉSOLUTION : remplacement des administrateurs sortants

L'Assemblée Générale constate que le mandat de **Gérard SAHUQUET** est expiré mais il n'en sollicite pas le renouvellement.

L'Assemblée Générale constate donc qu'un poste est à pourvoir.

La candidature suivante a été adressée au Président :

- Murielle SEGONZAC, Vice-Présidente de la Caisse Locale de Macau

(Vote à bulletin secret)

NEUVIÈME RÉSOLUTION : indemnités compensatrices de temps passé

L'Assemblée générale, en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, **valide** les indemnités compensatrices de temps passé versées aux administrateurs durant l'exercice 2015 pour un montant total net de **312 855 €**.

Pour l'exercice 2016, elle **décide** de fixer à **347 000 €** la somme globale prévisionnelle allouée au titre de l'exercice 2016 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Caisse pour déterminer l'affectation de cette somme prévisionnelle conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

DIXIÈME RÉSOLUTION : enveloppe globale des rémunérations versées en 2015

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale émet un **avis favorable** relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au Directeur Général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle pour un montant de **2 599 749,81€** au titre de l'exercice 2015.

ONZIEME RESOLUTION : pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précédent.

RESULTATS FINANCIERS SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

| (en milliers d'euros) | 31/12/2011 | 31/12/2012 | 31/12/2013 | 31/12/2014 | 31/12/2015 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 128 732 | 128 732 | 128 732 | 128 732 | 128 732 |
| Nombre de parts sociales | 29 837 875 | 28 837 880 | 29 837 880 | 29 837 880 | 29 837 880 |
| Nombre de CCA | 12 369 310 | 12 369 310 | 12 369 310 | 12 369 310 | 12 369 310 |
| Fonds propres après affectation | 2 286 637 | 2 408 489 | 2 510 895 | 2 662 908 | 2 838 888 |
| Résultat global des opérations effectives | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 891 487 | 905 189 | 864 159 | 873 733 | 856 428 |
| Produit net bancaire | 496 321 | 521 296 | 525 078 | 540 152 | 533 885 |
| Revenu brut d'exploitation | 229 463 | 238 026 | 244 703 | 258 783 | 242 028 |
| Impôt sur les sociétés | 59 731 | 75 429 | 84 232 | 72 041 | 76 626 |
| Résultat net figurant au bilan | 119 915 | 113 862 | 114 368 | 119 703 | 123 122 |
| Intérêts aux parts sociales | 3 258 | 2 530 | 2 239 | 1 720 | 1 547 |
| Dividendes aux CCA | 10 514 | 9 895 | 9 895 | 10 390 | 10 638 |
| Résultat des opérations réduit à un seul titre | | | | | |
| Bénéfice après IS | 2,84 | 2,76 | 2,71 | 2,84 | 2,92 |
| Dividende versé par CCA | 0,85 | 0,8 | 0,8 | 0,84 | 0,86 |
| Personnel | | | | | |
| Nombre de salariés | 2 481 | 2 547 | 2 553 | 2 544 | 2 583 |
| dont CDI | 2 360 | 2 407 | 2 390 | 2 382 | 2 379 |
| Montant de la masse salariale | 82 429 | 86 551 | 90 427 | 89 967 | 91 305 |
| Montant des sommes versées ou engagées au titre des avantages sociaux | 63 760 | 66 442 | 67 161 | 67 523 | 70 054 |